

DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS

PANORAMA AU
**1^{er} JANVIER
2022**



SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

AU 1^{ER} JANVIER 2022

DONNÉES GÉNÉRALES

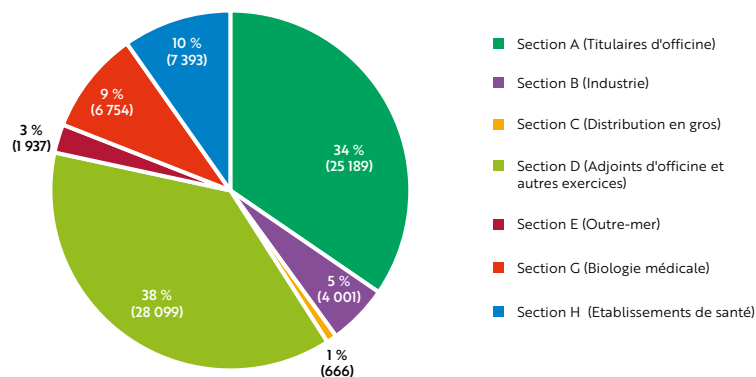
	Nombre de pharmaciens hommes par section principale (personnes physiques) en 2021		Nombre de pharmaciens femmes par section principale (personnes physiques) en 2021		Nombre de pharmaciens par section principale (personnes physiques) en 2021		Evolution depuis 2020	Nombre d'inscriptions principales et de premières inscriptions secondaires en 2021		Evolution depuis 2020
	% Hommes		% Femmes		Part			Part		
Section A	44 %	11 174	56 %	14 015	34 %	25 189	-1.3 %	33,5 %	25 193	-1.3 %
Section B	36 %	1 421	64 %	2 580	5 %	4 001	-0.5 %	5,4 %	4 066	-1.1 %
Section C	47 %	310	53 %	356	1 %	666	-3.1 %	1,6 %	1 193	+0.9 %
Section D	20 %	5 701	80 %	22 398	38 %	28 099	+1.6 %	37,8 %	28 423	+1.6 %
Section E	42 %	813	58 %	1 124	3 %	1 937	+2.1 %	2,6 %	1 937	+2.1 %
Section G	40 %	2 684	60 %	4 070	9 %	6 754	-1.4 %	9,0 %	6 760	-1.4 %
Section H	26 %	1 911	74 %	5 482	10 %	7 393	+2.6 %	10,2 %	7 686	+2.2 %
TOTAL	32 %	24 014	68 %	50 025	100 %	74 039	+0,3 %	100 %	75 258	+0,3 %

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE 2011-2016-2021



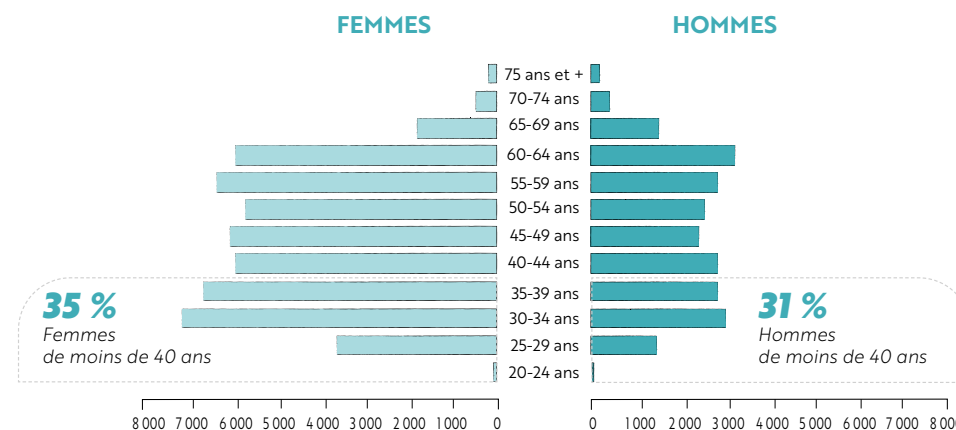
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION (PERSONNES PHYSIQUES)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES - FEMMES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).



LES GRANDES TENDANCES DE LA DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS EN 2021

Au 1^{er} janvier 2022 on dénombre 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre (+0,3 % par rapport à 2020). Ce chiffre a augmenté de 2,8 % au cours des dix dernières années.

La moyenne d'âge des pharmaciens continue de progresser très lentement depuis 10 ans, elle est passée de 46,3 ans en 2011 à 46,7 ans en 2021.

Conséquence de l'allongement des carrières, le poids des pharmaciens de 60 ans et plus est passé de 9 % en 2011 à 16 % en 2021. A l'inverse, en 2021, la part des moins de 33 ans représente 15 %, soit 1 point de plus qu'en 2011 (14 %). De même, les moins de 47 ans représentent 51% en 2021, contre 47 % en 2011. Ainsi, en dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 33 ans et un allongement des carrières.

Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (49,8 ans) et des biologistes médicaux (49,5 ans). C'est en sections B et D que les pharmaciens sont les plus jeunes (respectivement 41,9 ans et 44,3 ans).

La population des pharmaciens est très majoritairement féminine (68 %), et plus particulièrement au sein des sections D et H (80 % et 74 % respectivement). Notons que la proportion de femmes pour ces sections a pour chacune baissé de 2 points entre 2011 et 2021, passant de 82 % à 80 % pour la section D et de 76 % à 74 % pour la section H.

En comparaison, la proportion d'hommes la plus importante se trouve parmi les pharmaciens de la distribution en gros (43 %) et les titulaires d'officine (44 %).

TENDANCES PAR SECTION EN 2021:



Pharmaciens titulaires d'officine (section A)

Le nombre d'inscriptions en section A poursuit sa baisse en 2021 (-1,3 % par rapport à 2020, -9,2 % par rapport à 2011). Cette baisse est notamment liée à la restructuration du réseau officinal pour laquelle le regroupement d'officines continue, au profit de structures plus adaptées aux nouvelles missions des pharmaciens. Le nombre d'officines pour 100 000 habitants est ainsi passé de 35 en 2011 à 31 en 2021, soit une diminution de 11 %.



Pharmaciens de l'industrie (section B)

La progression observée depuis plusieurs années du nombre de pharmaciens dans l'industrie semble se stabiliser en 2021 avec une légère baisse du nombre d'inscrits en section B (-1,1 % par rapport à 2020).



Pharmaciens de la distribution en gros (section C)

Après une tendance à la baisse depuis 2018, l'effectif des pharmaciens en section C se stabilise entre 2020 et 2021 (+0,9 %). En parallèle, le nombre d'établissements a légèrement augmenté en 2021 (+1,9 %, avec 533 établissements) après une baisse continue entre 2012 (625 établissements) et 2020 (523 établissements).



Pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices (section D)

Après une légère diminution en 2020 (-0,9 %), le nombre de pharmaciens relevant de la section D progresse à nouveau en 2021 (+1,6 %).



Pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer (section E)

Le nombre de pharmaciens d'outre-mer poursuit sa progression en 2021 (+2,1 % en 2021, après +1,6 % en 2020 et 2019).



Pharmaciens biologistes médicaux (section G)

Le nombre de structures continue de progresser légèrement (4 761 sites de laboratoires de biologie médicale, soit une hausse de +0,3 %), tandis que la baisse des effectifs se poursuit (-1,4 % en 2021 par rapport à 2020).



Pharmaciens des établissements de santé (section H)

Les effectifs continuent de progresser (+2,2 % en 2021), tandis que le nombre de PUI diminue (-2,3 %), tant dans le public (-1,9 %) que le privé (-2,7 %).



OFFICINE (SECTIONS A/D/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens titulaires d'officine :	25 189
• Pharmaciens adjoints et gérants en officine :	27 322
- adjoints en officine :	24 066
- adjoints d'officine intérimaires :	2 944
- remplaçants de titulaire :	100
- gérants après décès :	18
- adjoints de pharmacies mutualistes :	80
- pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes :	43
- adjoints de pharmacies minières :	47
- pharmaciens gérants de pharmacies minières :	24

Total France métropolitaine : 52 511



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens d'outre-mer exerçant en officine :	1 464
--	--------------

Dont : 695 titulaires / 769 adjoints

TOTAL : 53 975

PHARMACIES : 20 931

Dont :

• Pharmacies en métropole : 20 318
• Pharmacies en outre-mer : 613

DISTRIBUTION EN GROS ET EXPORTATION (SECTIONS C/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens responsables :	197
• Pharmaciens responsables intérimaires :	177
• Pharmaciens adjoints :	488
• Pharmaciens délégués :	306
• Pharmaciens délégués intérimaires :	25

Total France métropolitaine : 1 193



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens de la distribution en gros d'outre-mer :	53
--	-----------

TOTAL : 1 246

INDUSTRIE (SECTIONS B/E)

MÉTROPOLE

• Pharmaciens responsables :	468
• Pharmaciens responsables intérimaires :	337
• Pharmaciens adjoints :	3 060
• Pharmaciens délégués :	154
• Pharmaciens délégués intérimaires :	47

Total France métropolitaine : 4 066



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

• Pharmaciens de l'industrie d'outre-mer :	3
--	----------

TOTAL : 4 069



BIOLOGIE MÉDICALE (SECTIONS G/E)

MÉTROPOLE

- Pharmaciens biologistes d'exercice privé et autres structures : **4 041**
- Pharmaciens biologistes service public : **2 719**

Total France métropolitaine : 6 760



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

- Pharmaciens biologistes d'outre-mer : **204**

TOTAL : 6 964

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (SECTIONS H/E – PUI ET ASSIMILÉS)

MÉTROPOLE

- Pharmaciens des établissements de santé publics : **4 692**
 - Praticiens des hôpitaux : 2 483
 - Praticiens assistants (spécialistes et généralistes temps plein) : 969
 - Praticiens attachés : 463
 - Praticiens contractuels (temps plein et partiel) : 739
 - Pharmaciens territoriaux : 38
- Pharmaciens des établissements de santé privés : **2 328**
 - Pharmaciens gérants (temps plein) : 637
 - Pharmaciens gérants (temps partiel) : 658
 - Pharmaciens adjoints (temps plein) : 539
 - Pharmaciens adjoints (temps partiel) : 494
- Pharmaciens exerçant des activités diverses* : **167**
 - Pharmaciens chargés de produits sanguins labiles : 35
 - Pharmaciens dans les centres de planning familial : 16
 - Pharmaciens hygiénistes : 37
 - Pharmaciens dans les centres de soins en toxicomanie : 54
 - Autres fonctions : 25

Total France métropolitaine : 7 686**



DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

- Pharmaciens des établissements de santé d'outre-mer : **213**

TOTAL : 7 899

PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR (PUI) : 2 339

- **PUI en métropole : 2 274**
(dont 1 283 PUI secteur privé et 991 PUI secteur public)
- **PUI en Outre-Mer : 65**

* Liste non exhaustive de fonctions

** y compris les pharmaciens exerçant dans les services d'incendie et de secours ainsi que les radiopharmaciens

AUTRES EXERCICES PHARMACEUTIQUES (SECTION D)

- Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical : 648
- Pharmaciens conseils de l'assurance maladie : 211
- Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins : 80
- Pharmaciens exerçant d'autres fonctions : 162

TOTAL : 1 101



DÉMOGRAPHIE DES PHARMACIENS

PANORAMA AU 1^{ER} JANVIER 2022





DONNÉES GÉNÉRALES

AVANT PROPOS



AU COURS DE L'ANNÉE 2021, LA CHAÎNE PHARMACEUTIQUE A DE NOUVEAU DÉMONTRÉ SON EFFICACITÉ, SA SOLIDITÉ ET SON ADAPTABILITÉ. LES PHARMACIENS, TOUJOURS PLEINEMENT ENGAGÉS DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE, ONT ÉTÉ IMPLIQUÉS À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE SOINS, PARFOIS AU-DELÀ DE LEUR COEUR DE MÉTIER, ET ONT ENTRE AUTRES GARANTI L'ACCÈS À LA VACCINATION AINSI QU'AU DÉPISTAGE CONTRE LA COVID-19. C'EST L'ACTION COMPLÉMENTAIRE DES DIFFÉRENTS MÉTIERS DE LA PHARMACIE, LA FORCE DU MAILLAGE OFFICINAL ET DE LA BIOLOGIE MÉDICALE, LA MOBILISATION DES PHARMACIES À USAGE INTÉRIEUR, MAIS AUSSI LA RÉACTIVITÉ DES INDUSTRIELS ET DU RÉSEAU DE LA DISTRIBUTION EN GROS, QUI ONT PERMIS À L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION DE RÉPONDRE PRÉSENT POUR LA POPULATION.

L'Ordre national des pharmaciens réalise, comme chaque année, son panorama démographique des pharmaciens en exercice en France, afin d'analyser les évolutions des métiers et d'anticiper les besoins pour garantir le renouvellement de la profession. Cet état des lieux de l'année 2021, arrêté au 1er janvier 2022, met à nouveau en évidence une continuité des tendances observées les années précédentes.

I – LES INSCRIPTIONS À L'ORDRE EN 2021

Au 1^{er} janvier 2022, 74 039 pharmaciens sont inscrits au tableau de l'Ordre, soit +0,3 % par rapport à l'an passé. Cette évolution est continue sur les 10 dernières années (+2,8 %). Par ailleurs, 2 542 pharmaciens se sont inscrits pour la première fois à l'Ordre en 2021, soit 483 de plus que l'année dernière (2 059 primo-inscrits en 2020).

Ce sont les pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et des services d'incendie et de secours (section H) et ceux exerçant en outre-mer (section E) qui ont enregistré les plus fortes progressions du nombre d'inscriptions en pourcentage entre 2011 et 2021 (avec respectivement +28,2 % et +18,9 % sur dix ans), tendance qui s'est également confirmée en 2021 (avec respectivement +2,6 % et +2,1 %).

En valeur absolue, la section D (représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices) connaît la plus grande progression avec 457 nouvelles inscriptions entre 2020 et 2021. Cette évolution est continue depuis plusieurs années (+7,5 % en 10 ans et +1,6 % entre 2020 et 2021). Cela s'explique par la progression des autres exercices (pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins, pharmaciens conseils de l'assurance maladie, pharmaciens chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical) mais surtout par une nouveauté en 2021 : l'inscription, limitée dans le temps, des pharmaciens vaccinateurs en centre de vaccination dans le cadre de la crise sanitaire.

En parallèle, les effectifs des pharmaciens de l'industrie (section B) et de la distribution en gros (section C) restent relativement stables, avec une évolution respective de -1,1 % et de +0,9 % par rapport à 2020.

Enfin, la section G (représentant les pharmaciens biologistes médicaux) quant à elle, connaît des difficultés à renouveler ses effectifs ainsi que l'indiquent les diminutions de 12,5 % des inscriptions en 10 ans et de 1,4 % entre 2020 et 2021.



AVANT PROPOS (SUITE)

II – LES GRANDES TENDANCES DE L'ANNÉE 2021

L'âge moyen des pharmaciens est de 46,7 ans en 2021, contre 46,8 ans en 2020. Malgré ce léger rajeunissement sur un an, on observe une lente progression de la moyenne d'âge des pharmaciens inscrits à l'Ordre depuis 10 ans (de 46,3 ans en 2011 à 46,7 ans en 2021). En effet, alors que seuls 9 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2011, ils sont 16 % en 2021. A l'inverse, le nombre de pharmaciens de moins de 33 ans représente 15 % en 2021, soit un point de plus qu'il y a 10 ans, confirmant le renouvellement de la profession. De même les pharmaciens de moins de 47 ans représentent 51 % en 2021, contre 47 % en 2011. Ainsi, en dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 33 ans ainsi qu'un allongement des carrières.

La profession de pharmacien est toujours majoritairement féminine (68 % en 2021). Cette féminisation est logiquement liée à la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie.

III – AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

La réglementation relative à l'installation des officines a pour objectif d'assurer un maillage territorial optimal afin de garantir l'accès à des soins de proximité. Ce réseau est la base essentielle d'une desserte équitable en médicaments et dispositifs médicaux sur l'ensemble du territoire français, tant en métropole qu'en outre-mer, en ville qu'à la campagne. En moyenne, la distance de la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes françaises est de 3,8 kilomètres. Ce maillage concerne également les laboratoires de biologie médicale et les établissements de santé : en 2021, on recense ainsi en moyenne 31 officines, 7,3 laboratoires de biologie médicale et 3,5 pharmacies à usage intérieur pour 100 000 habitants. Ces indicateurs traduisent ainsi un accès harmonieux aux soins, objectif prioritaire de la mission de santé publique des pharmaciens.

La réorganisation du réseau officinal se poursuit, avec des restructurations qui engendrent la disparition d'officines au profit de structures mieux adaptées aux nouvelles missions. Ainsi, on dénombre en 2021, 20 318 officines en France métropo-

litaine, contre 20 534 en 2020, soit une évolution de -1,1 %, tandis qu'en Outre-mer on relève 613 officines contre 615 en 2020, soit une évolution de -0,3 %. Il conviendra de suivre cette évolution du maillage officinal avec celle des professions médicales.

A noter également, l'empreinte des établissements pharmaceutiques en France se maintient en 2021 avec 772 enregistrés en section B et 533 en section C.

Pour affiner son analyse, l'Ordre a intégré des données issues d'autres sources, notamment sur les médecins biologistes en lien avec l'Ordre national des médecins, sur les internes et les postes de praticiens hospitaliers avec le soutien du Centre National de Gestion (CNG), ou encore des données publiques issues du Ministère de la Santé, de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS). Le panorama de cette année délivre également des chiffres sur la vaccination en officine, recueillis auprès des Agences Régionales de Santé et de la Délégation ministérielle au Numérique en Santé (DNS). L'Ordre souhaite remercier ici l'ensemble de ces partenaires pour leur précieuse collaboration dans l'aboutissement de ce document.

Enfin, l'Ordre rappelle que ce panorama de la démographie des pharmaciens est un outil important pour nourrir les travaux relatifs au renouvellement de la profession pharmaceutique, menés par l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (ONDPS) et la Conférence Nationale dédiée à l'établissement des Objectifs pluriannuels de professionnels de santé à former. Face aux tensions de recrutements de pharmaciens tous métiers confondus (officine, pharmacie hospitalière, biologie médicale...), l'Ordre, en tant que membre de ces instances, participe activement à leurs travaux afin d'assurer la définition d'un nombre de pharmaciens à former suffisant et nécessaire à l'accomplissement de leurs missions de santé publique¹.

¹ - Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2022 - Pôle Emploi



SOMMAIRE

■ SYNTHÈSE DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	2	■ SECTION G	
■ DONNÉES GÉNÉRALES	6	■ PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX	83
1 Chiffres clés 2021	9	1 Chiffres clés 2021	84
2 Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans	10	2 Éléments généraux	85
3 Dynamiques de recrutement des pharmaciens diplômés en France	12	3 Les structures juridiques	91
4 Âge et renouvellement des générations de pharmaciens	19	4 Focus sur l'exercice hospitalier	96
5 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme	24	5 Focus sur les internes en pharmacie en biologie médicale	97
■ SECTION A		6 Focus sur les médecins biologistes	98
■ PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE	27	7 Évolution globale de la profession : focus sur les biologistes médicaux (médecins et pharmaciens)	100
1 Chiffres clés 2021	28	■ SECTION C	
2 Les pharmaciens titulaires d'officine : portrait de la section A	29	■ PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS	102
3 Les officines sur le territoire métropolitain : un pôle d'accès aux soins	33	1 Chiffres clés 2021	103
4 La restructuration progressive du réseau officinal	37	2 Éléments généraux de la démographie des inscrits en section C	104
5 Le renforcement du rôle du pharmacien d'officine dans le système de santé	43	3 La diversité des fonctions de la section C	108
■ SECTION D		4 Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole	109
■ PHARMACIENS ADJOINTS D'OFFICINE ET AUTRES EXERCICES	46	5 L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C	110
1 Chiffres clés 2021	47	6 La mobilité des inscrits en section C	114
2 Portrait des pharmaciens de la section D	48	■ SECTION B	
3 Pérennité du métier de pharmacien adjoint	55	■ PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE	118
4 Les pharmaciens d'officine intérimaires	62	1 Chiffres clés 2021	119
■ SECTION H		2 Éléments généraux	120
■ PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS	65	3 Une diversité de fonctions au sein de la section B	122
1 Chiffres clés 2021	66	4 Mobilité vers la section B	125
2 Éléments généraux	67	5 Évolution du nombre de pharmaciens et d'établissements au sein de la section B	126
3 Activités des pharmaciens inscrits en section H	71	6 Une multiplicité d'activités	127
4 Postes de pharmaciens dans les établissements publics de santé	78	■ SECTION E	
5 Évolutions démographiques	79	■ PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER	128
6 Activités pharmaceutiques dans les groupements hospitaliers	81	1 Chiffres clés 2021	129
		2 Éléments généraux	130





1

Chiffres clés 2021

**74 039**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹+0,3 % par rapport à 2020
+2,8 % par rapport à 2011**46,7**

ÂGE MOYEN

46,8 ans en 2020

**2 542**

NOUVELLES INSCRIPTIONS

+23,5 % par rapport à 2020
+17,4 % par rapport à 2011**68 %**

FEMMES

**32 %**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****3 527**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS+9,2 % par rapport à 2020
(4,8 % des pharmaciens)

Dans cette partie consacrée aux données générales, il faut distinguer :

- **1 Les pharmaciens inscrits (personnes physiques)** à l'Ordre qui sont **comptabilisés une seule fois en fonction de leur section principale de rattachement**. Ils sont **74 039** en 2021.
- **Les inscriptions à l'Ordre en section principale et en première activité secondaire** car un pharmacien peut être inscrit dans une ou plusieurs sections secondaires en plus de sa section principale. La notion de "première activité secondaire" est liée au fait qu'un pharmacien ne sera compté qu'une seule fois s'il est inscrit plusieurs fois dans la même section (pour différentes activités). Au total, on compte donc **75 258** inscriptions en section principale et en première activité secondaire. Il s'agit du nombre total d'inscriptions principales (74 039 en 2021) et d'inscriptions supplémentaires par section (1 219).
- **L'ensemble des inscriptions à l'Ordre**, correspondant à la somme de **l'ensemble des activités principales et de toutes les activités secondaires valides**. Il est important de noter que certains pharmaciens peuvent avoir plus de deux activités valides au sein d'une même section ou dans plusieurs sections.

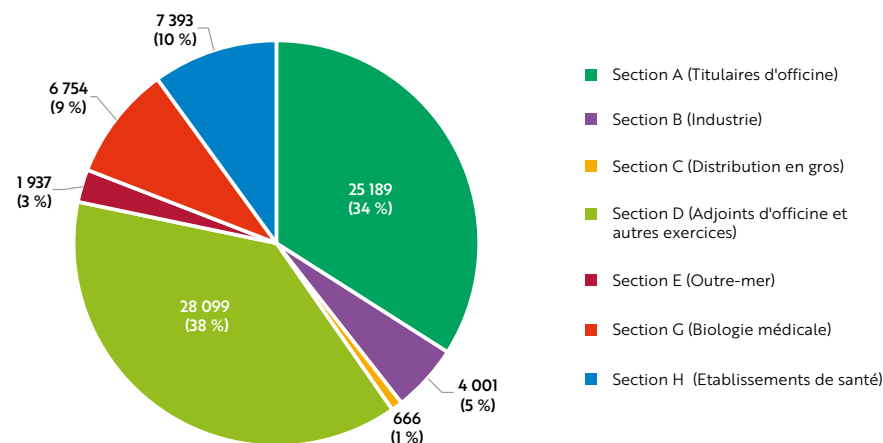


2

Répartition et évolution des inscriptions à l'Ordre depuis 10 ans

2.1 En 2021, l'Ordre recense 74 039 pharmaciens inscrits dont les ¾ exercent en officine

RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

L'inscription à l'Ordre national des pharmaciens s'effectue par métier dans les différentes sections (A, B, C, D, G et H) représentant respectivement les pharmaciens titulaires d'officine, les pharmaciens de l'industrie pharmaceutique, de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices, les biologistes médicaux et les pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et des services d'incendie et de secours. La section E représente les pharmaciens exerçant dans les départements et les collectivités d'outre-mer, tous métiers confondus.

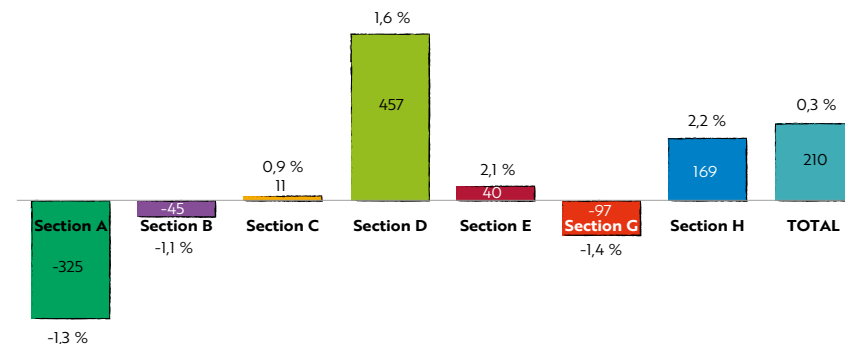
Le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre, recensés selon leur activité principale, est passé de 73 830 en 2020 à 74 039 en 2021, soit une augmentation de 0,3 % sur cette

période. Près des trois-quarts des pharmaciens exercent en officine en 2021 : 34 % sont titulaires d'officine et 38 % adjoints d'officine. Les pharmaciens exerçant en établissements de santé et en service d'incendie et de secours (section H) représentent 10 % des professionnels ; 9 % des pharmaciens exercent dans les laboratoires de biologie médicale (section G).

Un pharmacien peut être inscrit dans une ou plusieurs sections secondaires en plus de sa section principale. C'est pourquoi le nombre d'inscriptions est supérieur au nombre de personnes inscrites. En 2021, le nombre total d'inscriptions principales et de premières inscriptions supplémentaires ou secondaires par section s'élevait à 75 258 contre 75 048 en 2020, soit une augmentation de 0,3 %.

2.2 Les inscriptions de pharmaciens à l'Ordre progressent légèrement depuis 2011, avec des disparités en fonction des sections

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PRINCIPALES ET DE PREMIÈRES INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES PAR SECTION SUR 1 AN (2020-2021)

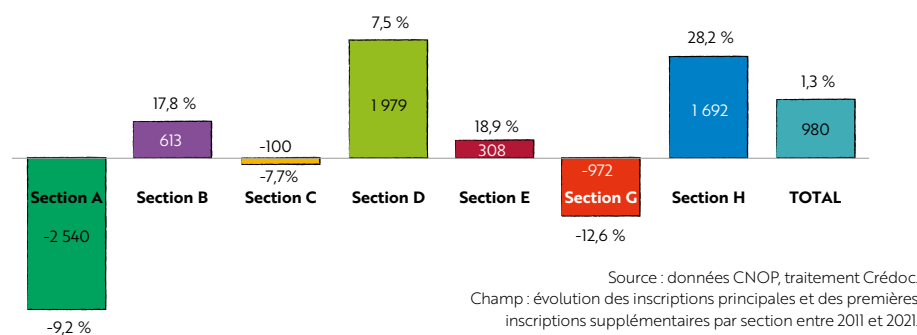


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : évolution des inscriptions principales et premières inscriptions supplémentaires à l'Ordre par section entre 2020 et 2021.

La section H est la section qui connaît la plus grande progression du nombre d'inscriptions en pourcentage entre 2020 et 2021 (+2,2 %). Vient ensuite la section E (+2,1 %) puis la section D avec une progression de ses effectifs de 1,6 % entre 2020 et 2021.

La section D connaît la plus grande progression en valeur absolue avec 457 nouvelles inscriptions entre 2020 et 2021. Cette évolution peut s'expliquer par l'inscription de pharmaciens vaccinateurs en centre de vaccination et du souhait de certains pharmaciens de reprendre une activité officielle dans le cadre de la crise sanitaire.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES INSCRIPTIONS PRINCIPALES ET DES PREMIÈRES INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES PAR SECTION (2011-2021)



La section H regroupant les pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et services d'incendie et de secours connaît la plus forte hausse d'inscriptions principales et secondaires entre 2011 et 2021 : +28,2 %, soit un total de 1 692 inscriptions supplémentaires sur 10 ans, dont une augmentation de 2,2 % entre 2020 et 2021.

La section B, regroupant les pharmaciens de l'industrie, connaît également une forte hausse de ses inscriptions (principales et premières inscriptions secondaires) sur 10 ans : +17,8 % entre 2011 et 2021.

La plus forte diminution des inscriptions de pharmaciens (section principale et premières inscriptions secondaires) entre 2011 et 2021 est visible au sein de la section G, -12,6 %, soit 972 inscriptions en moins.

Sur 10 ans, le nombre d'inscriptions des pharmaciens titulaires d'officine (section A) a diminué de 9,2 % entre 2011 et 2021. Cette baisse s'explique par la restructuration du réseau officinal depuis plus de 10 ans et par les regroupements de ces structures sur le territoire national.

La section D regroupant les pharmaciens adjoints d'officine a connu en dix ans une progression de 7,5 % de son nombre d'inscriptions.

Sur la période 2011-2021, le nombre d'inscriptions de pharmaciens dans la distribution en gros (Section C) a diminué de 7,7 %, avec 100 inscriptions en moins sur cette période. Cependant, ce taux d'évolution est plus faible que celui observé sur 2010-2020 (+8,9 % soit 1,2 point en moins).

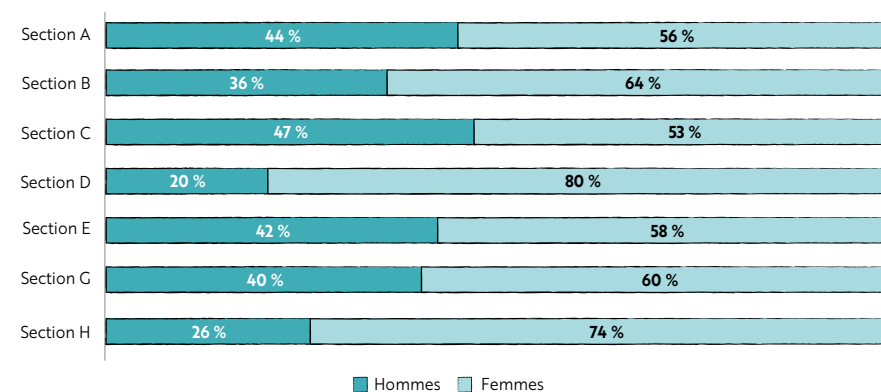
Les effectifs de la section E poursuivent leur hausse (+18,9 % en dix ans), liée à la forte augmentation du nombre de pharmaciens des établissements de santé et adjoints d'officine en outre-mer.

2.3 La proportion de femmes demeure plus importante au sein des sections D et H

De façon générale, les femmes inscrites au sein de l'Ordre national des pharmaciens sont plus nombreuses que les hommes, cette répartition s'expliquant elle-même par la présence plus importante des femmes parmi les étudiants en pharmacie. Ainsi, **on compte 67,6 % de femmes et 32,4 % d'hommes parmi les personnes physiques inscrites à l'Ordre en 2021.**

L'augmentation du nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre sur les 10 dernières années (+2,8 %) est marquée par une hausse des effectifs féminins (+4,8 %) et une diminution des effectifs masculins (-1,1 %). Globalement, la part des femmes au sein de la profession est passée de 66,3 % en 2011 à 67,6 % en 2021.

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021.

Parmi les sections les plus féminisées figurent celle des adjoints d'officine (Section D), avec 80 % de femmes, puis celle des pharmaciens des établissements de santé, médico-sociaux et services d'incendie et de secours (Section H) avec près de 74 % de femmes. En comparaison, la proportion d'hommes la plus importante se trouve parmi les pharmaciens de la distribution en gros (47 % d'hommes en section C) et les titulaires d'officine (44 % d'hommes en section A).

La proportion de femmes pour les sections D (80 %) et H (74 %) a pour chacune baissé de 2 points entre 2011 et 2021, passant de 82 % à 80 % pour la section D et de 76 % à 74 % pour la section H.

La progression des femmes est nettement plus visible :

- En section B, passant de 58 % en 2011 à 64 % aujourd'hui, soit une augmentation de 6 points en 10 ans ;
- En section C évoluant de 49 % en 2011 à 53 % en 2021;
- Et en section G, où leur part est passée de 57 % en 2011 à 60 % en 2021.

3 Dynamiques de recrutement des pharmaciens diplômés en France

3.1 Suppression du *numerus clausus* dès 2021 pour les objectifs pluriannuels d'admission en première année

La loi du 24 juillet 2019 a réformé l'accès aux « études de santé » (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique) en supprimant le *numerus clausus* (NC) qui fixait le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé (PACES) pouvant poursuivre en 2^{ème} année.

Depuis la rentrée universitaire 2020, l'accès en 2^{ème} année du premier cycle des études de santé est organisé à travers des parcours de formation ayant remplacé la PACES, notamment la Licence Accès Santé (LAS) et le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), auxquels s'ajoute un accès via les formations paramédicales.¹

Une phase transitoire a été mise en place et la PACES maintenue temporairement pour l'année 2020-2021 afin de permettre aux étudiants de l'ancien système de redoubler. Ainsi, le nombre d'étudiants inscrits en première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie en deuxième année de premier cycle à la rentrée universitaire 2021-2022 est fixé à **1 645**².

¹ Décrets et arrêtés publiés le 5 novembre 2019, relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

QUELQUES CHIFFRES RELATIFS AU *NUMERUS CLAUSUS* (NC) D'ACCÈS À LA DEUXIÈME ANNÉE DES ÉTUDES DE PHARMACIE, AVANT LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES ÉTUDES SANTÉ (2011-2020)

Année (N)	Nouveaux inscrits à l'Ordre	Taux de variation annuel du nombre de nouveaux inscrits	Nouveaux inscrits diplômés à l'Ordre en France	Part des nouveaux inscrits diplômés en France	NC de l'année *	NC passerelle**	Ecart entre le nombre de nouveaux inscrits et le <i>numerus clausus</i> en vigueur à l'entrée de la formation	Taux de non-inscription à l'Ordre***
2011	2 166	-1 %	2 129	98 %	3 090	23	-271	16 %
2012	2 324	7 %	2 228	96 %	3 095	58	-372	18 %
2013	2 452	6 %	2 329	95 %	3 095	65	-461	20 %
2014	2 465	1 %	2 336	95 %	3 099	72	-654	24 %
2015	2 324	-6 %	2 158	93 %	3 097	76	-832	33 %
2016	2 289	-2 %	2 159	94 %	3 095	78	-931	37 %
2017	2 233	-2 %	2 120	95 %	3 105	78	-970	38 %
2018	2 311	3 %	2 186	95 %	3 124	78	-904	36 %
2019	2 356	2 %	2 228	95 %	3 261	78	-862	36 %
2020	2 059	-13 %	1 937	94 %	3 265	80	-1 158	43 %
2021	2 542	23 %	2 391	94 %				

* Le *Numerus Clausus* de l'année 2020 concerne le nombre de places pour les PACES en année universitaire 2019/2020 et le nombre de places passerelles pour la rentrée 2020/2021.

** Nombre d'étudiants autorisés, selon les différentes modalités d'admission, à poursuivre en 2^e ou 3^e année leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2020/2021.

*** Le taux de non-inscription est l'inverse du rapport entre les nouveaux inscrits diplômés depuis moins de 3 ans en France sur le NC à l'année d'entrée en formation.

Source : données CNOP, traitement Credoc Pour le *numerus clausus* et NC passerelles : arrêté du 13 mai 2020.

En outre, le nombre de places en 2^{ème} année est désormais déterminé selon des **objectifs nationaux pluriannuels**, par chaque université, en fonction de leur capacité de formation et des besoins de santé.

Les objectifs nationaux pluriannuels sont définis pour 5 ans sur proposition d'une conférence nationale réunissant des représentants des acteurs du système de santé, des organismes et institutions de formation des professionnels de santé ainsi que les 4 Ordres des professions de santé.

² Arrêté du 5 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022



L'arrêté du 13 septembre 2021, publié au Journal Officiel le 17 septembre 2021, définit les objectifs nationaux pluriannuels relatifs au nombre de professionnels de santé à former, par université, pour chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MPOM), **sur la période quinquennale 2021-2025, soit 17 065 étudiants en pharmacie à ±5 % près.**

A noter qu'hors passerelles, les numerus clausus cumulés des années universitaires 2016-2017 à 2020-2021 atteignaient un total de 15 850 étudiants. On observe donc sur la période 2021-2025, une augmentation de 7,7 % du nombre d'étudiants pouvant être formés par rapport à 2016-2020.

OBJECTIFS NATIONAUX PLURIANNUELS RELATIFS AU NOMBRE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ À FORMER EN PHARMACIE POUR LA PÉRIODE 2021-2025

ARS	UNIVERSITÉS	Objectifs pluriannuels pour la période 2021-2025	Seuil minimal à -5 % de l'objectif	Seuil maximal à +5 % de l'objectif
Auvergne-Rhône-Alpes	Clermont Auvergne	470	445	495
	Grenoble Alpes	550	520	580
	Lyon I	880	835	925
	Saint-Étienne	295	280	310
Bourgogne-Franche-Comté	Besançon	390	370	410
	Dijon	430	405	455
Bretagne	Brest	625	590	660
	Rennes-I			
Centre-Val de Loire	Tours	600	570	630
Corse	Corse	50	45	55
Grand Est	Lorraine	655	620	690
	Reims	430	405	455
	Strasbourg	660	625	695
Hauts-de-France	Amiens	465	440	490
	Lille	1 120	1 060	1 180
	Institut Catholique de Lille	65	60	70

Ile-de-France	Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	3 000	2 850	3 150
	Université de Paris			
	Sorbonne Université			
	Paris-XII			
	Paris-XIII			
	Paris-Saclay			
Normandie	Caen	505	475	535
	Rouen	510	480	540
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	710	670	750
	Limoges	400	380	420
	Poitiers	360	340	380
Occitanie	Montpellier	1 015	960	1 070
	Toulouse III	695	660	730
Pays-de-la-Loire	Angers	450	425	475
	Nantes	570	540	600
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	1 040	985	1 095
	Côte d'Azur			
Guadeloupe, Martinique	Antilles	35	30	40
Guyane	La Guyane	20	15	25
La Réunion, Mayotte	La Réunion	30	25	35
	Nouvelle-Calédonie	20	15	25
	Polynésie Française	20	15	25
TOTAL		17 065	16 135	17 995



3.2 L'évolution des postes d'internat en pharmacie hospitalière et en biologie médicale

Les 4 années de l'internat conduisent à l'obtention de 3 types de Diplôme d'Études Spécialisées (DES) :

- **Biologie médicale** (commun avec la filière médecine). Ce DES, très prisé par les étudiants en pharmacie, est le plus souvent laissé vacant par les étudiants en médecine, entraînant une sous-dotation des laboratoires de biologie médicale en biologistes médicaux (médecins et pharmaciens);
- **Pharmacie hospitalière** ;
- **Innovation pharmaceutique et recherche**. A compter de la rentrée universitaire 2023-2024, le diplôme d'études spécialisées Innovation pharmaceutique et recherche est supprimé³.

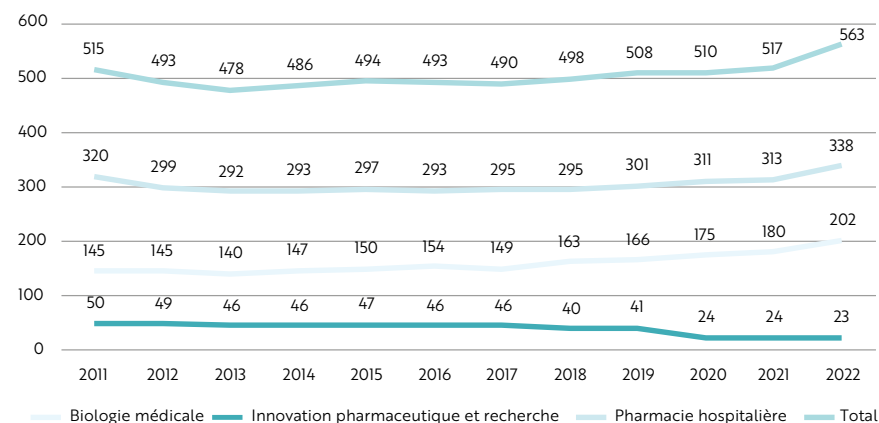
La répartition des postes d'interne par filière augmente progressivement depuis 2010 sauf pour la filière Innovation pharmaceutique et recherche qui a diminué de moitié.

L'arrêté du 6 décembre 2021 fixe à **563 le nombre de postes offerts au titre de l'année universitaire 2022-2023** au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques (517 pour l'année universitaire 2020-2021).

563

Postes ouverts au titre
de l'année universitaire
2022-2023

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES OUVERTS AUX INTERNATS DE PHARMACIE, DE BIOLOGIE MÉDICALE ET D'INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE, DE 2011 À 2022



Source : nombre de postes ouverts par région fixés dans différents arrêtés : arrêté du 6 décembre 2021 (pour l'année 2022-2023) ; arrêté du 1^{er} décembre 2020 (année 2021-2022) ; arrêté du 14 décembre 2020 (année 2020-2021) ; arrêté du 18 septembre 2018 (année 2019-2020) ; arrêté du 4 août 2017 (année 2018-2019) ; arrêté du 27 juin 2016 (année 2017-2018) ; arrêté du 12 juin 2015 (année 2016-2017) ; arrêté du 13 juin 2014 (année 2015-2016) ; arrêté du 27 novembre 2013 (année 2014-2015) ; arrêté du 11 décembre 2012 (année 2013-2014) ; arrêté du 14 décembre 2011 (année 2012-2013) ; arrêté du 30 novembre 2010 (année 2011-2012).

Après une diminution du nombre de postes ouverts jusqu'en 2013, ce chiffre augmente d'année en année, jusqu'à atteindre +46 ouvertures de postes entre 2021 et 2022. L'Ordre et les organisations professionnelles ont obtenu une progression notable du nombre de postes d'internes proposés au concours en 2022.

³ Arrêté du 29 avril 2022 portant modification de l'arrêté du 31 octobre 2008 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de pharmacie et de l'arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les diplômes d'études spécialisées de pharmacie

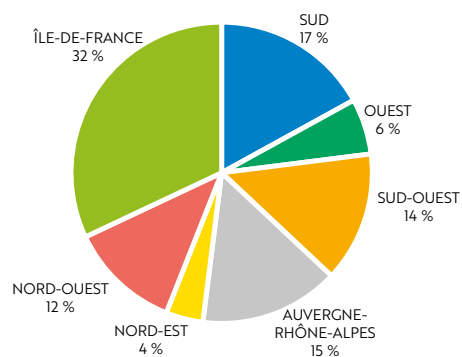
RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023 AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT DONNANT ACCÈS AU TROISIÈME CYCLE SPÉCIALISÉ DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Inter-régions	Pharmacie hospitalière	Innovation pharmaceutique et recherche	Biologie médicale	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	44	3	26	73
Île-de-France	56	2	36	94
Nord-Est	41	4	24	69
Nord-Ouest	52	4	32	88
Ouest	54	5	32	91
Sud	48	2	25	75
Sud-Ouest	43	3	27	73
TOTAL	338	23	202	563

Source : Arrêté du 6 décembre 2021 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2022-2023 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

La répartition par filière des 563 postes au titre de l'année universitaire 2022-2023 se décompose de la manière suivante : 338 postes en pharmacie hospitalière (+25 postes), 23 postes en Innovation pharmaceutique et recherche (-1 poste) et 202 postes en biologie médicale (+22 postes).

CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS CANDIDATS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

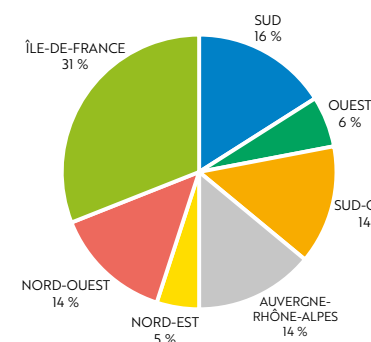


Source : Arrêté du 19 novembre 2021 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2021-2022 - Légifrance (legifrance.gouv.fr) Traitement Crédoc.
Champ : Régions choisies par les 100 premiers candidats.

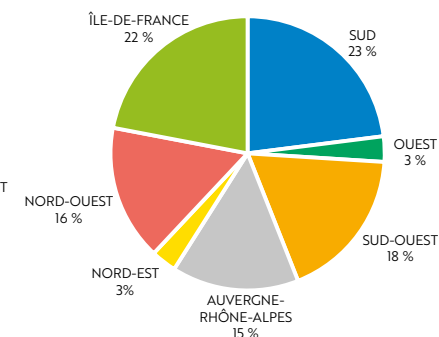
Après l'Île-de-France, les régions du sud de la France [Sud (17 %), Sud-Ouest (14 %), Auvergne-Rhône-Alpes (15 %)] sont choisies en priorité par les 100 premiers candidats ayant réussi l'épreuve du concours national d'accès au troisième cycle long de pharmacie. Elles représentent 46 % des places ouvertes en internat.

CHOIX DE RÉGIONS DES 100 PREMIERS CANDIDATS POUR LES FILIÈRES DE LA BIOLOGIE MÉDICALE ET DE LA PHARMACIE HOSPITALIÈRE, AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022

BIOLOGIE MÉDICALE



PHARMACIE HOSPITALIÈRE



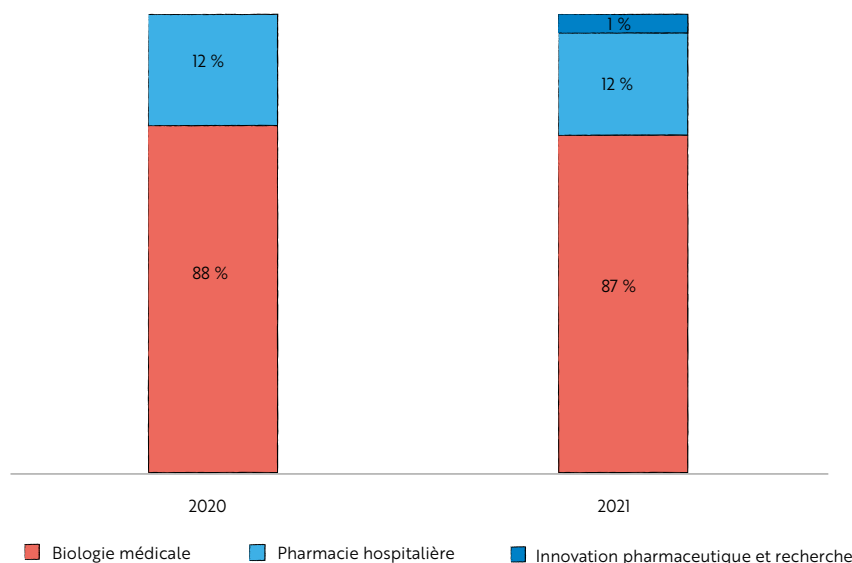
Source : Arrêté du 19 novembre 2021 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2021-2022 - Légifrance (legifrance.gouv.fr) Traitement Crédoc.

Champ : Régions choisies par les 100 premiers candidats de Biologie médicale et les 100 premiers candidats de Pharmacie hospitalière.

Note : N'est pas inclut la filière Innovation pharmaceutique et recherche car il existe moins de 100 postes.



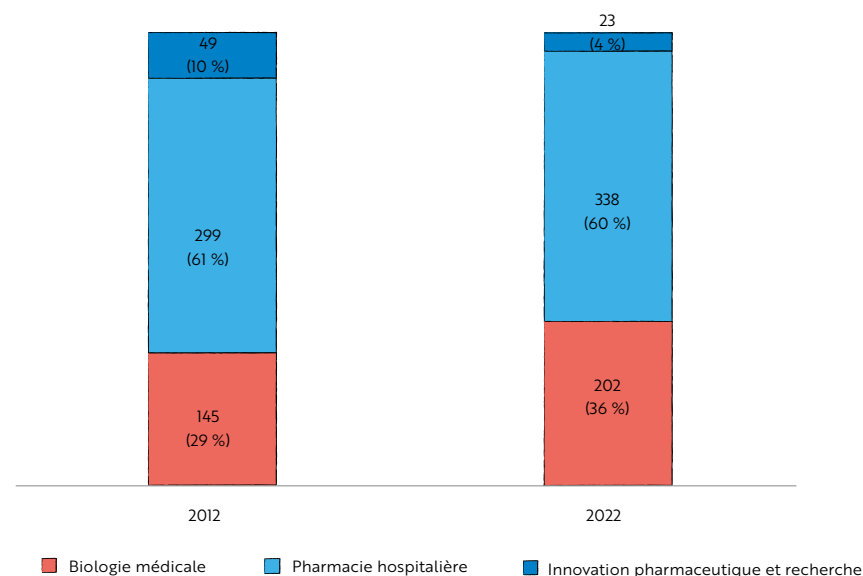
CHOIX DE SPÉCIALITÉ DES 100 PREMIERS CANDIDATS EN 2020 ET 2021



Source : Arrêté du 19 novembre 2021 relatif à l'affectation des internes de pharmacie ayant satisfait aux épreuves du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2021-2022 - Légifrance (legifrance.gouv.fr) Traitement Crédoc.
Champ : Spécialité choisie par les 100 premiers candidats.

Pour l'année universitaire 2021-2022, 87 % des 100 premiers candidats ayant réussi l'épreuve du concours national de l'internat ont choisi la spécialité biologie médicale, contre 88 % lors de l'année universitaire précédente.

RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS AU CONCOURS DE L'INTERNAT PAR FILIÈRE



Source : Arrêté du 14 décembre 2011 portant ouverture et répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2012-2013 au concours d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ; Arrêté du 6 décembre 2021 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2022-2023 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Entre 2012 et 2022, la part des postes ouverts en pharmacie hospitalière a diminué d'un point (61 % en 2012 contre 60 % en 2022), celle en innovation pharmaceutique et recherche a diminué de 6 points (10 % en 2012 contre 4 % en 2022) alors que celle en biologie médicale a augmenté de 7 points (passant de 29 % en 2012 à 36 % en 2022). La filière pharmacie hospitalière reste majoritaire avec 60 % des postes ouverts en 2022.



3.3 Nouveaux inscrits à l'Ordre

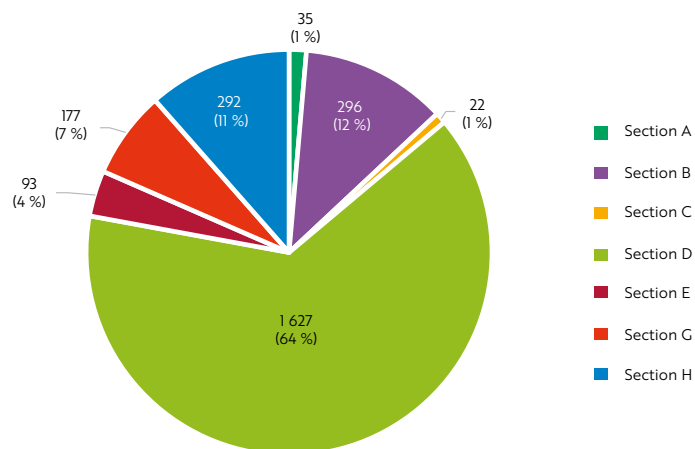
A. Profil des nouveaux inscrits à l'Ordre

En 2021, 2 542 pharmaciens se sont inscrits pour la première fois à l'Ordre, soit 483 de plus que l'année précédente.

Ces nouvelles inscriptions se retrouvent majoritairement au sein de la section D (64 %), qui reste la porte d'entrée principale des nouveaux inscrits. Les pharmaciens hospitaliers et industriels représentent respectivement 11 % et 12 % de ces nouvelles inscriptions.

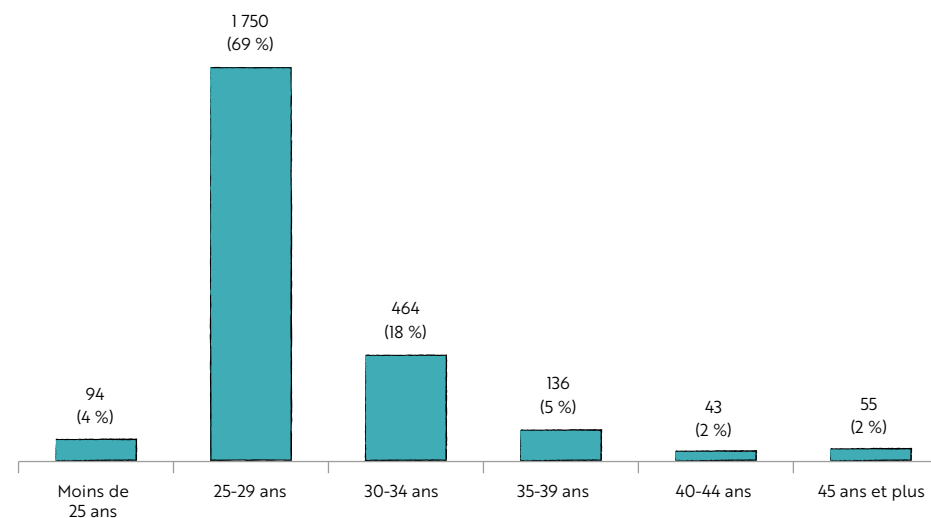
Enfin, la section des biologistes médicaux attire environ 7 % des nouveaux inscrits.

NOUVEAUX INSCRITS À L'ORDRE PAR SECTION EN 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2021 (2 542 pharmaciens).

RÉPARTITION DES NOUVEAUX INSCRITS PAR TRANCHES D'ÂGE EN 2021

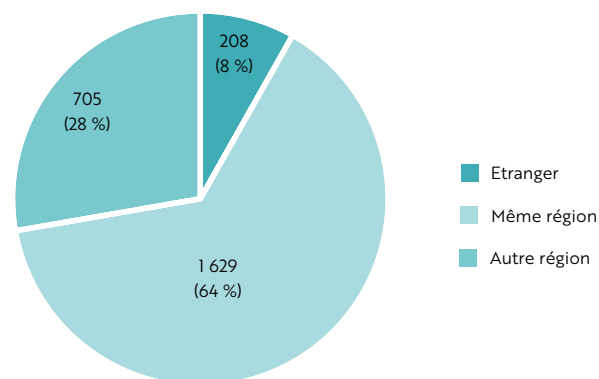


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2021 (2 542 pharmaciens).

Les nouveaux inscrits sont, en grande majorité, âgés de moins de 30 ans (72,4 %). Près d'un cinquième d'entre eux a entre 30 et 34 ans. Les 35 ans et plus constituent une minorité, même si cette part a augmenté depuis l'année dernière : 9,3 % des nouveaux inscrits en 2021 contre 7 % en 2020.

B. Mobilité des nouveaux inscrits à l'Ordre

RÉPARTITION ENTRE LIEU DE FORMATION ET LIEU D'INSTALLATION

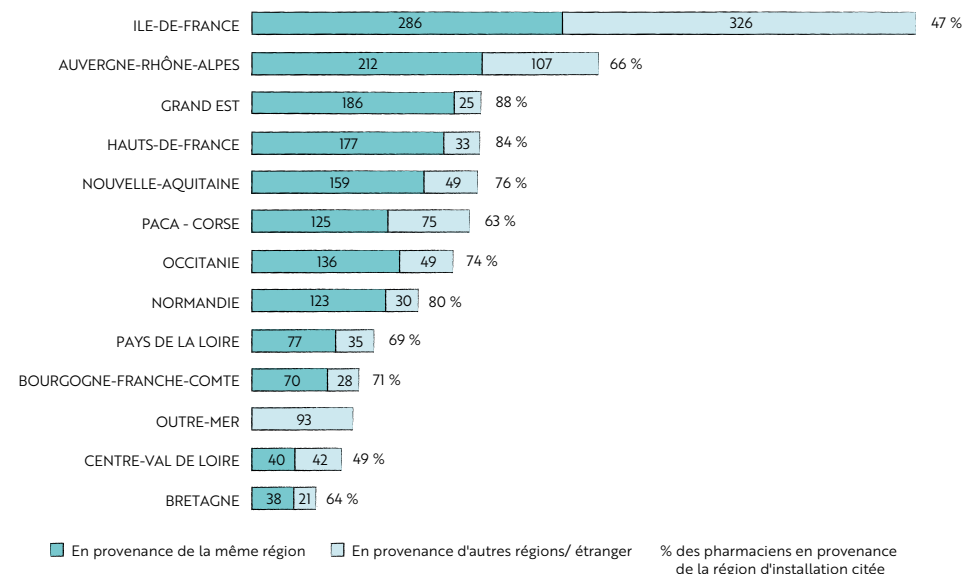


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2021 (2 542 pharmaciens).

64 % (soit 1 629) des nouveaux inscrits ont fait le choix d'exercer dans la région où ils ont suivi leurs études, tandis que 28 % (soit 705) des nouveaux inscrits exercent hors de leur région de formation.

Seulement 8 % (soit 208) des nouveaux inscrits ont effectué leurs études à l'étranger.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS NOUVELLEMENT INSCRITS SELON LES RÉGIONS D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nouveaux inscrits à l'Ordre en 2021 (2 542 pharmaciens).

La première région d'exercice des nouveaux diplômés est la région Ile-de-France où exercent 612 nouveaux inscrits en 2021. 47 % d'entre eux ont étudié en Ile-de-France. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes (319), Grand Est (211) et Hauts-de-France (210).

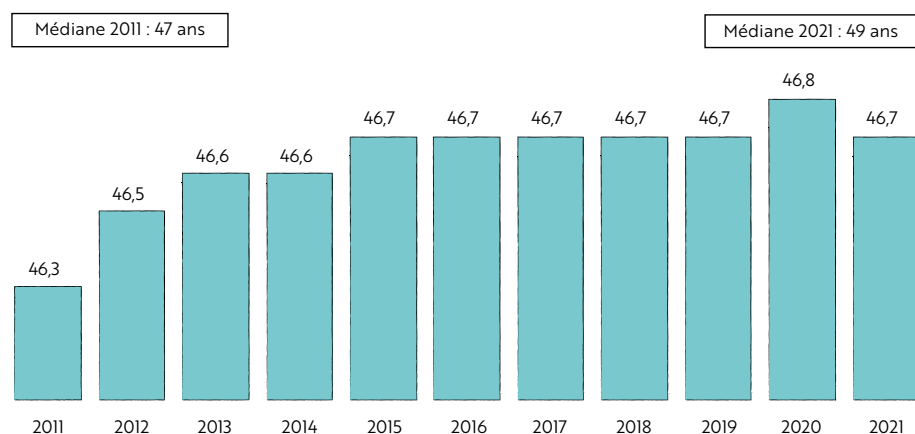
Les régions qui concentrent le plus fort taux de pharmaciens nouvellement inscrits à l'Ordre ayant étudié dans leurs régions sont : le Grand Est (88 %), les Hauts-de-France (84 %), la Normandie (80 %), la Nouvelle-Aquitaine (76 %) et l'Occitanie (74 %).

Certaines régions accueillent une part plus élevée de nouveaux pharmaciens inscrits en provenance d'autres régions. C'est le cas notamment de la région Ile-de-France.

4 Âge et renouvellement des générations de pharmaciens

4.1 Une moyenne d'âge des pharmaciens inscrits à l'Ordre globalement stable mais une médiane qui progresse

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS ENTRE 2011 ET 2021



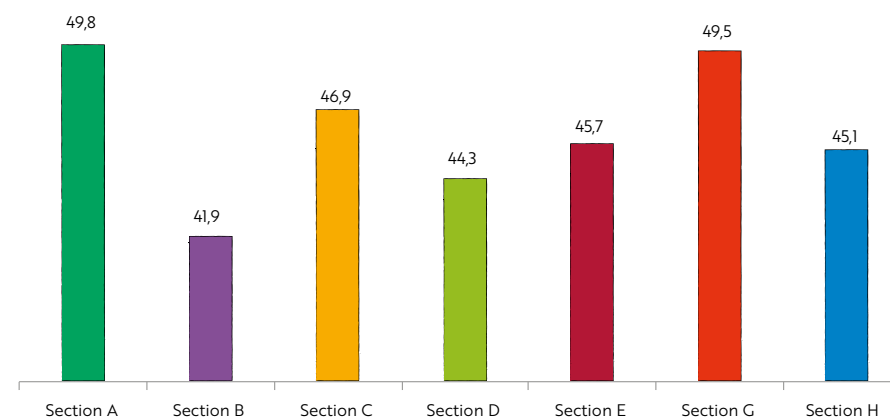
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

La moyenne d'âge est globalement stable sur les dix dernières années. L'âge médian des pharmaciens inscrits à l'Ordre (49 ans en 2021) a augmenté de deux ans sur les dix dernières années. La médiane divise la population des pharmaciens en deux moitiés égales : il y a autant de pharmaciens de moins de 49 ans que de plus de 49 ans. L'évolution de l'âge médian des pharmaciens est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population active en France. En effet, le taux d'activité des seniors augmenterait entre 2010 et 2025 sous l'effet des mesures d'allongement de la durée du travail des réformes des retraites.³

³ La population active en métropole à l'horizon 2030 : une croissance significative dans dix régions - Insee Première - 1371

4.2 Moyennes d'âge des hommes et des femmes par section

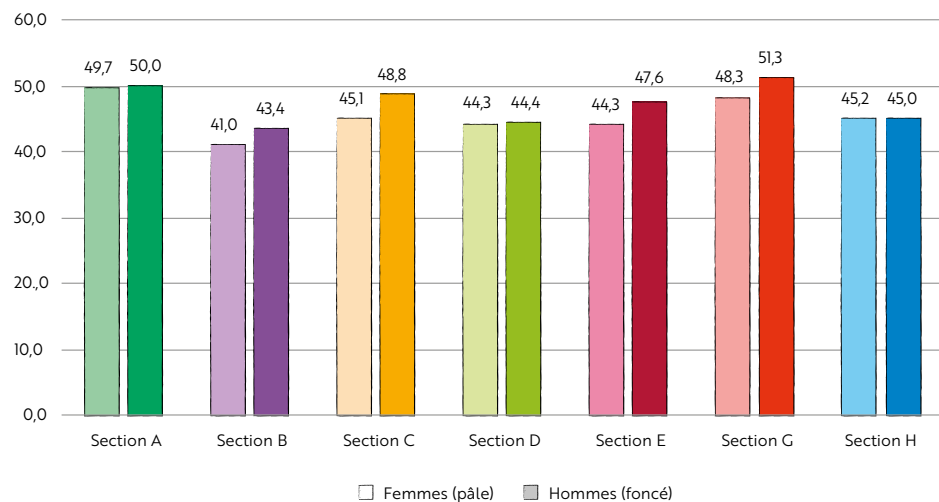
MOYENNE D'ÂGE PAR SECTION EN 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).
Note : les moyennes d'âge ont été réalisées sur la base du nombre de pharmaciens inscrits selon leur section d'inscription principale (activité principale). La comparaison entre les données de la partie générale et celles indiquées dans chacune des sections (qui se basent sur le nombre d'inscrits activité principale ou secondaire) n'est donc pas possible.

La moyenne d'âge des pharmaciens varie en fonction des sections. Les moyennes d'âge les plus élevées sont celles des pharmaciens titulaires d'officine (section A - 49,8 ans) et des biologistes médicaux (section G - 49,5 ans). La population de la section B est la plus jeune avec une moyenne d'âge de 41,9 ans. Il faut en effet garder à l'esprit que la moyenne est un indicateur qui est influencé par les valeurs extrêmes et qui n'est donc pas forcément représentatif de la répartition des pharmaciens par classes d'âge au sein de chaque section.

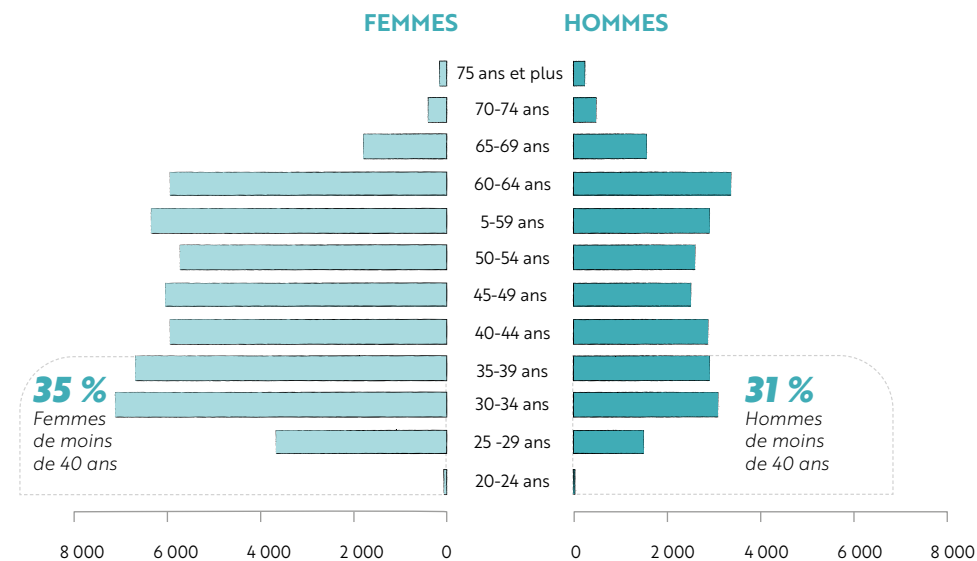
MOYENNES D'ÂGE PAR SECTION ET PAR GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

La moyenne d'âge des sections peut elle-même masquer des différences d'âge entre hommes et femmes. Le graphique ci-dessus montre que la moyenne d'âge des hommes est égale ou supérieure à celle des femmes pour la majorité des sections, à l'exception de la section H. Dans les sections C et E, la différence entre les moyennes d'âge des hommes et des femmes est plus marquée que dans d'autres sections. En section D et H, l'âge moyen des hommes et des femmes est quasiment identique.

PYRAMIDE DES ÂGES

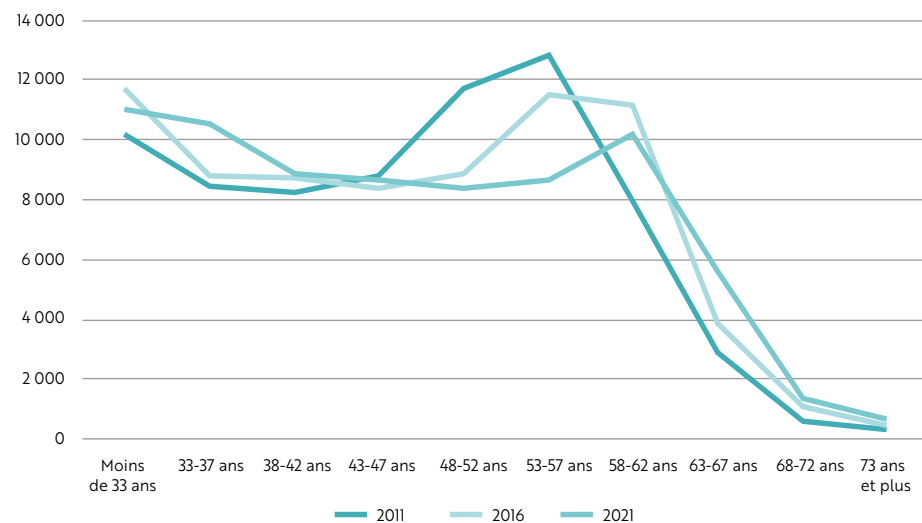


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

La pyramide des âges ci-dessus montre également que la part des moins de 40 ans est plus importante chez les femmes (35 %) que chez les hommes (31 %).

Comme en 2020, 35 % des femmes en exercice ont moins de 40 ans en 2021. La part des hommes de moins de 40 ans a progressé d'un point en un an (soit 31 % en 2021).

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE 2011-2016-2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

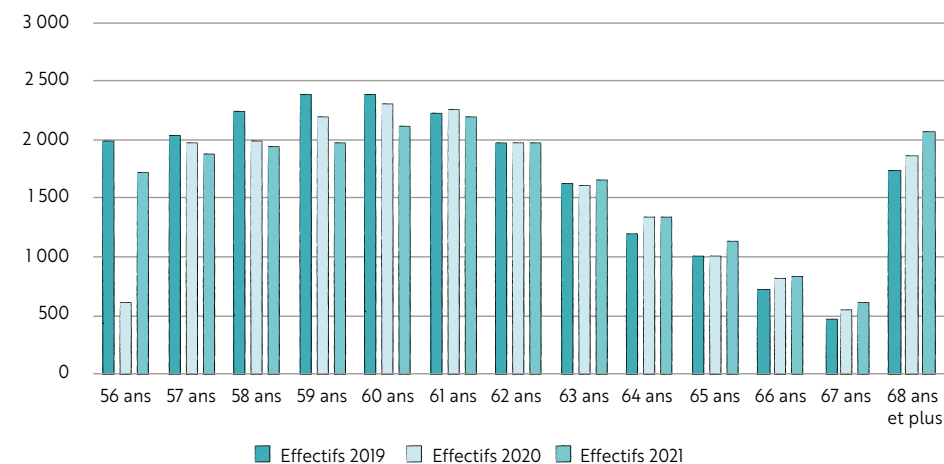
Champ : ensemble des personnes physiques inscrites à l'Ordre (72 042 pharmaciens en 2011 ; 74 441 pharmaciens en 2016 ; 74 039 pharmaciens en 2021).

En dix ans, on constate un aplatissement de la courbe d'âge à partir de 33 ans et un allongement des carrières.

En 2021, la part des moins de 33 ans représente 15 %, soit 1 point de moins qu'en 2016 (16 %). Alors que seuls 9 % des pharmaciens avaient 60 ans ou plus en 2011, ils sont près de 16 % en 2021.

4.3 Les pharmaciens âgés de 56 ans ou plus

PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE DE 2019 À 2021 ÂGÉES DE 56 ANS ET PLUS

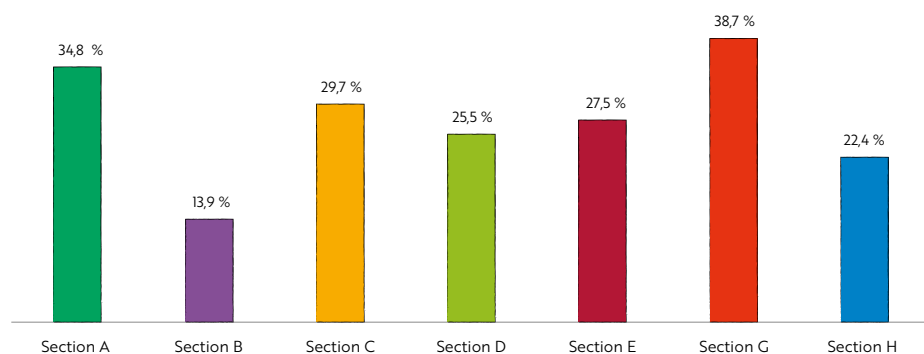


Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des personnes physiques de 56 ans ou plus inscrites à l'Ordre en 2019, 2020 et 2021.

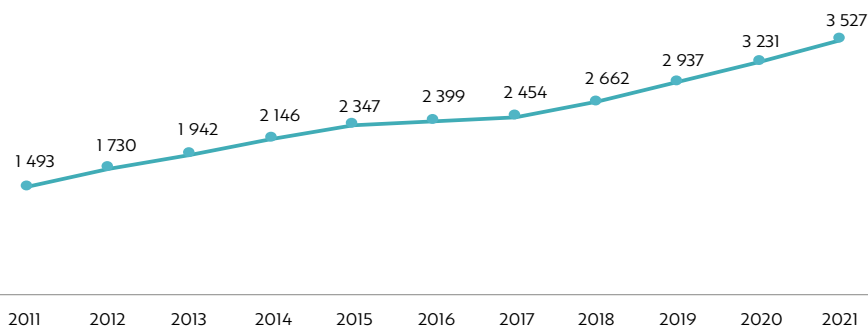
Le nombre de pharmaciens de 56 ans et plus représentait en 2021, 29 % des inscrits à l'Ordre contre près de 31 % en 2019. Néanmoins, en 2020 on comptait 20 524 pharmaciens de 56 ans et plus, soit 28 % de l'ensemble des pharmaciens inscrits.

PERSONNES INSCRITES À L'ORDRE EN 2021 DE 56 ANS ET PLUS PAR SECTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes physiques).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE 66 ANS ET PLUS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des personnes physiques de 66 ans ou plus inscrites à l'Ordre en 2019, 2020 et 2021.

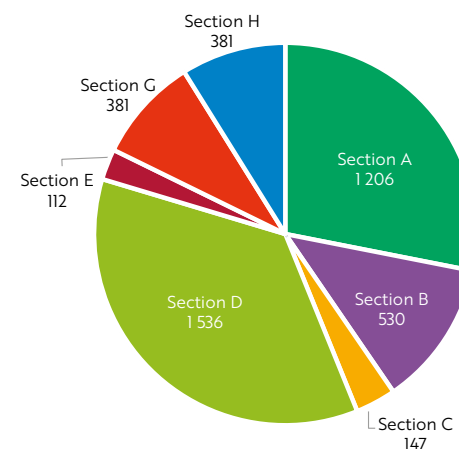
Depuis 10 ans, le nombre de pharmaciens inscrits à l'Ordre âgés de 66 ans et plus ne cesse d'augmenter. Cette augmentation peut être liée aux départs à la retraite qui sont de plus en plus tardifs et aux reprises d'activité via le cumul emploi retraite. Les pharmaciens de 66 ans et plus représentent 5 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021, contre 2 % en 2011.

Pour les plus de 60 ans, leur part est passée de 9 % à 16 % entre 2011 et 2021, soit une progression de 7 points de pourcentage sur 10 ans. La part des moins de 35 ans a légèrement évolué puisqu'elle est passée de 19 % à 21 % entre 2011 et 2021.

4.4 Les cessations d'activité

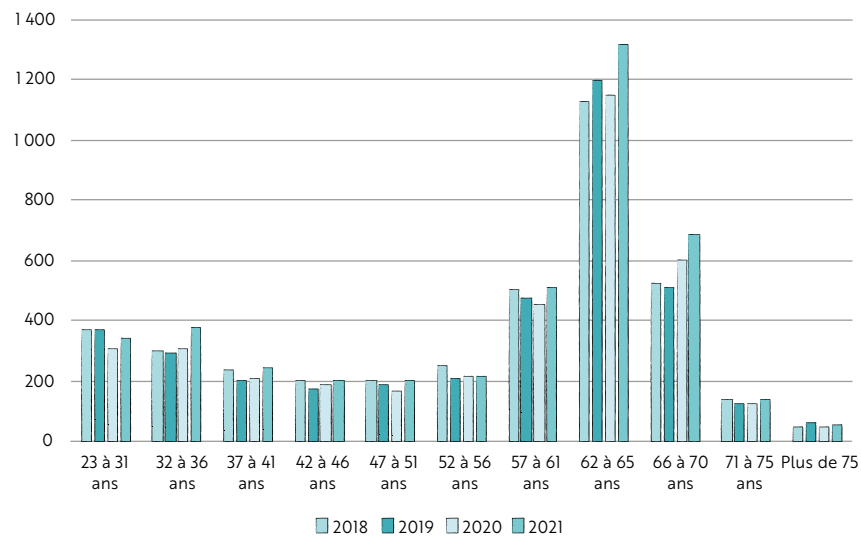
La radiation correspond à la cessation d'activité, principalement liée aux départs en retraite, à des changements d'activité entraînant dans certains cas une inscription à une autre section, des réorientations professionnelles en cours de carrière ou encore à des pharmaciens en fin de CDD.

RADIATIONS PAR SECTION EN 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 4 293 pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre en 2021.

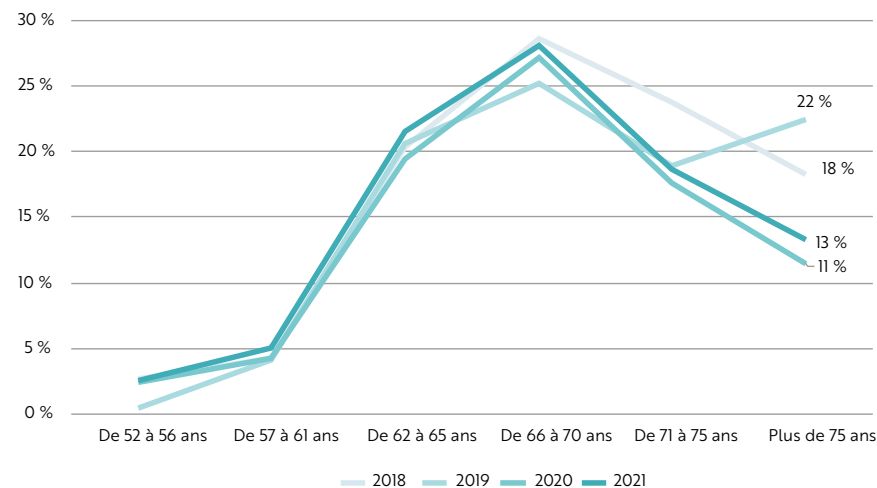
RADIATIONS DÉFINITIVES DE 2018 À 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant fait l'objet d'une radiation définitive de l'Ordre entre 2018 et 2021.

En 2021, l'Ordre a procédé à 4 293 radiations (contre 3 769 en 2020, soit +14 % en 2021). Sur l'ensemble des pharmaciens qui sont « sortis » du tableau, la proportion des 62 à 65 ans est largement la plus marquée (1 318 radiations, soit près de 31 % des radiations contre 1 153 radiations en 2020).

TAUX DE SORTIE DE 2018 À 2021 DES PHARMACIENS DE 52 ANS OU PLUS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre entre 2018 et 2021 (personnes inscrites physiques).

Le taux de sortie mesure le rapport entre le nombre de radiés et le nombre de personnes physiques inscrites à l'Ordre par tranche d'âge. Il montre une sortie relativement importante à partir de 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ à la retraite.

En effet, les personnes radiées entre 62 et 65 ans représentent 21,6 % des pharmaciens de leur tranche d'âge. Les personnes radiées de 66 à 70 ans représentent 28 % des pharmaciens de leur tranche d'âge.



5 Répartition des pharmaciens par nationalité et diplôme

5.1 Répartition des pharmaciens étrangers par secteur

RÉPARTITION DES PHARMACIENS SELON LA NATIONALITÉ ET LE DIPLÔME

Nationalité \ Origine diplôme	Afrique du Nord	Afrique sub-saharienne	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe*	France	Moyen-Orient	Océanie	Total général
Afrique du Nord	71	2	0	0	0	75	439	0	0	587
Afrique sub-saharienne	2	14	0	0	0	54	291	0	0	361
Amérique du Nord	0	0	2	0	0	1	2	0	0	5
Amérique du Sud	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Asie	0	0	0	0	1	1	38	0	0	40
Europe	3	0	0	2	0	602	121	1	0	729
France	188	53	3	9	4	655	71 238	84	1	72 235
Moyen-Orient	0	1	0	0	0	11	57	11	0	80
Total général	264	70	5	13	5	1 399	72 186	96	1	74 039

*Europe : continent européen hors France

Source : données CNOP, traitement Credoc.

Champ : ensemble des 74 039 pharmaciens inscrits à l'Ordre en 2021 (personnes inscrites physiques).

Le nombre de pharmaciens français ayant obtenu un diplôme à l'étranger a augmenté de 13 %, passant de 885 à 997. Cette hausse était de 6,9 % entre 2019 et 2020. Ces diplômés étrangers viennent principalement d'Europe (66 %). Près d'un cinquième (19 %) viennent d'Afrique du Nord et près d'un dixième (8 %) du Moyen-Orient. Les étudiants français ayant obtenu leur diplôme en Afrique sub-saharienne, en Amérique, en Asie et en Océanie restent minoritaires.





RÉPARTITION DES PHARMACIENS ÉTRANGERS PAR SECTION

Section*	2020			2021			Répartition par section des pharmaciens étrangers en 2021 (%)
	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	Ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen	Ressortissant d'un autre Pays Etranger	Total	
A	138	331	469	142	349	491	27,2 %
B	48	77	125	51	83	134	7,4 %
C	9	11	20	9	9	18	1,0 %
D	408	398	806	428	432	860	47,7 %
G	29	112	141	32	123	155	8,6 %
H	47	97	144	52	94	146	8,1 %
Total	679	1 026	1 705	714	1 090	1 804	100 %

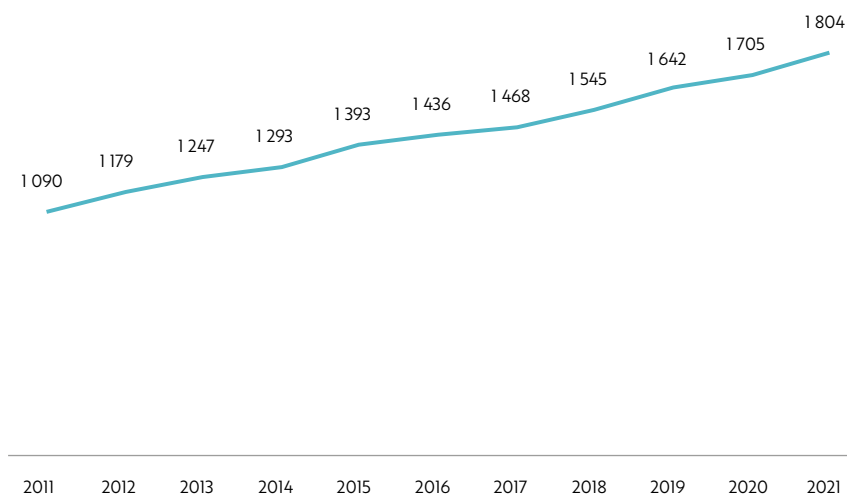
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre (1 804 pour l'année 2021).

* Les données pour la section E sont ventilées dans les autres sections.

Au 1^{er} janvier 2021, l'Ordre national des pharmaciens compte 1 804 professionnels de nationalité étrangère, soit près de 2 % des effectifs totaux. Leur nombre est en augmentation d'environ 6 % par rapport à 2020 (soit 2 points de plus que sur 2019-2020). Leur choix se porte essentiellement sur l'officine. En effet, les secteurs de l'officine regroupent 75 % d'entre eux (48 % en section D, 27 % en section A). La section D continue à observer une augmentation de ces inscriptions.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS ÉTRANGERS ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

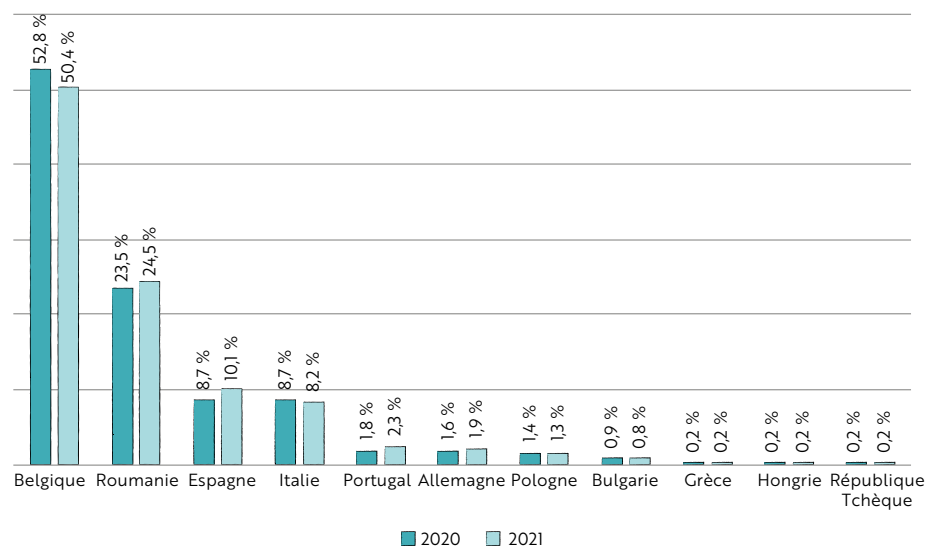
Champ : ensemble des pharmaciens de nationalité étrangère inscrits à l'Ordre (1 804 pour l'année 2021).

Depuis dix ans, le nombre de pharmaciens étrangers inscrits à l'Ordre augmente d'année en année (+66 % depuis 2011), passant de 1 090 à 1 804 en 2021.



5.2 Pharmaciens français diplômés au sein de l'Union Européenne

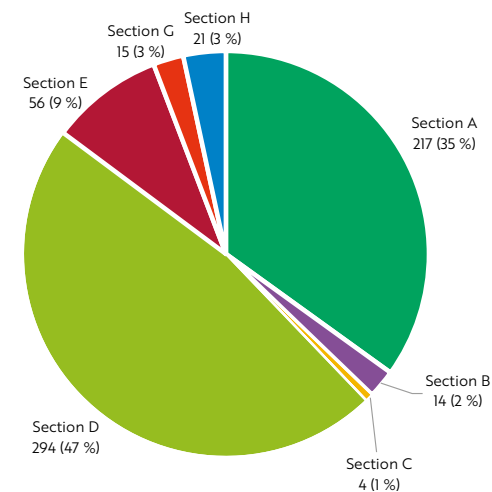
PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2020 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des 621 pharmaciens français diplômés au sein de l'Union Européenne (hors France).

En 2021, **69%** des pharmaciens français diplômés dans un Etat membre de l'Union Européenne (autre que la France) ont obtenu ce diplôme dans un pays frontalier (dont 50,4% en Belgique contre 52,8% en 2020). Cette diminution peut-être la conséquence d'une régulation accrue du nombre d'étudiants non-résidents, fixée à 30% du nombre total de places à l'entrée de la formation en Belgique.

SECTIONS D'INSCRIPTION DES PHARMACIENS FRANÇAIS DIPLÔMÉS EN UE (HORS FRANCE)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des 621 pharmaciens français diplômés en Union Européenne (hors France).

Une forte majorité des 621 pharmaciens français diplômés en UE (hors France) sont inscrits en sections A et D et font donc carrière au sein d'officines (82%).

82%
 des pharmaciens français diplômés dans l'UE s'inscrivent en officine (identique à 2019 et 2020)



SECTION A

PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

Cette étude démographique est une photographie essentielle qui nous permet de constater que par rapport à l'année dernière, même si on note une certaine diminution du nombre d'officines, le maillage territorial résiste bien. Ce sont les restructurations du réseau qui engendrent la disparition d'officines dite « non viables » au profit de structures mieux adaptées aux nouvelles missions et à l'exercice coordonné avec les autres professionnels de santé.

L'heure est maintenant à la consolidation de ce maillage harmonieux en comparaison à d'autres professions de santé dont la répartition territoriale et la démographie sont plus fragiles.

Un léger rajeunissement de la population des titulaires d'officine laisse entrevoir une évolution de l'activité vers plus d'exercice coordonné ou d'autres organisations professionnelles plus simples à mettre en œuvre. Ceci, toujours dans l'optique de conserver une certaine attractivité pour la profession afin de garantir un accès au plus près des patients.

La subtile alchimie entre la démographie, le maillage des officines et celui des autres professionnels de santé doit retenir toutes les attentions à l'avenir.

Le « territoire de vie-santé », agrégat de communes autour d'un pôle d'équipements et de services, remplace la notion de bassin de vie, c'est une évolution positive, mais attention à ce que le remède ne devienne pas « poison » pour le réseau de nos officines. Ainsi, de petites officines dépouillées de leurs professionnels de santé satellites, attirés par des communautés voisines, risquent encore de faire les frais de ces restructurations.

Donc confiance et prudence pour l'avenir.





SECTION A

PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE

Cette étude démographique est une photographie essentielle qui nous permet de constater que par rapport à l'année dernière, même si on note une certaine diminution du nombre d'officines, le maillage territorial résiste bien. Ce sont les restructurations du réseau qui engendrent la disparition d'officines dite « non viables » au profit de structures mieux adaptées aux nouvelles missions et à l'exercice coordonné avec les autres professionnels de santé.

L'heure est maintenant à la consolidation de ce maillage harmonieux en comparaison à d'autres professions de santé dont la répartition territoriale et la démographie sont plus fragiles.

Un léger rajeunissement de la population des titulaires d'officine laisse entrevoir une évolution de l'activité vers plus d'exercice coordonné ou d'autres organisations professionnelles plus simples à mettre en œuvre. Ceci, toujours dans l'optique de conserver une certaine attractivité pour la profession afin de garantir un accès au plus près des patients.

La subtile alchimie entre la démographie, le maillage des officines et celui des autres professionnels de santé doit retenir toutes les attentions à l'avenir.

Le « territoire de vie-santé », agrégat de communes autour d'un pôle d'équipements et de services, remplace la notion de bassin de vie, c'est une évolution positive, mais attention à ce que le remède ne devienne pas « poison » pour le réseau de nos officines. Ainsi, de petites officines dépouillées de leurs professionnels de santé satellites, attirés par des communautés voisines, risquent encore de faire les frais de ces restructurations.

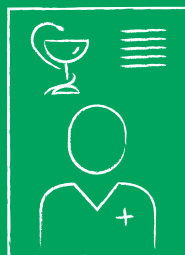
Donc confiance et prudence pour l'avenir.





1

Chiffres clés 2021

**25 189**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹-1,3 % par rapport à 2020
(-9,2 % par rapport à 2011)**49,8**

ÂGE MOYEN

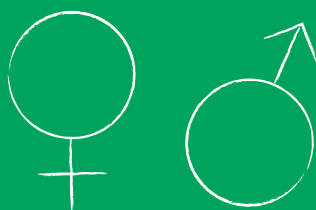
-0,3 an par rapport à 2020
(+3,1 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**1,2**

TITULAIRE PAR OFFICINE

Constant depuis 12 ans

**20 318**

PHARMACIES EN 2021

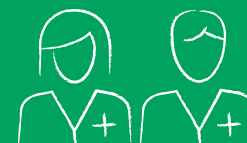
-1,1 % par rapport à 2020
(-8 % par rapport à 2011)**56%**

FEMMES

44%

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****1 433**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS+1,5 % par rapport à 2020
(5,7 % des pharmaciens inscrits
en section A)**2,4**TITULAIRE
+ ADJOINT PAR OFFICINE

-0,2 par rapport à 2020

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits en section A est de 25 193 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section A est de 25 189 personnes

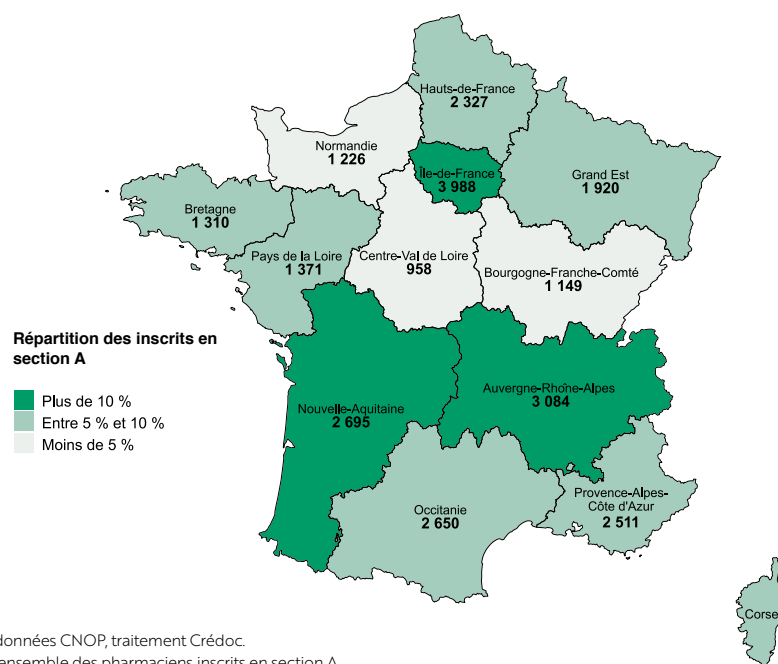


2 Les pharmaciens titulaires d'officine : portrait de la section A

2.1 Caractéristiques démographiques des pharmaciens titulaires d'officine

En 2021, 25 189 pharmaciens étaient titulaires de leur officine, représentant 34 % des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

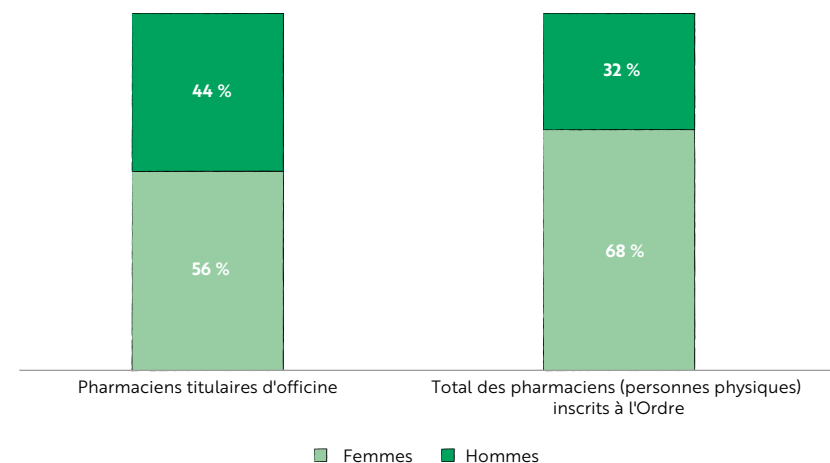
16 %

des pharmaciens titulaires d'officine sont installés en Île-de-France

A. Des femmes moins présentes que dans d'autres sections de l'Ordre

Les femmes sont majoritairement représentées parmi les pharmaciens titulaires d'officine, mais dans une moindre proportion par rapport au nombre total de femmes inscrites à l'Ordre national des pharmaciens. En effet, on compte **56 % de femmes en 2021** en section A contre **44 % d'hommes**, alors qu'elles représentent 68 % des inscrits à l'Ordre toutes sections confondues. Il est à noter que cette année, une très légère augmentation (+1 %) du nombre de femmes titulaires, confirmant encore la féminisation de la profession.

PROPORTION DE FEMMES PARMIS LES TITULAIRES D'OFFICINE COMPARÉE AU TOTAL DES PHARMACIENS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

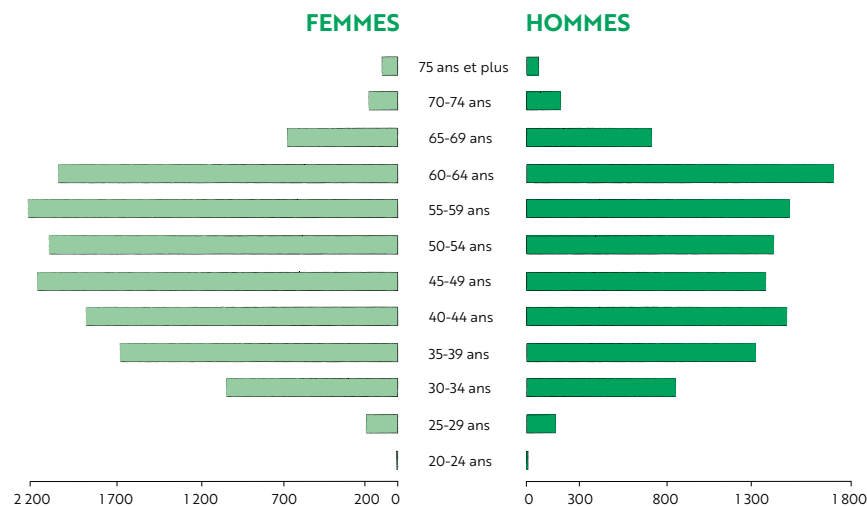
B. Un vieillissement de la population des pharmaciens titulaires d'officine

Plus de la moitié des titulaires d'officine en France ont 50 ans ou plus (52 %, soit 12 998 personnes). En 2011, seuls 13 % des pharmaciens titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, alors qu'ils étaient 23 % en 2021, soit une progression moyenne de 1 point par an.

La pyramide des âges ci-dessous nous révèle qu'en 2021, 21 % des femmes titulaires d'officine avaient 60 ans ou plus, contre 25 % de leurs confrères masculins, soit la même proportion qu'en 2020.

Le vieillissement de la population des pharmaciens est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population française. En effet, d'après les derniers chiffres de l'INSEE, en 2010, 23 % de la population française métropolitaine avait plus de 60 ans, contre 27 % en 2021².

PYRAMIDE DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION A



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

Note : La tranche d'âge « 20-24 ans » comprend une femme et deux hommes. La moyenne d'âge des femmes est de 49,7 ans tandis que pour les hommes elle est de 50,0 ans.

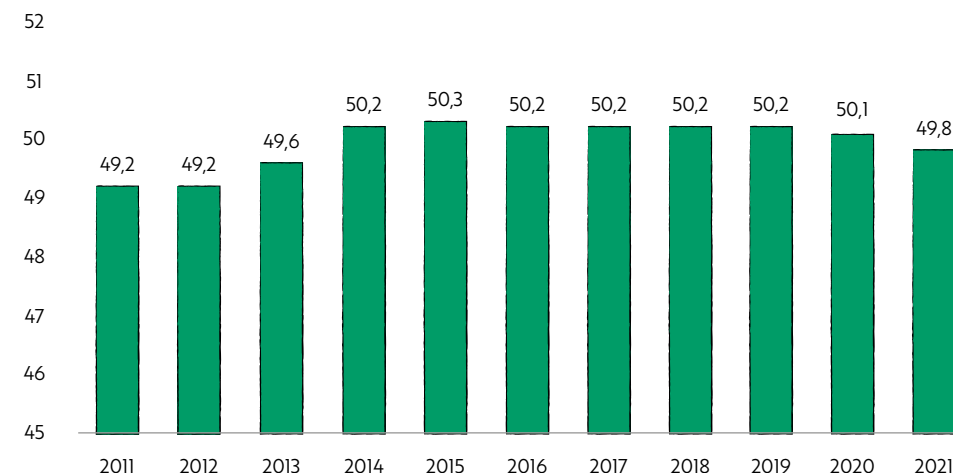
La moyenne d'âge des femmes est de 49,7 ans tandis que pour les hommes elle est de 50,0 ans.

20 % des femmes titulaires d'officine ont moins de 40 ans

21 % des hommes titulaires d'officine ont moins de 40 ans

² INSEE, Estimation de population par département, sexe et grandes classes d'âges

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE D'ÂGE DES INSCRITS EN SECTION A ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A.

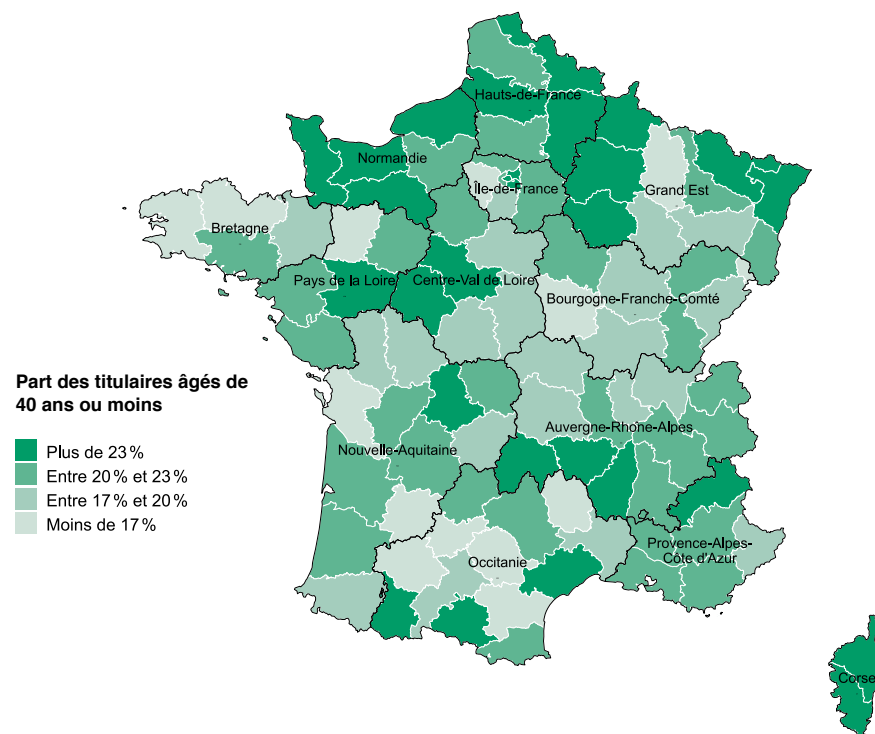
La moyenne d'âge des titulaires d'officine est de **49,8 ans** en 2021

Alors que l'âge moyen des titulaires d'officine était de 49 ans en 2011, il se maintient proche de 50 ans en 2021 (49,8 ans).

La moyenne d'âge des pharmaciens titulaires est supérieure de 3,1 ans à celle de l'ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre (46,7 ans en 2021). Cette différence s'explique par le fait que l'engagement dans le titulariat se fait souvent après que les pharmaciens aient acquis une expérience professionnelle de plusieurs années, notamment en tant que pharmaciens adjoints.

De plus, **les moins de 40 ans sont de plus en plus présents en section A** passant de 19 % en 2011 à 21 % en 2021. Bien que cette évolution reste à confirmer dans les années à venir, elle peut traduire un rajeunissement de la titularisation.

TITULAIRES D'OFFICINE ÂGÉS DE MOINS DE 40 ANS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens titulaires d'officine de moins de 40 ans.

21%

des titulaires d'officine (hommes et femmes confondus) ont moins de 40 ans en 2021

Les régions qui ont la plus forte part de pharmaciens titulaires d'officine âgés de moins de 40 ans sont la Normandie (24 %), les Hauts-de-France (23 %), suivies par l'Île-de-France et le Grand Est (respectivement 22 %).

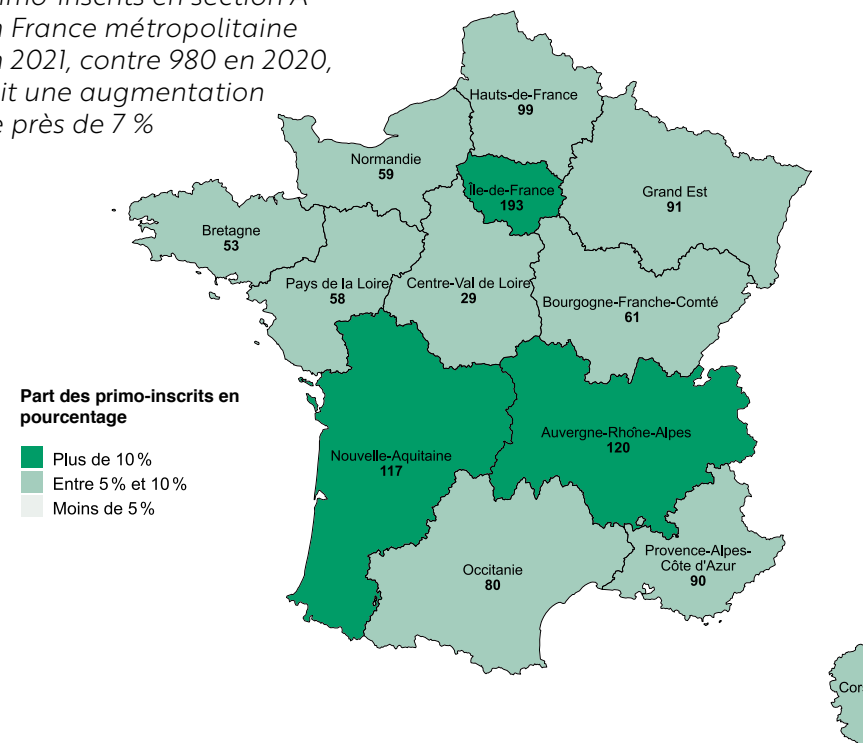
2.2 Les inscriptions en section A

On compte 25 189 pharmaciens titulaires d'officine en France métropolitaine en 2021 dont 1 050 nouveaux inscrits au sein de cette section. On distingue deux types de profils parmi ces pharmaciens appelés également primo-inscrits, ceux qui s'inscrivent pour la première fois à l'Ordre (35 personnes) et ceux en provenance d'autres sections (1 015 personnes).

RÉPARTITION DES PRIMO-INSCRITS EN SECTION A

1 050

primo-inscrits en section A en France métropolitaine en 2021, contre 980 en 2020, soit une augmentation de près de 7 %

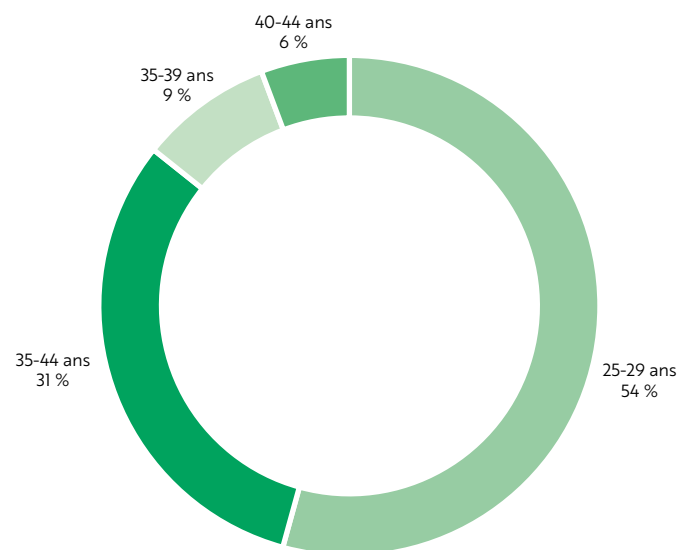


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits pour la première fois en section A.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

Toutes sections confondues, on compte 2 503 inscrits pour la première fois à l'Ordre en 2021 avec une moyenne d'âge de 29 ans. Les 35 personnes inscrites pour la première fois à l'Ordre en section A en 2021 représentent donc 1,4 % de l'ensemble des nouvelles inscriptions à l'Ordre.

Concernant les 1 050 nouveaux inscrits en section A, la moyenne d'âge est de 35,5 ans contre 49,8 ans pour l'ensemble des pharmaciens titulaires et 46,5 ans pour l'ensemble des pharmaciens de l'Ordre.

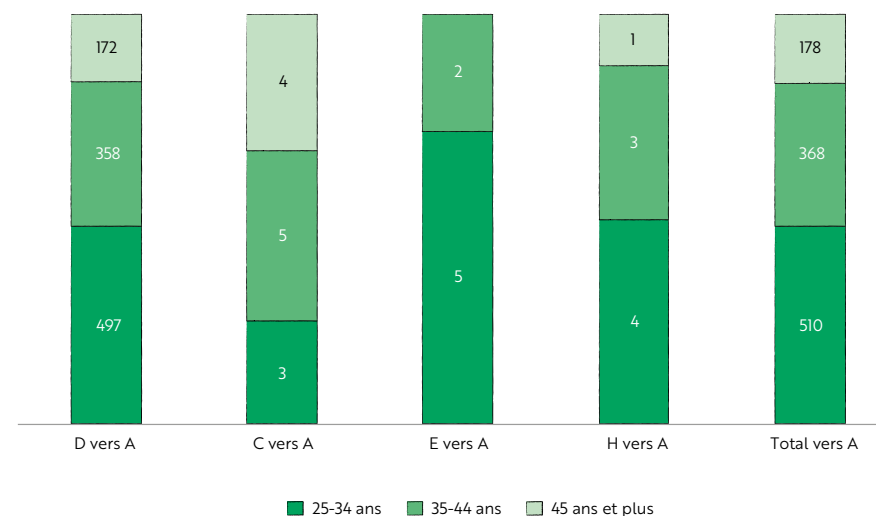
RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES 35 INSCRITS POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS ET EN SECTION A



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 35 pharmaciens inscrits pour la première fois en section A.

Parmi les 35 nouveaux pharmaciens inscrits pour la première fois à l'Ordre en section A, plus de la moitié d'entre eux ont entre 25 et 29 ans (54 %).

NOMBRE DE PASSAGES VERS LA SECTION A EN PROVENANCE D'AUTRES SECTIONS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens nouvellement inscrits en section A en 2021.

Note : Un passage n'est pas forcément égal à une personne physique. En effet, une personne inscrite dans deux sections (ex : H et D) et qui changerait pour la section A, va compter pour 2 passages. **Le total comprend également les mouvements en provenance de la section B et G qui n'ont pas été représentés sur la figure.**

En 2021, 48 % des passages vers la section A étaient effectués par des pharmaciens de moins de 35 ans. **97 % des passages en section A font suite à une titularisation d'adjoints.**

En 2021, sur les 284 passages de la section A vers d'autres sections, 95 % concernent des mouvements vers la section D (pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices).

3 Les officines sur le territoire métropolitain : un pôle d'accès aux soins

L'accès aux soins est un objectif majeur des politiques publiques en France afin de lutter contre les inégalités sociales ou territoriales.

Il s'agit d'un concept multidimensionnel qui est souvent défini comme « l'absence d'obstacles entravant la possibilité de recours »³. La notion de « désert médical » apparaît de façon récurrente dans les débats sur les inégalités territoriales de santé. Elle traduit « l'inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire qui ne permettrait pas en certains endroits de répondre à la demande de soins »⁴. La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 a confirmé la volonté des pouvoirs publics d'une régionalisation de la santé notamment avec la création des Agences régionales de santé, qui jouent un rôle important dans le maillage territorial, en accordant les licences permettant les transferts ou regroupements d'officines. L'objectif de cette régionalisation du système de santé est de mieux gérer la répartition des professionnels de santé sur le territoire mais aussi de renforcer la coordination entre les pharmaciens d'officine et les autres professionnels de santé.

La partie qui suit fournit des données actualisées sur la présence des officines sur le territoire métropolitain, en la comparant notamment avec la densité des médecins généralistes.

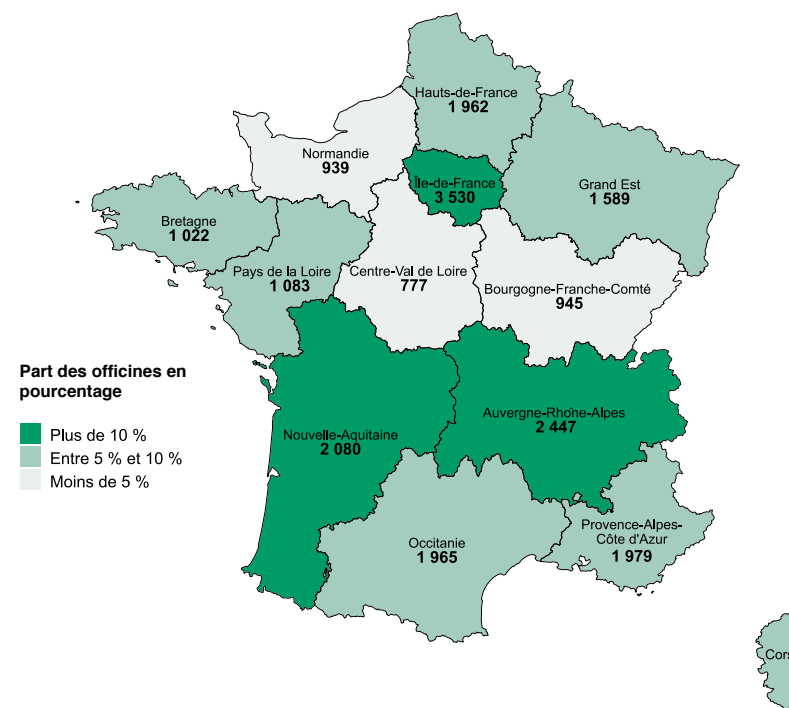
3.1 Données de contexte

Les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine concentrent à elles seules 39 % du nombre total d'officines sur le territoire métropolitain.

³ N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'évaluation et des statistiques. 2017.

⁴ A. Nguyen-Khac, « Mesures de l'accès aux soins : l'apport d'enquêtes sur les pratiques et perceptions des patients », Revue française des affaires sociales, n° 1, 2017.

RÉPARTITION DES OFFICINES PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des officines sur le territoire métropolitain.

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

On compte 20 318 officines en 2021 en France métropolitaine. Ce chiffre est inférieur au nombre total de titulaires d'officine par région car une même officine peut regrouper plusieurs titulaires notamment en société. Les régions regroupant le plus grand nombre d'officines en 2021 sur le territoire métropolitain sont l'Île-de-France (17,4 % des officines), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 % des officines) et la Nouvelle-Aquitaine (10,2 % des officines). À l'inverse, 3 régions regroupent chacune moins de 5 % des officines sur le territoire métropolitain : la Bourgogne-Franche-Comté (avec 945 officines représentant 4,7 % des officines), la Normandie (avec 939 officines représentant 4,6 % des officines) et le Centre-Val de Loire (avec 777 officines représentant 3,8 % des officines).

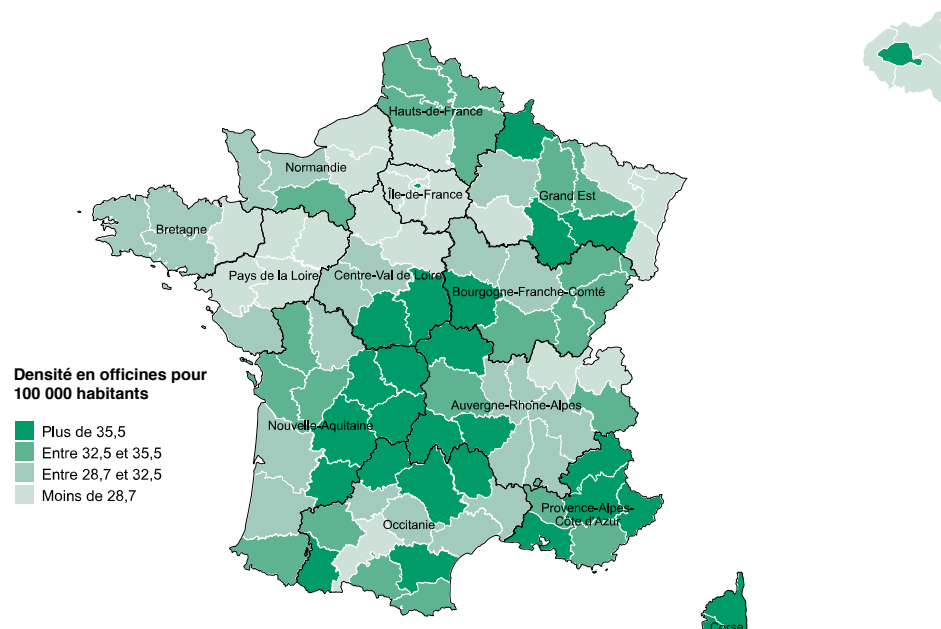
20 318 officines en 2021 en France métropolitaine, contre 20 534 en 2020, soit une évolution de -1,1 %

3.2 La présence des officines sur le territoire français et l'accès aux soins

3.2.1 31 officines pour 100 000 habitants en France

La France métropolitaine compte en moyenne **31 officines pour 100 000 habitants**. La carte ci-dessous révèle cependant des différences entre départements concernant cet indicateur.

DENSITÉ D'OFFICINES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



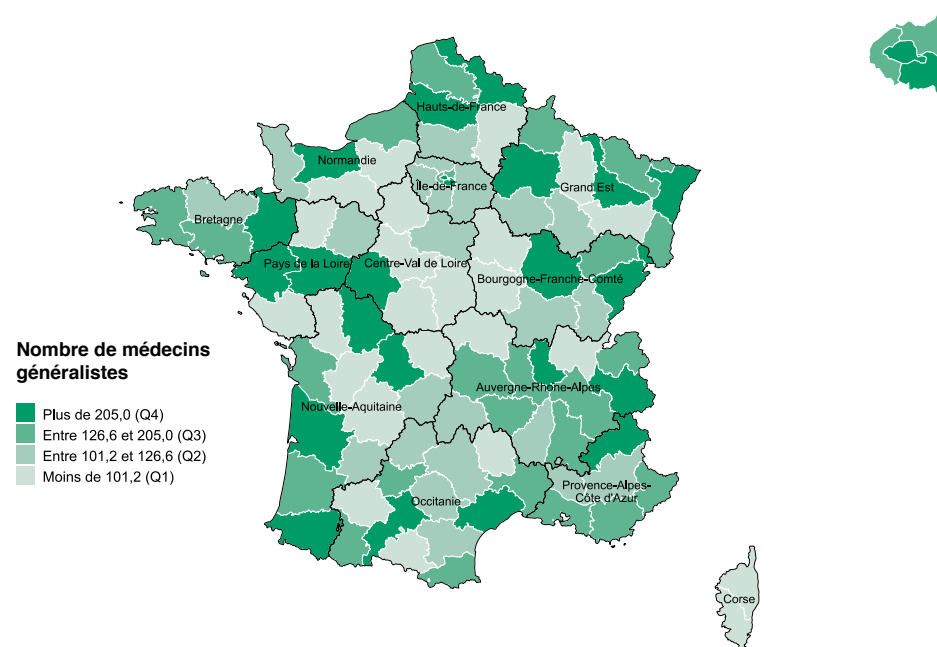
Source : données CNOP (nombre d'officines) et INSEE (population), traitement Crédoc.
Champ : officines en France métropolitaine.

3 230 habitants
pour 1 officine en France
métropolitaine en 2021

Il est intéressant de comparer les départements les mieux et moins bien dotés en officines par rapport à leur nombre d'habitants et de voir si leur situation est semblable en ce qui concerne la densité des médecins généralistes.

En 2021, 4 départements (l'Ain, l'Eure, l'Eure-et-Loir et la Mayenne) situés dans le premier quartile en termes de densité d'officines (moins de 28,7 officines pour 100 000 habitants) faisaient également partie des 25 % des départements ayant la plus faible densité de médecins généralistes.

DENSITÉ DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES (AYANT UN MODE D'EXERCICE LIBÉRAL OU MIXTE)



Source : données CNOM (Conseil national de l'Ordre des médecins), traitement Crédoc.
Champ : Médecins généralistes en France métropolitaine.

3.2.2 Plus d'un tiers des pharmacies sont installées dans des communes de moins de 5 000 habitants

L'installation des officines fait l'objet d'une réglementation : les pharmacies d'officine doivent obtenir une autorisation (licence) délivrée par les Agences Régionales de Santé (ARS). L'installation d'une nouvelle officine dans une commune peut résulter de 3 opérations différentes : la création d'une officine, le transfert d'une officine déjà existante ou le regroupement de plusieurs officines dans un lieu tiers.

Eu égard aux dispositions du Code de la santé publique, les nouvelles installations d'officines, que ce soit par transfert ou regroupement, sont seulement possibles dans les communes comptant au moins 2 500 habitants. Au-delà de ce seuil, la réglementation permet l'installation d'une pharmacie supplémentaire à chaque nouvelle tranche de 4 500 habitants. Par ailleurs, l'installation d'une officine doit répondre à un autre critère permettant une desserte optimale de la population résidente. Le quota de 2 500 habitants est fixé à 3 500 habitants pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La création de nouvelles officines est très rare.

L'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 a apporté des modifications aux conditions d'implantation des pharmacies d'officine sur le territoire métropolitain et ultramarin. Elle définit « l'optimalité » de la desserte d'une officine en fonction de différents critères (accès, locaux, approvisionnement, identification du quartier).

La réglementation a pour objectif d'assurer le meilleur maillage territorial des officines afin de favoriser l'accès à des soins de proximité.

RÉPARTITION DES OFFICINES SELON LA TAILLE DE LA COMMUNE

Taille de la commune en nombre d'habitants	Nombre d'officines au 31/12/2021	%
< 2 000	3 717	18 %
2 000 à 5 000	3 509	17 %
5 000 à 30 000	6 373	31 %
30 000 à 50 000	1 755	9 %
50 000 à 100 000	1 548	8 %
100 000 à 200 000	1 275	6 %
> 200 000	2 141	11 %
Total	20 318	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines de la section A.

Plus du tiers (35 %) des officines françaises constitue le cœur même de l'offre de proximité car elles sont installées au sein des communes de moins de 5 000 habitants. 31 % des officines sont situées dans des communes ayant entre 5 000 et 30 000 habitants. Ce réseau important est la base primordiale et essentielle qui garantit un maillage territorial efficace et permet une desserte optimale en médicaments sur l'ensemble du territoire français. Ce maillage pourrait se trouver fragilisé si les officines situées dans les communes à faible densité venaient à fermer.

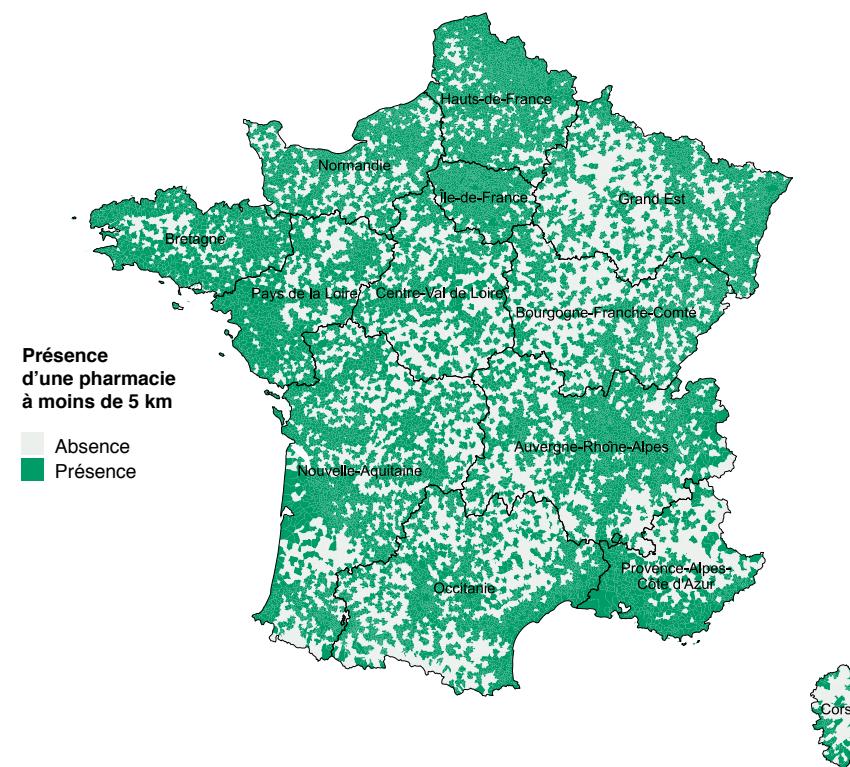
3.2.3 Pharmaciens d'officine, une des professions de santé les mieux réparties sur le territoire national

Un rapport de la DREES montre que les pharmaciens figurent parmi les professionnels de santé les mieux répartis sur le territoire national au regard de « l'Accessibilité Potentielle Localisée »⁵ (APL), indicateur mis au point par la DREES et l'IRDES.

Il permet de mesurer la répartition géographique de l'accès aux soins en prenant en compte l'offre et la demande. Calculé au niveau de chaque commune, cet indicateur prend en compte l'offre et la demande des communes aux alentours, le niveau d'activité des professionnels de santé et les besoins de la population en fonction de l'âge des personnes⁶. Cet indicateur s'exprime en nombre de consultations (ou visites) chez le médecin généraliste, accessibles par an et par habitant, en nombre de pharmacies pour 100 000 habitants et en équivalents de temps plein par habitant pour les autres professions de la santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes). L'implantation des pharmacies étant régulée sur le territoire national, leur accessibilité est plus homogène par comparaison avec d'autres services de santé. En effet, la DREES montre que le rapport interdécile (entre les 10 % des habitants qui disposent de l'accessibilité potentielle localisée la plus élevée à la pharmacie et les 10 % pour qui elle est la plus faible) est de 2,8. Ce score est le même que celui des médecins généralistes et est inférieur à celui d'autres professions de la santé (chirurgiens-dentistes, gynécologues, ophtalmologues, pédiatres, psychiatres, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes).

En 2021, d'après les dernières données de l'INSEE, 24 % des communes étaient dotées d'une ou de plusieurs pharmacies⁷. Afin d'estimer la distance en kilomètres à vol d'oiseau de la pharmacie la plus proche pour les habitants d'une commune dépourvue de pharmacie, nous avons pris le point central de la commune⁸. **En moyenne, la distance de la pharmacie la plus proche pour l'ensemble des communes (y compris celles possédant une pharmacie) est de 3,8 kilomètres.** La médiane est proche de la moyenne. Ainsi, la moitié des communes (y compris celles possédant une pharmacie) sont situées à moins de 3,9 kilomètres d'une pharmacie. **Si l'on exclut les communes disposant déjà d'une pharmacie, la distance moyenne de la pharmacie la plus proche est d'environ 5 kilomètres à vol d'oiseau.** De ce fait, 76 % des communes (en dehors de celles ayant une pharmacie) sont situées en moyenne à moins de 6 kilomètres à vol d'oiseau d'une pharmacie.

PRÉSENCE D'UNE PHARMACIE À MOINS DE 5 KILOMÈTRES PAR COMMUNE



Source : INSEE base des équipements en santé (données 2020), traitement Crédoc.
Champ : ensemble des communes métropolitaines.

Parmi les 34 836 communes en France métropolitaine en 2021, près de 16 % d'entre elles comportent une seule officine (5 511).

⁵ DREES, portrait des professionnels de santé, édition 2016

⁶ N. Vergnier et al. « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? » Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques. Mai 2017.

⁷ INSEE, base des équipements en santé, données 2021.

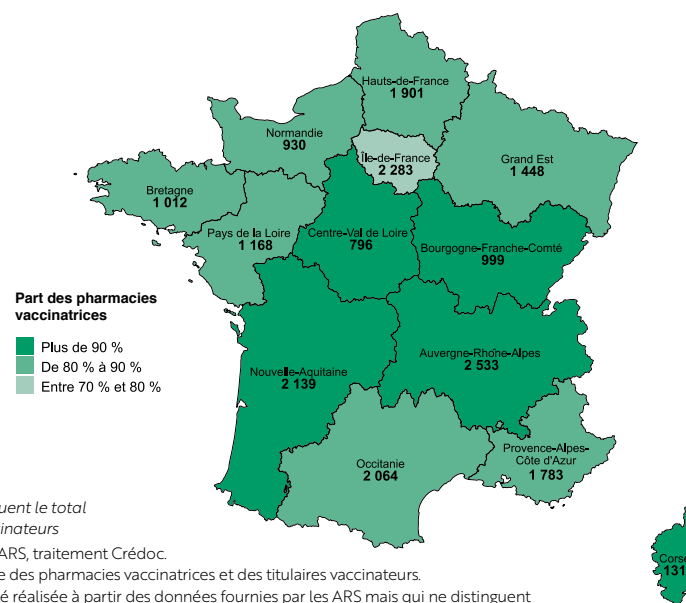
⁸ Nous avons estimé que les communes possédant une pharmacie dans leur commune sont à 0 kilomètre de la pharmacie.

3.2.4. La vaccination par les pharmaciens d'officine sur le territoire français

La vaccination fait partie des missions facultatives pouvant être exercées par les pharmaciens d'officine sur l'ensemble du territoire. Cette mission a pu être pleinement déployée sur le territoire pendant la crise (pandémie) permettant la vaccination à l'officine contre la Covid-19, au plus près de la population et en réponse à l'urgence sanitaire.

Pour qu'un pharmacien puisse pratiquer la vaccination, il doit au préalable avoir validé une formation dédiée et exercer dans une officine répondant à des conditions techniques et d'organisation spécifiques. La vaccination fait également l'objet d'une déclaration auprès du directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

RÉPARTITION DES OFFICINES VACCINATRICES ET DES TITULAIRES VACCINATEURS



La région Bourgogne-Franche-Comté compte le taux le plus élevé d'officines vaccinatrices (92 %), avec un total de 999 titulaires d'officine vaccinateurs. A contrario, l'Île-de-France a le taux le plus faible avec 75 % d'officines vaccinatrices mais se place en seconde position par son nombre de titulaires vaccinateurs (2 283) après Auvergne-Rhône-Alpes (2 533 titulaires vaccinateurs).

La restructuration progressive du réseau officinal

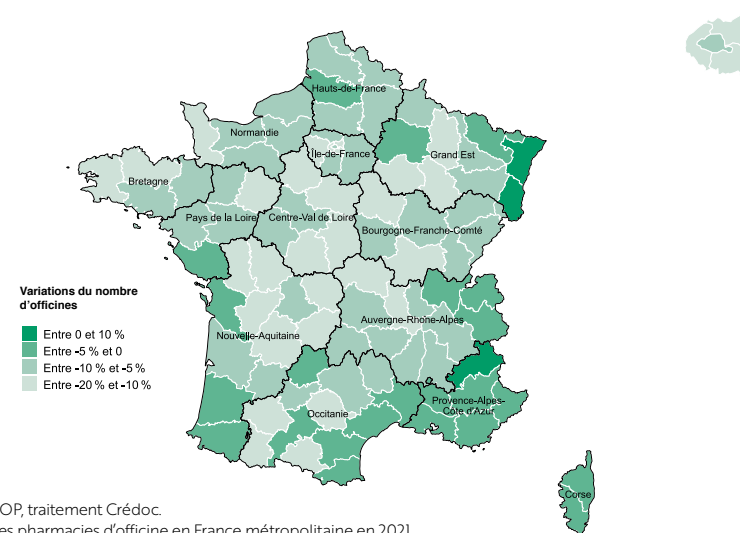
4

On observe depuis les années 2000 une réduction du nombre d'officines en raison de la restructuration du réseau officinal. Sur 10 ans, on compte 1 740 officines en moins. En 2021, 220 officines ont fermé⁹.

4.1 La réduction du nombre d'officines se poursuit

Entre 2011 et 2021, le nombre d'officines a été réduit de 7,9 %, avec de fortes disparités entre les départements.

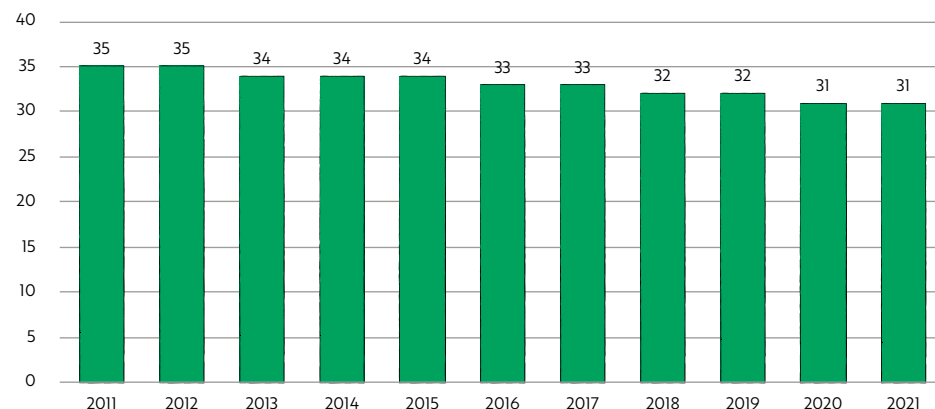
VARIATION DU NOMBRE D'OFFICINES ENTRE 2011 ET 2021



Le nombre d'officines sur le territoire métropolitain a diminué de 1 740 entre 2011 et 2021 en France métropolitaine, soit une baisse de 7,9 % en 10 ans. Les départements qui ont connu la plus forte réduction du nombre d'officines, en pourcentage d'évolution, sont l'Allier (-19 %), le Gers (-18 %), la Charente (-17 %), la Sarthe (-17 %) et l'Yonne (-16 %).

⁹ Le nombre de fermetures d'officines a été calculé en tenant compte des données actualisées en 2021

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES POUR 100 000 HABITANTS ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines en France métropolitaine de 2011 à 2021.

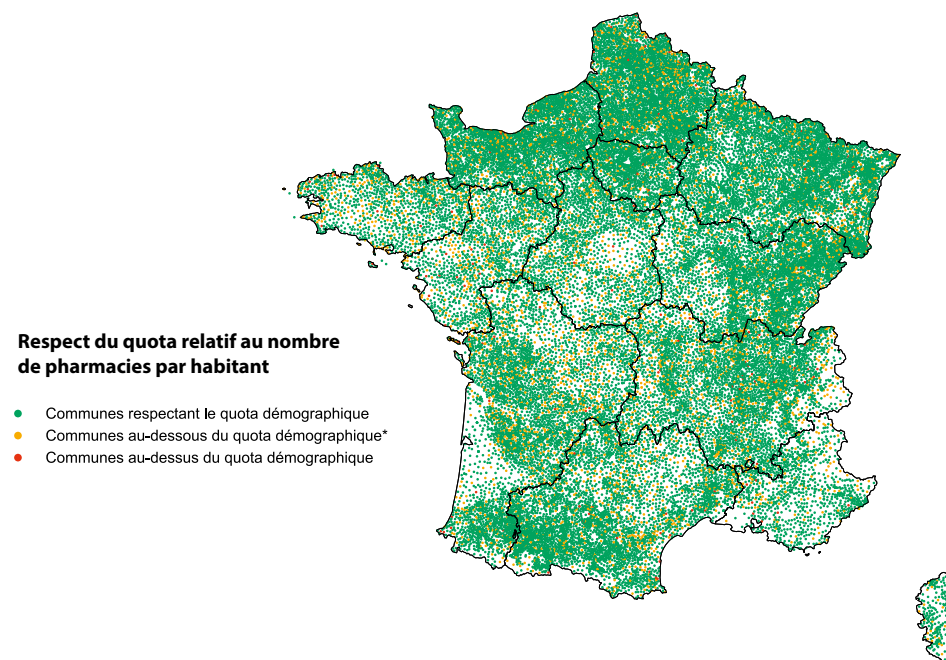
31 officines
pour 100 000 habitants
en 2021, contre 35 en 2011

4.2 Un maillage officinal préservé dans le respect des quotas démographiques

Les fermetures d'officines se poursuivent mais ne mettent pas forcément en péril le maillage officinal. Les quotas démographiques sont définis à l'article L.5125-4 du Code de la santé publique (1 officine pour 2 500 habitants puis par tranche de 4 500 habitants en France métropolitaine sauf dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin où le quota est de 1 officine à partir de 3 500 habitants).

Plus de 9 communes sur 10 satisfont aux quotas démographiques. Le pourcentage de communes au-dessus du quota démographique (c'est-à-dire qu'elles disposaient de plus d'officines qu'il n'est nécessaire, en fonction de la population municipale répertoriée) est resté relativement stable entre 2011 et 2021. Il est passé de 3,3 % en 2011 à 3 % en 2021. Les cartes ci-après mettent en avant la densité de pharmacies plus importante que le quota légal.

RESPECT DU QUOTA DÉMOGRAPHIQUE PAR LES COMMUNES EN 2011

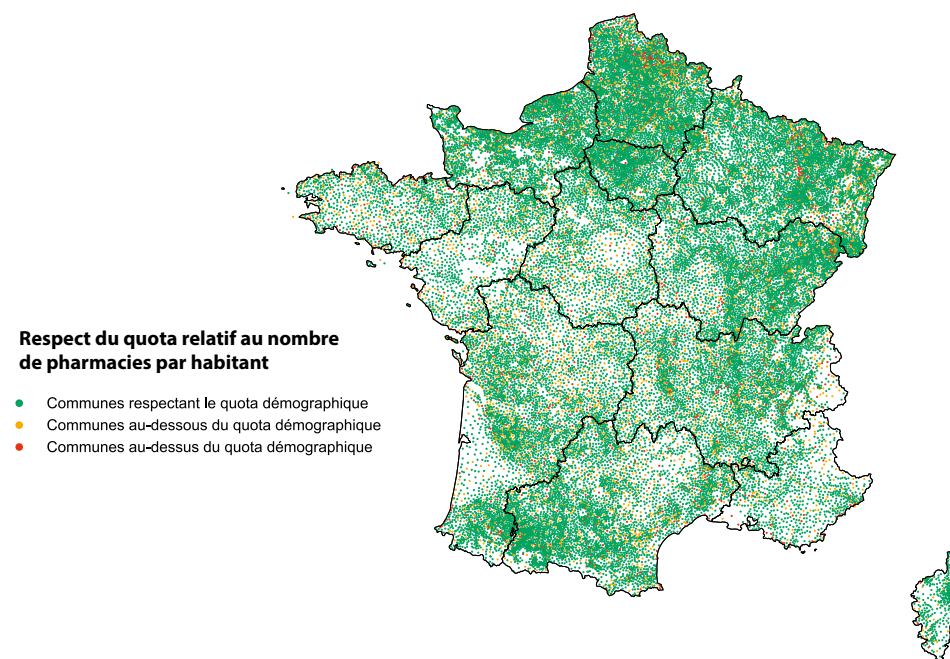


Source : Insee, population légale de 2010 (pour la population) et BPE 2010 – Base permanente des équipements : service santé (pour les officines), traitement Crédoc.

Note : les « communes au-dessous du quota démographique » se réfèrent aux communes avec une officine pour moins de 2 500 habitants, et une officine pour moins de 3 500 habitants pour les régions Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin. Les « communes au-dessus du quota démographique » se réfèrent aux communes avec un nombre d'officines supérieur au quota autorisé, en fonction de la population municipale répertoriée.

En 2011, 1 210 communes étaient au-dessus du quota démographique (soit 3,3 % des communes), celles au-dessous du quota représentaient une part plus importante (11,4 %, soit 4 177 communes). Au total 85,3 % des communes respectaient le quota démographique.

RESPECT DU QUOTA DÉMOGRAPHIQUE PAR LES COMMUNES EN 2021



Source : Insee, population légale de 2020 (pour la population) et BPE 2020 – Base permanente des équipements : service santé (pour les officines), traitement Crédoc.

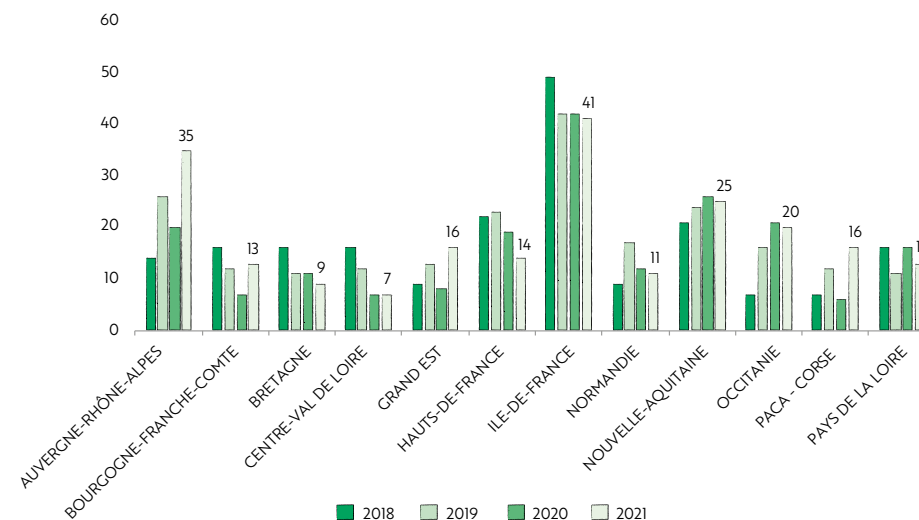
Note : les « communes au-dessous du quota démographique » se réfèrent aux communes avec une officine pour moins de 2 500 habitants, et pour une officine pour moins de 3 500 habitants pour les régions Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin. Les « communes au-dessus du quota démographique » se réfèrent aux communes avec un nombre d'officines supérieur au quota autorisé, en fonction de la population municipale répertoriée.

Au 1^{er} janvier 2021, 3 981 communes disposaient de plus d'officines que ce qui est prévu en fonction de la population municipale répertoriée, celles au-dessous du quota représentaient une part plus importante (11,5 % soit 3 981 communes).

Sur les dix dernières années, la part des communes en dehors des quotas démographiques a légèrement baissé, passant de 14,7 % (5 387 communes) en 2011 à 14,5 % (5 035 communes) en 2021.

4.3 Les fermetures d'officines

ÉVOLUTION DES FERMETURES DE PHARMACIES ENTRE 2018 ET 2021 SELON LES RÉGIONS



Source : données CROP, traitement Crédoc.

Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine de 2018 à 2021.

En 2021,
220 officines
ont fermé contre 195
en 2020. (soit un +12,8 %)

Les régions qui ont connu la plus forte augmentation de fermetures d'officines entre 2020 et 2021 sont l'Auvergne-Rhône-Alpes (+15), la Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (+10) et le Grand Est (+8). Au contraire, au sein des régions Hauts-de-France (-5), Pays de la Loire (-3) et Bretagne (-2), les fermetures d'officines en 2021 ont été moins nombreuses qu'en 2020. Les régions Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, comptent toutes une fermeture en moins comparé à 2020. La région Centre-Val de Loire reste à l'identique sur 2020 et 2021. Au total, seulement 4 régions ont connu une augmentation du nombre de fermetures.

4.3.1 En moyenne en France métropolitaine, 3 officines ont fermé pour 1 000 000 d'habitants

En 2021, le nombre de fermetures d'officines est de 3 officines pour 1 000 000 d'habitants, au niveau national.

C'est en Bourgogne-Franche-Comté, seconde région la moins peuplée (2 785 393 habitants en 2021 contre 2 812 900 habitants en 2010), que le nombre de fermetures par rapport au nombre d'habitants est le plus élevé (5 officines fermées pour 1 000 000 d'habitants). En effet, le recensement de l'INSEE montre que depuis 2015, la région ne cesse de perdre des habitants en raison d'une baisse marquée des naissances et d'une hausse sans précédent de décès. En Bourgogne-Franche-Comté, une population encore en baisse au 1^{er} Janvier 2021.

La région Île-de-France compte le plus d'officines fermées en 2021 (41 officines). Cependant, en termes de fermetures d'officines par habitants, elle est 6^{ème} sur les 13 régions, avec une perte de 3 officines pour 1 000 000 d'habitants, au niveau de la moyenne française.

Deux autres régions se situent au-dessus de la moyenne nationale de 3 officines fermées pour 1 000 000 d'habitants : Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine (toutes deux à 4 officines fermées pour 1 000 000 d'habitants).

Seule la région Hauts-de-France se trouve en dessous de cette moyenne, avec une fermeture de 2 officines pour 1 000 000 d'habitants.

Pour les huit autres régions, elles se situent toutes dans la moyenne nationale.

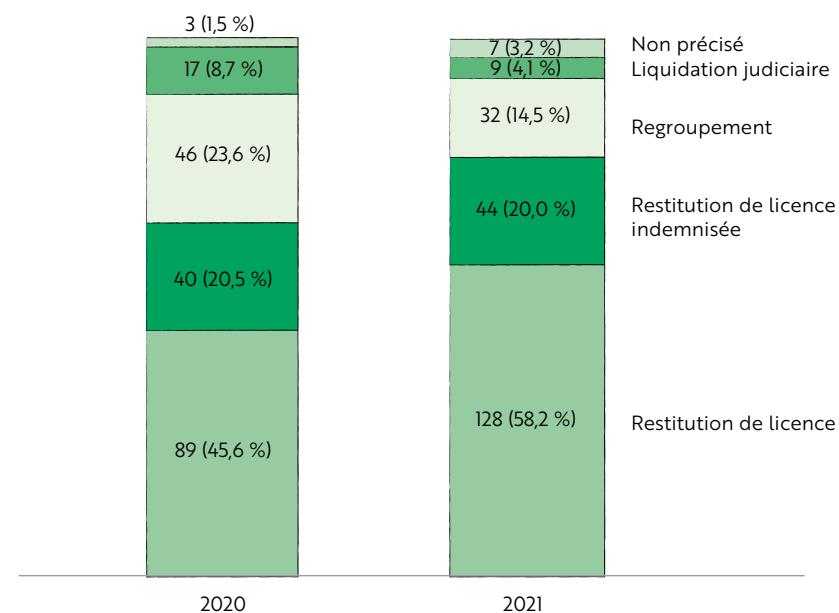
4.3.2 Les principaux modes de fermeture des officines en 2021 sont des restitutions de licence (indemnisées ou pas).

Certains modes de fermeture d'officines peuvent être qualifiés **d'actifs**. Il s'agit soit de regroupements (fusion d'officines), soit de fermetures définitives avec restitution de licence pour lesquelles le titulaire obtient une compensation financière.

Les autres modes de fermeture peuvent être qualifiés de **contraints**. Il s'agit soit d'une restitution simple de la licence à l'ARS (cas des fermetures définitives sans repreneur), soit d'une liquidation judiciaire pure et simple.

Les principaux modes de fermeture des officines pour cette année sont les restitutions de licences sans indemnisation qui concernent 58 % des fermetures (contre 46 % en 2020), suivies des restitutions de licence indemnisées (20 % des modes de fermeture), des regroupements (14,5 % des modes de fermeture), et des liquidations judiciaires (4 % des fermetures d'officines).

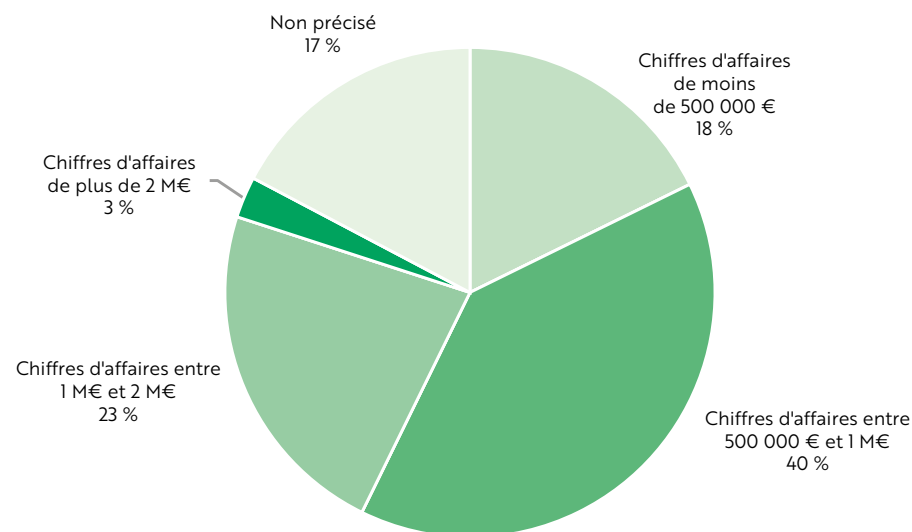
RÉPARTITION DES MODES DE FERMETURE EN 2020 ET 2021



Source : données CROP, traitement Crédoc.
Champ : fermetures d'officines en France métropolitaine en 2020 et 2021.

65,5 %
des fermetures d'officines sont
qualifiées de « contraintes » en 2021

REPARTITION DES FERMETURES EN FONCTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2021



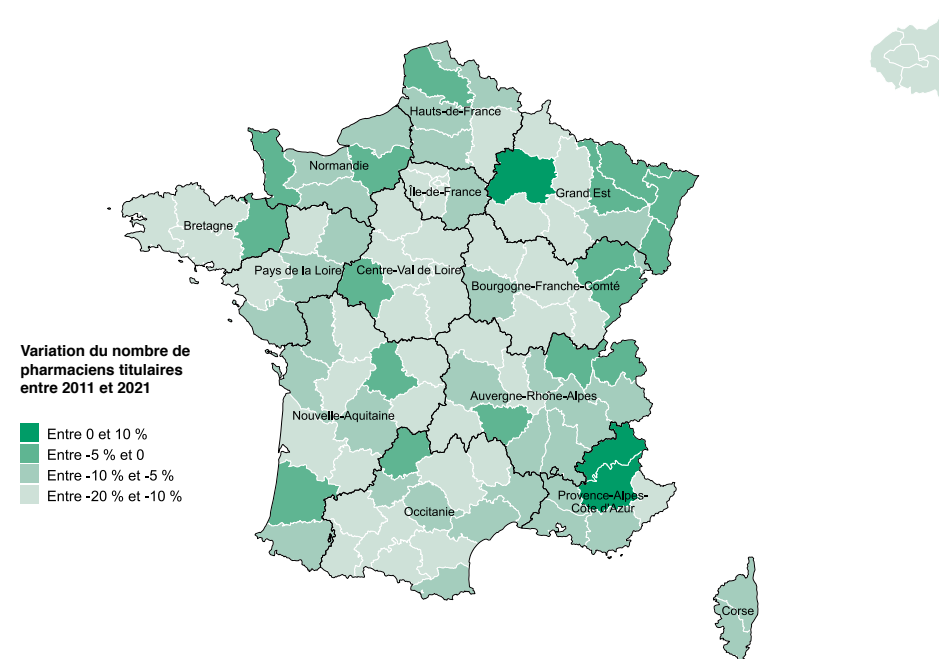
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Fermetures d'officines en fonction du chiffre d'affaires en France métropolitaine.

39 % des fermetures d'officines en 2021 concernent des pharmacies ayant un chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 1 million d'euros

4.4 Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires d'officine est en légère diminution

Le nombre de titulaires d'officine a été réduit de 2 635 entre 2011 et 2021, soit une baisse de 9,5 % en 10 ans. Dans un contexte de restructuration du réseau officinal, le nombre de titulaires reste en décroissance par rapport aux années précédentes : -1,3 %, soit 329 titulaires de moins en 2021 par rapport à 2020. 2006 était l'année où les titulaires d'officines étaient les plus nombreux : ils représentaient alors 28 194 personnes. Depuis, ces effectifs n'ont cessé de diminuer.

VARIATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINES ENTRE 2011 ET 2021

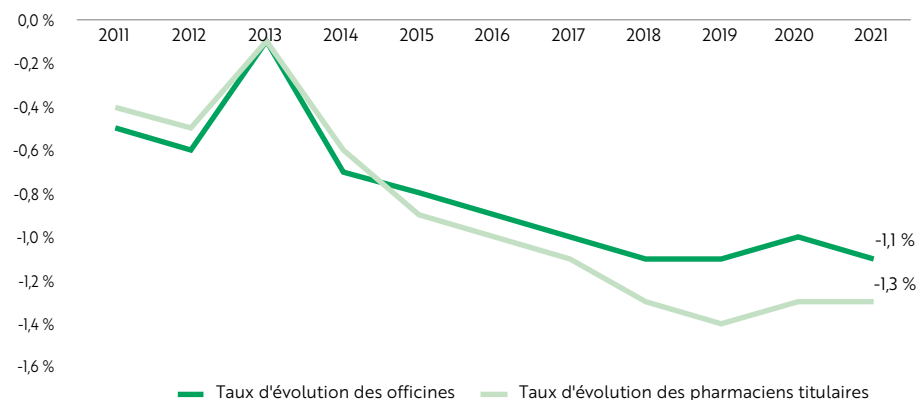


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section A entre 2011 et 2021.

En France métropolitaine :

-329
titulaires d'officines
entre 2020 et 2021
(-1,3 %).

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE PHARMACIES ET DE TITULAIRES ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et pharmaciens de la section A de 2011 à 2021.

France métropolitaine : recul du nombre d'officines de 1,1 % et du nombre de titulaires d'officine de 1,3 % entre 2020 et 2021

Comme le montre le graphique ci-dessus, depuis 2015, la réduction du nombre de titulaires d'officine est plus forte que la réduction du nombre d'officines. En 2021, l'évolution sur un an du nombre d'officines (-1,1 %) et de pharmaciens titulaires (-1,3 %) est globalement similaire à celle observée en 2020.

4.5 La plupart des pharmaciens s'associent pour exploiter une officine

Depuis plus d'une dizaine d'années, les titulaires d'officine choisissent davantage d'exploiter leur pharmacie en société. En 2008, le nombre d'exploitations en nom propre (11 372) était légèrement supérieur au nombre d'associations (11 090). Depuis cette date, l'écart entre les différents types d'exploitation (nom propre ou société) ne cesse de s'accroître.

A noter, plusieurs types d'exploitation en association existent :

- Sociétés classiques : les sociétés à responsabilité limitée (SARL), les EURL (l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), les sociétés en nom collectif (SNC).
- Sociétés d'exercice libéral (SEL), majoritairement Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée (SELARL) et Société d'Exercice Libérale par Actions Simplifiée (SELAS).

4.5.1 L'exploitation des officines en nom propre diminue depuis 2008

En 2021, 15 % des officines sont exploitées en nom propre (3 123), soit 4 points de moins que l'année précédente. En 2008, 11 372 officines étaient exploitées en nom propre.

Au contraire, le nombre d'officines exploitées en association a connu une augmentation de 55 % entre 2008 et 2021 (17 195 en 2021).

4.5.2 Évolution des structures juridiques des officines en association

La forme la plus répandue de sociétés est l'exploitation en Société d'exercice libéral (SEL). En effet, elles représentent 65 % modes d'exploitations des officines en 2021, soit une augmentation de 4 points en un an. En 10 ans, le nombre de SEL a été multiplié par 3 pour atteindre 13 287 SEL en 2021 contre seulement 6 589 en 2011.

En parallèle, les SARL ont été multipliées par près de 2 entre 2010 et 2015 mais elles tendent depuis à la baisse (-28 % entre 2015 et 2021). Les EURL ont connu une réduction de 42 % entre 2011 et 2021.

Le recul des sociétés en nom collectif (SNC) est beaucoup plus marqué sur cette même période : leur nombre est passé de 3 656 à 1 088, soit une réduction de -69 %.

4.5.3 Les SPFPL (Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales) continuent leur croissance

Les Sociétés de Participations Financières de Professions Libérales permettent d'entrer au capital des Sociétés d'Exercice Libéral. Une SPFPL peut détenir une participation dans trois SEL. Elle ne peut pas en revanche détenir de parts dans une SNC ou une SARL.

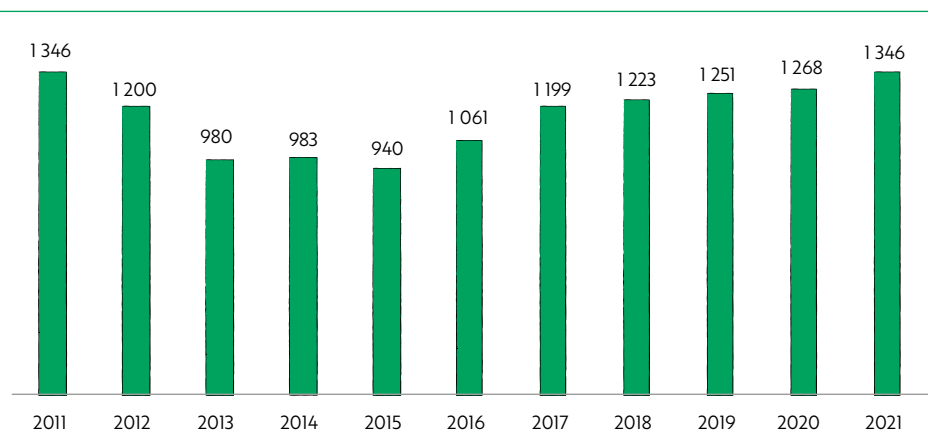
Facilitées par la publication du décret du 4 juin 2013 relatif aux SEL et SPFPL (modifié par le décret du 20/03/2017), leur nombre a été multiplié par plus de 33 en 8 ans, passant de 140 en 2013 à 4 629 en 2021. Cette augmentation se fait, cependant, à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+22 % entre 2020 et 2021 contre +25 % entre 2019-2020, ou +44 % entre 2017 et 2016).

4.6 Zoom sur les cessions d'officines en 2021

Le nombre de cessions concerne en majorité des structures SEL (55 % en 2021), soit un point supplémentaire par rapport à 2020.

66 % des cessions d'officines en SEL correspondent à des SELARL.

ÉVOLUTION DES CESSIONS D'OFFICINES ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des cessions d'officine en section A depuis 2011.

1346

cessions d'officines
en 2021

Deux tendances sont observées sur ces 10 dernières années : de 2011 à 2015 le nombre de cessions d'officines diminue de 30 %, pour ensuite augmenter de 43 % jusqu'en 2021. Finalement, il y a eu 1 346 cessions d'officines en 2021, soit le même nombre qu'il y a dix ans.

Le renforcement du rôle du pharmacien d'officine dans le système de santé

5

Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics encouragent un exercice coordonné entre professionnels de santé et pharmaciens afin de répondre aux attentes de la population en termes d'offre de soins de premier recours sur un territoire donné.

En effet, le cadre législatif et réglementaire permet aux pharmaciens de s'impliquer plus facilement dans l'exercice coordonné qui se décline sous différentes structures.

L'exercice coordonné évoqué ici vise :

- les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- les Centres de Santé (CDS) ;
- les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- les ESP (Équipes de Soins Primaires).

Focus sur les maisons de santé

Dans un contexte de vieillissement de la population et de difficultés d'accès aux soins dans certaines zones, les politiques publiques ont pour objectif de renforcer le rôle du pharmacien d'officine en tant que professionnel de santé dans le parcours de soins du patient.

En effet, certaines mesures visent à donner aux pharmaciens d'officine de nouvelles attributions pour améliorer l'offre de soins sur tout le territoire à travers la possibilité de réaliser certains dépistages et certains vaccins ou de réaliser des bilans de médication pour éviter les erreurs dans la prise de médicaments notamment chez les personnes âgées. La mise en place du dispositif de pharmacien correspondant répond également à cet objectif de renforcement du rôle du pharmacien d'officine.

Plusieurs mesures ont également été mises en place pour favoriser la coopération entre professionnels de la santé. Parmi elles, on peut citer l'introduction, dans la loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2007, des « Maisons de Santé Pluriprofessionnelles » (MSP), qui visent à favoriser le travail de soins en équipe professionnelle avec des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Ces professionnels de santé doivent rédiger un projet de santé attestant de la coordination de leur exercice qui doit être soumis à l'ARS. Leurs missions peuvent couvrir les activités de soins sans hébergement de premier recours et peuvent participer à des actions de second recours (actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé) dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent. Les MSP permettent de prendre en charge de façon coordonnée les patients à travers des réunions de concertation pluriprofessionnelle autour des dossiers patients, la définition de parcours de soins pour les patients atteints de maladies chroniques ou encore la mise en place d'actions collectives de prévention (lutte contre le tabagisme, campagne de vaccination...).

La carte ci-après présente la répartition des maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire national.

RÉPARTITION PAR RÉGION DES OUVERTURES DES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFSSIONNELLES AVANT 2020, EN 2020 ET 2021

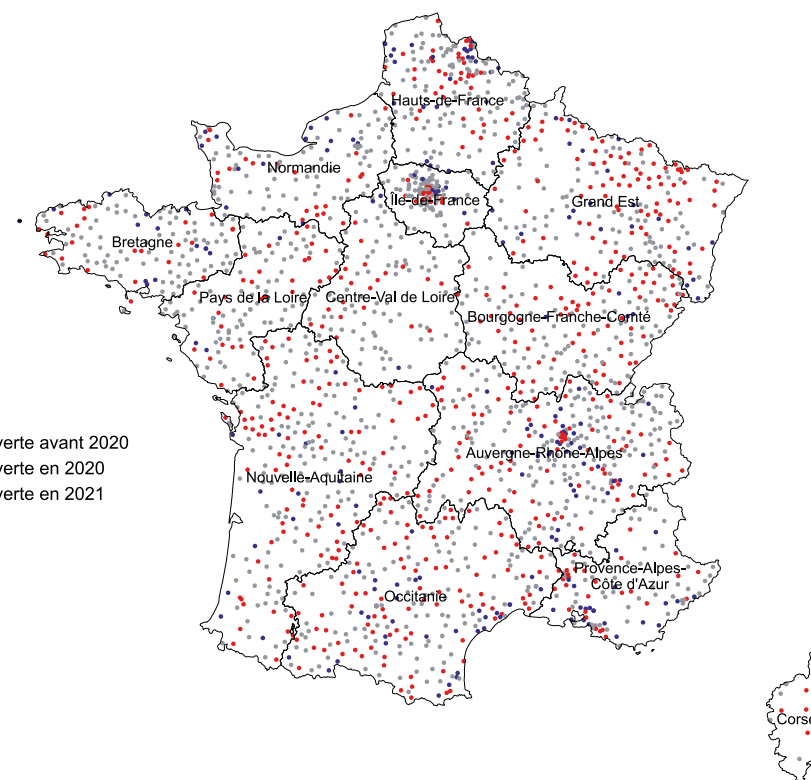
Région	Ouvertures avant 2020	Ouvertures en 2020	Ouvertures en 2021
Auvergne-Rhône-Alpes	236	40	37
Bourgogne-Franche-Comté	128	7	2
Bretagne	108	15	13
Centre-Val de Loire	101	7	3
Grand Est	127	20	15
Hauts-de-France	145	26	27
Île-de-France	126	17	12
Normandie	92	13	15
Nouvelle-Aquitaine	197	27	15
Occitanie	173	36	34
Pays de la Loire	98	11	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse	65	27	22
TOTAL	1596	246	199

Source : base FINESS (accès en 2022), traitement Crédoc.

Champ : Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ouvertes jusqu'en 2021.

Note : Les données qui figurent dans le tableau peuvent différer de la brochure de l'année précédente, à la suite d'une mise à jour de la base de données FINESS en 2022.

En 2020 et 2021, les régions ayant le nombre le plus élevé d'ouvertures de maisons de santé sont : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Hauts-de-France. Par rapport à 2020, le nombre total de maisons de santé pluriprofessionnelles a diminué de 19 % en raison d'un taux d'ouvertures plus faible en 2021 pour chaque région (-4 ouvertures en moyenne par région). La Nouvelle-Aquitaine affiche la diminution la plus forte, avec -12 ouvertures par rapport à 2020.

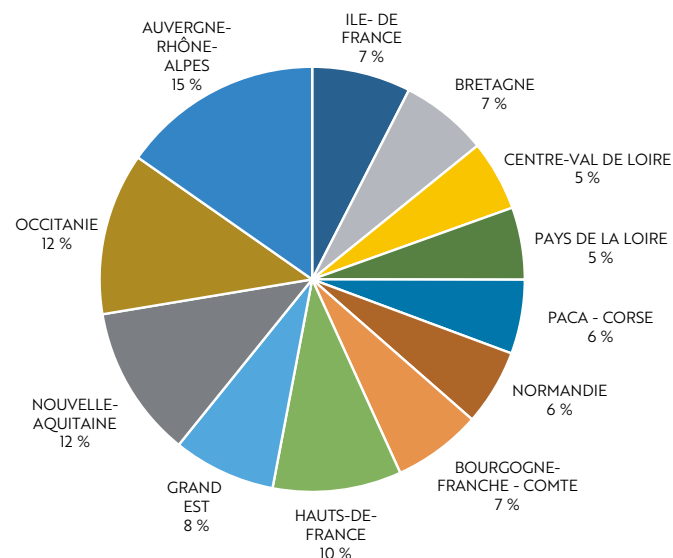


- Ouverte avant 2020
- Ouverte en 2020
- Ouverte en 2021

Source : base FINESS (accès en 2022), traitement Crédoc.

Champ : Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ouvertes jusqu'en 2021.

RÉPARTITION DES MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE EN MARS 2022



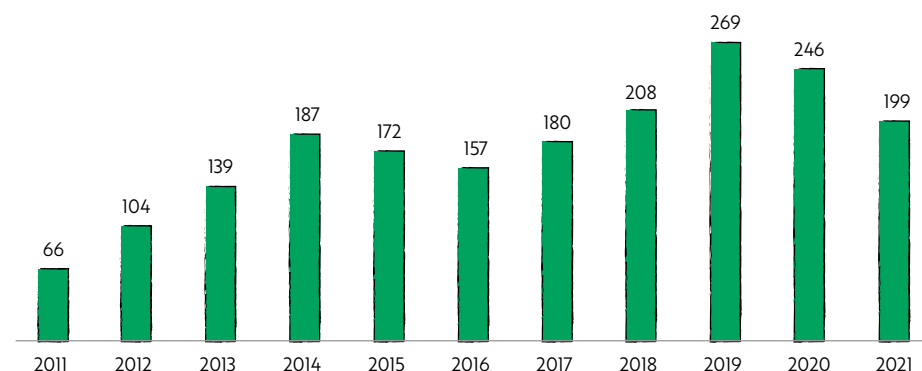
Source : base FINESS (accès en 2022), traitement Crédoc.

Champ : nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en France métropolitaine en 2022.

15 %

des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles
se situent en Auvergne-Rhône-Alpes en 2022

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OUVERTURES DE MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES ENTRE 2011 ET 2021



Source : base FINESS (accès en 2022), traitement Crédoc.

Champ : nombre d'ouvertures de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en France métropolitaine de 2011 à 2021.

Note : Les données qui figurent sur le graphique peuvent différer de la brochure de l'année précédente à la suite d'une mise à jour de la base de données FINESS en 2022.

199

ouvertures de maisons de santé
pluriprofessionnelles en 2021

En 10 ans, le nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles en France métropolitaine a triplé, passant de 66 à 199. Depuis 2011, deux périodes de forte croissance se distinguent : 2011 à 2014 (+121), puis 2016 à 2019 (+112). Après 2019 qui affiche le nombre le plus élevé de maisons de santé (269), celles-ci accusent une baisse de -70 points en 2021.

En parallèle, il existe des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui sont composées de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de second recours, et d'acteurs médico-sociaux et sociaux. La structure élabore un projet de santé en cohérence avec le projet régional de santé. Ses missions obligatoires et optionnelles sont définies dans le cadre de l'ACI (Accord conventionnel interprofessionnel). L'Ordre ne dispose pas à ce jour du nombre de CPTS en France ainsi que du nombre de pharmaciens appartenant à une structure d'exercice coordonné.



1

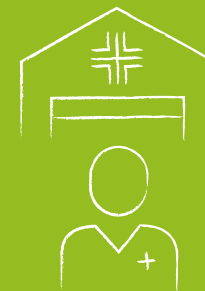
Chiffres clés 2021

**28 423**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹

+1,6 % par rapport à 2020

**44,4**

ÂGE MOYEN

+0,1 an par rapport à 2020
-2,3 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens**1,3**

ADJOINT / OFFICINE

**13 067**PHARMACIENS
DE 40 ANS ET MOINS46,0 % de l'effectif de la section D
+254 personnes
(46 % en 2020 soit +2 %)**80 %**

FEMMES

20 %

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**7 267**PHARMACIENS
DE 56 ANS ET PLUS25,6 % de l'effectif de la section D
(25,4 % en 2020)
(+2,5 % par rapport à 2020)
(+174 personnes)**1 627**PREMIERS INSCRITS
EN SECTION D(+31,7 % par rapport à 2020)
(+392 personnes)

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section D est de 28 423 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section D est de 28 099 personnes.

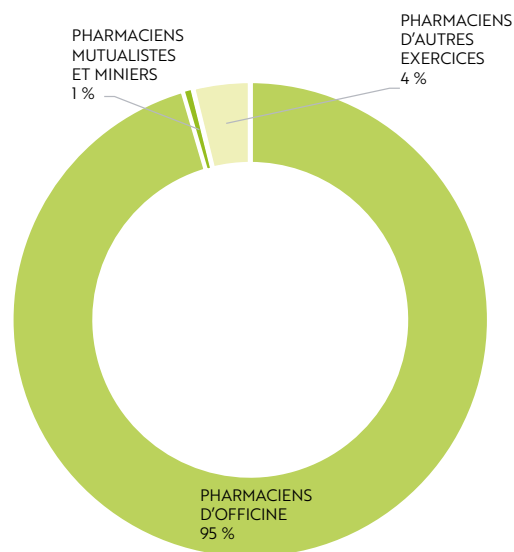


2

Portrait des pharmaciens de la section D

2.1 Données démographiques générales

EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA SECTION PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

La part des officinaux reste stable par rapport à 2020 et représente 95 % des effectifs de la section D.

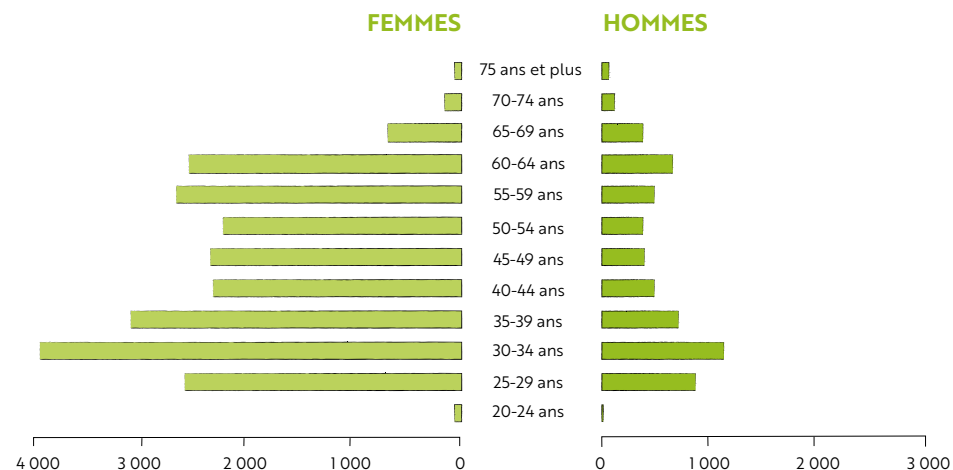
Effectifs des Pharmaciens de la section D par fonction	2020		2021		Évolution 2020-2021	
	Effectif	%	Effectif	%		
Pharmaciens d'officine	Pharmaciens adjoints	23 977	85,7 %	24 066	84,7 %	+0,4 %
	Pharmaciens d'officine intérimaires	2 700	9,7 %	2 944	10,4 %	+9,0 %
	Pharmaciens gérants après décès	29	0,1 %	18	0,1 %	-37,9 %
	Pharmaciens remplaçants des titulaires	100	0,4 %	100	0,4 %	0,0 %
	Sous-total	26 806	95,9 %	27 128	95,4 %	+1,2 %
Pharmaciens mutualistes et miniers	Pharmaciens gérants de pharmacies mutualistes	45	0,2 %	43	0,2 %	-4,4 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies mutualistes	84	0,3 %	80	0,3 %	-4,8 %
	Pharmaciens gérants de pharmacies des sociétés de secours minières	26	0,1 %	24	0,1 %	-7,7 %
	Pharmaciens adjoints de pharmacies des sociétés de secours minières	53	0,2 %	47	0,2 %	-11,3 %
	Sous-total	208	0,7 %	194	0,7 %	-6,7 %
Pharmaciens d'autres exercices	Pharmaciens chargés de la dispensation des gaz à usage médical	621	2,2 %	648	2,3 %	+4,3 %
	Pharmaciens conseils de l'assurance maladie	202	0,7 %	211	0,7 %	+4,5 %
	Pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins	67	0,2 %	80	0,3 %	+19,4 %
	Pharmaciens d'exercices divers	62	0,2 %	162	0,6 %	+161,3 %
	Sous-total	952	3,4 %	1 101	3,9 %	+15,7 %
Total	27 966	100,0 %	28 423	100 %	+1,6 %	

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section D.

Les effectifs de la section D sont en augmentation par rapport à 2020 (+1,6 %). Après une baisse en 2020 du nombre des pharmaciens d'officine intérimaires (-6,3 %), la tendance s'inverse en 2021 avec une hausse de cette fonction (+9,0 %). Les pharmaciens des autres exercices connaissent la plus forte progression avec un effectif passant de 952 à 1 101, soit une hausse de +15,7 %. Cette progression s'explique notamment par l'inscription en section D des pharmaciens en centre de vaccination durant la crise sanitaire.

La diminution des effectifs de pharmaciens mutualistes et miniers se poursuit (-6,7 % en 2021, après -2,3 % en 2020 et -7,4 % en 2019).

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Une population jeune
(**30 %** de moins de 35 ans)
et féminisée (80 % de femmes)

MODE D'EXERCICE DES ADJOINTS

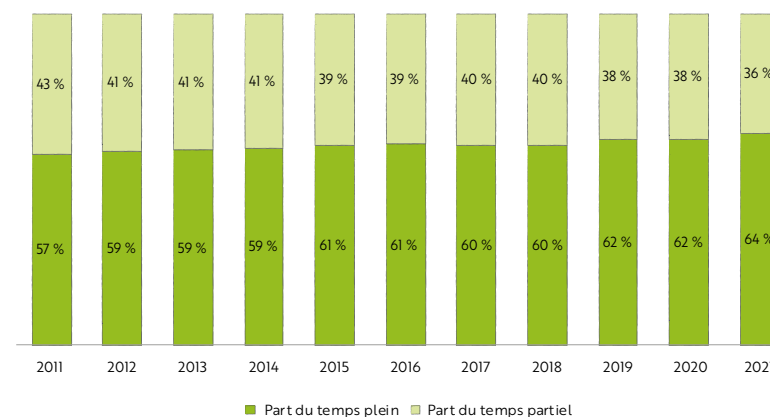
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel (%)	Temps plein (%)
Hommes	1 448	4 246	25 %	75 %
Femmes	8 796	13 599	39 %	61 %
Total	10 244	17 845	36 %	64 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D. Il existe 334 personnes inscrites en section D pour lesquelles les informations relatives au mode d'exercice ne sont pas renseignées.

64 % des inscrits en section D exercent à temps plein (35h). Cette part est similaire par rapport à 2020. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (39 % contre 25 %).

64 %
des inscrits en section D
exercent à temps plein

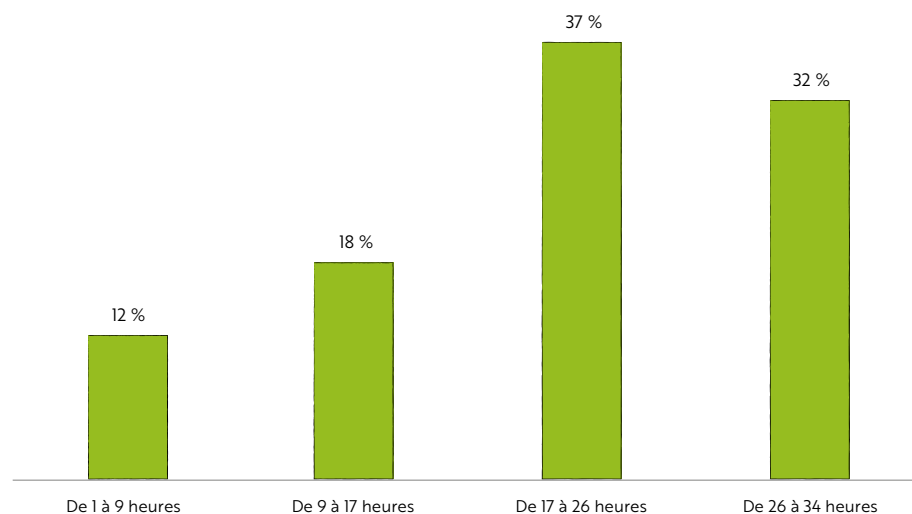
RÉPARTITION DES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Depuis 10 ans, la part du temps partiel a baissé de 43 % à 36 %. Cette baisse est corrélée à l'évolution du temps partiel chez les femmes.

TEMPS PARTIEL SELON LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE

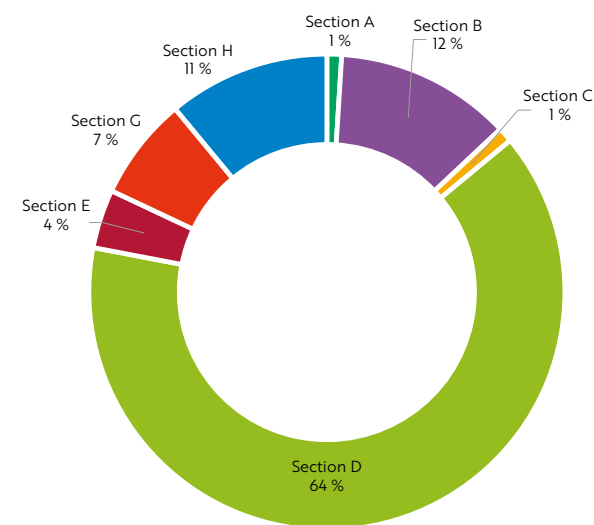


Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D à temps partiel et ayant précisé le nombre d'heures de travail (soit 91 % des temps partiels).

On constate que la majorité des contrats à temps partiel se situe entre 17 et 26 heures.

NOUVEAUX INSCRITS EN SECTION D



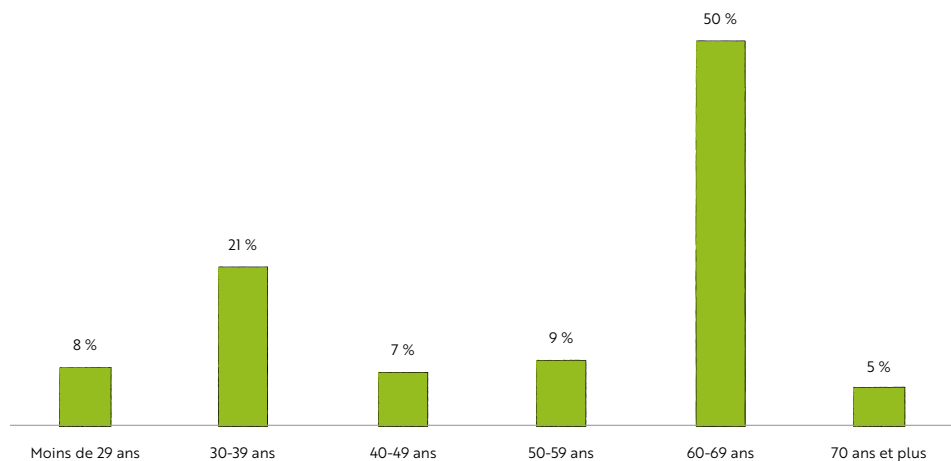
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des nouveaux inscrits à l'Ordre national des pharmaciens.

En 2021, l'Ordre national des pharmaciens a reçu 2 542 nouvelles inscriptions. **Avec 1 627 inscrits pour la première fois à l'Ordre, la section D compte, comme chaque année, plus de la moitié des nouvelles inscriptions à l'Ordre, (64 %).** Cette section reste au fil des années la porte d'entrée des jeunes diplômés et des nouveaux inscrits.

Les nouveaux inscrits de la section D ont en moyenne 28,5 ans, ce qui est proche de l'âge moyen de tous les nouveaux inscrits à l'Ordre (29,1 ans).

ÂGE DES PHARMACIENS AU MOMENT DE LA RADIATION



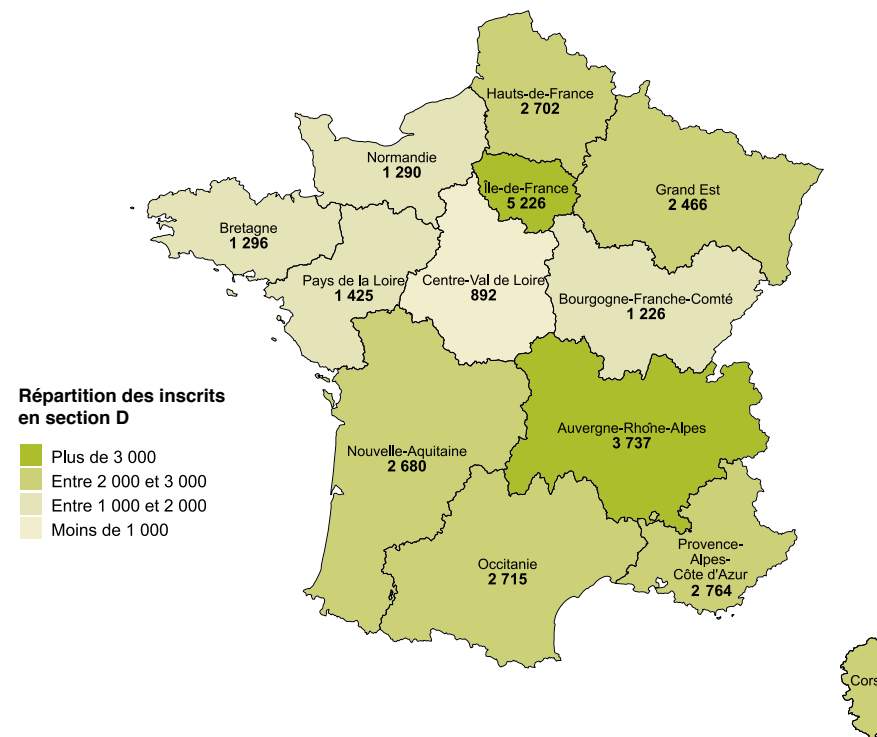
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des radiations définitives en section D.

Dans un cas sur deux, la radiation a lieu entre 60 et 69 ans (soit 775 pharmaciens).

Les radiations des jeunes pharmaciens correspondent à des installations en officine (titulaires) ou des réorientations au sein de la profession. Le pic à 60-69 ans correspond logiquement aux départs en retraite.

2.2 Répartition territoriale

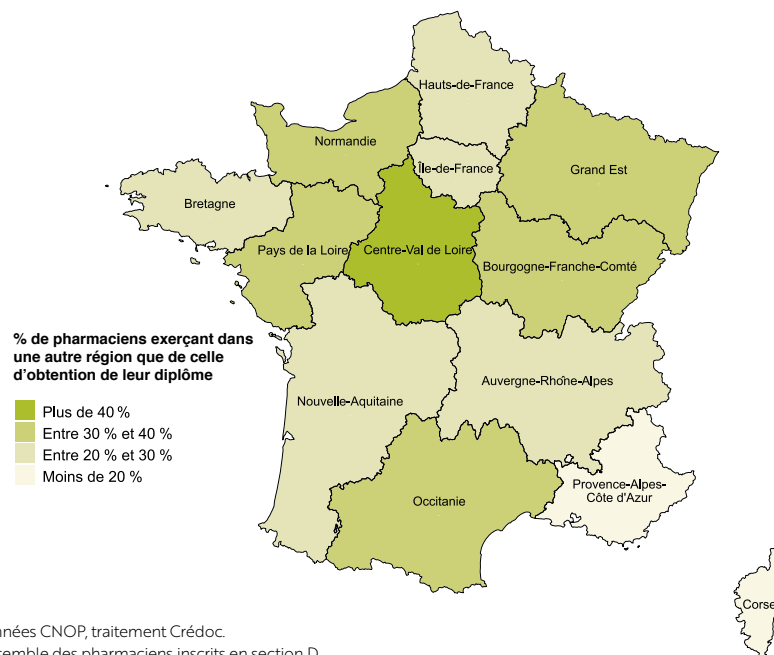
RÉPARTITION RÉGIONALE DES INSCRITS EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

L'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions avec le plus grand nombre de pharmaciens inscrits en section D.

ORIGINE DU DIPLÔME ET RÉGION D'EXERCICE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

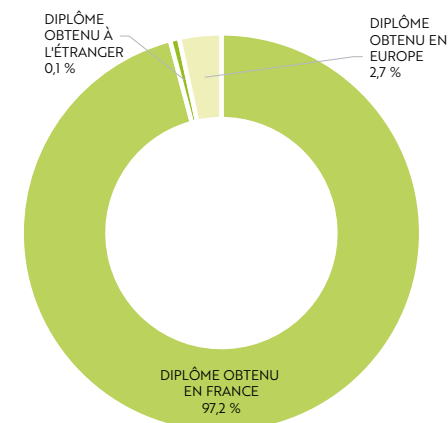
En moyenne, 28 % des pharmaciens adjoints exercent dans une autre région que celle où ils ont obtenu leur diplôme (constant par rapport à 2020 et 2019). Ce pourcentage peut descendre jusqu'à 15 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse. La mobilité territoriale des pharmaciens adjoints est la plus forte en région Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté mais cependant, des disparités départementales au sein des régions sont constatées.

Les diplômés européens (hors France)

Une très faible proportion (2,8 %) des inscrits de la section D sont diplômés d'universités non françaises. Il s'agit en quasi-totalité d'universités européennes (2,7 %). Parmi elles, on trouve des universités belges, roumaines, italiennes, espagnoles et portugaises, ces 5 pays représentant 90 % des universités diplômantes européennes (hors France) pour la section D.

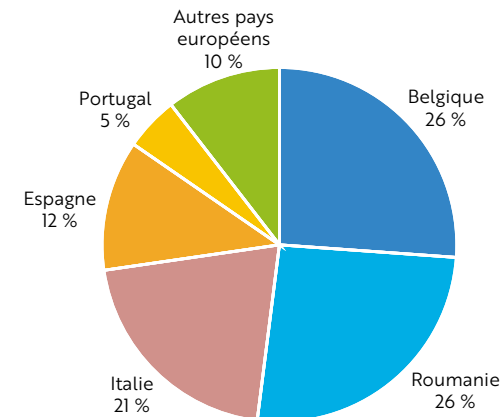
Les étudiants ayant obtenu un diplôme à l'étranger s'installent en majorité en Ile-de-France (40 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (15 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (10 %). Ces chiffres sont stables par rapport à 2020 et 2019.

ORIGINE DES DIPLÔMES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

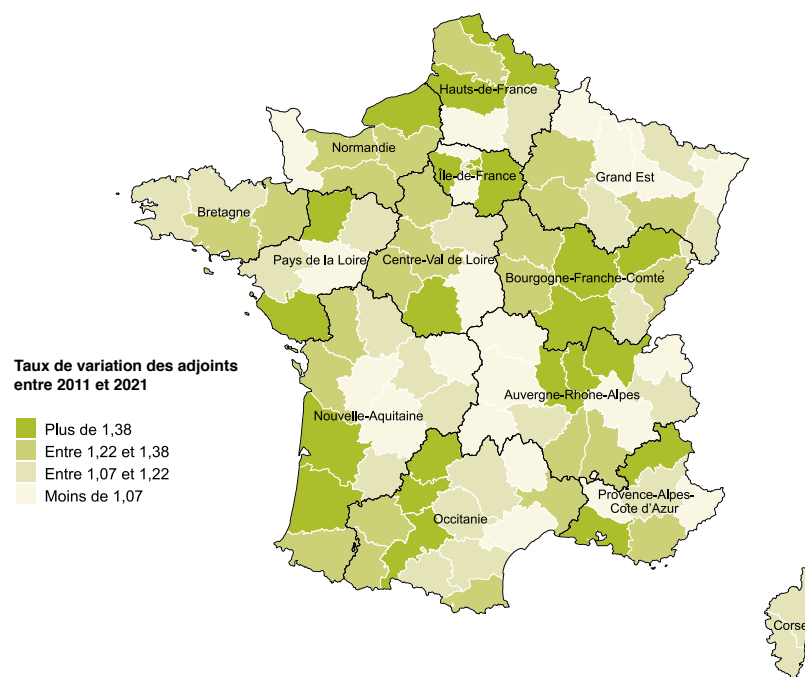
ORIGINE DES DIPLÔMES EUROPÉENS (HORS FRANCE) DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Près des trois quarts des diplômes européens proviennent des Universités situées en Belgique, Roumanie et Italie.

NOMBRE DE PHARMACIENS ADJOINTS PAR OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT



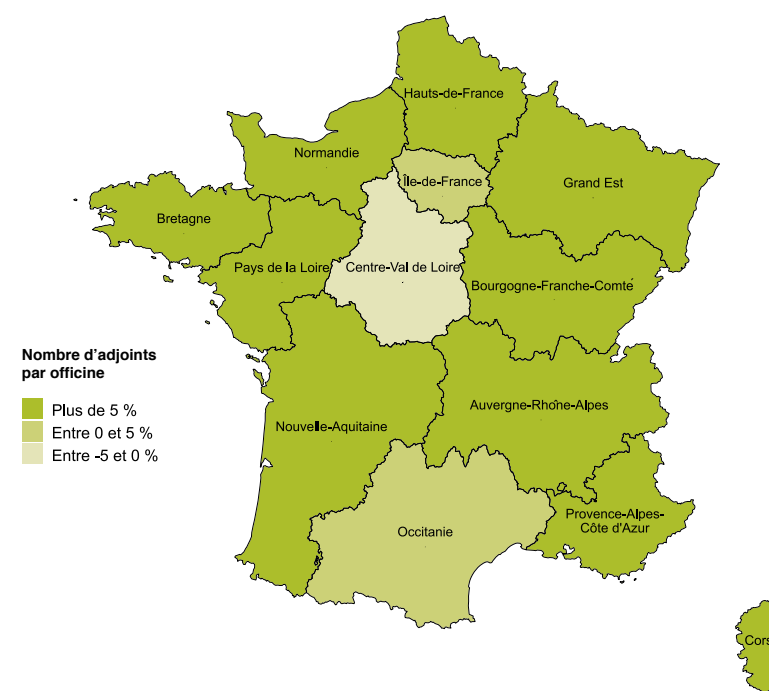
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

1,3

adjoint par officine, chiffre qui reste stable par rapport à 2020

Certains départements ont, en moyenne, moins d'un adjoint par officine tels que la Creuse, le Puy de Dôme, le Cher et l'Isère. A contrario, d'autres départements ont quasiment 2 adjoints par officine tels que le Rhône, la Seine-Maritime, la Saône et la Saône et Loire.

VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2011 ET 2021, PAR RÉGION



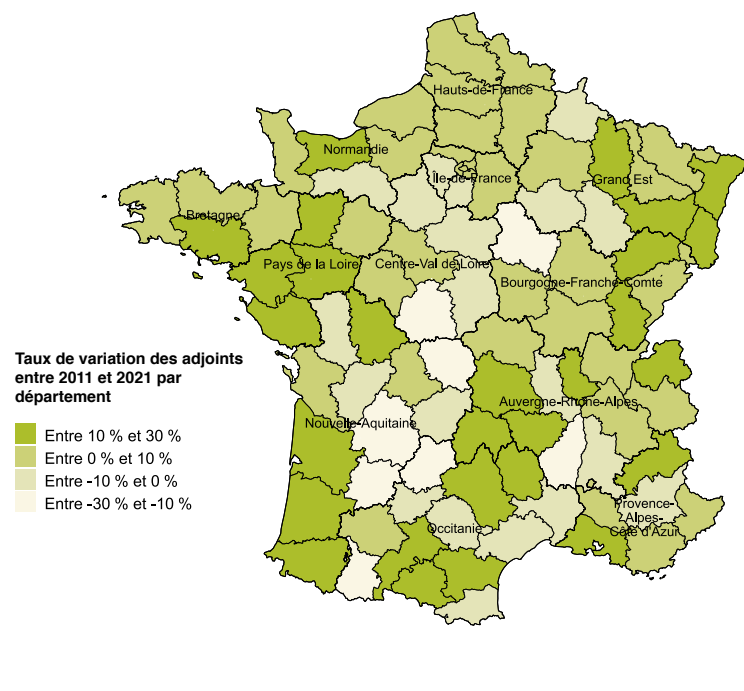
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

France Métropolitaine :

+1 651 adjoints, soit +6 %
entre 2011 et 2021

Sur les 10 dernières années, ce sont les régions PACA - Corse, Pays de la Loire et Grand Est qui ont connu la plus forte augmentation. A l'inverse, le Centre-Val de Loire a connu une diminution de -3 % de ses effectifs entre 2011 et 2021.

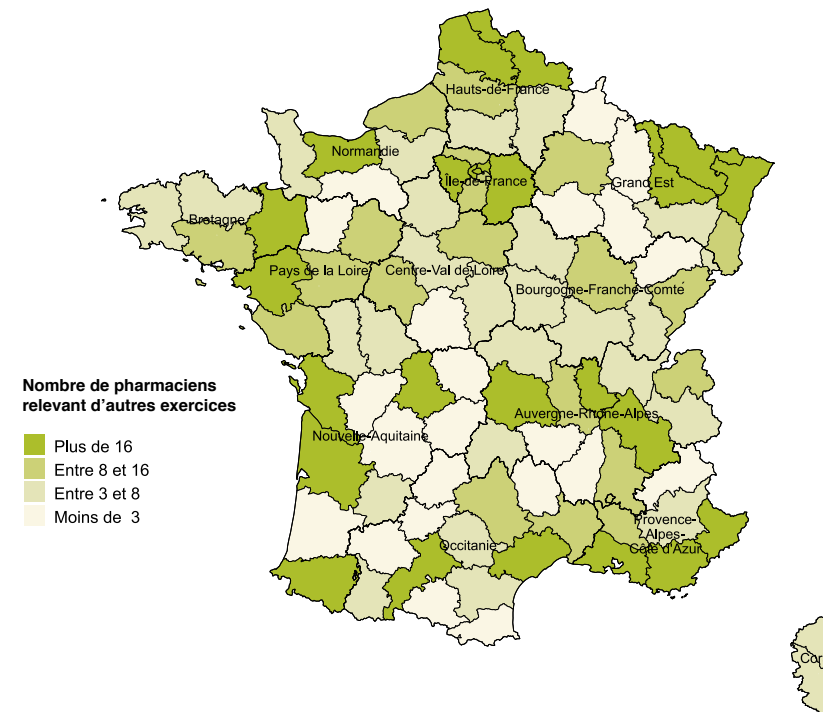
VARIATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ENTRE 2011 ET 2021, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

L'augmentation du nombre d'adjoints entre 2011 et 2021 est la plus forte dans certains départements tels que la Haute-Savoie (+28 %), la Corse (+28 %), le Calvados (+27 %), le Bas-Rhin (+20 %), la Haute-Saône (+20 %) ou encore les Landes (+19 %). A l'inverse, les baisses les plus fortes concernent des départements du centre de la France, souvent ruraux tels que la Creuse (-21 %), l'Indre (-20 %), l'Yonne (-15 %) mais aussi les Hautes-Pyrénées (-21 %).

NOMBRE DE PHARMACIENS D'AUTRES EXERCICES RELEVANT DE LA SECTION D, PAR DÉPARTEMENT

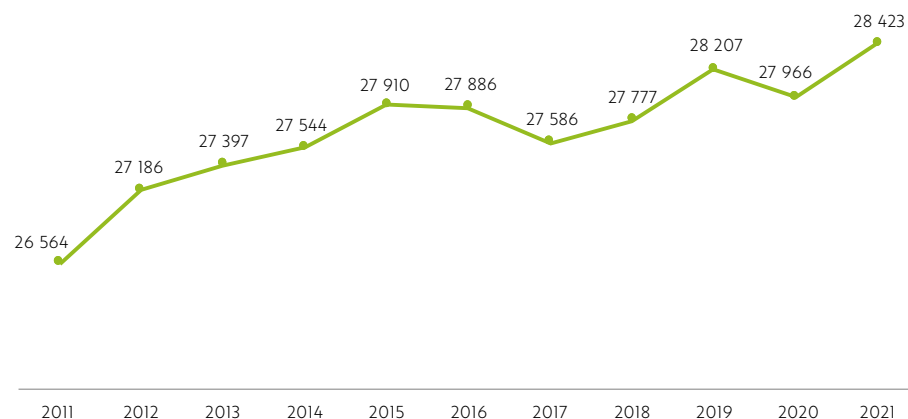


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

En dehors des officines et des pharmacies mutualistes et minières, une partie des pharmaciens sont rattachés à d'autres exercices relevant de la section D : ils représentent environ 4 % de l'ensemble des pharmaciens de cette section. Ils sont chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients (qui représentent 59 % de ces pharmaciens), les pharmaciens-conseils de l'assurance maladie (19 % de l'ensemble), les pharmaciens relevant des équipes mobiles de soins (7 % de l'ensemble) et les pharmaciens relevant d'exercices divers (15 % de l'ensemble) dont les pharmaciens vaccinateurs en centre.

3 Pérennité du métier de pharmacien adjoint

UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION D

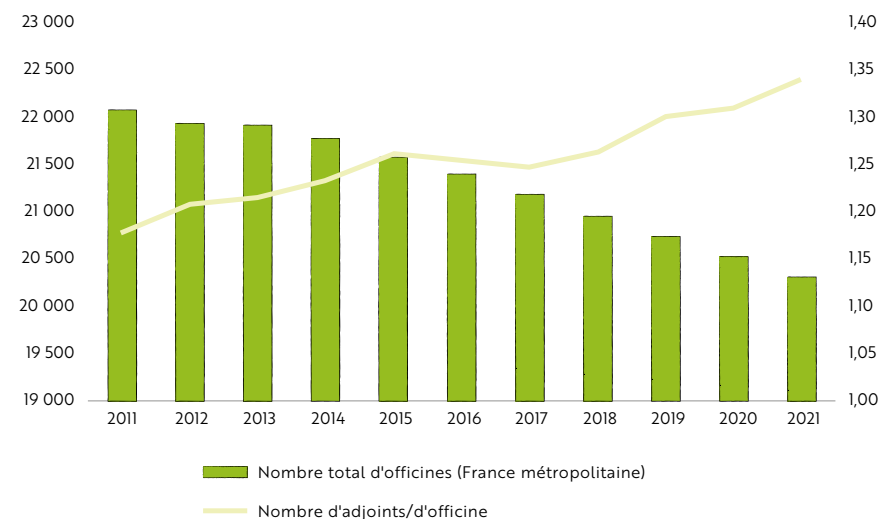


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section D a progressé de 7 % depuis 2011. Après avoir constaté une légère diminution en 2020, **le nombre de pharmaciens de la section D est au plus haut depuis 10 ans.**

Cette progression s'explique notamment par l'inscription en section D des pharmaciens en centre de vaccination.

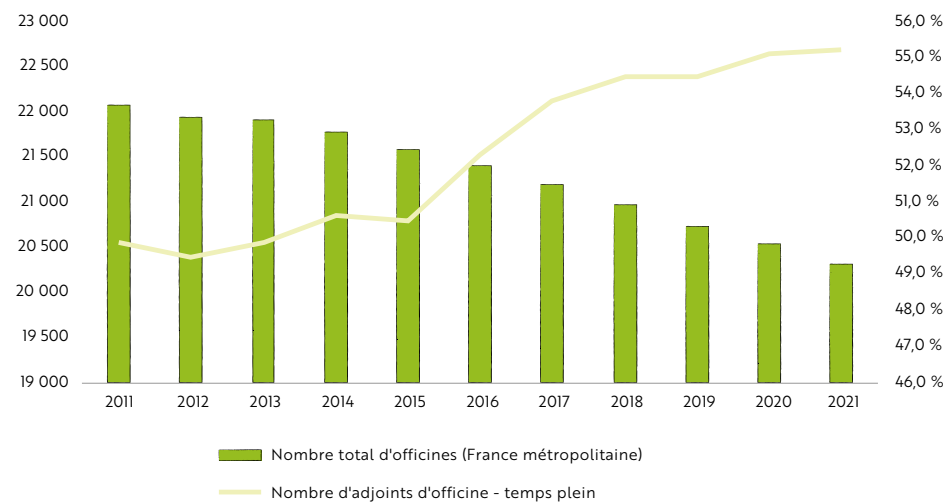
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et adjoints d'officine.

Le graphique ci-dessus illustre le fait que le nombre d'adjoints par officine progresse tandis que le nombre d'officines diminue. Cela témoigne d'un nombre croissant de diplômés de pharmaciens adjoints au sein des officines au fil des années : en effet, le phénomène de regroupement d'officine entraîne la création de structures de taille plus importante. Le nombre d'adjoints par officine (lié au chiffre d'affaires réalisé) suit donc ce mouvement et tend à augmenter. Ainsi le nombre d'adjoints par officine évolue de manière corrélée avec les fermetures d'officines, tel qu'illustré sur le graphique ci-dessus.

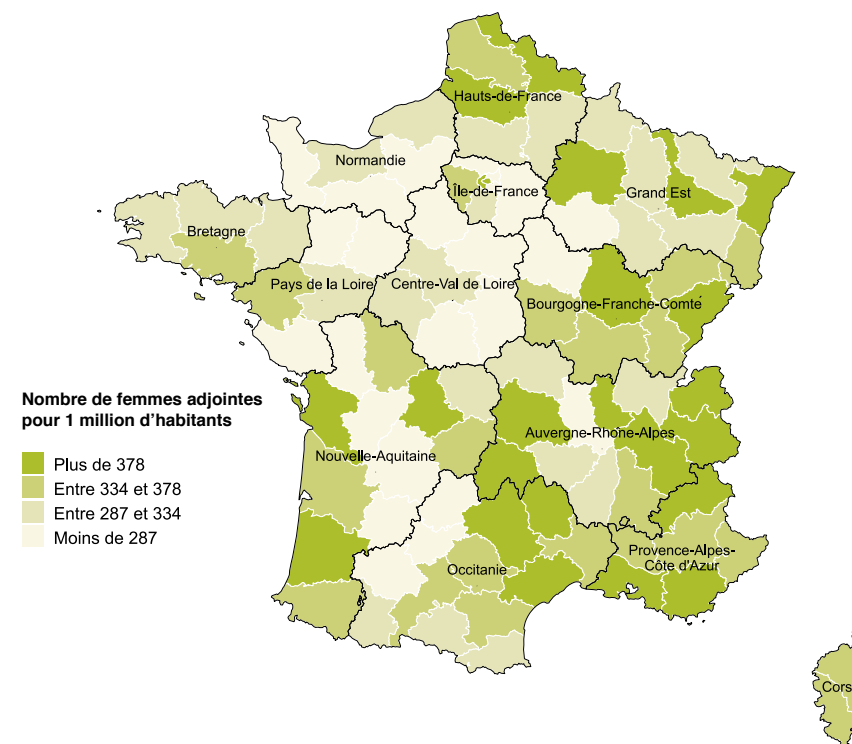
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OFFICINES ET DU NOMBRE D'ADJOINTS PAR OFFICINE AYANT DES CONTRATS À TEMPS PLEIN



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des officines et adjoints d'officine.

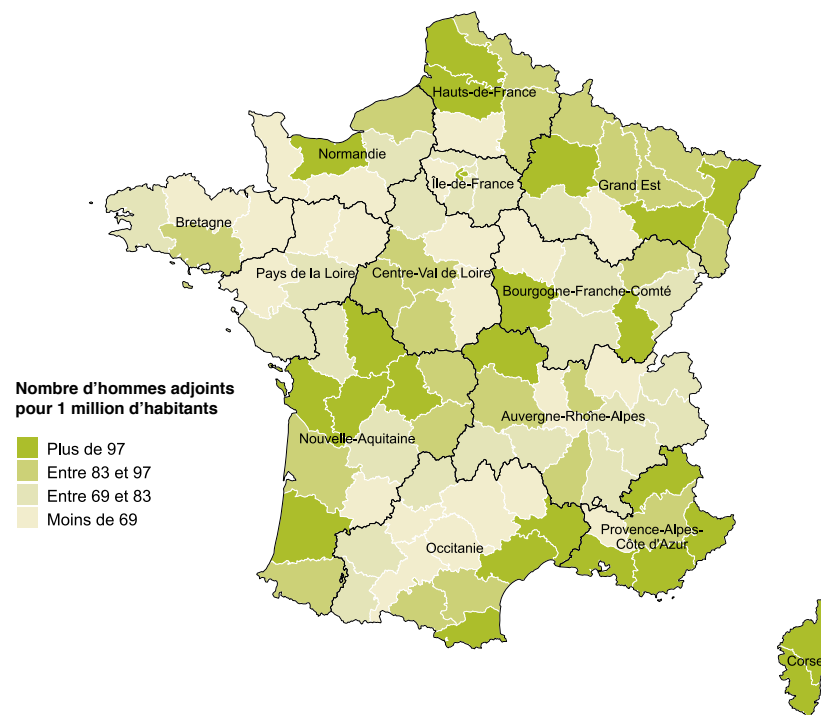
De même, on observe que la part des adjoints d'officine ayant des contrats à temps plein progresse plus fortement depuis 2015, tandis que le nombre d'officines continue de diminuer d'année en année. La présence pharmaceutique due principalement aux nouvelles missions (entretiens, tests, vaccinations ...) est ici affirmée.

POPULATION FÉMININE : DENSITÉ D'ADJOINTES PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



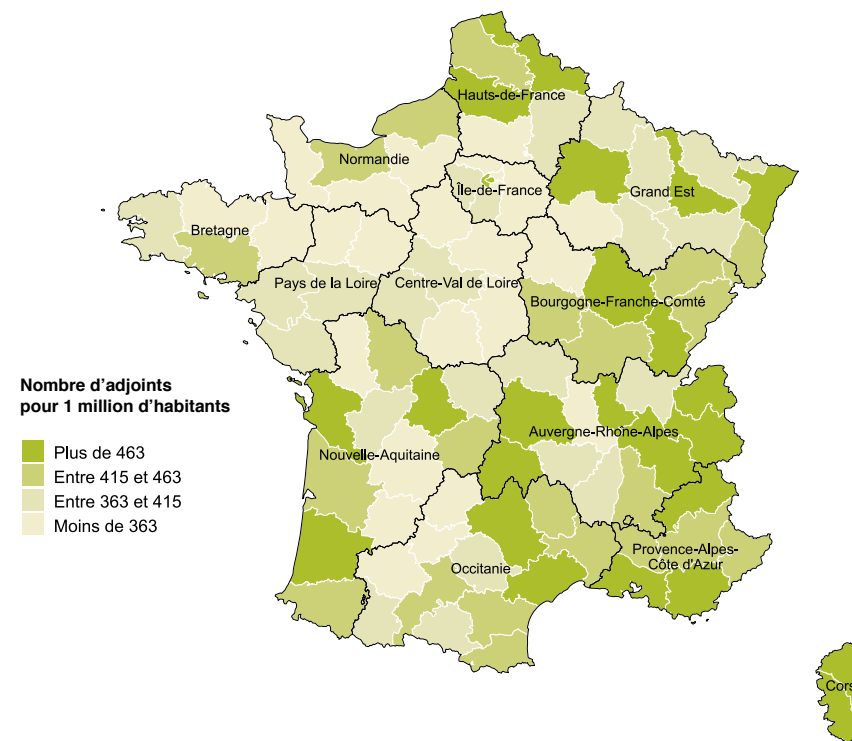
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

POPULATION MASCULINE : DENSITÉ D'ADJOINTS PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

DENSITÉ D'ADJOINTS (HOMMES ET FEMMES) PAR RAPPORT À LA POPULATION, PAR DÉPARTEMENT



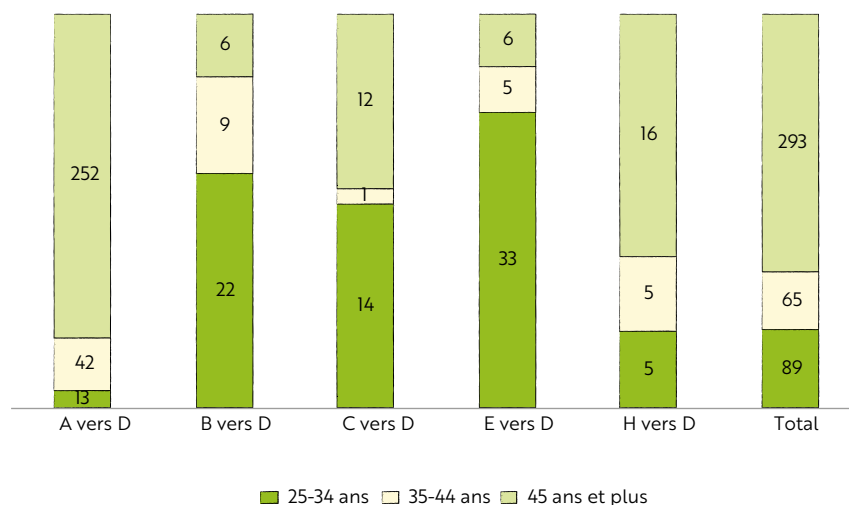
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

En moyenne, **433** adjoints
par million d'habitants en France

La densité d'adjoints (hommes et femmes) est plus forte en région PACA-Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie ou encore Bourgogne-Franche-Comté. À l'inverse, elle est plus faible dans les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, la Normandie ou encore la Bretagne.

MOBILITÉ INTER-SECTIONS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D

Principaux passages vers la section D en provenance d'autres sections.



Source : données CNOP, traitement Crédoc

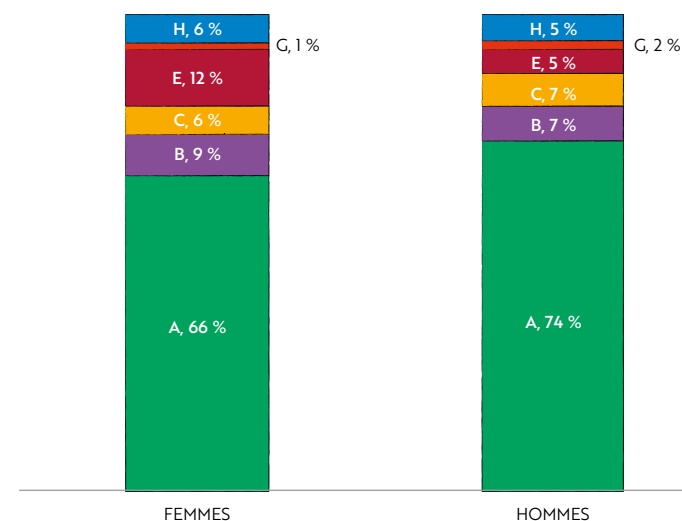
Champ : 447 pharmaciens inscrits en section D et ayant changé de section.

Note : seulement six personnes sont passées de la section G à la section D dont une de plus de 45 ans. Pour faciliter la lecture, elles n'ont pas été représentées dans ce graphique.

En 2021, les pharmaciens issus d'autres sections et s'inscrivant en section D ont en moyenne 50 ans, confirmant que le passage vers cette section se produit généralement lors de la deuxième partie de carrière. **Ils proviennent aux deux tiers de la section A (69 %).**

Les pharmaciens d'Outre-Mer (section E) représentent 10 % des passages vers la section D, suivis des pharmaciens de l'industrie (section B) avec 8 %. 6 % des passages en section D proviennent des pharmaciens de la distribution en gros (section C) tout comme les pharmaciens des établissements de santé (section H). La reconversion de ces pharmaciens vers le poste d'adjoint permet de donner une nouvelle orientation à leur carrière.

MULTI-ACTIVITÉS DES PHARMACIENS DE LA SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc

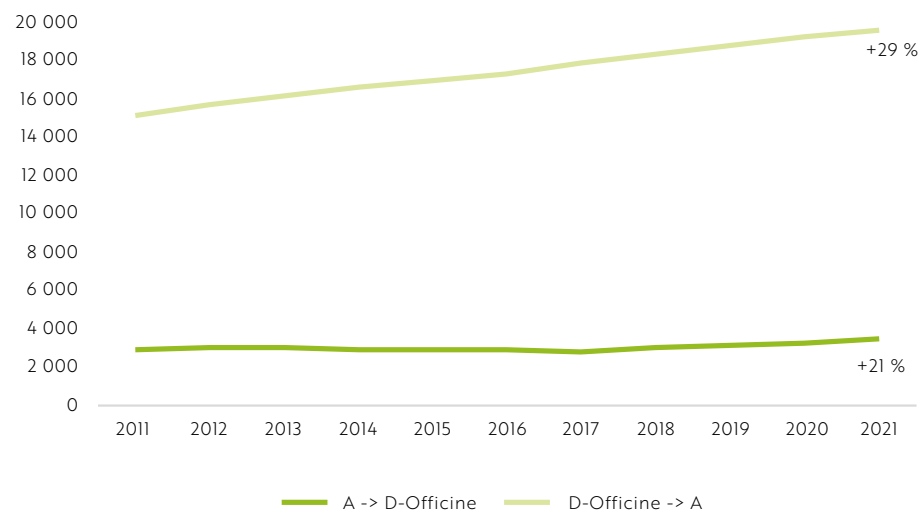
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

Parmi les pharmaciens inscrits à temps partiel en section D, une partie d'entre eux complète leur emploi par un exercice relevant d'une autre section. **En 2021, 447 doubles inscriptions ont été comptabilisées, soit 1,6 % des effectifs de la section D.**

66 % des pharmaciennes adjointes sont également inscrites en section A.

Les proportions sont assez comparables à celles des hommes, même s'ils sont plus nombreux à être également inscrits en section A (74 %).

ÉVOLUTION DU PASSAGE DES PHARMACIENS ENTRE LES SECTIONS A ET D : UN ACCÈS À LA TITULARISATION

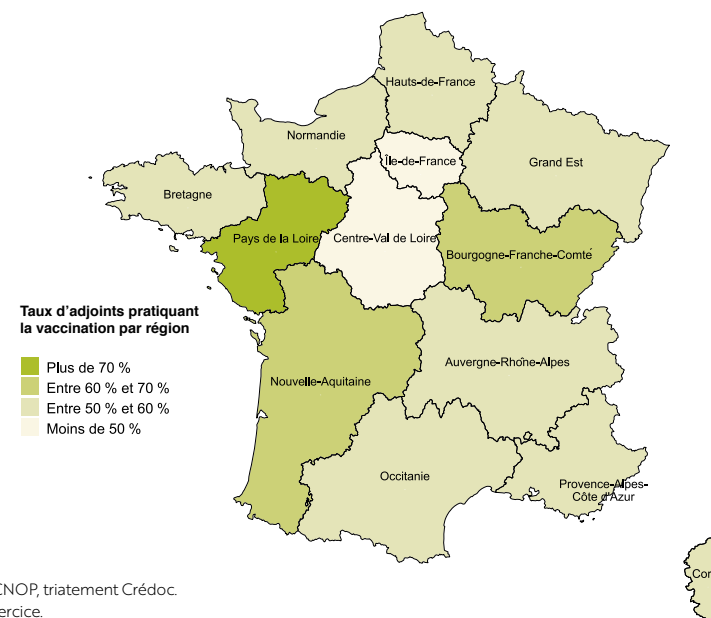


Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens qui étaient inscrits en section A et qui sont maintenant exclusivement inscrit en D et pharmaciens qui étaient exclusivement inscrits en D et qui sont maintenant inscrits en section A.

Entre 2011 et 2021, l'accès à la titularisation pour les pharmaciens adjoints s'accélère **(+29 % entre 2011 et 2021, passant de 15 126 en 2011 contre 19 571 en 2021)** mais la part des pharmaciens titulaires qui redeviennent adjoints suit cette tendance aussi **(+21 % ; 2 854 en 2011 contre 3 453 en 2021)**.

TAUX D'ADJOINTS PRATIQUANT LA VACCINATION PAR RÉGION



Sources : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : durée d'exercice.

Depuis la loi de financement de la sécurité sociale de 2019, la vaccination a été intégrée parmi les missions des pharmaciens d'officine. Ces derniers sont autorisés à vacciner contre la grippe saisonnière. Cette mission de vaccination est soumise à déclaration auprès du directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Pour qu'un pharmacien puisse pratiquer la vaccination, il doit au préalable avoir validé une formation dédiée (théorique et pratique), exercer dans une officine qui doit être enregistrée auprès de l'ARS et disposant de locaux et d'équipements adaptés pour assurer l'acte. Le pharmacien doit également disposer du matériel nécessaire à l'injection et s'assurer de l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

Le décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, autorise les pharmaciens d'officine, des pharmacies mutualistes et de secours minières à prescrire et administrer tous les vaccins disponibles contre la Covid-19.

C'est en région Pays de la Loire, que l'on retrouve le taux le plus élevé de pharmaciens vaccinateurs. A contrario, c'est la région Ile-de-France qui a le taux le plus faible avec 28 % d'adjoints vaccinateurs, il faut cependant prendre en considération le fait que le nombre d'adjoints y est beaucoup plus élevé que dans les autres régions.

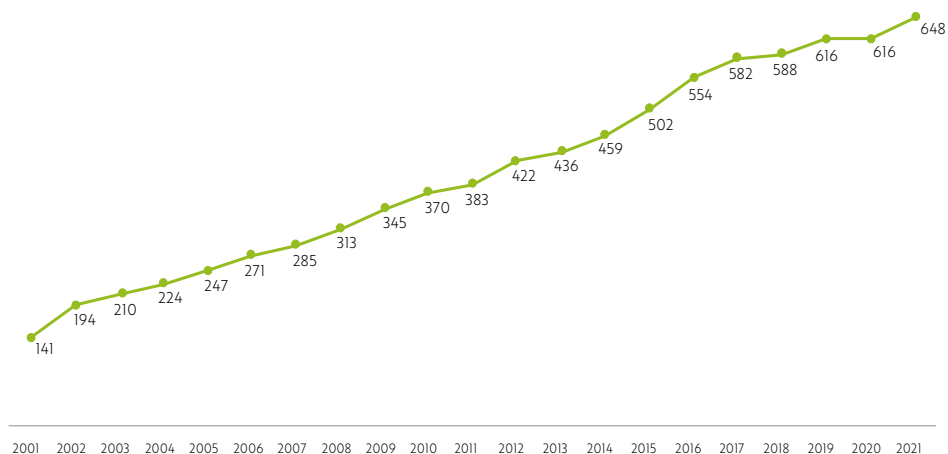
RÉPARTITION DES STRUCTURES DANS LESQUELLES TRAVAILLENT LES PHARMACIENS CHARGÉS DE LA DISPENSATION DE L'OXYGÈNE À USAGE MÉDICAL AU DOMICILE DES PATIENTS (BPDO)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des structures dispensatrices d'oxygène.
 Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

En 2021, 648 pharmaciens sont chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients. On dénombre 536 structures dispensatrices d'oxygène réparties sur le territoire métropolitain, soit une moyenne de 1,2 pharmacien par structure.

PHARMACIENS RESPONSABLES OU ADJOINTS CHARGÉS DES BONNES PRATIQUES DE DISPENSATION DE L'OXYGÈNE À USAGE MÉDICAL AU DOMICILE DES PATIENTS (BPDO)

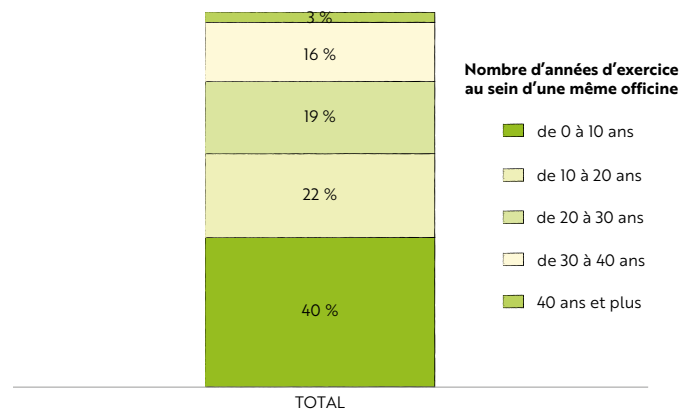


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens responsables ou adjoints chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients.

On note une tendance à la hausse d'année en année des pharmaciens responsables ou adjoints chargés de la dispensation de l'oxygène à usage médical au domicile des patients.

Ce métier est moins féminisé que l'exercice en qualité de pharmacien adjoint en officine (69,6 % de femmes en 2021). Par dérogation au monopole de délivrance au détail des médicaments par les pharmacies d'officine, les structures respectant les bonnes pratiques fixées par l'arrêté du 16 juillet 2015 (Bulletin Officiel Santé-Protection sociale-Solidarité n°2015/08) peuvent être autorisées à dispenser à domicile des gaz à usage médical, sous la responsabilité d'un pharmacien inscrit à l'Ordre des pharmaciens. Ces bonnes pratiques ne concernent que l'oxygène à usage médical, qui est le seul gaz à usage médical actuellement dispensé à domicile.

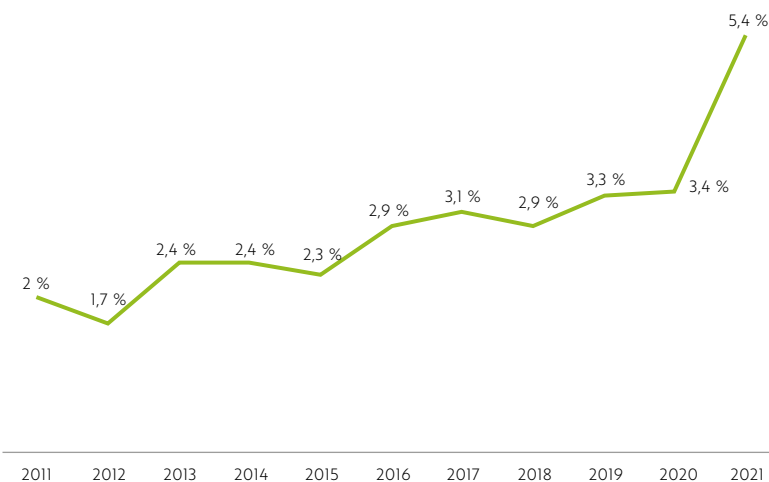
DURÉE D'EXERCICE DES PHARMACIENS ADJOINTS AU SEIN D'UNE MÊME OFFICINE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

40 % des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis moins de 10 ans dans la même officine. À l'inverse, 19 % des pharmaciens adjoints d'officine exercent depuis plus de 30 ans dans la même officine (dont 3 % depuis plus de 40 ans).

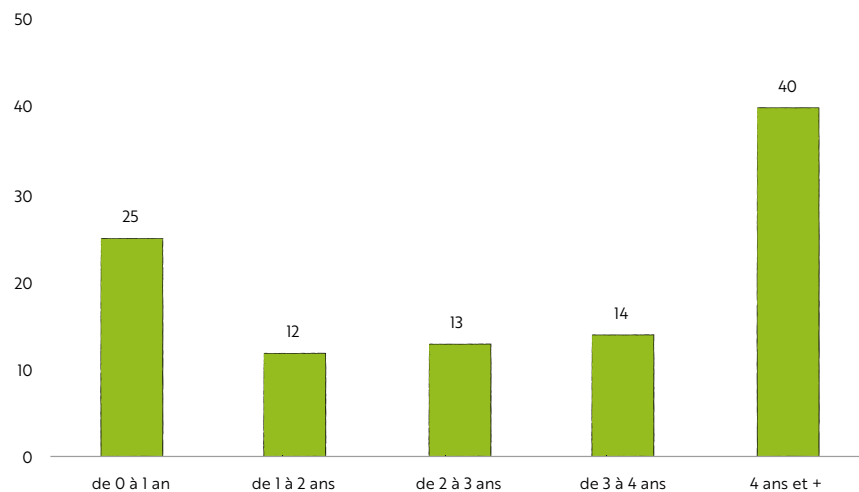
UNE PROPORTION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE PHARMACIENS RADIÉS ONT FAIT LEUR CARRIÈRE EXCLUSIVEMENT EN SECTION D



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.

En 2021, les pharmaciens radiés (de la section D) ayant fait leur carrière exclusivement en qualité de pharmacien adjoint dans cette section, représentent 5,4 % de l'ensemble des pharmaciens de la section. On remarque que cette proportion progresse sur la période considérée.

UNE FAIBLE PROPORTION DE PHARMACIENS DÉTENTEURS DE PARTS DE SEL/SPFPL



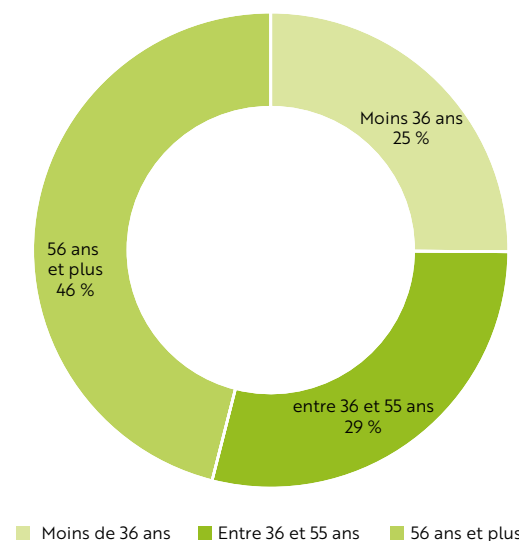
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section D.
 Note : SEL : Sociétés d'Exercice Libéral ; SPFPL : Sociétés de Participation Financière de Professions Libérales.

En 2021, 104 adjoints détiennent des parts de SPFPL, dont plus d'un tiers (40 sur 104, soit 38 %) depuis 4 ans et plus. **On constate une augmentation de 35 % du nombre d'adjoints ayant des parts de SPFPL puisqu'ils sont passés de 77 en 2020 à 104 en 2021.** Cependant, cela représente toujours une proportion extrêmement faible (environ 0,4 %) d'adjoints détenteurs de parts.

Les pharmaciens d'officine intérimaires

4

RÉPARTITION DES PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

L'âge moyen des pharmaciens intérimaires est de 49,7 ans.

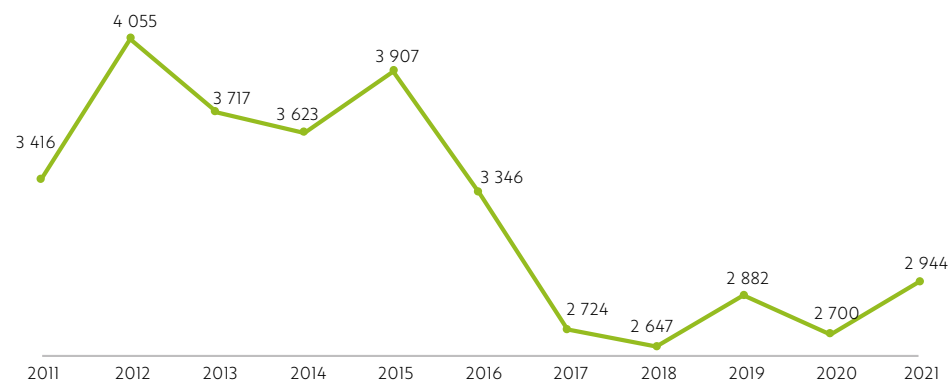
54 % des pharmaciens d'officine intérimaires ont moins de 56 ans et près de la moitié d'entre-eux (25 % sur 54 %) ont moins de 36 ans.

RÉPARTITION PAR GENRE DES PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES

Répartition Hommes Femmes	
Femmes	72 %
Hommes	28 %

72 % des pharmaciens d'officine intérimaires sont des femmes contre 28 % d'hommes.

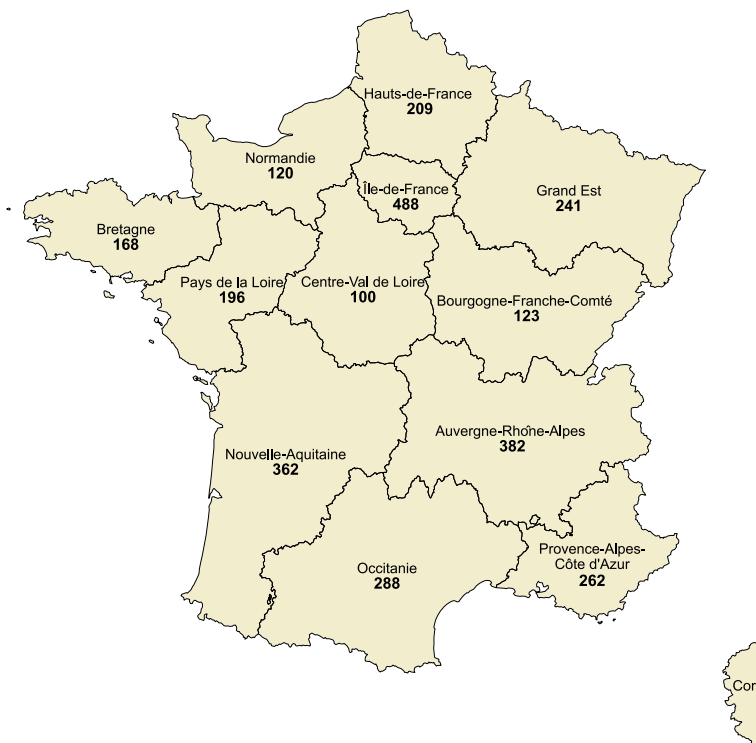
ÉVOLUTION DES PHARMACIENS INTÉRIMAIRES ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

Après une baisse en 2020, le nombre de pharmaciens d'officine intérimaires augmente à nouveau en 2021 (+9 %) lié au contexte de la crise sanitaire et donc du renfort dans les officines. Sur ces 6 dernières années, on constate une diminution de -25 % des pharmaciens intérimaires, la baisse la plus importante s'étant produite entre 2015 et 2017.

NOMBRE DE PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉRIMAIRES PAR RÉGION

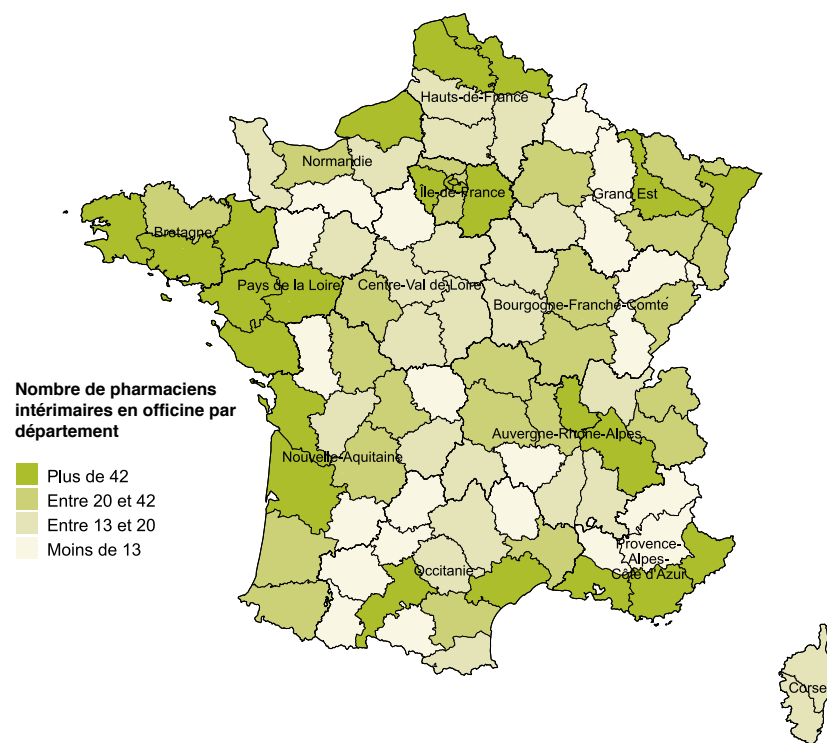


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

En moyenne, on dénombre 245 pharmaciens d'officine intérimaires, par région en 2021.

Selon les régions, le nombre d'intérimaires peut varier de 100 (Centre-Val de Loire) à 488 (Île-de-France). En dehors de l'Île-de-France, la plus forte concentration de ces pharmaciens se situe dans le Sud de la France : Auvergne-Rhône-Alpes (382), Nouvelle-Aquitaine (362), Occitanie (288), et PACA-Corse (262).

NOMBRE DE PHARMACIENS D'OFFICINE INTÉrimAIRES EN OFFICINE, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens d'officine intérimaires inscrits en section D.

On retrouve un faible taux de pharmaciens d'officine intérimaires dans le territoire de Belfort, le Lot, l'Orne, la Creuse, la Mayenne, la Lozère et le Tarn-et-Garonne. A l'inverse, les départements de l'Île-de-France, le Nord, la Gironde, le Rhône ou encore les Bouches-du-Rhône affichent un nombre d'intérimaires plus important.



SECTION H

PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Cette année encore, la démographie de la section H est dans une dynamique positive, avec une augmentation de 2,2 % de l'effectif pharmaceutique. Cette progression est plus importante dans le secteur public (+2,6 %) que dans le secteur privé (+0,4 %), malgré la diminution continue, depuis plusieurs années, du nombre de PUI (-2,3 %), plus élevée dans le privé (-2,7 %) que dans le public (-1,9 %), due principalement à des difficultés de recrutement. La profession est majoritairement féminine (74 %) et plus jeune que la moyenne de l'ensemble de la profession (45,2 ans).

Le travail réalisé par la section H pour obtenir une augmentation du nombre de postes à l'internat en pharmacie hospitalière a permis une évolution de ce nombre (+25 pour 2021) mais celle-ci reste largement en dessous des besoins en recrutements, dans le secteur public, 474 postes (14 %) sont vacants en 2021. En 2021, il faut relever que seulement 237 jeunes diplômés se sont inscrits au tableau de la section H pour un effectif de 313 diplômés potentiels, soit un taux de perte de 24 %. La section H poursuit son action avec les organisations professionnelles et la conférence des doyens de facultés de pharmacie en vue d'obtenir l'augmentation conséquente des postes à l'internat pour les années à venir.

En métropole, 47 % des PUI fonctionnent actuellement avec un seul pharmacien. L'exercice isolé des pharmaciens gérants poursuit sa lente décrue, engagée depuis 2017 (-5 %), tout en restant un mode d'exercice privilégié dans le secteur privé (71 % des PUI du secteur privé) et à temps partiel (52 % des emplois du privé). Il conviendrait d'évaluer si de telles conditions d'exercice sont adéquates au regard de l'ensemble des activités réglementaires, notamment à risques, qui incombent au pharmacien gérant.

Notre démographie met avant la jeunesse, le dynamisme et l'attractivité de la profession, avec des modes d'exercices variés et des missions en évolution constante.



1

Chiffres clés 2021

**7 686**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹

+2,2 % par rapport à 2020

**4 692**POSTES OCCUPÉS
PAR LES PHARMACIENS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

+2,6 % par rapport à 2020

**338**POSTES D'INTERNES
OUVERTS AU CONCOURS
(RENTÉE 2022-2023)
313 pour la rentrée 2021-2022**991**PUI
D'ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS

-1,9 % par rapport à 2020

**74 %**

FEMMES

26 %

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**2 328**POSTES OCCUPÉS
PAR LES PHARMACIENS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS

+0,4 % par rapport à 2020

**105**PHARMACIENS CPEF, EFS,
CSAPA ET DISPENSAIRES
ANTITUBERCULEUX**hors pharmaciens hygiénistes et autres
fonctions**1 283**PUI
D'ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉS

-2,7 % par rapport à 2020

**45,2**

ÂGE MOYEN

-0,1 an par rapport à 2020
-1,0 an par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens**420**PHARMACIENS EXERÇANT
DANS LES SERVICES
D'INCENDIE ET
DE SECOURS**364/32**PRIMO-INSCRITS /
DÉPARTS À LA RETRAITE

291/41 en 2020

**+66 ans****191**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS

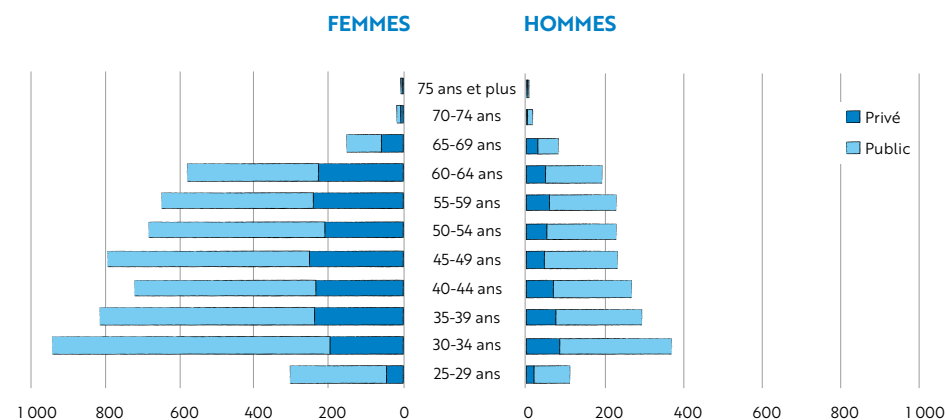
168 en 2020

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section H est de 7 686 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section H est de 7 393 personnes

2 Éléments généraux

2.1 Pyramide des âges

PYRAMIDE DES ÂGES



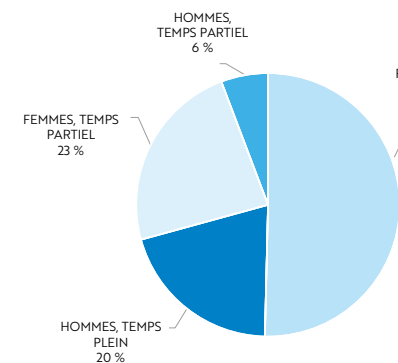
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2021.

La population pharmaceutique hospitalière de la section H est **représentée globalement aux trois quarts par des femmes (74 %)**, notamment pour les moins de 60 ans.

40 % des pharmaciens exerçant dans le public ont moins de 40 ans, tandis qu'ils sont seulement 30 % de cette tranche d'âge à exercer dans le privé. La population du public est plus jeune que celle du privé, notamment en raison du recrutement plus important de jeunes diplômés dans le public (assistants hospitaliers et hospitalo-universitaires).

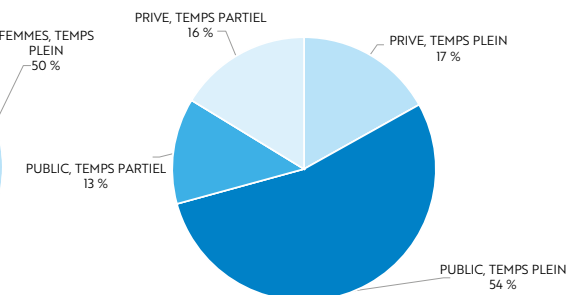
2.2 Exercice selon le temps d'activité

RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR TYPE DE CONTRAT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2021.

RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CONTRAT



La répartition des pharmaciens par secteur, genre et type de contrat **reste stable par rapport à 2020**. L'érosion régulière du poids du temps partiel se confirme, (29 % en 2021, contre 30 % en 2020, et 32 % en 2019) au profit du temps plein qui représente plus de deux tiers des effectifs (71 % en 2021, contre 70 % en 2020 et 68 % en 2019).

L'emploi à temps partiel concerne surtout les établissements privés, représentant 49 % des emplois totaux du privé.

Les établissements publics représentent toujours **les deux tiers des emplois en section H** (67 % en 2021 et 66 % en 2020). Il s'agit surtout d'emplois à temps plein (54 % de l'ensemble des emplois, soit 80 % des emplois des établissements publics).

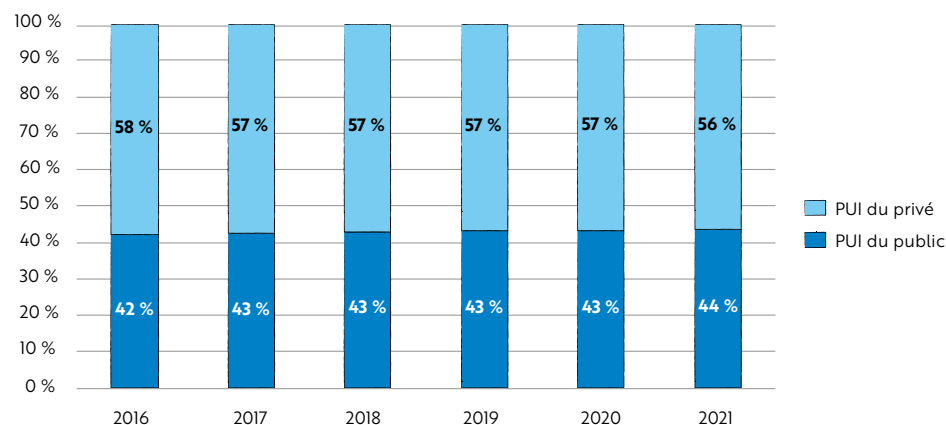
2.3 Exercice selon le secteur d'activité public / privé

Secteur	PUI 2020	PUI 2021	Évolution PUI 2020-2021	Postes 2020	Postes 2021	Évolution Postes 2020-2021
Public	1 010	991	-1,9 %	4 575	4 692	+2,6 %
Privé	1 318	1 283	-2,7 %	2 317	2 328	+0,5 %
Total	2 328	2 274	-2,3 %	6 892	7 020	+1,9 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) en 2021.

Le nombre de pharmacies à usage intérieur (PUI) poursuit sa baisse (-2,3 % en 2021, après -1,8 % en 2020), notamment en raison de regroupements ou de fusions de structures hospitalières. La part des PUI dans les établissements privés et publics reste stable, avec 44 % pour le public et 56 % pour le privé.

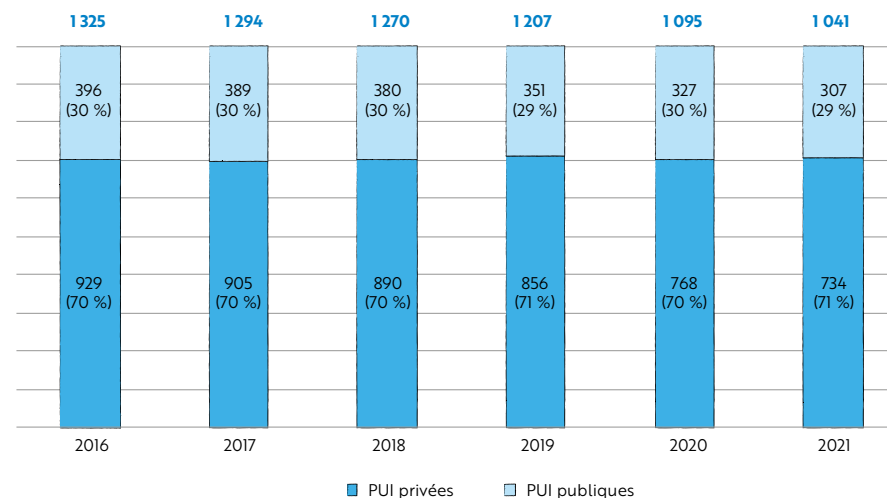
PART DES PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES ENTRE 2016 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : nombre de PUI de 2016 à 2021.

A l'inverse du nombre de PUI, le nombre de postes de pharmaciens des établissements continue de progresser (+1,9 % en 2021, soit 128 postes supplémentaires comparé à 2020), cette dynamique concerne autant le secteur public (+2,6 %) que le secteur privé (+0,5 %).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PUI DES STRUCTURES PUBLIQUES ET PRIVÉES DISPOSANT D'UN SEUL PHARMACIEN ENTRE 2016 ET 2021



Source : CNOP, traitement Crédoc.
Champ : nombre de PUI avec 1 seul pharmacien de 2016 à 2021.

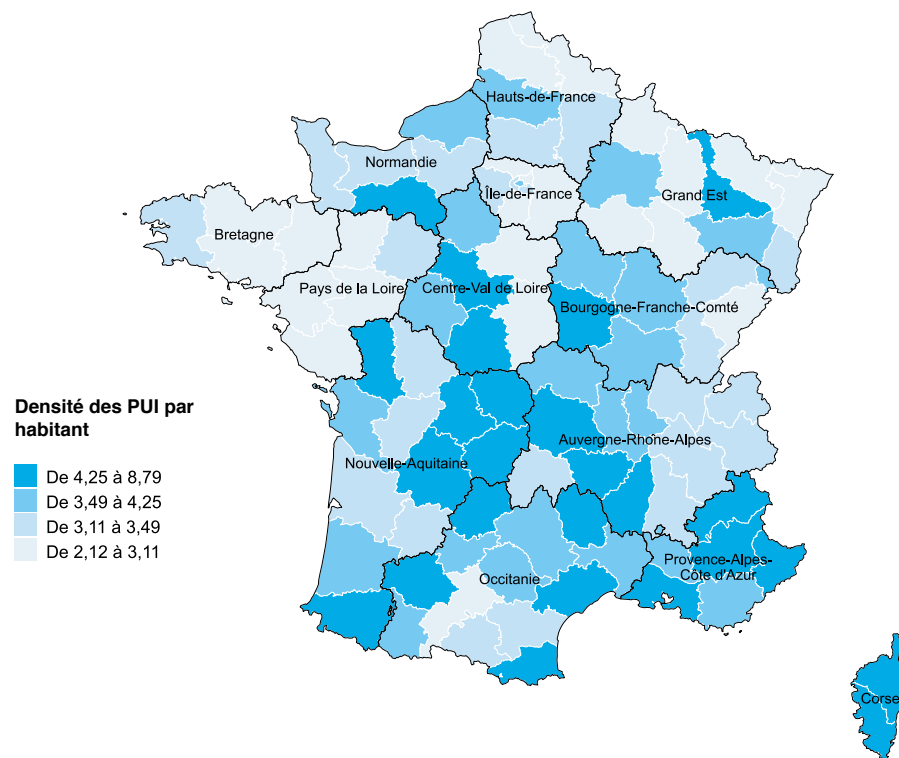
Depuis 2016, les PUI disposant d'un seul pharmacien diminuent, passant de 1 325 établissements en 2016 à 1 041 en 2021.

La part des PUI privées ou publiques avec un seul pharmacien est stable depuis 2016, 71 % de ces établissements appartiennent au secteur privé et 29 % au secteur public.

Le nombre de PUI avec un seul pharmacien est ainsi plus de deux fois supérieur dans le privé que dans le public.

2.4 Répartition territoriale générale des PUI

DENSITÉ DES PUI PAR HABITANT, PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) en 2021.

Moyenne française
3,49/100 000 habitants

La densité des PUI par habitant est stable depuis 4 ans : leur répartition est en moyenne de 3,49 PUI pour 100 000 habitants en 2021, contre 3,5 en 2019, 3,5 en 2020, 3,7 en 2018 et 3,8 en 2017.

La répartition géographique des PUI est globalement **supérieure à la moyenne dans la partie sud du pays** : Provence-Alpes-Côte d'Azur à 4,6 , Occitanie et Nouvelle Aquitaine à 4,0. Cette tendance était déjà marquée pour l'année 2020, avec une densité des PUI plus faible sur la moitié nord du territoire. La région Pays de La Loire affiche la plus faible densité avec 2,5 PUI pour 100 000 habitants.

Les territoires à dominante rurale comptent un faible nombre d'établissements de santé, donc un nombre de PUI peu élevé mais une présence rapportée au nombre d'habitants souvent supérieure à la moyenne (jusqu'à 8,8 pour la Creuse et 7,8 pour la Lozère et les Hautes-Alpes).

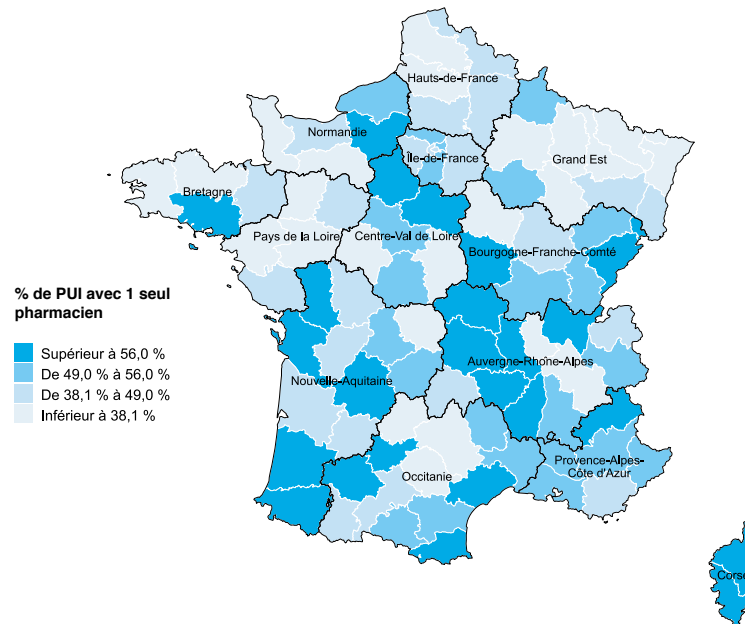
La moitié des départements affichent une densité de PUI pour 100 000 habitants inférieure à la moyenne nationale et ce, quel que soit le type de territoire. Près de vingt départements affichent une densité inférieure à 3,0 et sont situés en région Ile-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bretagne, Pays de la Loire, Hauts-de-France et Occitanie. Les départements présentant la densité la plus faible sont la Vendée et le Val-d'Oise avec 2,1. Notons également la faible densité de certains départements en Ile-de-France, avec une moyenne de 2,2 en Seine-et-Marne et de 2,4 en Seine-Saint-Denis.

4,1 PUI
pour 1 000 km²

Cette densité territoriale est le reflet de la qualité de l'accès aux soins pour les patients en France et de la nécessité pour les pharmaciens exerçant en PUI de maintenir cet exercice de proximité. Elle est en légère baisse par rapport à 2020 (-0,1).

2.5 Répartition territoriale des PUI avec un seul pharmacien

PROPORTION DE PUI AVEC UN SEUL PHARMACIEN PAR DÉPARTEMENT

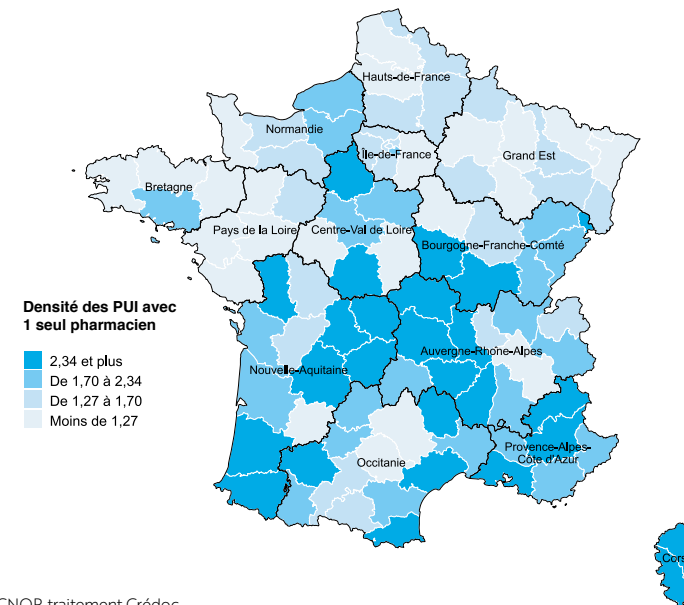


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) avec 1 seul pharmacien en 2021.

Moyenne française
47 % de PUI avec
un seul pharmacien

Certains départements affichent un taux de PUI comportant un seul pharmacien supérieur à **56,0 %**. On notera que la région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par cette situation, avec 6 départements sur 11 comportant plus de 56,0 % de PUI avec un seul pharmacien. À l'inverse, les régions Grand Est, Pays de La Loire et Hauts-de-France affichent un taux inférieur à 38,1 % de PUI dans lesquelles il n'exerce qu'un seul pharmacien.

DENSITÉ DES PUI AVEC UN SEUL PHARMACIEN PAR DÉPARTEMENT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmacies à usage intérieur (PUI) avec 1 seul pharmacien en 2021.

Moyenne française
1,68 / 100 000
habitants

La moitié des départements affiche une densité de PUI avec un seul pharmacien pour 100 000 habitants supérieure à la moyenne nationale et ce, quel que soit le type de territoire.

La répartition géographique des PUI avec 1 seul pharmacien est **supérieure à la moyenne dans la partie sud du pays**, même si cette tendance est moins marquée que pour la répartition de l'ensemble des PUI. Parmi les moyennes les plus élevées, on observe des régions à dominance rurale comptant déjà un faible nombre d'établissements de santé et un faible nombre d'habitants : les Hautes-Alpes avec 5,70 pour 100 000 habitants contre 7,8 pour le total des PUI ; le Gers et l'Ardèche avec respectivement 4,70 et 4,58 PUI disposant d'un seul pharmacien. Le seul département **situé dans la moitié nord du pays** et dont la moyenne est supérieure à 3,5 est la Nièvre, avec 3,97 / 100 000 habitants.

Les départements dont le nombre de PUI avec un seul pharmacien est le plus faible, **soit moins de 1,02 PUI avec un seul pharmacien pour 100 000 habitants**, sont dans le Grand Est (Meuse, Haute-Marne, Bas-Rhin); dans les Hauts-de-France (Pas-de-Calais), ou encore sur la façade Ouest (Côtes-D'Armor, Loire Atlantique, Mayenne, Maine-et-Loire). Notons qu'il s'agit de départements dont la densité du nombre de PUI totale est inférieure à 3,11 pour 100 000 habitants.

2,0 PUI

pour 1 000 km²

La densité territoriale des PUI avec un seul pharmacien est de 2,0 pour 1 000 km², soit 1,8 fois moins que la densité territoriale du total des PUI.

3 Activités des pharmaciens inscrits en section H

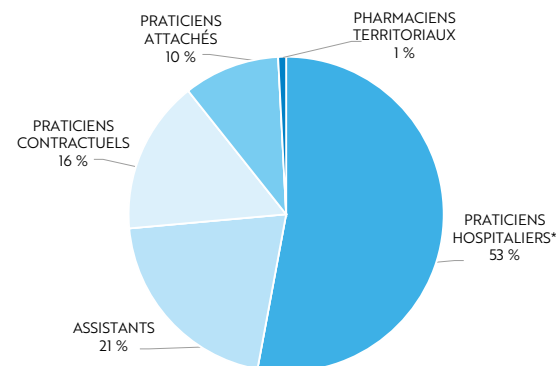
3.1 En établissements de santé

Dans le secteur public, les praticiens hospitaliers représentent plus de la moitié des emplois (53 %), tandis que les assistants et les praticiens contractuels représentent respectivement 21 % et 16 % des emplois.

Dans les établissements privés, le temps partiel décroît parmi les gérants à temps partiel, -8 % par rapport à 2020, après une hausse de 2 % l'année dernière. La population des gérants à temps plein continue d'augmenter (+4 % par rapport à 2020). Les gérants à temps partiel augmentent légèrement (28 % des effectifs totaux) comparé aux années précédentes : 26 % en 2020 et 35 % en 2019.

L'augmentation du temps plein dans le privé traduit une évolution des besoins, en lien notamment avec la spécificité et de la complexité de l'exercice pharmaceutique en milieu hospitalier; même si on peut considérer que cette augmentation est insuffisante au regard des missions actuelles des PUI.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

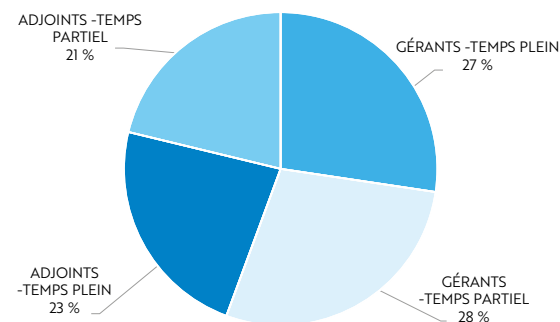


Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 4 692 pharmaciens inscrits en section H occupant un poste en établissement public en 2021.

* Professeurs, Maîtres de conférences et Gérants inclus.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS



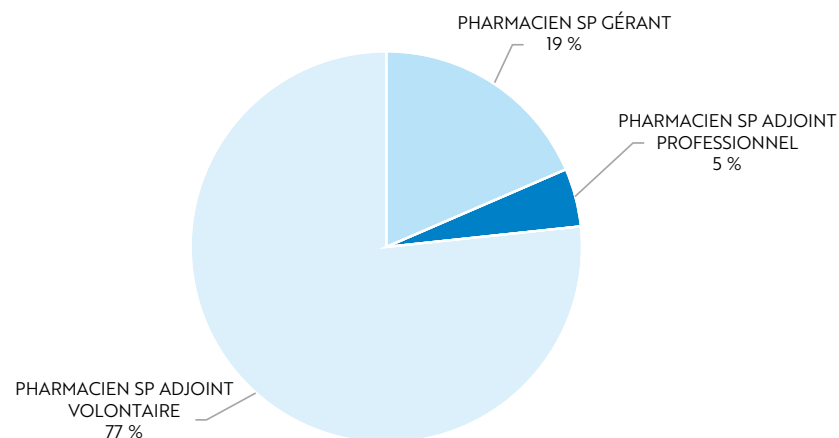
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des 2 328 pharmaciens inscrits en section H occupant un poste en établissement privé en 2021.

3.2 Services d'incendie et de secours

Dans le cadre des pharmacies à usage intérieur des services d'incendie et de secours, les pharmaciens sapeurs-pompiers (SP) professionnels ou volontaires exercent au sein du service de santé et de secours médical. **On compte 420 pharmaciens sapeurs-pompiers en 2021**, cette population est composée de pharmaciens SP professionnels et de pharmaciens SP volontaires. Les pharmaciens SP volontaires peuvent être inscrits dans plusieurs sections, autres que la section H, en raison d'un dispositif dérogoatoire.

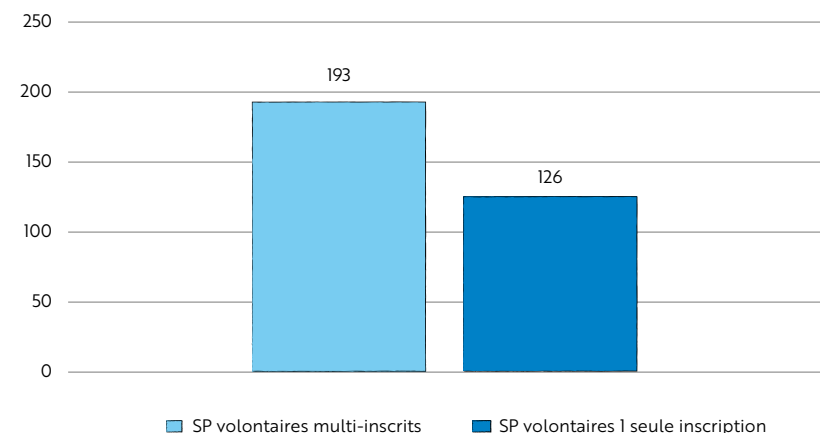
RÉPARTITION DES PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens sapeurs-pompiers en 2021, hors remplaçants.

Les 101 pharmaciens sapeurs-pompiers professionnels sont répartis entre les gérants (19 %) et les adjoints sapeurs-pompiers professionnels (5 %). **Les pharmaciens sapeurs-pompiers adjoints volontaires représentent 77 % des pharmaciens sapeurs-pompiers**, soit 319 individus.

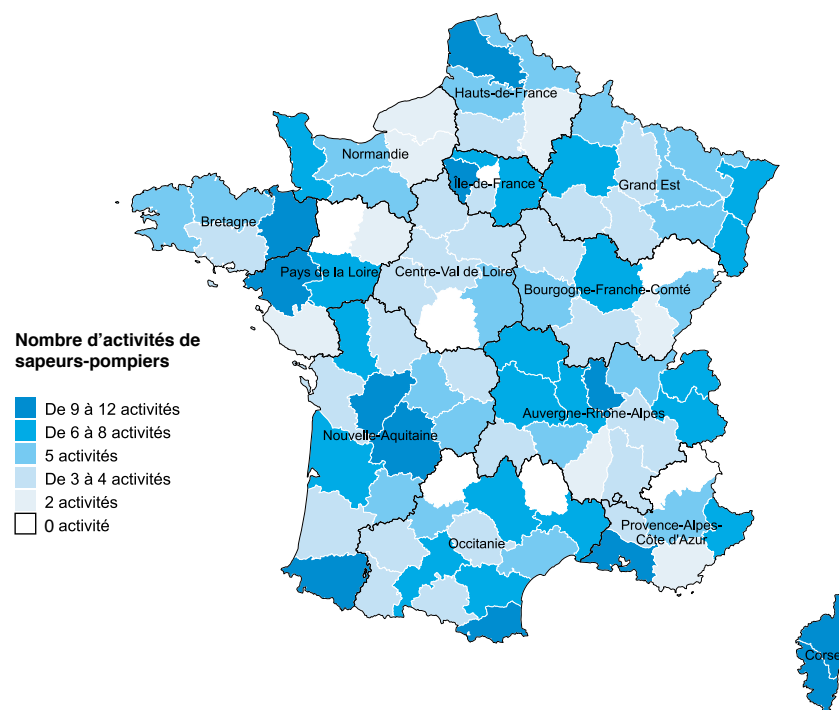
PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AYANT UNE OU PLUSIEURS INSCRIPTIONS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : les pharmaciens sapeurs-pompiers volontaires en 2021.

Parmi les 420 pharmaciens sapeurs-pompiers, 319 sont des volontaires parmi lesquels 193 ont au moins une inscription dans une autre section.

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DE PHARMACIENS SAPEURS-POMPIERS INSCRITS EN SECTION H



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

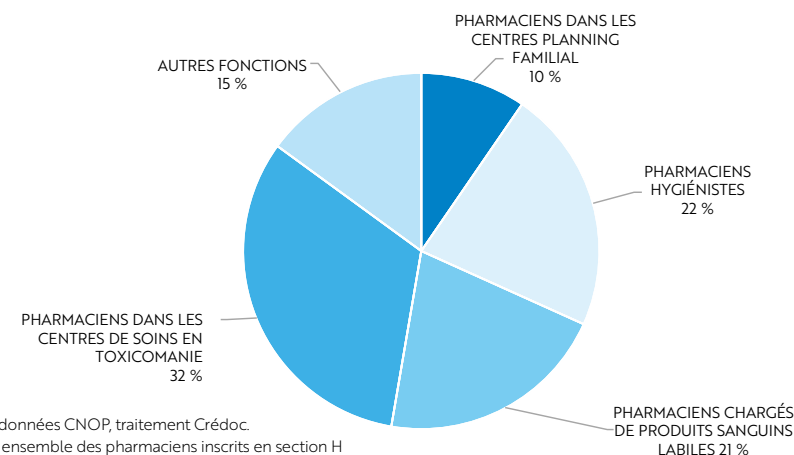
Champ : ensemble des activités des pharmaciens sapeurs-pompiers SDIS en 2021.

Note : les pharmaciens sapeurs-pompiers peuvent exercer à plusieurs endroits, cette carte représente la répartition des 446 exercices enregistrés pour les pharmaciens SP volontaires et professionnels des Services d'Incendie et de Secours, sur le territoire.

Les deux départements les mieux pourvus sont la Charente et les Bouches-du-Rhône, totalisant chacun 12 activités de pharmaciens SP. On notera que certaines régions sont mieux pourvues que d'autres, comme la Nouvelle-Aquitaine dont 5 départements comptent plus de 6 activités de pharmaciens sapeurs-pompiers. On observe plusieurs départements ne disposant d'aucune activité de pharmaciens SP car ces services d'incendie et de secours ne disposent pas d'une PUI. Il s'agit globalement de départements ruraux tels que l'Indre, la Lozère et la Mayenne.

3.3 Activités diverses

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DIVERSES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H hors Radio Pharmaciens et Pharmaciens des SDIS en 2021.

NOMBRE DE PHARMACIENS EXERÇANT DES ACTIVITÉS DIVERSES

Pharmaciens des activités diverses selon le type d'établissement ou la fonction	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pharmaciens dans les centres planning familial	49	48	44	45	27	27	16
Pharmaciens hygiénistes	35	33	32	32	34	36	37
Etablissement français du sang (EFS)	45	39	40	39	40	36	35
Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	45	50	50	58	58	53	54
Autres fonctions	28	29	28	29	26	26	25
Total	202	199	194	203	185	178	167

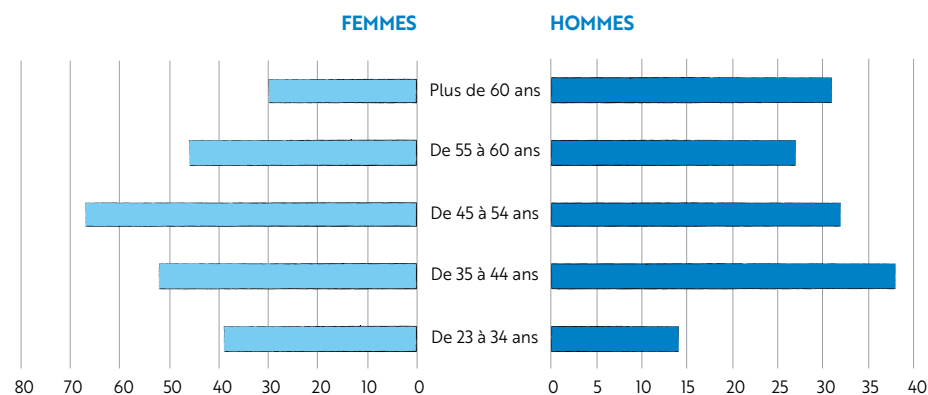
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H hors Radio Pharmaciens et Pharmaciens des SDIS en 2021.

Parmi les pharmaciens exerçant des activités diverses, près **d'un tiers exerce dans les CSAPA (Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)**, tandis que 22 % exercent en tant que pharmaciens hygiénistes ou chargés de produits sanguins labiles (Établissements Français du Sang). Les pharmaciens rattachés à des centres d'éducation et de planification familiale représentent 10 % des activités diverses.

3.4 Activités multi-sections

PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION H ET AUTRE SELON L'ÂGE ET LE GENRE



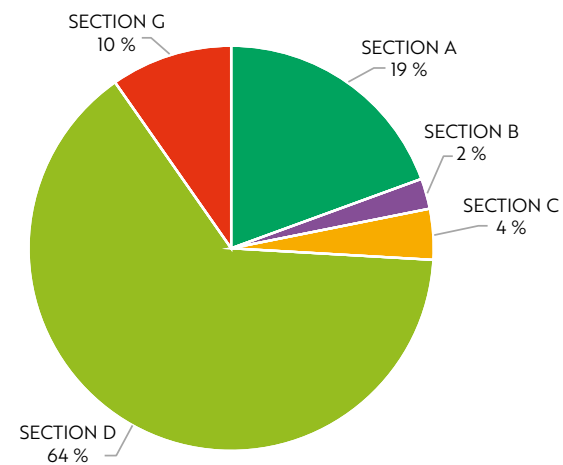
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section H et dans une autre section en 2021.

En 2021, 234 femmes et 142 hommes de la section H sont également inscrits dans une autre section, soit 62 % et 38 %.

La majorité de ces pharmaciens ont 45 à 54 ans (26 %), dont 29 % de femmes et 23 % d'hommes. Les hommes sont plus nombreux chez les 35-44 ans (27 %).

Le taux le plus faible pour les hommes se trouve chez les 23-34 ans (10 %), tandis que pour les femmes c'est chez les plus de 60 ans (13 %).

PHARMACIENS DE LA SECTION H INSCRITS DANS D'AUTRES SECTIONS



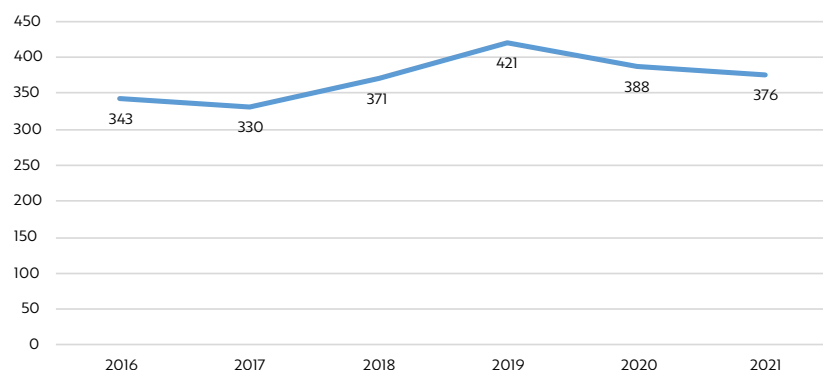
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens de la section H inscrits dans d'autres sections en 2021.

376 pharmaciens inscrits en section H exercent également dans une autre section, soit 5 %.

Les 376 pharmaciens multi-inscrits de la section H totalisent 269 inscriptions dans d'autres sections que la leur, 64 % de ces inscriptions concernent la section D, 19 % la section A et 10 % la section G.

Les femmes représentent 62 % de cette population et les hommes 38 %.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MULTI-INSCRITS EN SECTION H



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en H et dans une autre section, en 2021.

Le nombre de pharmaciens multi-inscrits baisse entre 2016 et 2017, passant de 343 à 330. On observe une augmentation pour les années 2018 et 2019. Cette tendance s'inverse en 2019-2021, avec 45 pharmaciens multi-inscrits en moins.

La proportion d'hommes et de femmes parmi les pharmaciens multi-inscrits est stable depuis 2015, elle est en moyenne de 62 % de femmes et de 38 % d'hommes.

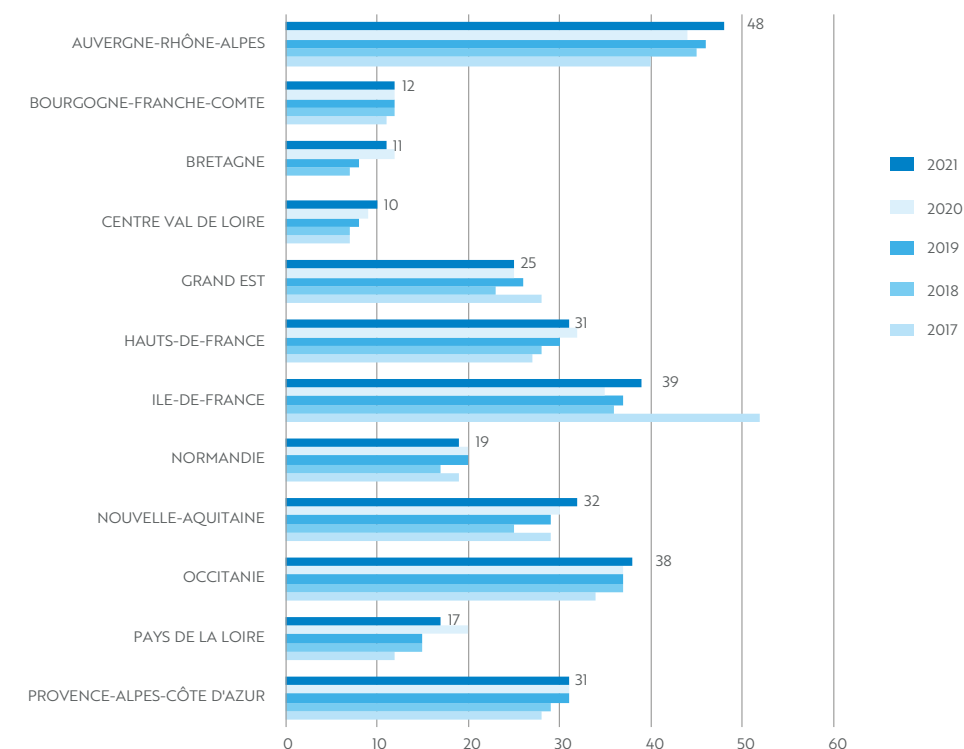
L'âge des pharmaciens multi-inscrits augmente, on observe une part plus importante de multi-inscrits de plus de 60 ans en 2021 (16 %) par rapport à 2015 (10 %). À l'inverse, les multi-inscrits de moins de 34 ans sont de moins en moins nombreux, 18 % en 2015 et 12 % en 2021.

3.5 Focus sur les internes en pharmacie hospitalière

3.5.1 Aspects quantitatifs

La population d'internes enregistrés à l'Ordre **pour la section H augmente régulièrement**, passant de 287 en 2017 à 313 en 2021. L'âge, le sexe, la région d'affectation ainsi que le nombre de primo-inscriptions permettent de mieux comprendre les caractéristiques et les évolutions de cette population.

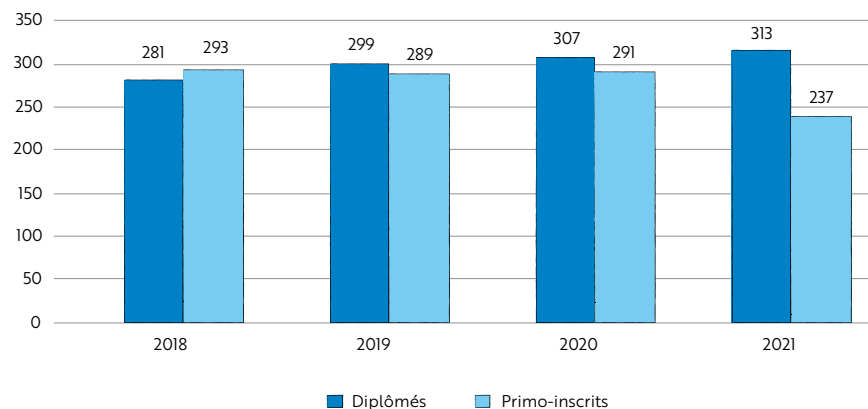
NOMBRE D'INTERNES PAR RÉGION ET ANNÉE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 1 487 internes en section H de 2017 à 2021. * Sont exclus du calcul 14 internes dont l'année est inconnue.

Le nombre le plus élevé d'affectations d'internes de la section H en 2021 est celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 48 affectations, suivi de la région Ile-de-France (39) et de l'Occitanie (38). Pour la plupart des régions le nombre d'affectation progresse ou reste stable, à l'exception de la région Ile-de-France qui perd 13 internes entre 2017 et 2021.

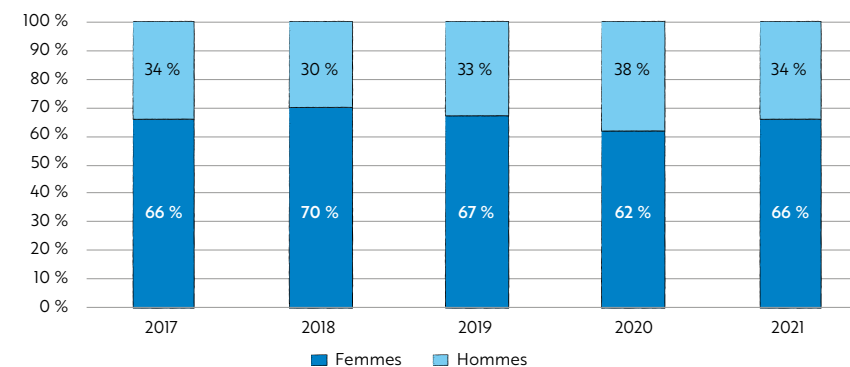
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRIMO-INSCRITS VS NOMBRE DE DIPLÔMÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des primo-inscriptions en section H pour 2021.

En 2021, on compte **237 primo-inscrits pour 313 diplômés**, le taux de perte est donc de -24%. Contrairement aux années 2019-2020 où le nombre de primo-inscrits était légèrement inférieur au nombre de diplômés (291 pour 307, soit une évolution de -5%), cet écart s'est accentué en 2021. Il est probablement dû au fait que certains internes effectuent des années de recherches ou se mettent en disponibilité pour motif personnel (par exemple congé maternité) ou s'orientent vers d'autres secteurs d'activité de la pharmacie, comme l'industrie, ou des instances publiques responsables de la mise en oeuvre de la politique de santé (ARS, ministères, ANSM...).

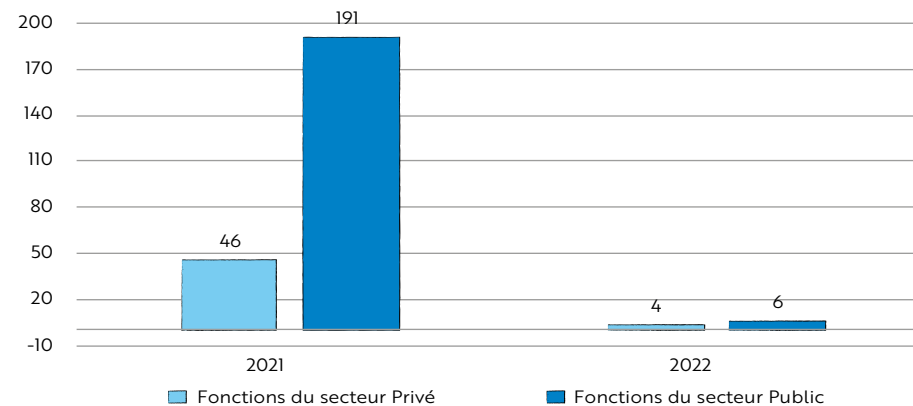
ÉVOLUTION HOMMES-FEMMES SELON L'ANNÉE DE PASSAGE DU CONCOURS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des 1 487 internes en section H de 2017 à 2021. Sont exclus du calcul 14 internes dont l'année est inconnue.

Le nombre d'hommes internes jeunes diplômés diminue par rapport à 2020, tandis que celui des femmes évolue à la hausse. On constate que **la part hommes-femmes en 2021 est égale à la proportion de 2017**, soit 66 % de femmes et 34 % d'hommes.

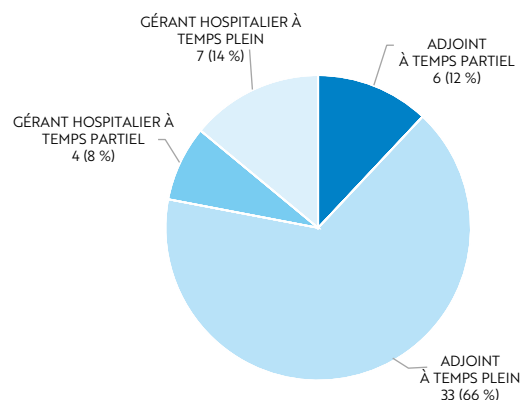
NOMBRE DE JEUNES DIPLÔMÉS SELON LE SECTEUR



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des primo-inscriptions en section H pour 2021.

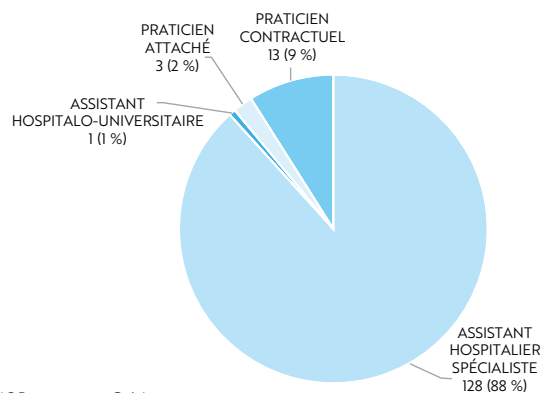
Les jeunes diplômés intègrent majoritairement des **fonctions appartenant au secteur public**, c'est le cas pour 191 des 237 primo-inscrits en 2021.

RÉPARTITION DES JEUNES DIPLÔMÉS (2021,2022) DANS LES FONCTIONS DU PRIVÉ



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : internes et primo-inscrits en 2021 et janvier - février 2022.

RÉPARTITION DES JEUNES DIPLÔMÉS (2021,2022) DANS LES FONCTIONS DU PUBLIC



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : internes et primo inscrits en 2021 et janvier - février 2022.

Les jeunes diplômés primo-inscrits entre mars 2021 et février 2022, exerçant dans le privé, occupent majoritairement des postes d'adjoints à temps plein tandis que ceux exerçant dans le public occupent principalement des postes d'assistants hospitaliers spécialistes ou d'assistants hospitalo-universitaires.

Notons que ces données concernent uniquement les 196 internes primo-inscrits en section H entre mars 2021 et février 2022

3.5.2 La mobilité des diplômés

En 2021, en moyenne 57 % des pharmaciens en fonction travaillent dans leur région d'étude, contre 62 % en 2020.

MOBILITÉ DES DIPLÔMÉS

RÉGION D'INTERNAT	RÉGION D'EXERCICE											
	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Ile-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	PACA - Corse	Pays de la Loire
Auvergne-Rhône-Alpes	66 %	6 %	1 %	2 %	3 %	1 %	6 %	1 %	3 %	4 %	5 %	2 %
Bourgogne-Franche-Comté	12 %	55 %	2 %	2 %	11 %	2 %	4 %	2 %	3 %	4 %	4 %	1 %
Bretagne	2 %	0 %	67 %	3 %	2 %	1 %	3 %	6 %	5 %	0 %	1 %	10 %
Centre-Val de Loire	3 %	2 %	5 %	51 %	1 %	3 %	11 %	3 %	6 %	2 %	2 %	10 %
Grand Est	6 %	4 %	2 %	2 %	64 %	5 %	7 %	2 %	3 %	2 %	2 %	1 %
Hauts-de-France	3 %	1 %	2 %	2 %	3 %	73 %	6 %	2 %	3 %	2 %	2 %	2 %
Ile-de-France	5 %	1 %	3 %	3 %	2 %	3 %	64 %	3 %	5 %	3 %	3 %	3 %
Normandie	4 %	2 %	6 %	1 %	2 %	2 %	9 %	60 %	3 %	2 %	2 %	6 %
Nouvelle-Aquitaine	3 %	1 %	3 %	4 %	1 %	1 %	4 %	1 %	64 %	11 %	3 %	4 %
Occitanie	7 %	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %	5 %	1 %	10 %	57 %	11 %	2 %
PACA - Corse	9 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %	3 %	0 %	4 %	5 %	71 %	2 %
Pays de la Loire	3 %	1 %	15 %	5 %	2 %	3 %	6 %	5 %	5 %	2 %	2 %	53 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2021.

Note de lecture : ce tableau se lit horizontalement. Par exemple, parmi l'ensemble des diplômés d'Auvergne-Rhône-Alpes inscrits en section H, 66 % exercent en Auvergne-Rhône-Alpes, 6 % en Bourgogne-Franche-Comté etc.

On constate une faible mobilité interrégionale des diplômés.

4 Postes de pharmaciens dans les établissements publics de santé

En 2021, les données fournies par le Centre National de Gestion relèvent 3 157 postes de pharmaciens en France métropolitaine, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de différents types de structures du secteur public : 72 % dans des centres hospitaliers généraux (CHG), 26 % dans des centres hospitaliers universitaires (CHU), le restant dans en centres hospitaliers régionaux (CHR), établissements médico-sociaux (EMS) et groupements de coopération sanitaire (GCS).

Ces postes sont composés de 92 % de postes à temps plein et de 8 % de postes à temps partiel. 86 % de ces postes sont pourvus. Les postes à temps partiel sont les plus difficiles à pourvoir, 46 % d'entre eux sont vacants, tandis que seulement 11 % des postes à temps plein le sont.

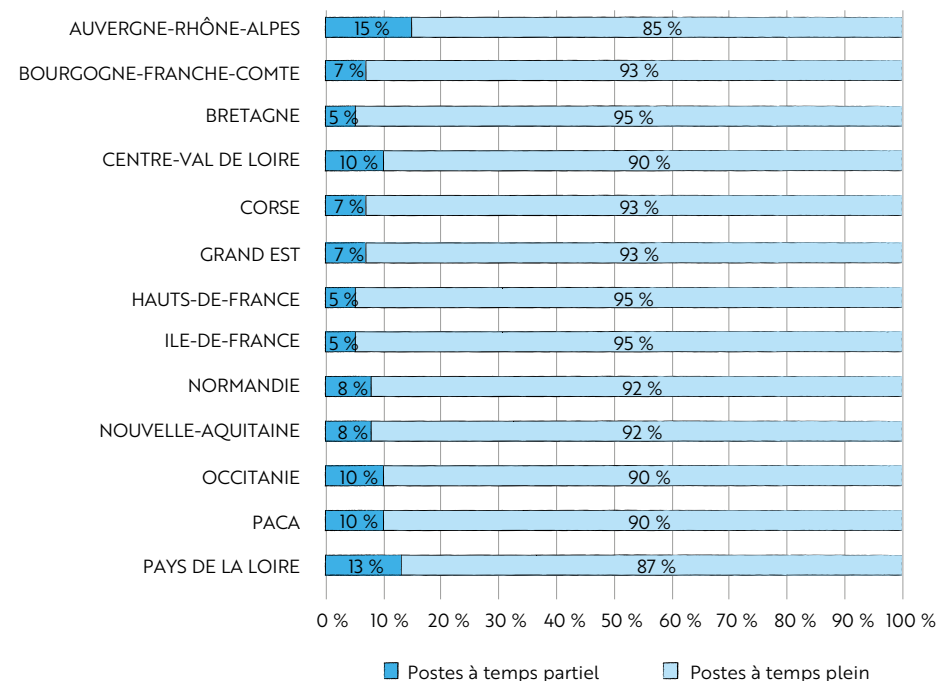
Les données disponibles concernent uniquement le secteur public et ne permettent pas d'observer le renouvellement de la population de la section H dans les établissements du secteur privé.

Etat	Postes à temps partiel	Postes à temps plein	Total	(%) Postes à temps partiel	(%) Postes à temps plein	(%) Total
Pourvu	153	2 813	2 966	54 %	89 %	86 %
Vacant	130	344	474	46 %	11 %	14 %
Total	283	3 157	3 440	8 %	92 %	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 11 janvier 2022, traitement Crédoc.
Champ : nombre total de postes en pharmacie en France métropolitaine, en 2021.

La région présentant le moins de postes à temps plein est l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 85 %, soit 393 postes à temps plein sur les 461. En Île-de-France, 95,5 % des 506 postes de pharmaciens de la région sont à temps plein.

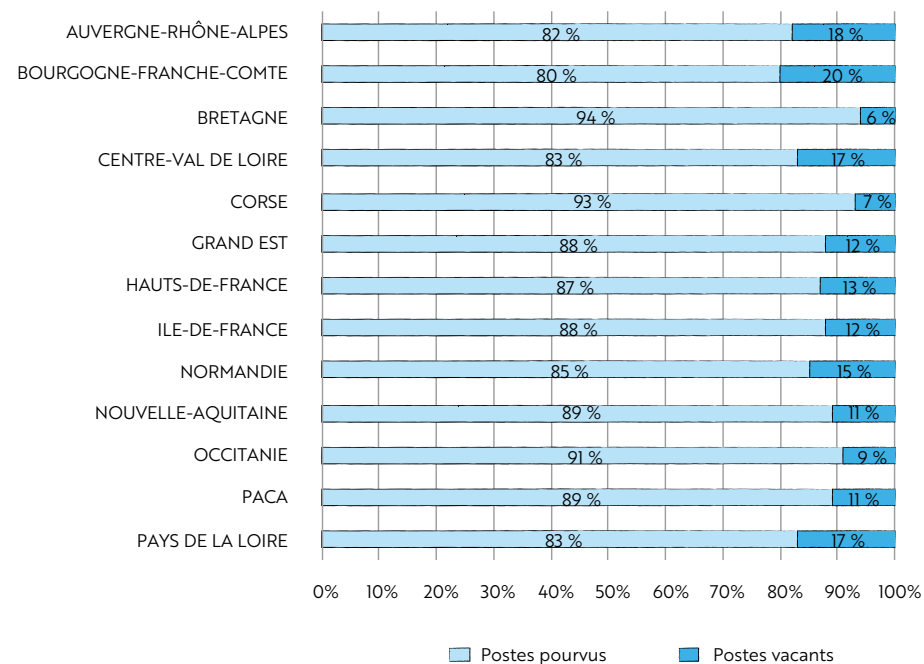
TYPE DE POSTES PAR RÉGION



Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 11 janvier 2022, traitement Crédoc.
Champ : nombre total de postes en pharmacie en France métropolitaine.

Seule la Corse voit l'ensemble des postes en pharmacie pourvus, à l'exception d'un seul poste à temps partiel. La plupart des régions affichent entre 11 % et 17 % de postes vacants. La région Bourgogne-Franche-Comté compte le plus grand nombre de postes vacants en début d'année 2022.

ÉTAT DES POSTES PAR RÉGION

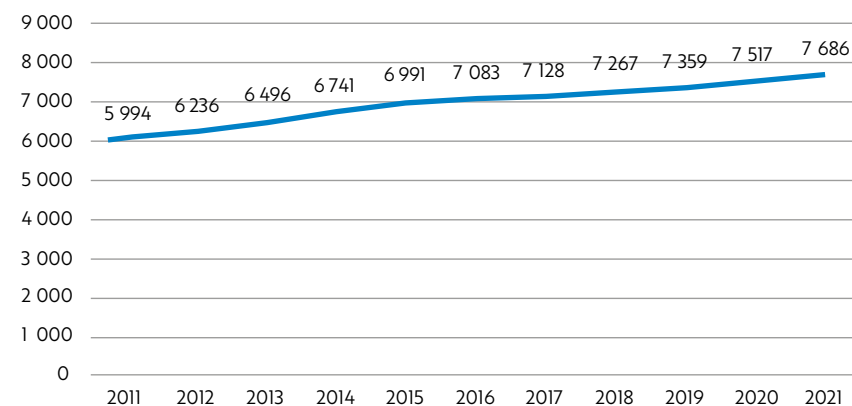


Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 11 janvier 2022, traitement Crédoc.
Champ : nombre total de postes en pharmacie en France métropolitaine.

Évolutions démographiques

5

ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION H

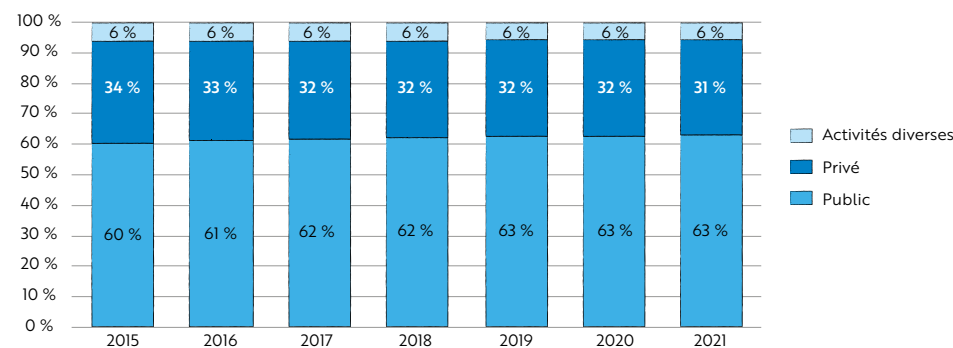


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section H en 2021.

Le nombre d'inscrits en section H augmente régulièrement sur toute la période 2011-2021, il affiche une progression de 28 % sur la période, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %.

La progression est plus dynamique en 2020-2021 avec un taux de progression de 2,2 % alors qu'il était de 1,3 % en 2018-2019. L'effectif des inscrits en section H continue d'évoluer à la hausse, mettant en évidence l'attractivité de la profession.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES PHARMACIENS PAR TYPE DE STRUCTURES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits dans la section H en 2021.

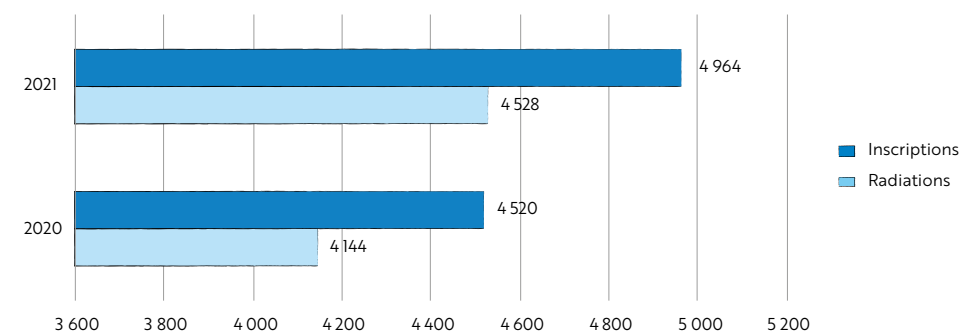
Note : les radio pharmaciens et les SDIS ont été inclus dans activités diverses.

Le secteur public représente la majorité des postes occupés par les pharmaciens avec une part de 63 % pour le public. Cette proportion connaît une légère augmentation depuis 2015, en passant de 4 228 pharmaciens à 4 692 en 2021 (soit +11,0 %).

Le secteur privé depuis 2015 poursuit une faible diminution, passant de 2 377 pharmaciens en 2015 à 2 328 en 2021 (soit -2,1 %).

Les activités de pharmaciens dans les centres de soins en toxicomanie progressent régulièrement depuis 2015, passant de 20,0 % du total des activités diverses à 32,3 % en 2021. La part de pharmaciens hygiénistes est également en progression, avec 22,2 % en 2021 contre 5,7 % en 2015. Les pharmaciens dans les centres planning familial connaissent une baisse d'effectif (-11) entre 2020 et 2021, malgré une stabilisation à 15 % en 2019 et 2020, sa part est de 9,6 % en 2021.

INSCRIPTIONS VS RADIATIONS EN 2020 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits et radiés de la section H en 2020 et 2021.

Au regard des mouvements au tableau, c'est-à-dire d'inscriptions ou de réinscriptions, le nombre **d'inscriptions reste supérieur au nombre de radiations**. En 2020 on comptait 4 964 inscriptions contre 4 528 radiations. L'année 2021 affiche un nombre moins élevé d'inscriptions et de radiations mais le rapport reste en faveur des inscriptions avec 436 inscrits de plus que de radiés.

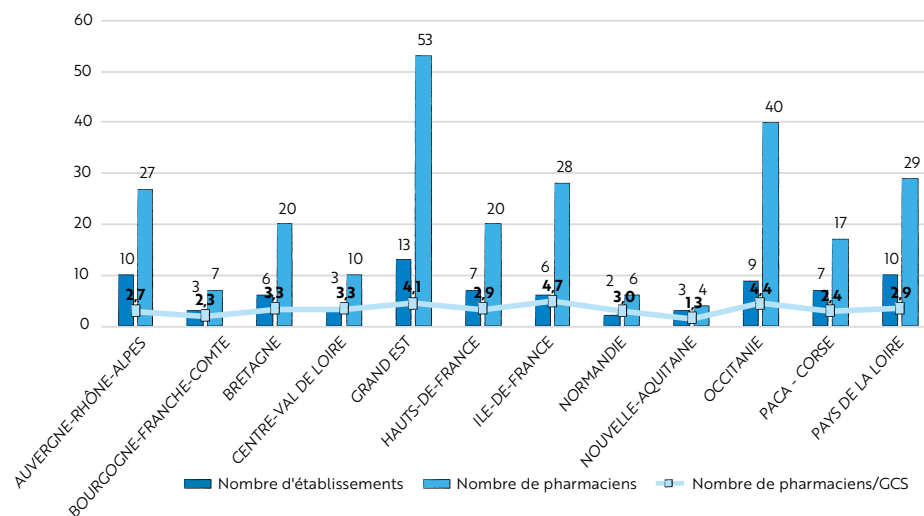
Le nombre élevé d'inscriptions et de radiations s'explique par le nombre de mouvements opérés par la section H puisque chaque remplacement fait l'objet d'une inscription puis d'une radiation quand celui-ci est terminé.

6 Activités pharmaceutiques dans les groupements hospitaliers

6.1 Les groupements de coopération sanitaire

Le groupement de coopération sanitaire (GCS) est un outil de coopération entre établissements de santé ou médico-sociaux publics et/ou privés. En 2021, le nombre de GCS a diminué par rapport à 2020, avec 79 GCS en 2021 contre 86 en 2020, soit une baisse de 8,1 %. Le volume de pharmaciens qu'ils emploient suit la même tendance avec une baisse de 11,2 % (261 pharmaciens contre 294 en 2020). Ainsi le nombre moyen de pharmaciens par GCS progresse toujours légèrement (3,4 contre 3,3 en 2019). Ce ratio est le plus élevé en Île-de-France (4,7), en Occitanie (4,4) et dans le Grand Est (4,1) et le plus faible en Nouvelle-Aquitaine (1,3), Bourgogne-Franche-Comté (2,3) et PACA – Corse (2,4).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET DE PHARMACIENS EN GCS PAR RÉGION



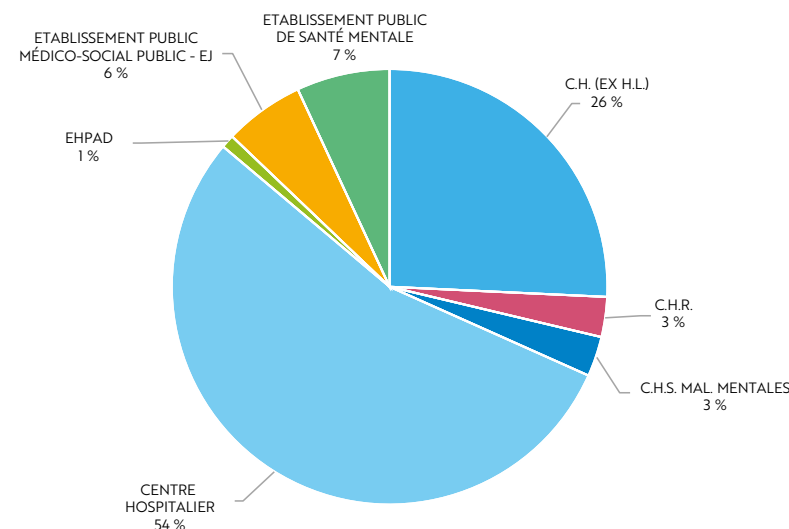
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Groupements de Coopération Sanitaire, nombre d'établissements et nombre de pharmaciens en 2021.

6.2 Les groupements hospitaliers de territoire

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) sont issus d'un dispositif obligatoire depuis juillet 2016, entre établissements publics de santé d'un même territoire par lequel ils s'engagent à se coordonner autour d'une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, formalisée dans un projet médical partagé¹.

Les groupements hospitaliers sont constitués de 874 établissements de santé (plus de 3 042 établissements de santé au total en 2018²), majoritairement des centres hospitaliers (81 %³), tandis que 7 % sont des établissements publics de santé mentale et 6 % des établissements médico-sociaux publics, les 6 % restants sont des CHR, des CHS et des EHPAD. En moyenne, un GHT est constitué de 7 établissements.

TYPE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DANS LES GHT



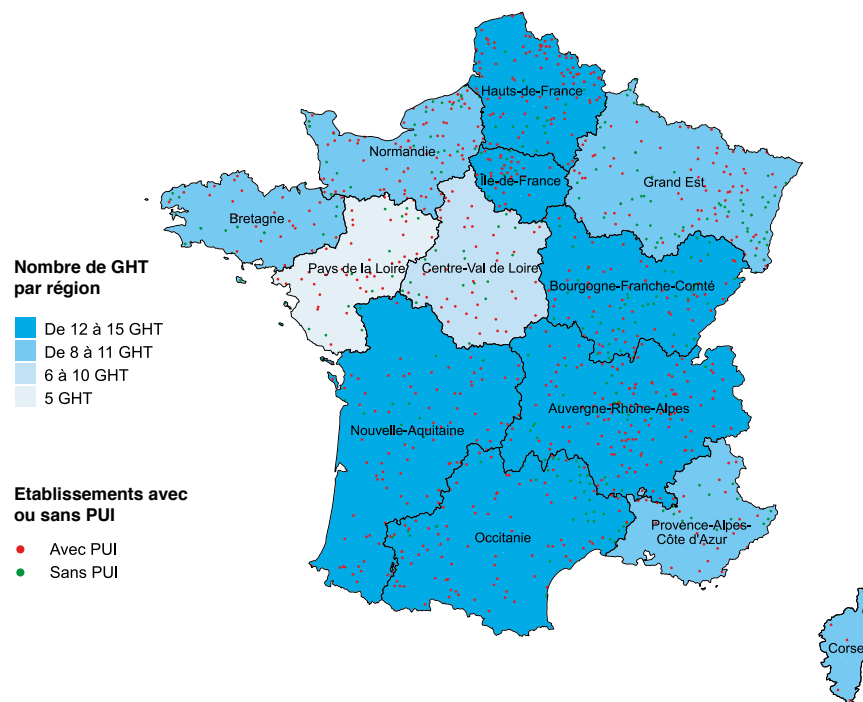
Source : données du ministère de la santé (DGOS octobre 2019), traitement Crédoc.
Champ : Groupements Hospitaliers de Territoire 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.

¹ Source : ars.santé.fr/les-groupements-hospitaliers-de-territoires

² Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees>

³ Cumul des CH et des Centres Hospitaliers

NOMBRE DE GHT PAR RÉGION ET D'ÉTABLISSEMENTS FAISANT PARTIE D'UN GHT DISPOSANT D'UNE PUI OU NON

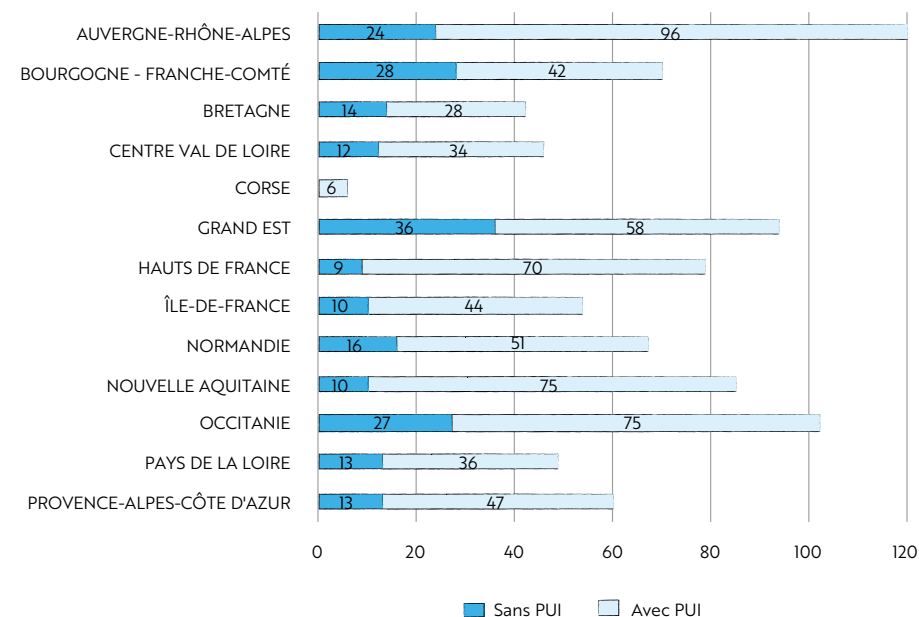


Source : ministère de la santé (DGOS octobre 2019) et données CNOP 2021 (pour les PUI), traitement Crédoc.
Champ : Groupement Hospitalier de Territoires 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.

On compte une **moyenne de 11 GHT par région**, pour un total de 131 groupements. On observe une disparité entre les régions avec 5 GHT pour la région la moins pourvue (Pays de la Loire) et 15 pour les plus régions les plus denses : Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

57 % des 874 établissements constituant les Groupements Hospitaliers de Territoire ont des **pharmacies à usage intérieur**, soit 498 PUI au sein des GHT.

ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UNE PUI FAISANT PARTIE D'UN GHT



Source : ministère de la santé (DGOS octobre 2019) et données CNOP 2021 (pour les PUI), traitement Crédoc.
Champ : Groupement Hospitalier de Territoires, 874 établissements présents dans le GHT, hors DOM.

Selon les régions, la proportion de PUI parmi les établissements des GHT est supérieure à 80 % (Corse 100 %, Hauts-de-France 89 % de PUI, Nouvelle-Aquitaine 88 % et Île-de-France 81 %). Les deux régions ayant la proportion de PUI en GHT la plus faible sont le Grand Est à 62 % et la Bourgogne-Franche-Comté à 60 %.



SECTION G

PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX

L'année 2021 marque une nouvelle baisse conséquente des effectifs de biologistes médicaux à hauteur de 180 chez les pharmaciens biologistes, ce qui conduit la profession à une situation critique. La section G de l'Ordre National des Pharmaciens, représentant les pharmaciens biologistes médicaux, regroupe désormais 6 760 professionnels au 31 décembre 2021.

Les pharmaciens biologistes du secteur privé sont toujours un peu plus nombreux que ceux exerçant dans le public, avec respectivement 60 % (soit 4 041 pharmaciens biologistes) contre 40 % (soit 2 719 pharmaciens biologistes).

L'âge moyen des pharmaciens biologistes, qui était stable depuis 2017, baisse légèrement en 2021 à 49,5 ans (-0,2 an par rapport à 2020). Cette moyenne d'âge reste un peu plus élevée que celle de l'ensemble des pharmaciens. Par ailleurs, l'écart d'âge important entre les pharmaciens qui exercent dans le secteur privé (52,6 ans) et ceux qui exercent dans le public (46,3 ans) persiste, ce qui traduit un intérêt des jeunes pharmaciens biologistes pour l'exercice hospitalier et un départ à la retraite plus tardif pour ceux exerçant dans le privé.

L'exercice de la biologie médicale est toujours plébiscité par les femmes qui représentent 60 % des inscrits avec un intérêt particulier pour le secteur hospitalier puisqu'elles constituent 67 % des effectifs contre 56 % dans le privé.

Il est important de souligner une augmentation du nombre de places offertes au concours de l'internat de biologie médicale avec 202 places ouvertes pour la rentrée universitaire 2022-2023 contre 180 pour l'année précédente. Cependant, cette augmentation reste insuffisante pour assurer le renouvellement de la profession compte tenu du nombre de pharmaciens biologistes ayant cessé leur activité en 2021, estimé à 381.

Les restructurations des laboratoires de biologie médicale privés se poursuivent et nous comptabilisons désormais 310 sociétés privées, soit une diminution de 5,5 % par rapport à l'an dernier. Les sites publics, quant à eux, progressent et sont au nombre de 854 (+25 par rapport à 2020), à la différence des sites privés qui eux diminuent à 3 907 (-10 par rapport à 2020).

Le maillage territorial national reste préservé puisque la majeure partie de la population française reste située à moins de 30 minutes en voiture d'un site de LBM et la moyenne en laboratoire de biologie médicale pour 100 000 habitants stable et qui s'élève à 7,3.

Par ailleurs, les nouvelles données fournies par le Centre National de Gestion nous permettent de constater que seuls 151 pharmaciens biologistes ont un statut hospitalo-universitaire alors que 1 620 pharmaciens biologistes exercent à l'hôpital public avec un statut uniquement hospitalier. On peut également noter qu'au 1er janvier 2022, 404 postes sont vacants.

Enfin, selon les données transmises par le Conseil National de l'Ordre des Médecins, 4 000 médecins exercent la biologie médicale, ce qui porte à 10 760 biologistes médicaux (médecins et pharmaciens).

Nous constatons que l'exercice de la biologie médicale est majoritairement exercé par des pharmaciens (68 % contre 32 % de médecins). L'âge moyen des médecins biologistes est similaire à celui des pharmaciens biologistes, avec respectivement 49,3 ans et 49,5 ans pour. Concernant les effectifs par classe d'âge, 54 % des médecins biologistes ont entre 50 et 64 ans contre 43 % pour les pharmaciens biologistes.



1

Chiffres clés 2021

**6 760**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹

-1,4 % par rapport à 2020

**49,5**

ÂGE MOYEN

(-0,2 an par rapport à 2020)
(+2,8 ans par rapport à l'âge moyen de
l'ensemble des pharmaciens)**310**SOCIÉTÉS PRIVÉES (SEL, SCP)
Soit 302 SEL et 8 SCP
-5,5 % par rapport à 2020**202**PLACES
AU CONCOURS D'INTERNAT
EN BIOLOGIE MÉDICALE
AU TITRE DE L'ANNÉE
UNIVERSITAIRE 2022-2023
(180 pour la rentrée 2021-2022)**40 % 60 %**PUBLIC 2 719 PHARMACIENS
PRIVÉ 4 041 PHARMACIENSRÉPARTITION
PUBLIC/PRIVÉ**46,3**ÂGE MOYEN
(PUBLIC)(-0,2 an par rapport
à 2020)**52,6**ÂGE MOYEN
(PRIVÉ)+0,1 an par
rapport à 2020**3 907**SITES RATTACHÉS
AUX SOCIÉTÉS PRIVÉES
-10 par rapport à 2020**89,6 %**INTERNES
DU CONCOURS 2017-2018
PARMI LES PRIMO-INSCRITS DE 2021
Contre 93,7 % en 2020**8**BIOLOGISTES EXERÇANT
À LA FOIS DANS LE PUBLIC
ET PRIVÉ
12 en 2020

NOMBRE D'ENTRANTS/SORTANTS :

En 2021 : 201 inscriptions,
381 pharmaciens sortants,
soit un solde négatif de 180
Total sur toute la période 2015 à 2021 :
solde -975**854**SITES PUBLICS (HOSPITALIERS)
+25 par rapport à 2020**850**INTERNES
(de 2017 à 2021)**60 %**

FEMMES

**40 %**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**637**PHARMACIENS DE 65 ANS ET PLUS
+16,2 % par rapport à 2020
Soit 9,4 % des 65 ans et plus dans la section
480 pharmaciens issus du privé
157 pharmaciens issus du public**174**

DÉPARTS À LA RETRAITE

(âge moyen 65 ans)
En 2021 : 174 départs dont 16 %
de retraite hospitalière (soit 27 praticiens
hospitaliers), 69 % de retraite libérale
(soit 121 biologistes libéraux)
et 15 % de retraite salariée
(soit 26 biologistes salariés)**381**RADIATIONS DÉFINITIVES
(ÂGE MOYEN
61 ANS)

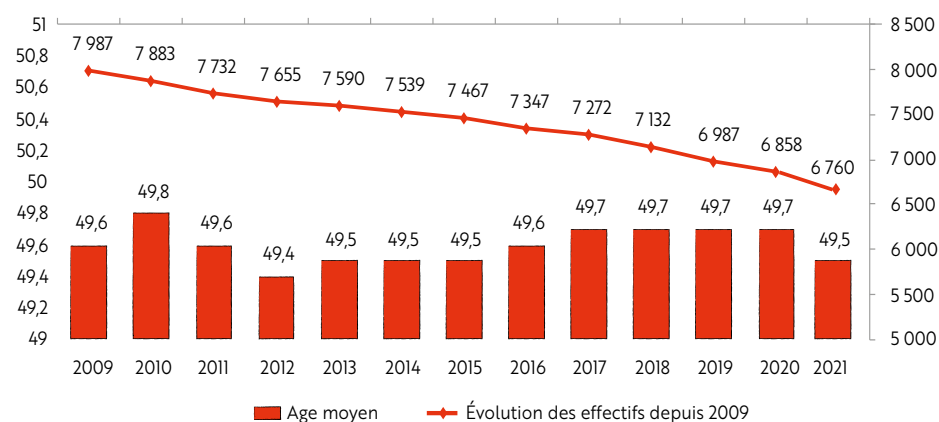
¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section G est de 6 760 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section G est de 6 754 personnes



2 Éléments généraux

2.1 Répartition des effectifs en section G

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MOYENNE D'ÂGE ENTRE 2009 ET 2021

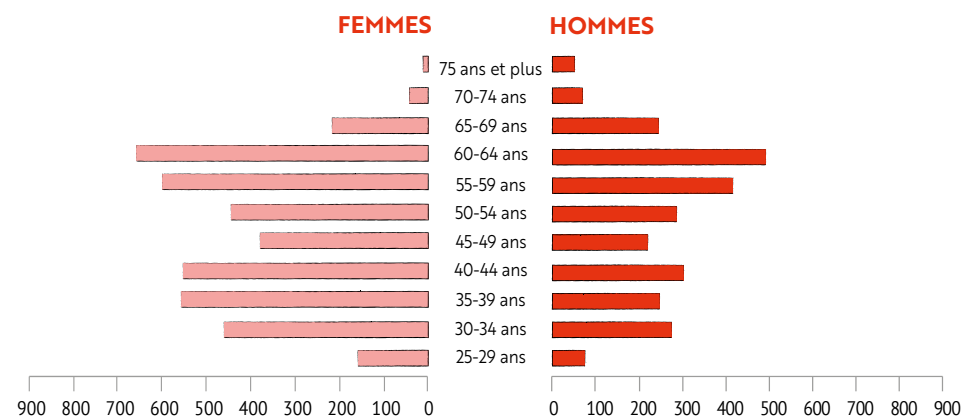


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

Tandis que les effectifs diminuent de manière structurelle, la moyenne d'âge est relativement stable sur la période 2009-2021. **Sur cette même période, on constate une diminution de l'effectif de 1 227 pharmaciens biologistes, soit -15,4 %.**

2.2 Pyramides des âges

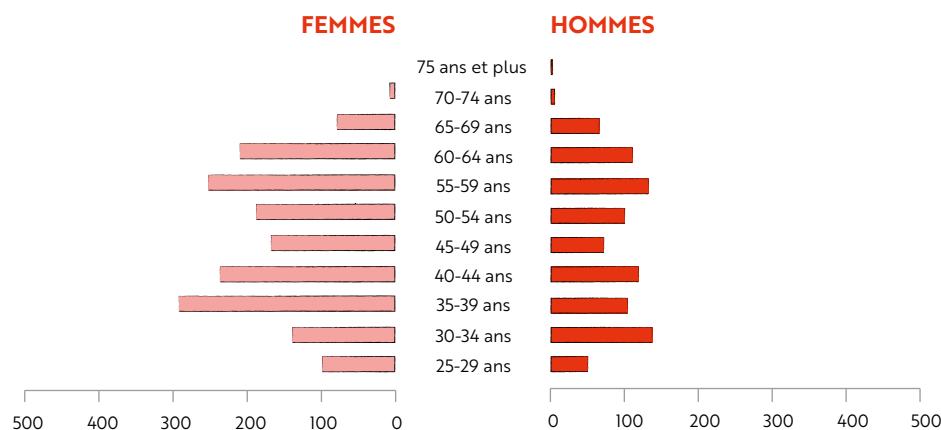
PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

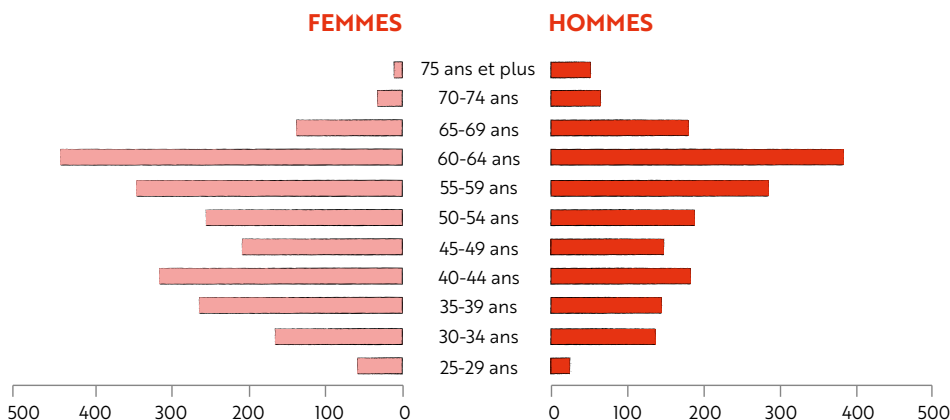
60 %
des inscrits sont des femmes

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PUBLIC



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G dans le secteur public.

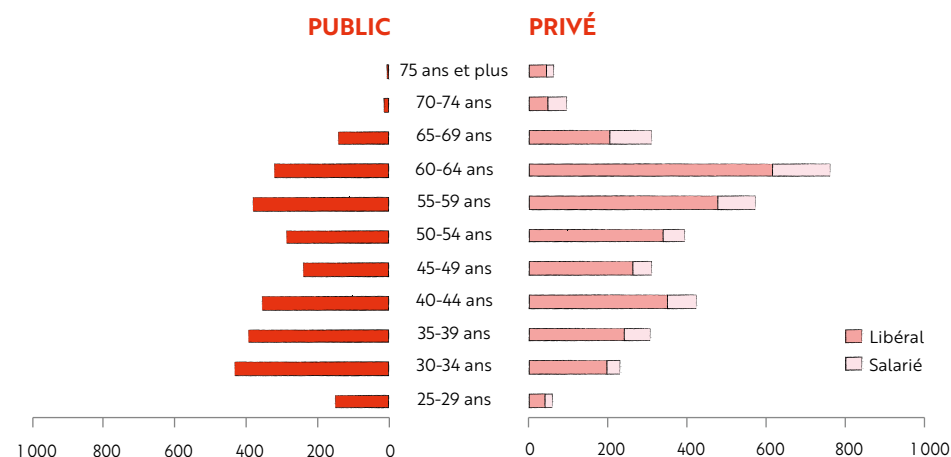
PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION HOMMES/FEMMES – SECTEUR PRIVÉ



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G dans le secteur privé.

Le secteur de la biologie médicale se féminise, actuellement les femmes sont majoritaires avec 60 % des inscrits (public + privé) comme en 2020 et 2019. Cependant, la population féminine est plus importante dans le public que dans le privé : alors qu'elles représentent 67 % des effectifs du public, cette proportion passe à 56 % dans le privé.

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SECTEUR ET STATUT



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.
Note : les biologistes qui exercent dans le secteur public sont tous salariés.

Les pyramides des âges du secteur public et du secteur privé ne se ressemblent pas. La population est sensiblement plus âgée dans le secteur privé que dans le public, avec respectivement un âge moyen de 52,6 ans (privé) contre 46,3 ans (public), soit un peu plus de 6 ans d'écart. La différence est particulièrement notable pour la tranche d'âge des 60-64 ans, qui représente 21 % des effectifs dans le privé, contre 12 % dans le public.

En 2021, le nombre de pharmaciens âgés de 75 ans et plus est de 65, soit 1 % de l'ensemble des pharmaciens de la section. Il s'agit majoritairement d'hommes (au nombre de 53) et de pharmaciens du secteur privé (63 versus 2 pour le secteur public).

Rappelons qu'un **décret de 2016**¹ fixe la limite d'âge dans le secteur public à 67 ans (contre 65 ans auparavant), avec toutefois la possibilité de prolonger son activité jusqu'à 72 ans.

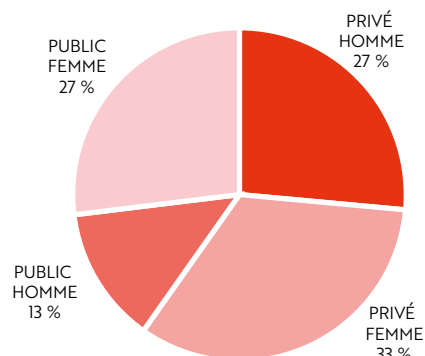
50 %

de la population du secteur public
à moins de 45 ans, contre 31 %
dans le secteur privé

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033285571&categorieLien=id>

2.3 Répartition par activité et par secteur

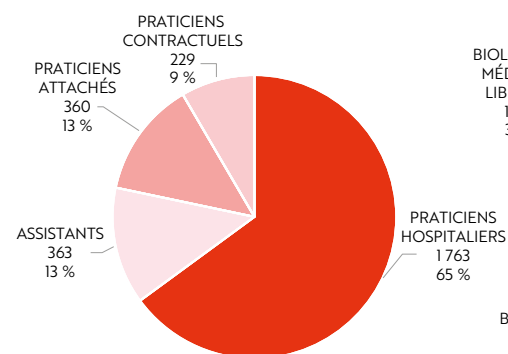
RÉPARTITION DES HOMMES ET FEMMES PAR SECTEUR



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

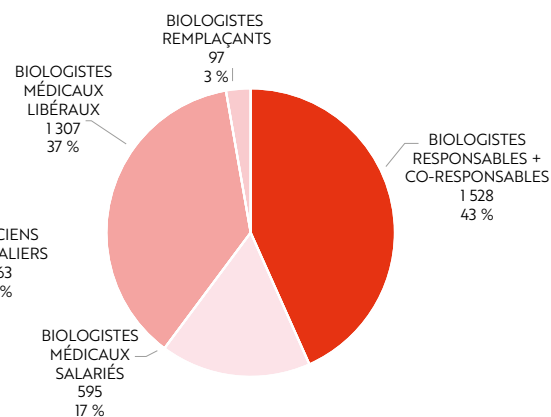
Les pharmaciens biologistes du secteur privé représentent 60 % des effectifs en 2021, soit 4 041 pharmaciens. Ceux du secteur public sont 40 %, soit 2 719 pharmaciens.

RÉPARTITION DES POSTES OCCUPÉS PAR DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PUBLICS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR FONCTION DANS LES LABORATOIRES PRIVÉS

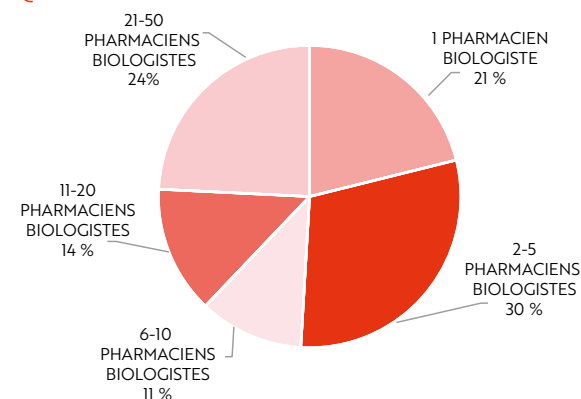


Dans le secteur public, le statut de praticien hospitalier est prédominant avec près des deux tiers (65 %) des effectifs en 2021.

Dans le privé, le poste le plus fréquemment occupé (43 % des effectifs) demeure celui de biologiste responsable² (anciennement directeur de laboratoire).

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR STRUCTURE, SELON LE SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ

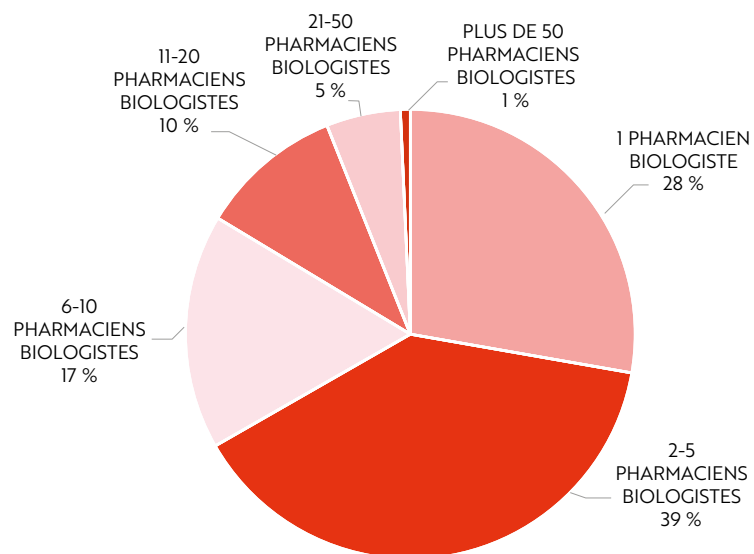
STRUCTURES PUBLIQUES



Dans les établissements publics, la moitié des laboratoires de biologie médicale (51 %) ont au maximum 5 pharmaciens biologistes : à peine un quart (21 %) ont 1 seul pharmacien biologiste et un tiers (30 %) ont entre 2 et 5 pharmaciens biologistes. Les établissements publics de 6 à 20 pharmaciens biologistes représentent un quart du total, et les plus grands (entre 21 et 50 pharmaciens biologistes) 24 % du total.

² Le laboratoire de biologie médicale est dirigé par un biologiste médical dénommé biologiste-responsable. Le biologiste médical bénéficie des règles d'indépendance professionnelle reconnues au médecin et au pharmacien dans le code de déontologie qui leur est applicable. Le biologiste-responsable exerce la direction du laboratoire dans le respect de ces règles (article L6213-7 du Code de la Santé Publique).

STRUCTURES PRIVÉES

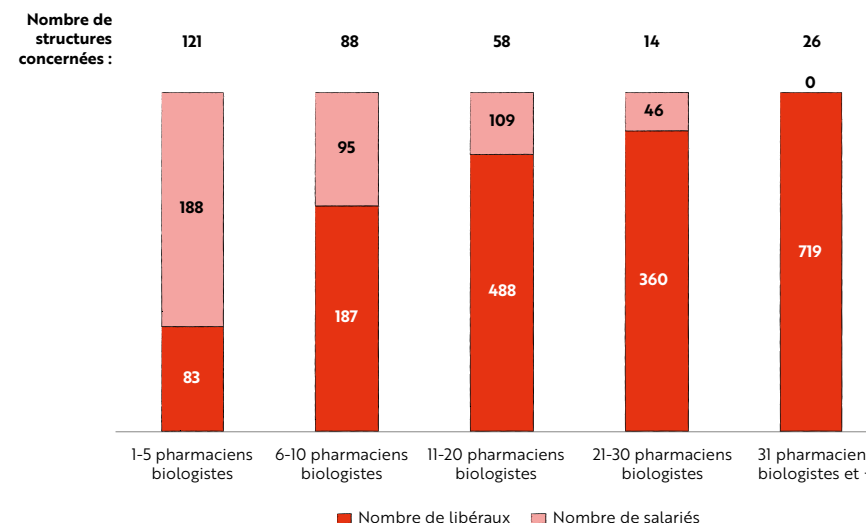


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

Dans le secteur privé, le poids des petites structures est plus important. Les deux tiers (67 %) ont entre 1 et 5 pharmaciens biologistes. Les structures entre 6 et 20 pharmaciens biologistes représentent un peu plus du quart des structures privées (27 %), tandis que les plus grandes (plus de 21 biologistes) seulement 6 % du total.

L'effectif global des biologistes comprend des médecins et des pharmaciens, mais les chiffres présentés dans ce chapitre ne concernent que les pharmaciens biologistes.

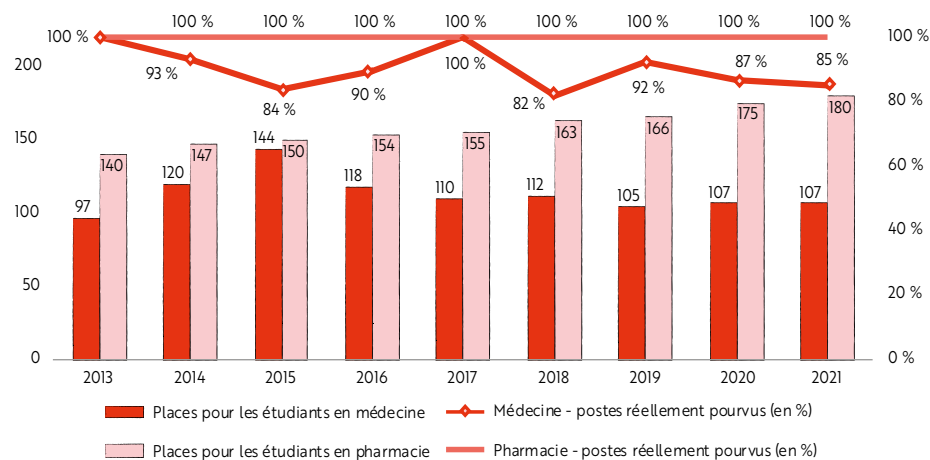
EFFECTIFS DE PHARMACIENS BIOLOGISTES LIBÉRAUX ET SALARIÉS EXERÇANT DANS DES STRUCTURES PRIVÉES (SEL, SCP) SELON LA TAILLE DE LA STRUCTURE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G et exerçant dans une structure privée (SEL, SCP).

Dans le secteur privé, la proportion entre salariés et libéraux varie fortement selon la taille des structures dans lesquelles ils exercent. Les salariés sont majoritaires uniquement dans les plus petites structures (employant 1 à 5 pharmaciens biologistes). Globalement, les libéraux sont largement majoritaires dans toutes les tranches de tailles au-delà de 5 pharmaciens biologistes, cette proportion atteignant même 100 % pour les structures de plus de 31 pharmaciens biologistes.

NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS DE BIOLOGIE MÉDICALE POUR LES INTERNES ET PROPORTION DE POSTES POURVUS

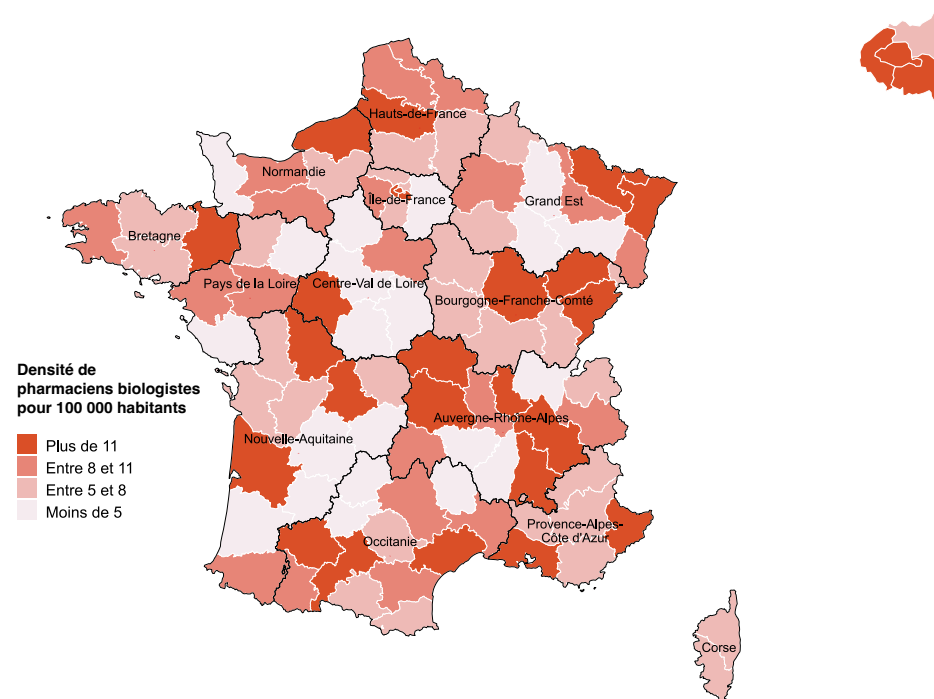


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des places au concours de biologie médicale pour les internes.

Le nombre de postes d'internes en biologie médicale augmente constamment depuis 2013 pour les étudiants en pharmacie afin de compenser les défections des étudiants en médecine. **En effet, alors que 100 % des postes d'internes mis au concours sont pourvus par les étudiants en pharmacie durant toute la période, ce n'est pas le cas pour les étudiants en médecine, cette même proportion évoluant entre 82 % et 100 % pour ces derniers.** En 2021, ce ratio est de 85 % (91 postes initialement pourvus sur 107 ouverts).

2.4 Répartition territoriale des pharmaciens biologistes et des structures d'exercice

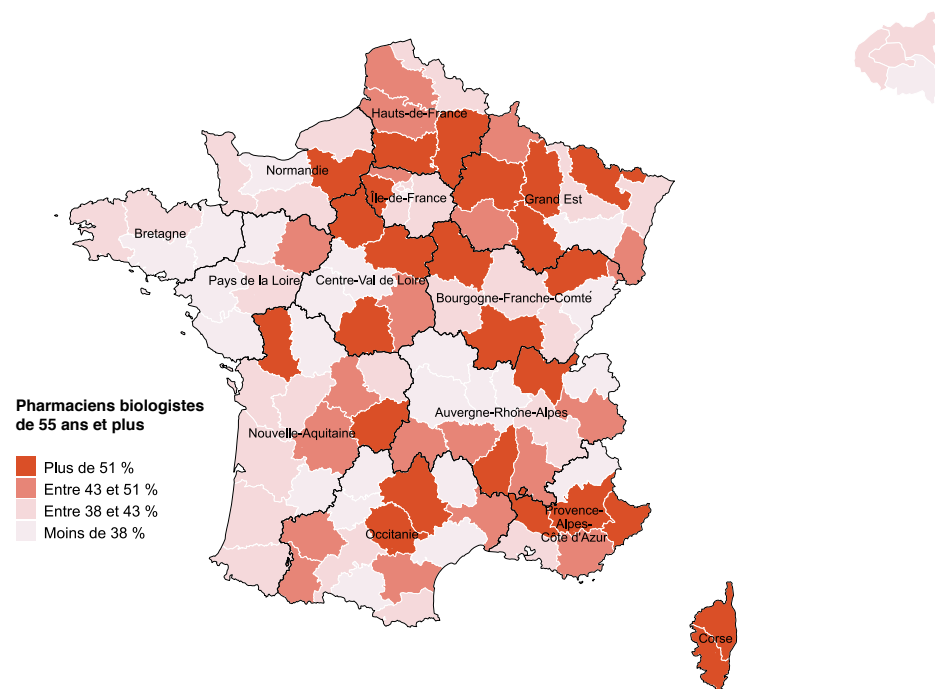
DENSITÉ DE PHARMACIENS BIOLOGISTES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G.

10,3
 pharmaciens biologistes
 pour 100 000 habitants

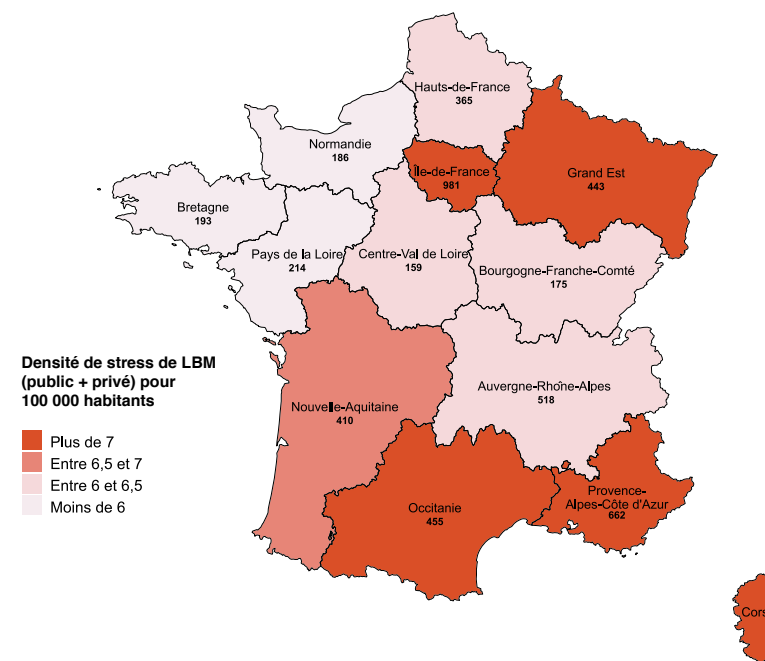
RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES DE 55 ANS OU PLUS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section G de 55 ans et plus.

41,5 %

des pharmaciens biologistes
ont 55 ans et plus

DENSITÉ DE SITES DE LABORATOIRE
DE BIOLOGIE MÉDICALE (PUBLIC + PRIVÉ) POUR 100 000 HABITANTS

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites de laboratoire de biologie médicale.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

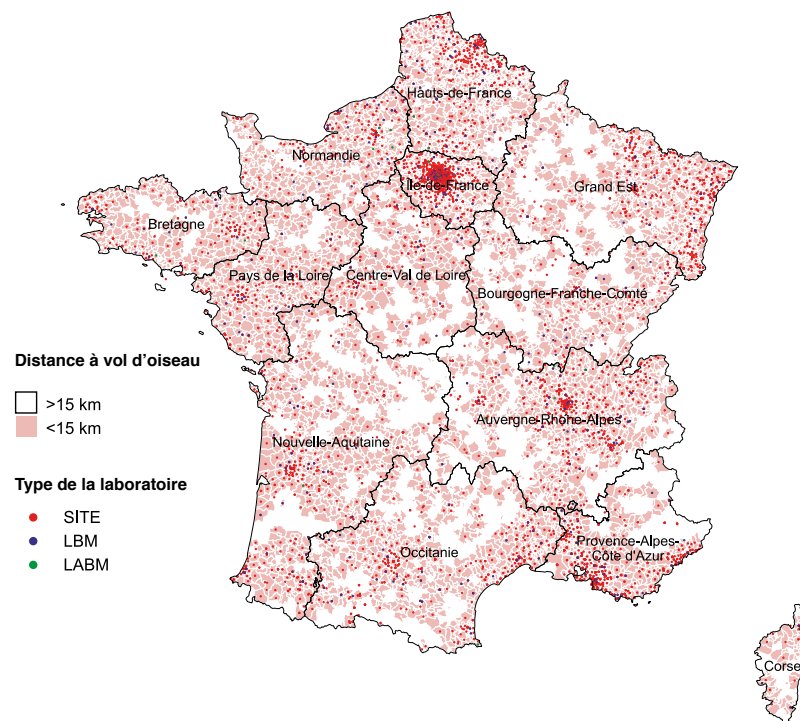
Nombre de sites de LBM
public et privé :

4 761

Nombre moyen de sites
de LBM (public et privé)
pour 100 000 habitants :

7,3

ACCÈS AUX LABORATOIRES PRIVÉS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires privés.

Cette carte relative à l'accès aux laboratoires privés de biologie médicale fait apparaître des zones « blanches » ne disposant pas de laboratoires privés de biologie médicale (soit avec une distance à vol d'oiseau d'un lieu d'examen supérieure à 15 km).

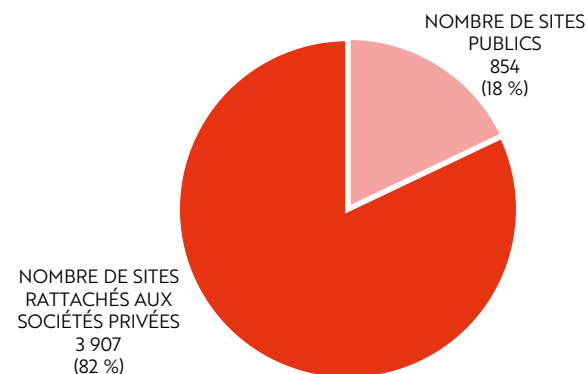
On retrouve une grande partie de ces zones blanches dans une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest, couvrant le Grand Est, une partie de la Bourgogne-Franche-Comté, de l'Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Occitanie, de la Nouvelle-Aquitaine, l'arrière-pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'intérieur de la Bretagne.

Les structures juridiques

3

3.1 Répartition des structures selon leur secteur et leur forme d'exploitation

SITES PUBLICS ET PRIVÉS



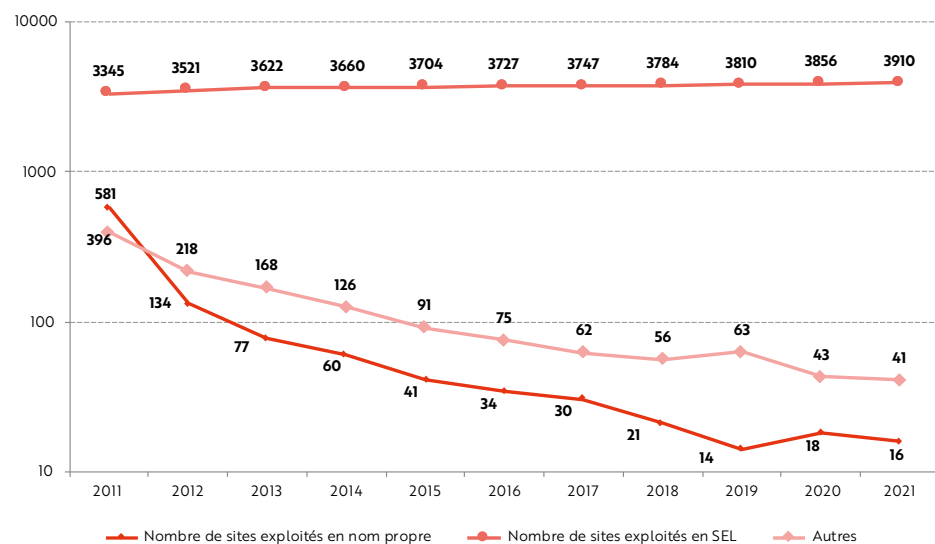
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites en section G.

Le nombre de sites de LBM exploités par les sociétés privées constituent la grande majorité des sites, plus de quatre sur cinq (soit 3 907 sites en 2021).

Le nombre de sites dans les établissements de santé publics a peu diminué depuis 2016, passant de 877 à 854 (soit une baisse de 3 %). Ce phénomène est en partie lié à l'apparition des groupements hospitaliers de territoire (GHT) qui disposent de laboratoires de biologie médicale communs aux différents établissements de santé du GHT.

Néanmoins, le nombre de sites publics a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 829 à 854.

ÉVOLUTION DE LA FORME JURIDIQUE D'EXPLOITATION D'UN SITE DE LBM ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

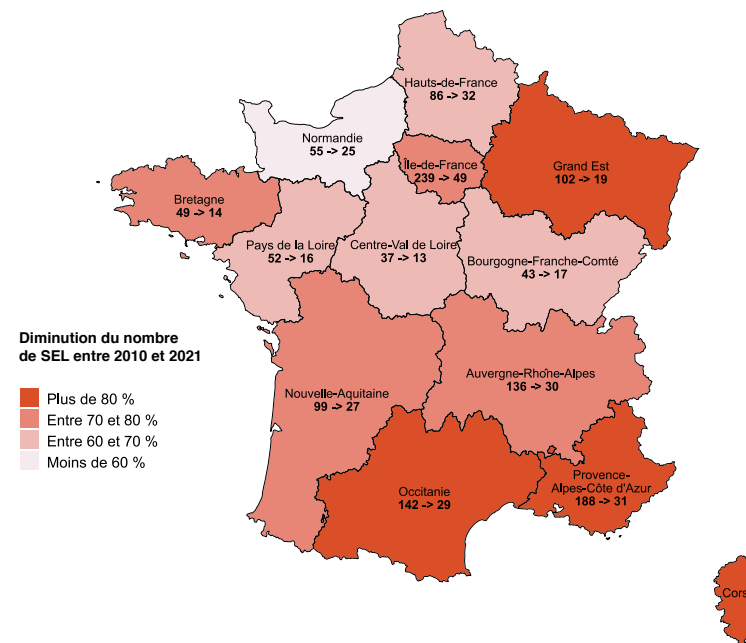
Champ : ensemble de sites en section G. (Les exploitations en SEL comprennent les SELARL, SELAFA, SELCA et SELAS).

Le nombre de sites de LBM exploités en sociétés d'exercice libéral (SEL) continue d'augmenter et atteint 3 910 en 2021 (+54 sites en 1 an), tandis que les autres formes d'exploitation demeurent minoritaires : 16 exploitations en nom propre (-2 par rapport à 2020) et 41 exploitations sous une autre forme juridique (SCP,...). Rappelons qu'une SARL et une EURL ne peuvent plus exploiter un LBM depuis une réglementation de 2013³

Le nombre de sociétés exploitées en nom propre a fortement chuté (-97 %) sur la période, passant de 581 en 2011 à 16 en 2021.

3.2 Une diminution continue du nombre de Sociétés d'Exercice Libéral (SEL)

DIMINUTION DU NOMBRE DE SEL ENTRE 2010 ET 2021



Diminution du nombre de SEL entre 2010 et 2021

- Plus de 80 %
- Entre 70 et 80 %
- Entre 60 et 70 %
- Moins de 60 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble de SEL en section G.

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

-926 SEL
entre 2010 et 2021, soit -75 %

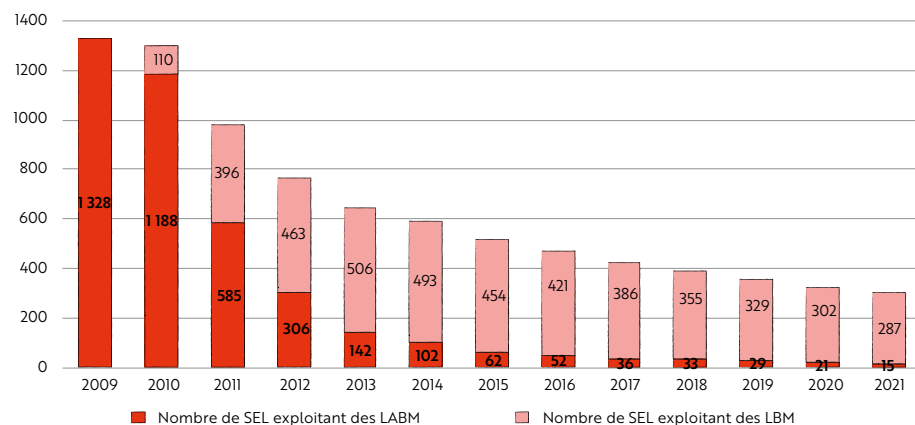
Depuis 2010, le nombre de SEL a globalement beaucoup diminué (-75 % au niveau national, passant de 1 228 en 2010 à 302 en 2021). La baisse a été particulièrement marquée en région PACA-Corse (-84 %, passant de 188 à 31), Grand Est (-81 %, passant de 102 à 19), Occitanie (-80 %, passant de 142 à 29), Ile-de-France (-79 %, passant de 239 à 49) et Auvergne-Rhône-Alpes (-78 %, passant de 136 à 30).

³ Article 145-7 alinéa 1 du règlement, du rapport sur la mise en application de la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale

La baisse la plus faible concerne toujours la Normandie (-55 %, passant de 55 à 25).

Entre 2020 et 2021, le nombre de SEL a encore diminué (-21 structures). La diminution concerne notamment les régions Ile-de-France (-3 structures), Grand Est (-3 structures), Occitanie (-3 structures), Pays de la Loire (-3 structures) et PACA-Corse (-3 structures).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TYPES DE LABORATOIRES PRIVÉS EXPLOITÉS PAR LES SEL ENTRE 2009 ET 2021



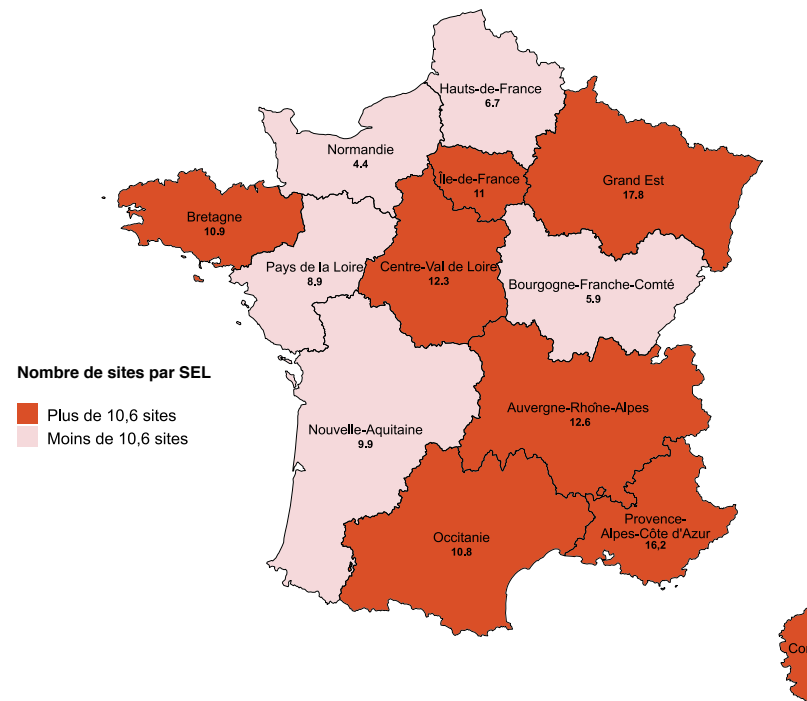
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de laboratoires privés exploités par les SEL.

Le nombre de laboratoires privés exploités par des SEL continue de diminuer (302 SEL en 2021, contre 323 en 2020).

Les SEL exploitant des laboratoires de biologie médicale LBM (nouvelle terminologie) demeurent proportionnellement plus nombreuses que les SEL exploitant des LAM (ancienne terminologie des SEL qui pouvaient exploiter jusqu'à 5 laboratoires au maximum). La part de SEL exploitant des LAM est passée progressivement de 60 % en 2011 à 5 % en 2021. Il ne reste plus que 15 structures qui ne se sont pas des laboratoires multisites au regard de l'ordonnance de 2010⁴.

⁴ L'ordonnance du 13 janvier 2010 réforme le secteur de la biologie médicale en harmonisant les dispositions relatives aux laboratoires publics et privés, en édictant des mesures propres à assurer la pérennité de l'offre de soins et en fixant les formes sociétales d'exercice. Parallèlement, la qualité est renforcée à travers une redéfinition des missions du biologiste et l'accréditation obligatoire. Cette réforme qui affirme la médicalisation de la profession conduit ainsi à une restructuration importante des laboratoires.

NOMBRE DE SITES PAR SEL

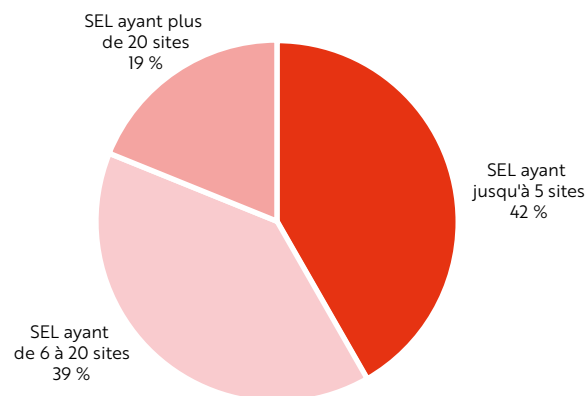


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de sites par SEL.
Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

3 213
sites pour 302 SEL
soit 10,6 sites par SEL

On observe des disparités régionales assez nettes sur le nombre de sites par SEL. Ce dernier est particulièrement élevé en PACA-Corse et faible en Normandie ainsi qu'en Hauts-de-France.

RÉPARTITION DES SEL PAR NOMBRE DE SITES



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SEL.

Les Sociétés d'Exercice Libéral demeurent majoritairement sous l'ancien format de LABM avec maximum 5 sites (42 %). Les SEL exploitant 20 sites et plus continuent leur progression (36 en 2017, 45 en 2018, 47 en 2019, 52 en 2020 et 57 en 2021), confirmant le regroupement des structures dans un objectif de rationalisation des coûts. Par ailleurs, les SEL se regroupent en groupements de laboratoires sur tout le territoire français.

39 % des SEL exploitent
entre 6 et 20 sites (40 % en 2020)

19 %
des SEL exploitent
plus de 20 sites (16 % en 2020)

3.3 Évolution des sociétés de participations
financières de professions libérales (SPFPL)

NOMBRE DE SPFPL INSCRITES AU TABLEAU DE LA SECTION G EN 2021

	2020	2021	Évolution 2020-2021
Nombre total de SPFPL inscrites à l'ordre	301	259	-14 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	301	259	-14 %
Nombre de SPFPL avec des pharmaciens investisseurs n'étant pas en exercice dans une SEL détenue par la SPFPL	4	0	-100 %
Nombre de SPFPL ayant des participations dans des SEL	116	96	-17 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SPFPL.

Total SPFPL :
259

Le nombre de SPFPL
baisse en 2021
-14 % par rapport à 2020)

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SPFPL ET DE SEL DE LA SECTION G ENTRE 2019 ET 2021

Région	Nombre de SPFPL				Nombre de SEL			
	2019	2020	2021	% 2019 / 2021	2019	2020	2021	% 2019 / 2021
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	34	33	21	-38,2 %	34	29	30	-11,8 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	28	23	19	-32,1 %	17	17	17	0 %
BRETAGNE	38	34	24	-36,8 %	20	16	14	-30 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	8	7	6	-25 %	15	14	13	-13,3 %
GRAND EST	22	21	19	-13,6 %	28	22	19	-32,1 %
HAUTS-DE-FRANCE	13	13	14	7,7 %	34	34	32	-5,9 %
ÎLE-DE-FRANCE	33	31	28	-15,2 %	64	52	49	-23,4 %
NORMANDIE	29	31	31	6,9 %	26	26	25	-3,8 %
NOUVELLE-AQUITAINE	36	36	38	5,6 %	30	28	27	-10 %
OCCITANIE	19	21	15	-21,1 %	36	32	29	-19,4 %
PAYS DE LA LOIRE	28	30	30	7,1 %	20	19	16	-20 %
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	23	21	14	-39,1 %	34	34	31	-8,8 %
Total général	311	301	259	-16,7 %	358	323	302	-15,6 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SEL et SPFPL.

En 2021, le nombre de SPFPL et le nombre de SEL diminuent. Cela peut s'expliquer par la cessation d'activité de certains pharmaciens biologistes et par la difficulté liée au renouvellement de la profession.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE SPFPL DE PHARMACIENS BIOLOGISTES MÉDICAUX PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble de SPFPL.

Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

Nombre moyen
de SPFPL par région : **22**

4 Focus sur l'exercice hospitalier

Les données fournies par le Centre National de Gestion (CNG) concernant les pharmaciens biologistes hospitaliers et hospitalo-universitaires sont reprises dans les tableaux ci-après.

RÉPARTITION DES BIOLOGISTES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES SELON LE POSTE EXERCÉ AU SEIN D'UN CHU PAR RÉGION

	Médecins biologistes HU (PUPH et MCU-PH)		Pharmaciens biologistes HU (PU-PH et MCU-PH)	
	En effectif	En %	En effectif	En %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	145	13 %	22	15 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	40	4 %	10	7 %
BRETAGNE	50	4 %	2	1 %
CENTRE-VAL DE LOIRE	22	2 %	3	2 %
GRAND EST	115	10 %	9	6 %
HAUTS-DE-FRANCE	64	6 %	14	9 %
ILE-DE-FRANCE	339	30 %	37	25 %
NORMANDIE	40	4 %	4	3 %
NOUVELLE-AQUITAINE	79	7 %	8	5 %
OCCITANIE	101	9 %	19	13 %
PAYS DE LA LOIRE	54	5 %	15	10 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CORSE	80	7 %	8	5 %
Total général	1129	100 %	151	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de personnels hospitalo-universitaires en exercice au 1^{er} Janvier 2022, traitement Crédoc.
Champ : nombre total de personnes hospitalo-universitaires exerçant dans un CHU, France métropolitaine.
Note : PUPH : Professeur des universités-praticien hospitalier ; MCU-PH : Maître de conférences des universités-praticien hospitalier.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS BIOLOGISTES OCCUPANTS DES POSTES DE PRATICIENS HOSPITALIERS EN CENTRE HOSPITALIER PUBLIC

Etat	Postes à temps partiel	Postes à temps plein	Total	% Postes à temps partiel	% Postes à temps plein	% Total
Pourvu	64	1 556	1 620	50 %	82 %	80 %
Vacant	65	339	404	50 %	18 %	20 %
Total	129	1 895	2 024	6 %	94 %	100 %

Source : données CNG – Nombre de postes de praticiens hospitaliers au 11 janvier 2022, traitement Crédoc.
Champ : nombre total de postes de praticiens hospitaliers en biologie médicale, hors les 35 postes de praticien hospitalier universitaire, France métropolitaine.
Note : Les données concernant les assistants hospitalo-universitaires et les assistants spécialistes n'ont pas été obtenues car elles ne sont pas gérées par le CNG.

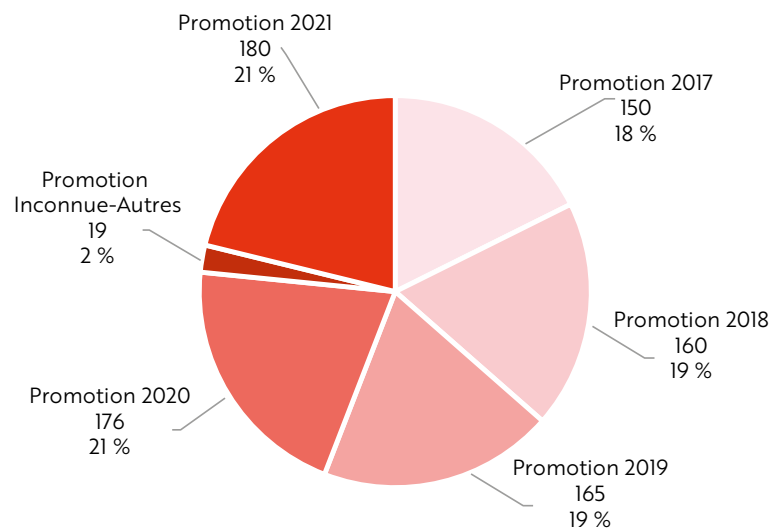
Les données ci-dessus montrent qu'au 1^{er} janvier 2022, seuls 151 pharmaciens biologistes exercent la biologie médicale avec un statut hospitalo-universitaire alors que 1 620 (1 556+64) exercent avec un statut uniquement hospitalier à temps plein ou à temps partiel. A la même date 404 (339+65) postes de biologistes médicaux hospitaliers sont vacants.

5 Focus sur les internes en pharmacie en biologie médicale

Les cinq dernières promotions d'internes en pharmacie en biologie médicale représentent 850 internes dont 180 pour la promotion 2021-2022. Le nombre d'internes par promotion augmente constamment passant de 148 en 2016 à 180 en 2021 et 202 en 2022, du fait du transfert des postes non pourvus par les étudiants en médecine sur les postes offerts au concours pour les étudiants en pharmacie.

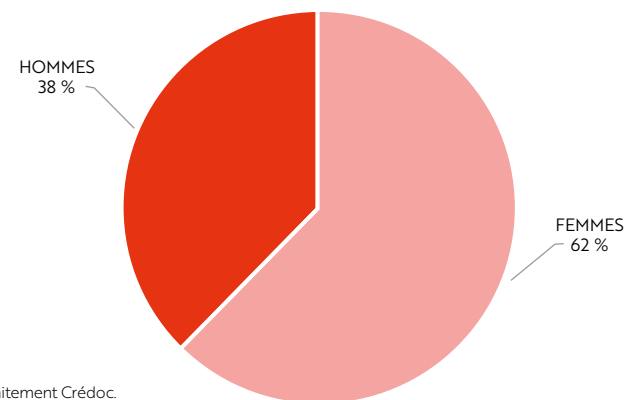
Ces cinq promotions sont pour presque les deux tiers composées de femmes (62 % comme en 2020). Le nombre de certificats de remplacement pour les internes en biologie médicale diminue de 50 % entre 2020 et 2021 (71 en 2021 contre 141 en 2020).

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LEUR ANNÉE DE PROMOTION



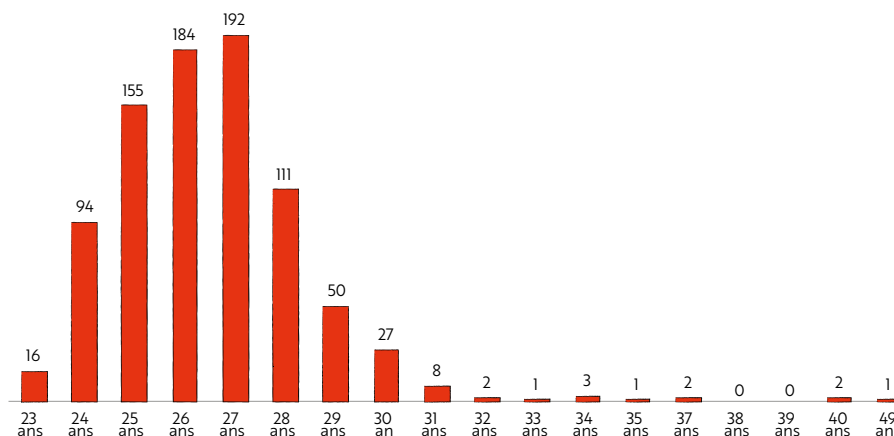
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.

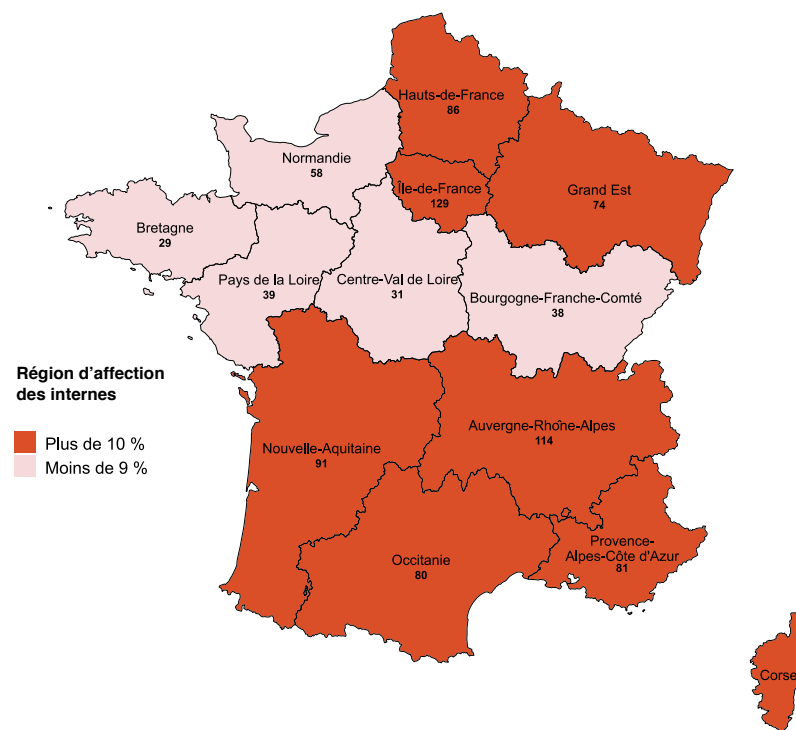
RÉPARTITION DES INTERNES SELON L'ÂGE (EN EFFECTIF)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des internes en biologie médicale.
Note : l'interne âgé de 22 ans n'a pas été compté dans la figure.

La moyenne d'âge de ces internes est de 26,5 ans, le plus jeune ayant 22 ans, le plus âgé 49 ans.

RÉPARTITION DES INTERNES SELON LA RÉGION D'AFFECTATION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des internes en biologie médicale.
 Note : les données relatives à la Corse sont incluses dans celles de la région PACA.

Les trois principales régions d'affectation sont l'Ile-de-France (15 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) et la Nouvelle-Aquitaine (11 %).

Focus sur les médecins biologistes

6

Cette partie a été réalisée à partir des données transmises par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM).

Médecins biologistes inscrits en 2021 **4 000**

Âge moyen des inscrits **53,6**

Médecins en biologie médicale actifs **3 156**

Âge moyen des actifs **49,3**
 (49,5 pour les pharmaciens)

Répartition public/privé

Public (40 % pour les pharmaciens biologistes) **47 %**

Privé (60 % pour les pharmaciens biologistes) **51 %**

Mixte (<1 % pour les pharmaciens biologistes) **2 %**

Selon les données du CNOM, on dénombre, au 1^{er} janvier 2021, 4 000 médecins biologistes. Sur l'ensemble de cet effectif, 3 156 médecins biologistes sont considérés comme actifs. La part des non-actifs comprend les médecins à la retraite et non à la retraite sans activité.

Comme pour les pharmaciens biologistes, les statuts des médecins biologistes peuvent varier selon leur activité. On compte 47 % de médecins biologistes exerçant dans le public (versus 40 % de pharmaciens) et 51 % exerçant dans le secteur privé (versus 60 % pour les pharmaciens). Cette répartition public/privé varie donc considérablement entre les deux filières.

Il est à noter que 2 % des médecins biologistes partagent leur activité entre le privé et le public (< 1 % pour les pharmaciens biologistes).

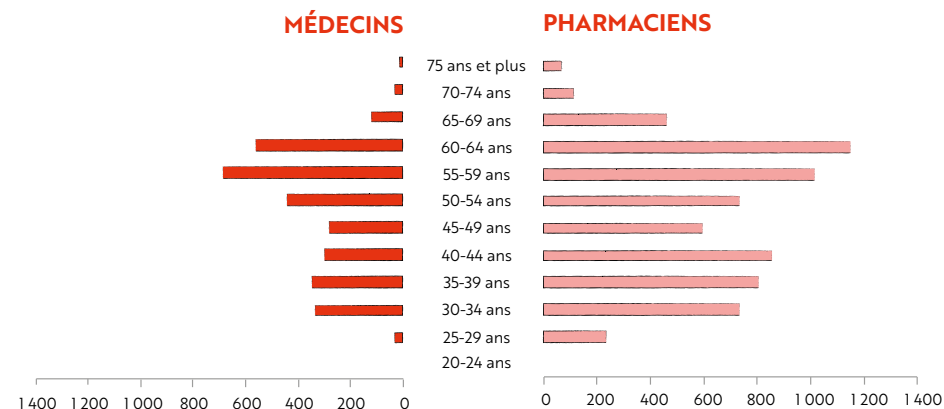
RÉPARTITION DES MÉDECINS BIOLOGISTES ET PHARMACIENS BIOLOGISTES ACTIFS SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ

	Médecins		Pharmaciens	
	Statut	Répartition	Statut	Répartition
Privé	Biologiste responsable	29 %	Biologiste responsable + co-responsable	24 %
	Biologiste libéral	8 %	Biologiste médical libéral	21 %
	Biologiste salarié	6 %	Biologiste médical salarié	10 %
	Libéral - Autre libéral	1 %	Biologiste remplaçant	2 %
	Salarié - Autre salarié	7 %		
Public	Hospitalier - Praticien hospitalier	22 %	Praticien hospitalier	28 %
	Hospitalier - Chef de clinique / assistant des hôpitaux	8 %	Assistant	6 %
	Hospitalier - Praticien attaché	4 %	Praticien attaché	5 %
	Hospitalier - Praticien contractuel	7 %	Praticien contractuel	3 %
	Hospitalier - Statut hospitalier inconnu	3 %		
	Salarié - Médecin de transfusion	3 %		
Non déterminé	Activité intermittente	2 %		
	Non renseigné	0 %		
Total		100 %	Total	100 %

Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et médecins en biologie médicale.

La répartition des statuts des médecins biologistes a été réalisée sur la base de l'activité principale déclarée au CNOM par ceux-ci.

PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION MÉDECINS/PHARMACIENS

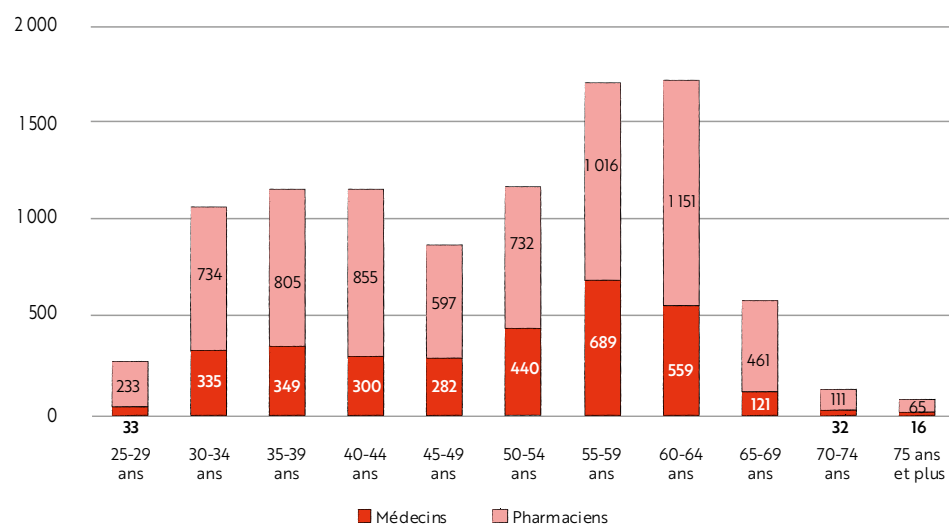


Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens, des médecins en biologie médicale.

La population des médecins biologistes actifs est légèrement moins âgée que celle des pharmaciens. **L'âge moyen des médecins biologistes est de 49,3 ans versus 49,5 ans pour les pharmaciens biologistes.** Cependant, lorsque l'on compare les effectifs par classe d'âge, on constate que 54 % des médecins biologistes ont entre 50 et 64 ans contre 43 % pour les pharmaciens biologistes.

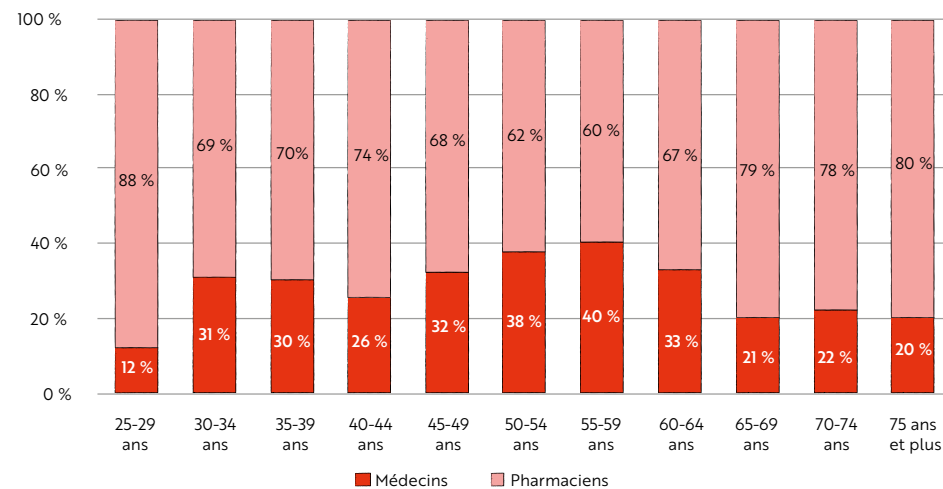
7 Évolution globale de la profession : focus sur les biologistes médicaux (médecins et pharmaciens)

RÉPARTITION DES MÉDECINS ET PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR CLASSE D'ÂGE



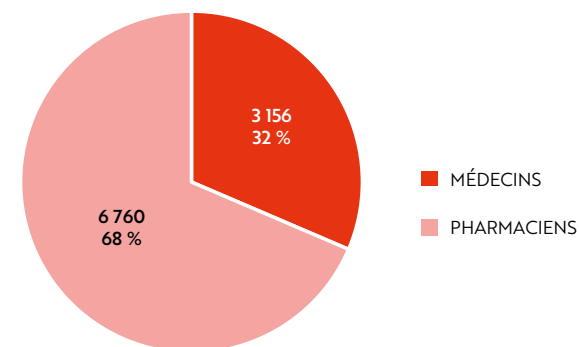
Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale.

RÉPARTITION EN % DES MÉDECINS ET PHARMACIENS BIOLOGISTES PAR CLASSE D'ÂGE



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens et des médecins en biologie médicale

NOMBRE DE PHARMACIENS BIOLOGISTES ET DE MÉDECINS BIOLOGISTES

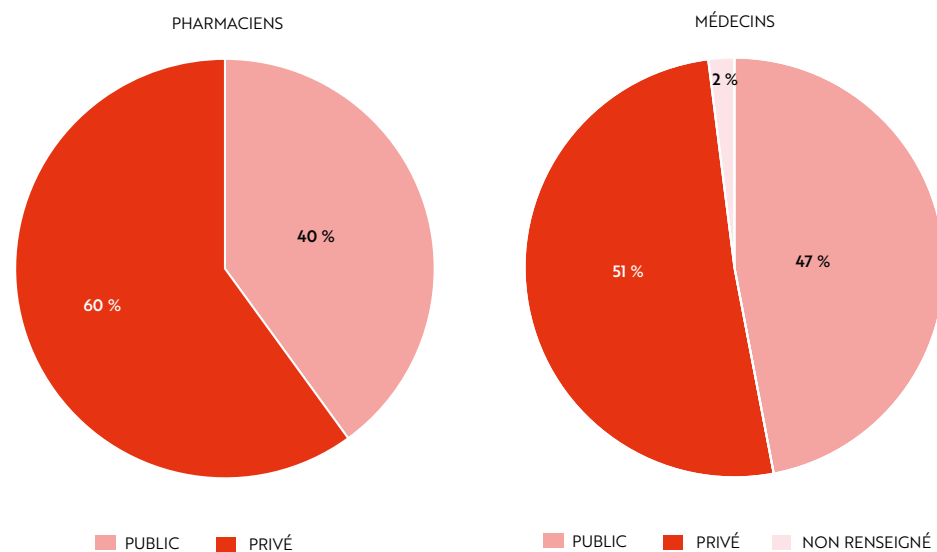


Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens biologistes inscrits et des médecins biologistes actifs inscrits.

Les pharmaciens biologistes sont majoritaires (68 %) dans l'exercice de la biologie médicale



RÉPARTITION DES PHARMACIENS ET DES MÉDECINS BIOLOGISTES SELON LE SECTEUR PUBLIC / PRIVÉ



Source : données CNOP pour les pharmaciens, données CNOM pour les médecins, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens, des médecins en biologie médicale.

Les pharmaciens biologistes travaillent dans le secteur privé à 60 % contre 51 % pour les médecins biologistes.





SECTION C

PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTIONS EN GROS

Les pharmaciens des établissements de la distribution en gros assurent sur l'ensemble du territoire national un approvisionnement adapté et continu des officines, des établissements de santé et des établissements pharmaceutiques dans l'intérêt du patient.

L'ensemble du réseau de la distribution en gros couvre de façon homogène le territoire national. L'effectif des pharmaciens de la distribution en gros reste relativement stable, avec une légère hausse depuis 2020 qui s'explique par la création de nouvelles entreprises et d'établissements pharmaceutiques dans le secteur.

Même si la répartition hommes-femmes reste relativement équilibrée, on observe une tendance à la féminisation de la profession depuis 2020, un phénomène qui a vocation à s'intensifier.

Dans un contexte d'urgence sanitaire, la distribution en gros s'est révélée être la clé de voûte de la chaîne pharmaceutique. La distribution en gros est sous la responsabilité des pharmaciens, acteurs de proximité, qui assurent la sécurité, la qualité et le contrôle des opérations pharmaceutiques dans le strict respect des réglementations nationales et européennes.

Des parcours professionnels riches et divers sont ouverts aux pharmaciens dans ce secteur qui offrent une multitude d'activités, de fonctions et surtout une mobilité géographique exceptionnelle, facteur d'attractivité pour les jeunes diplômés.



1

Chiffres clés 2021

**1 193**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹

+0,9 % par rapport à 2020

**45,7**

ÂGE MOYEN

+0,2 par rapport à 2020
(-1,0 an par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**231**

ENTREPRISES

+6 depuis 2020
(soit +2,7 % par rapport à 2020)**57%**

FEMMES

43%

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****74**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUSDont 36 % de femmes et 64 % d'hommes
6,2 % des pharmaciens inscrits en section C
(+12,1 % par rapport à 2020)**533**

ÉTABLISSEMENTS

(+1,9 % par rapport à 2020)

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits dans la section C est de 1 193 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section C est de 666 personnes.

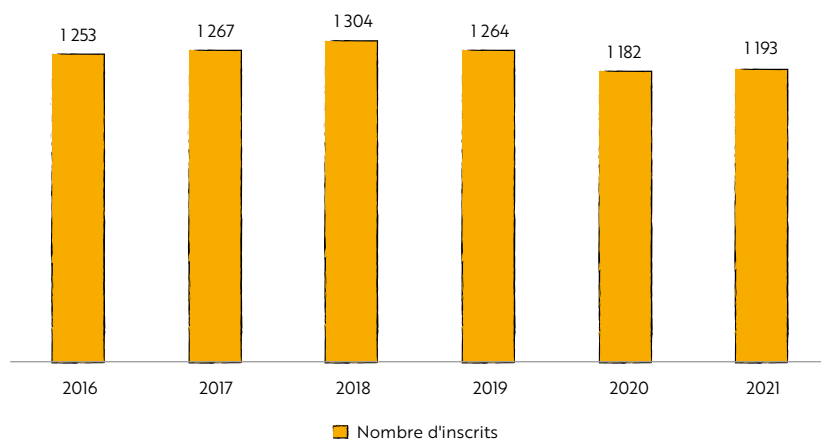


2 Éléments généraux de la démographie des inscrits en section C

2.1 Les effectifs en section C

Après une tendance à la baisse depuis 2018, l'effectif des pharmaciens en section C se stabilise entre 2020 et 2021.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF EN SECTION C EN NOMBRE D'INSCRITS DE 2016 À 2021



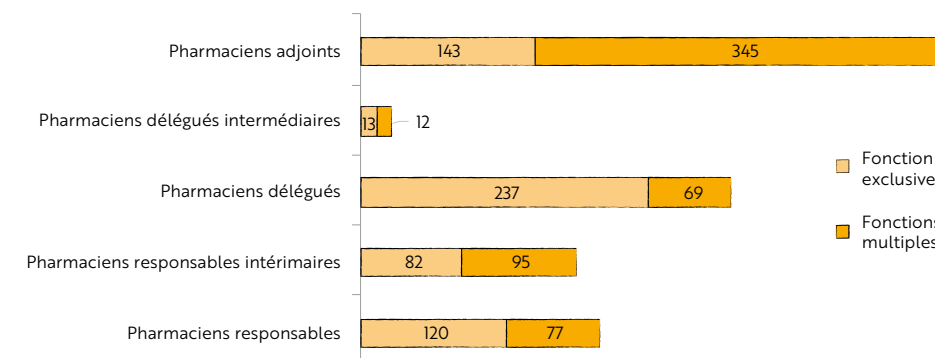
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Note : l'effectif des pharmaciens inscrits en section C ces dernières années a été recalculé en tenant compte des données actualisées en 2021.

Depuis la forte augmentation des inscrits en 2005 due à la loi du 9 août 2004 qui a regroupé en section C l'ensemble des pharmaciens exerçant dans les entreprises de la distribution, il a été observé une baisse lente et régulière des effectifs jusqu'en 2009. Cette dernière allait de pair avec la diminution du nombre d'établissements qui a connu un recul de près de 10 % sur la période. La légère remontée des effectifs observée de 2010 à 2012 a été

essentiellement liée à l'apparition des grossistes répartiteurs mono sites. Après une décreue de 2012 à 2016, une légère hausse s'était installée jusqu'en 2018 avec 1 304 pharmaciens. Le nombre de pharmaciens inscrits en section C a légèrement diminué jusqu'en 2020. **En 2021, il se stabilise et atteint 1 193 pharmaciens, soit une hausse de 0,9 % par rapport à 2020.**

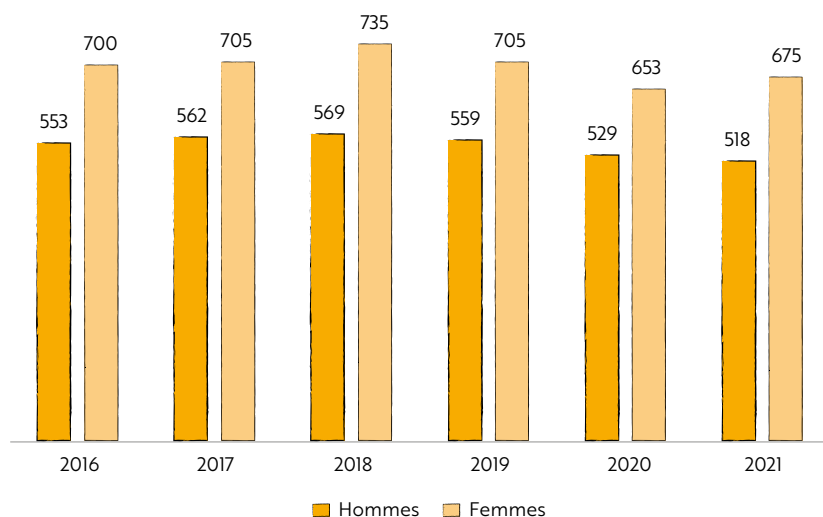
EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

En 2021, il y a environ autant de pharmaciens à fonction exclusive que de pharmaciens à fonctions multiples en section C, comme l'année précédente.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES EN SECTION C DEPUIS 2016



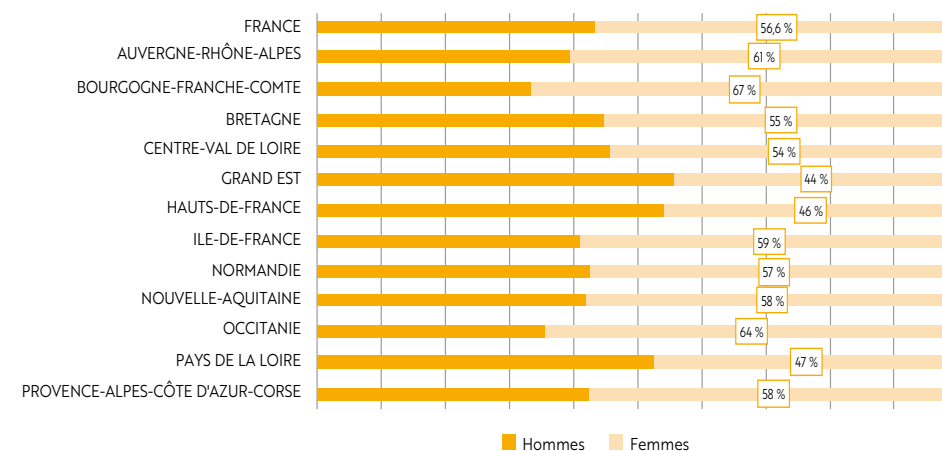
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C selon le genre.

Note : L'effectif des pharmaciens inscrits en section C ces dernières années a été recalculé en tenant compte des données actualisées en 2021.

En 2021, la part des femmes est de 56,6 % au sein de la section C. Alors que le nombre de femmes inscrites en section C a augmenté de 3,4 % par rapport à 2020, le nombre d'hommes a diminué de 2,1 %. La proportion de femmes inscrites en section C, qui était stable depuis 2016, a, par conséquent, légèrement augmenté en 2021 (56,6 %, contre 55,2 % en 2020). Elle reste néanmoins inférieure, de 11 points, à la proportion des femmes sur l'ensemble de l'effectif de l'Ordre national des pharmaciens (67,6 % en 2021).

PART DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LES RÉGIONS



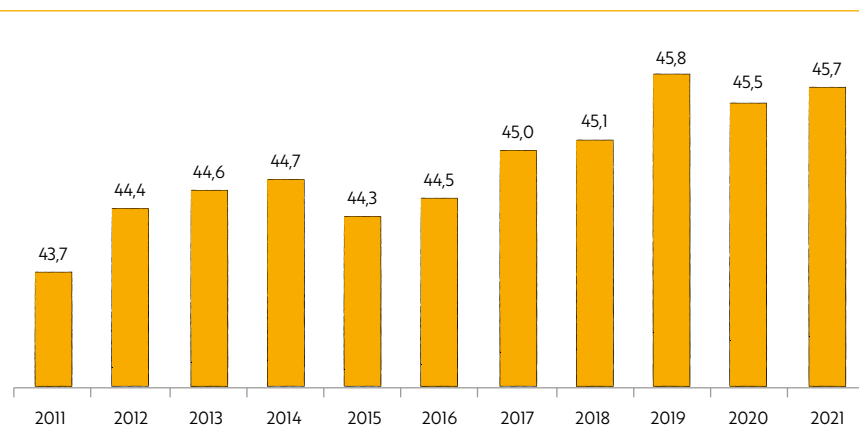
Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie comprennent la plus grande part de femmes : 67 % et 64 % respectivement.

2.2 L'âge des inscrits en section C

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C DE 2011 À 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

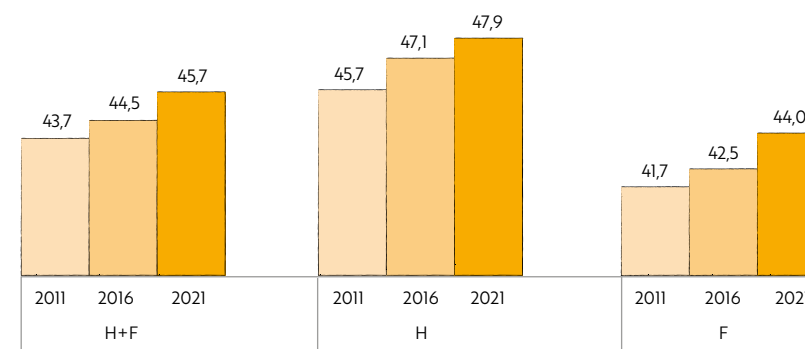
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Note : l'âge moyen des pharmaciens inscrits en section C. Ces dernières années a été recalculé en tenant compte des données actualisées en 2021.

En 10 ans, la moyenne d'âge des pharmaciens inscrits en section C a augmenté, passant de 43,7 ans en 2011 à 45,7 ans en 2021, soit une augmentation de près de 4,6 % (+2 ans).

Sur la même période, la moyenne d'âge des femmes a augmenté de 2,3 ans et de 2,2 ans pour les hommes.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN EN 2011, 2016, 2021 DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

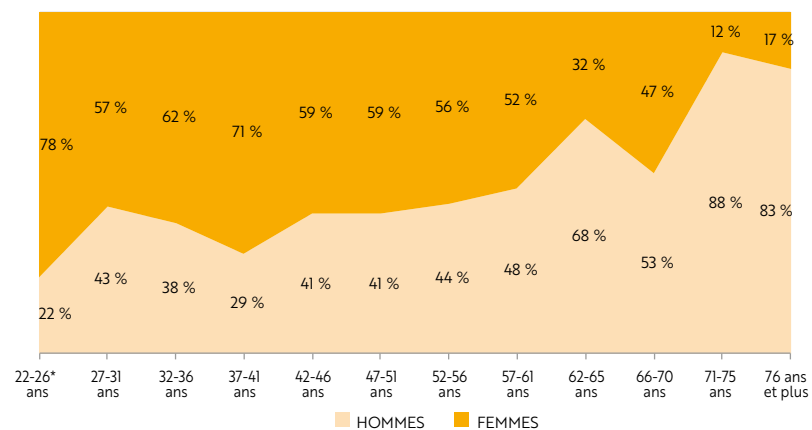
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2011, 2016 et 2021 selon le genre déclaré.

Note : l'âge moyen des pharmaciens inscrits en section C ces dernières années a été recalculé en tenant compte des données actualisées en 2021.

L'âge moyen des femmes est de 44 ans et celui des hommes de 47,9 ans. L'âge moyen des hommes augmente de 0,6 an par rapport à 2020 tandis que celui des femmes reste identique.

En moyenne, dans la section C, les femmes sont plus jeunes que les hommes d'environ 4 ans. Cet écart est inférieur à celui enregistré en 2016 (4,6 ans) mais quasiment égal à l'écart d'âge enregistré en 2011.

RÉPARTITION DES HOMMES ET DES FEMMES INSCRITS EN SECTION C SELON LES CLASSES D'ÂGES

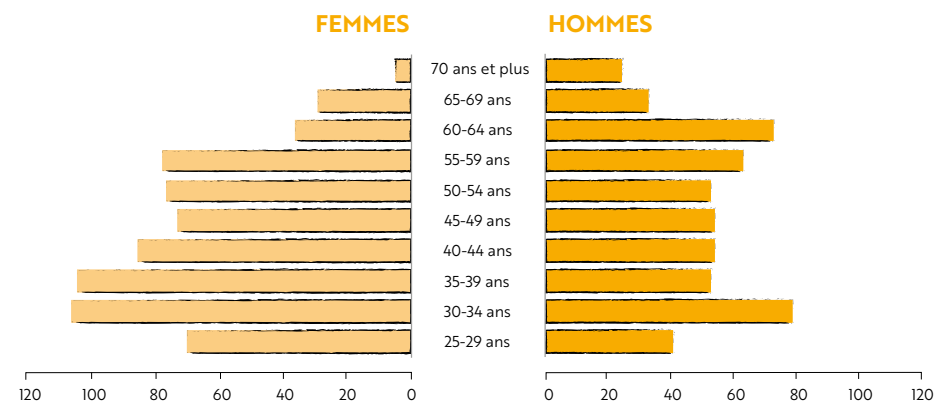


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2021 selon le genre déclaré.
 *Note : le pharmacien le plus jeune a 24 ans.

Globalement, il y a un peu plus de femmes (675 soit 56,6 %) que d'hommes (518 soit 43,4 %) en section C.

En section C, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les classes d'âges inférieures à 61 ans. La tendance s'inverse dans des classes d'âges supérieures.

PYRAMIDES DES ÂGES DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C



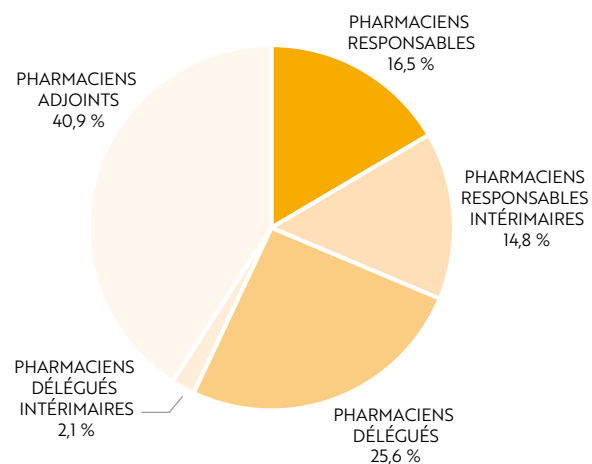
Note : 1 femme de 24 ans a été ajoutée dans la tranche d'âge « 25-29 » pour des raisons de facilité de lecture.
 Source : données CNOP, traitement Crédoc.
 Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

3

La diversité des fonctions de la section C

3.1 Les différentes fonctions en section C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Dans le secteur de la distribution en gros, les pharmaciens adjoints sont les plus nombreux et représentent environ 41 % de l'effectif total. Près d'un tiers des pharmaciens est soit pharmacien responsable, soit pharmacien responsable intérimaire (31,3 %). Les pharmaciens délégués et leurs intérimaires représentent 27,7 % du total.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION

Répartition des pharmaciens de la section C par fonction	2020	2021	Évolution 2021 par rapport à 2020
Pharmaciens responsables	189	197	+4,2 %
Pharmaciens responsables intérimaires	176	177	+0,6 %
Pharmaciens délégués	348*	331**	-4,9 %
Pharmaciens adjoints	468	488	+4,3 %
Total	1 182	1 193	+0,9 %

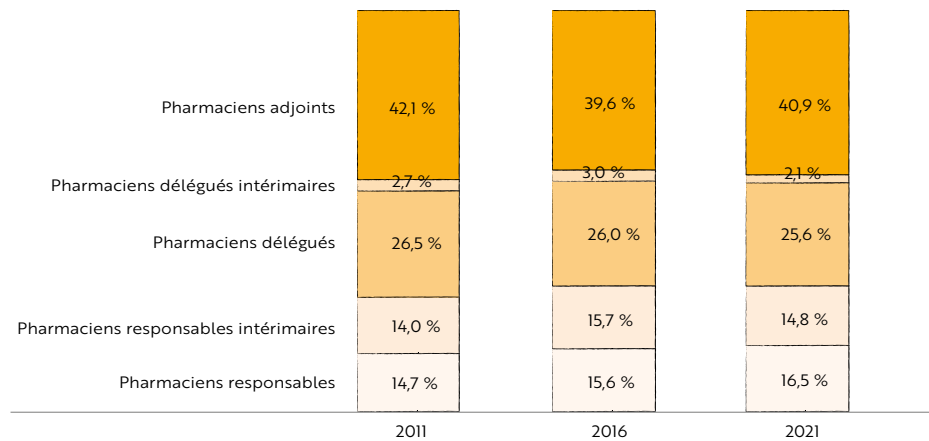
*dont 26 intérimaires en 2020
**dont 25 intérimaires en 2021

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits en section C.

Certains pharmaciens de la section C peuvent être conjointement inscrits à la section B. Ceci s'explique par la nature même des activités liées à ces sections car certaines entreprises peuvent combiner des activités, par exemple, d'exploitant et de dépositaire.

L'évolution des effectifs dans les différentes fonctions de la section C

RÉPARTITION DES PHARMACIENS EN SECTION C PAR FONCTION EN 2011, 2016 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section C en 2011, 2016 et 2021.

L'évolution des effectifs au cours des dix dernières années a peu modifié la répartition des pharmaciens de la section C dans les différentes fonctions. Il y a toujours environ 40 % de pharmaciens adjoints, 30 % de pharmaciens responsables (intérimaires compris) et 30 % de pharmaciens délégués (intérimaires compris). Cela est lié à l'organisation de la responsabilité pharmaceutique, incluant les différentes fonctions, définie par le Code de la santé publique.

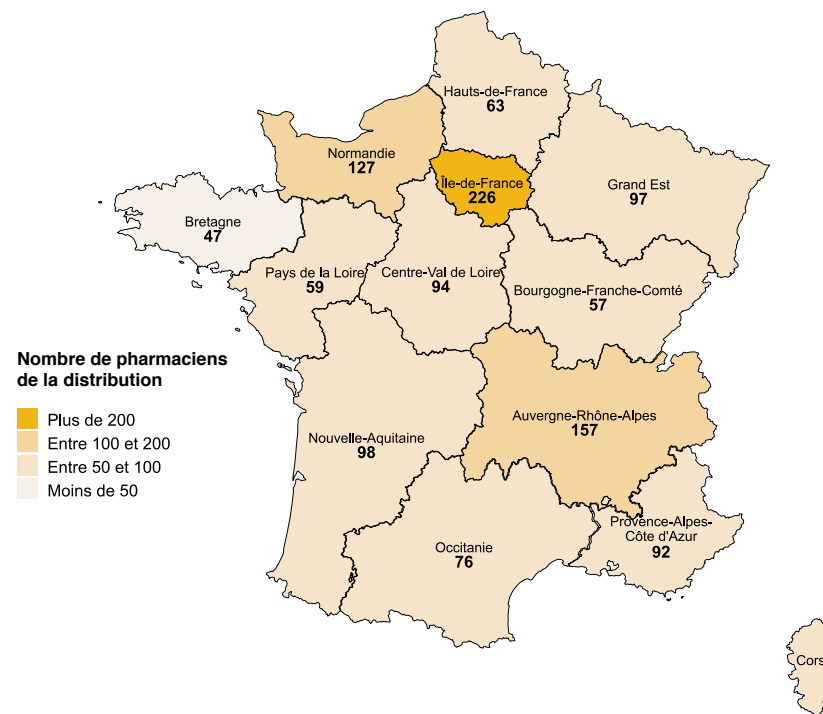
En 2021, les pharmaciens responsables intérimaires sont plus nombreux (47 % de l'ensemble des pharmaciens de cette fonction) que les pharmaciens délégués intérimaires (7,5 %). Là aussi, cette différence s'explique par les règles de remplacement des fonctions de pharmacien responsable et délégués précisées dans le Code de la santé publique qui disposent qu'au moins un pharmacien responsable intérimaire est systématiquement associé à un pharmacien responsable, alors que le délégué peut être remplacé par un pharmacien adjoint de l'entreprise.

Une répartition sur l'ensemble du territoire de la métropole

4

4.1 Répartition des pharmaciens de la section C sur le territoire

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DE LA DISTRIBUTION EN GROS PAR RÉGION



1193

pharmaciens inscrits en section C en France métropolitaine, dont 202 pharmaciens intérimaires.



NOMBRE DE PHARMACIENS PAR FONCTION DANS LES RÉGIONS

	Pharmaciens responsables			Pharmaciens délégués			Pharmaciens adjoints
	Responsables (dont intérimaires)	Responsables (hors intérimaires)	Responsables intérimaires	Délégués (dont intérimaires)	Délégués (hors intérimaires)	Délégués intérimaires	
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	54	27	27	43	38	5	60
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	11	5	6	22	22	0	24
BRETAGNE	13	8	5	17	17	0	17
CENTRE-VAL DE LOIRE	27	14	13	21	20	1	46
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	32	19	13	29	27	2	31
GRAND EST	29	18	11	36	34	2	32
HAUTS-DE-FRANCE	12	7	5	27	24	3	24
ILE-DE-FRANCE	100	53	47	29	22	7	97
NORMANDIE	27	14	13	15	14	1	85
NOUVELLE-AQUITAINE	23	13	10	40	40	0	35
OCCITANIE	30	11	19	29	27	2	17
PAYS DE LA LOIRE	16	8	8	23	21	2	20

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens adjoints inscrits en section C.

374

pharmaciens responsables en France métropolitaine
dont 177 pharmaciens responsables intérimaires.

331

pharmaciens délégués en France métropolitaine
dont 25 pharmaciens délégués intérimaires.

488

pharmaciens adjoints en France métropolitaine.

Au niveau régional, la région Ile-de-France regroupe la plus grande part des pharmaciens inscrits en section C avec 18,9 % des pharmaciens, suivie des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie avec respectivement 13,2 % et 10,6 % des pharmaciens inscrits en section C.

Les pharmaciens de la distribution en gros sont présents de façon homogène sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des officines et hôpitaux.

L'évolution du nombre d'établissements et d'entreprises en section C

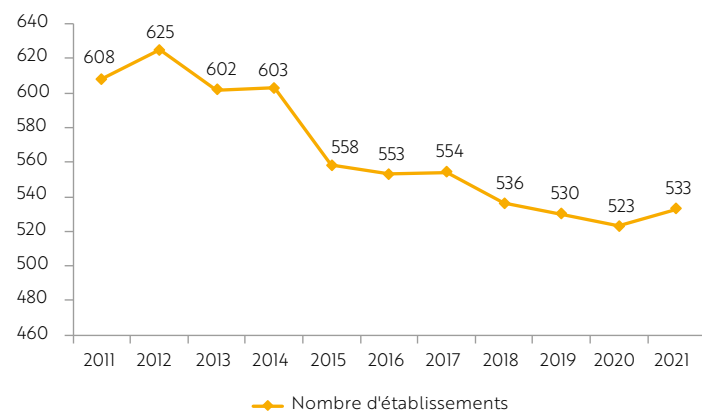
5

5.1 Les établissements en section C

Les activités relatives à la distribution en gros sont décrites dans le Code de la santé publique à l'article R5124-2 (4° au 15°) pour le médicament humain et R5142-1 pour le médicament vétérinaire. L'ouverture d'un établissement pharmaceutique, quelle que soit son activité, est subordonnée à une autorisation délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ou ANMV-ANSES pour le médicament vétérinaire, qui peut être suspendue ou retirée en cas d'infraction (article L5124-3 du Code de la santé publique).

Typologie des établissements en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN SECTION C DE 2011 À 2021



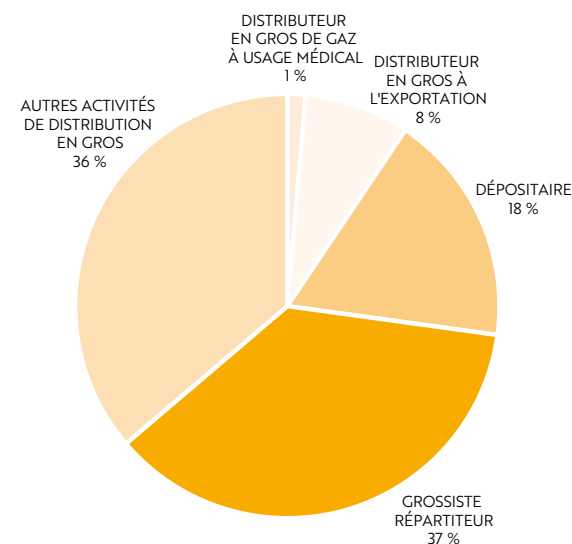
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des établissements de la section C.

Le nombre d'établissements en section C a augmenté en 2021 après une baisse continue entre 2012 et 2020. En effet, après une très forte diminution entre 2012 et 2015 (-11 %), le nombre d'établissements s'était stabilisé autour de 550 établissements jusqu'en 2017. La diminution du nombre d'établissements s'est poursuivie pour atteindre 523 établissements en 2020, soit une baisse de -2,4 % depuis 2018. En 2021, on compte 10 établissements de plus qu'en 2020, soit une hausse de 2 %.

533

établissements en section C en 2021.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON L'ACTIVITÉ AUTORISÉE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des activités déclarées par les établissements de la section C.

La part "grossiste répartiteur" représente 37 % des activités des établissements de la section C avec 210 établissements qui réalisent cette activité en France. Cette activité regroupe l'achat, le stockage et la distribution des produits du monopole pharmaceutique, les dispositifs médicaux et autres produits de santé auprès des officines, des pharmacies à usage intérieur d'établissements de santé et de certains établissements autorisés (ex. CSAPA, centres de vaccination, etc.). Les établissements grossistes répartiteurs sont tenus au respect des bonnes pratiques de distribution et de leurs obligations de service public. Ces dernières comprennent notamment : la détention de 90 % des références de médicaments existants, un stock d'au moins deux semaines de vente, la livraison en 24 h de toutes les pharmacies de son secteur.

La part "dépositaire" représente 18 % des activités des établissements de la section C, soit 102 établissements en 2021. Leur activité, pour le compte d'un ou plusieurs exploitants, fabricants ou importateurs de médicaments, concerne le stockage de médicaments, produits, objets ou articles dont ils ne sont pas propriétaires. Ils se conforment au cahier des charges établi avec le laboratoire dans le respect du Code de la santé publique et des bonnes pratiques de distribution.

La part "distributeur en gros à l'exportation" représente 8 % des activités des établissements de la section C avec 46 établissements qui exercent cette activité.

La part "distributeur en gros de gaz à usage médical" représente 1 % des activités des établissements de la section C avec 8 établissements qui exercent cette activité.

La part restante des activités (36 %) réalisée par les établissements de la section C correspond à une autre activité autorisée de distribution de gros qui peut concerner la distribution humaine (centrales d'achats pharmaceutiques, distributeur de médicaments expérimentaux, distributeur en gros de plantes médicinales, de produits pharmaceutiques autres que les médicaments, à vocation humanitaire et établissement pharmaceutique pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves) ou la distribution animale (distributeur d'aliments médicamenteux, de médicaments vétérinaires soumis à des essais cliniques, distribution en gros de médicaments vétérinaires, de médicaments vétérinaires antiparasitaires, spécialisé à l'exportation).

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE AUTRE ACTIVITÉ DE DISTRIBUTION EN GROS

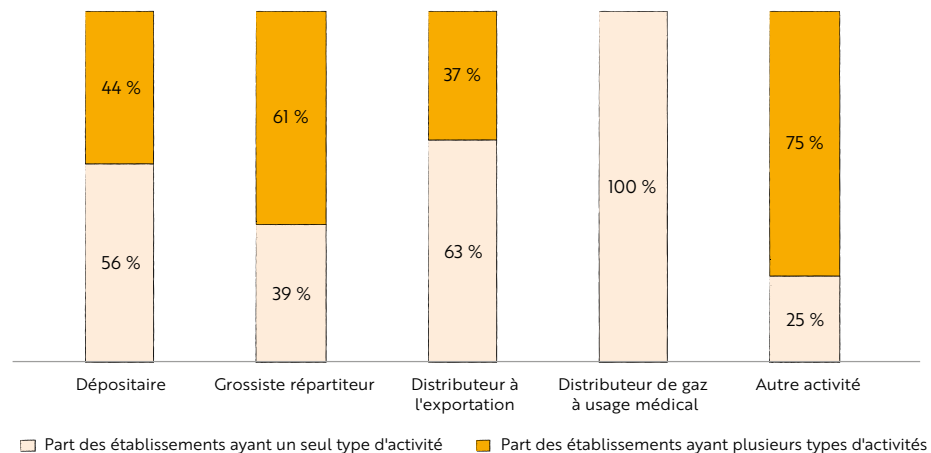
Détail des 11 autres activités de la distribution en gros	Nombre d'établissements
Distribution humaine	
Distributeur en gros de produits pharmaceutiques autres que les médicaments	25
Centrales d'achats pharmaceutiques	20
Distributeur de médicaments expérimentaux	18
Distributeur en gros de plantes médicinales	6
Distributeur en gros à vocation humanitaire	4
Etablissement pharmaceutique pour la protection de la population face aux menaces sanitaires graves	2
Distribution animale	
Distributeur en gros de médicaments vétérinaires	27
Distributeur de médicaments vétérinaires soumis à des essais cliniques	7
Distributeur en gros spécialisé à l'exportation	2
Distributeur en gros de médicaments vétérinaires antiparasitaires	2
Distributeur d'aliments médicamenteux	1
Non renseigné	125

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des autres activités de la distribution en gros déclarées par les établissements de la section C.

Un établissement peut cumuler plusieurs types d'activités ou se consacrer à un seul type d'activité.

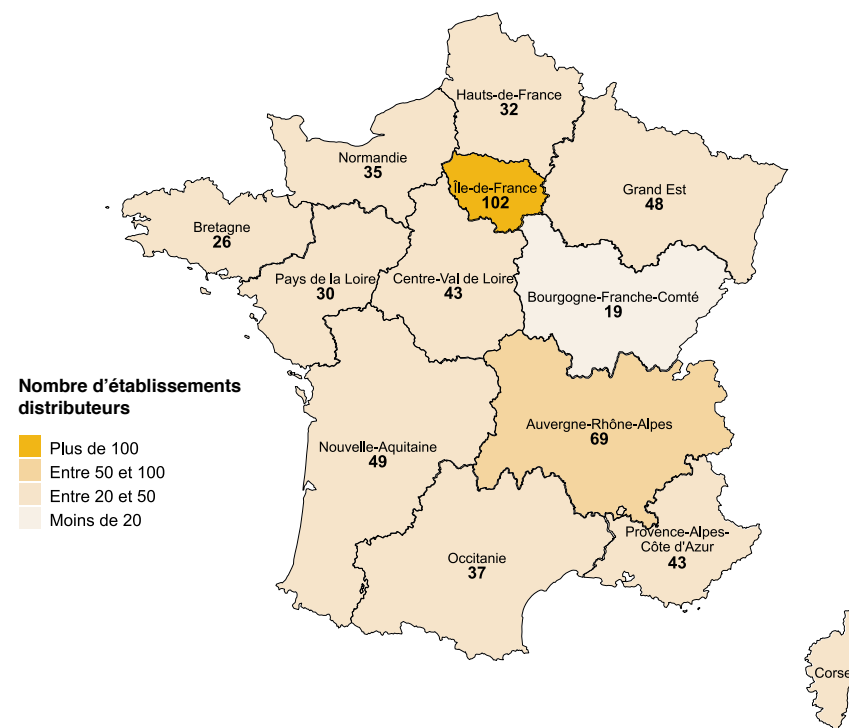
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE SEULE OU PLUSIEURS ACTIVITÉS SELON L'ACTIVITÉ AUTORISÉE



Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C ayant au moins une activité.

Répartition des établissements sur le territoire

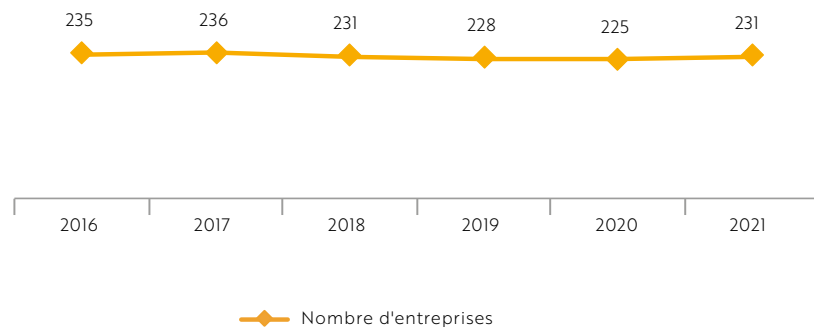
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DISTRIBUTEURS PAR RÉGION



Source : données CNOP, traitement Credoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C.

5.2 Les entreprises en section C

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EN SECTION C ENTRE 2016 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des établissements enregistrés en section C.

Il y a 231 entreprises répertoriées en section C en 2021. Ce nombre est relativement stable ces dernières années.

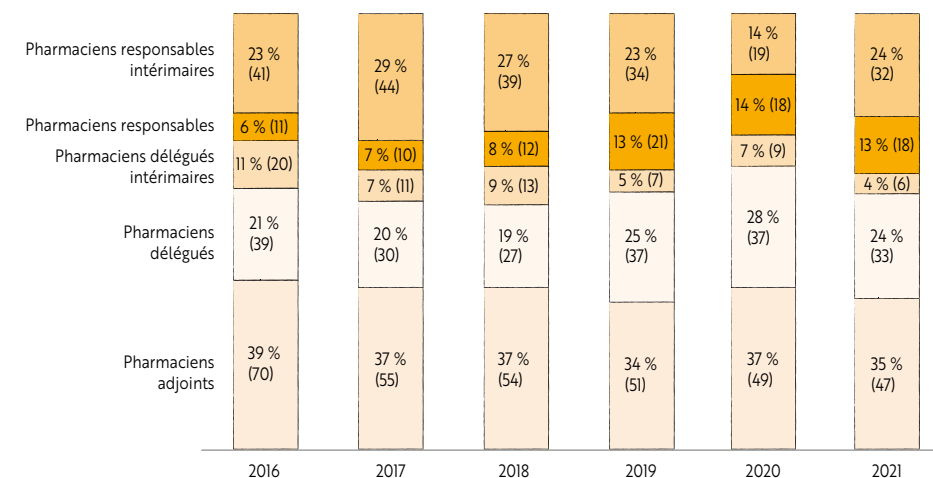
La mobilité des inscrits en section C

6

6.1 Les mouvements intra section (mobilité interne) : les passages d'une fonction à l'autre

Évolution de la mobilité au sein de la section depuis 2016

TAUX DE MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION C PAR FONCTION INITIALE DE 2016 À 2021

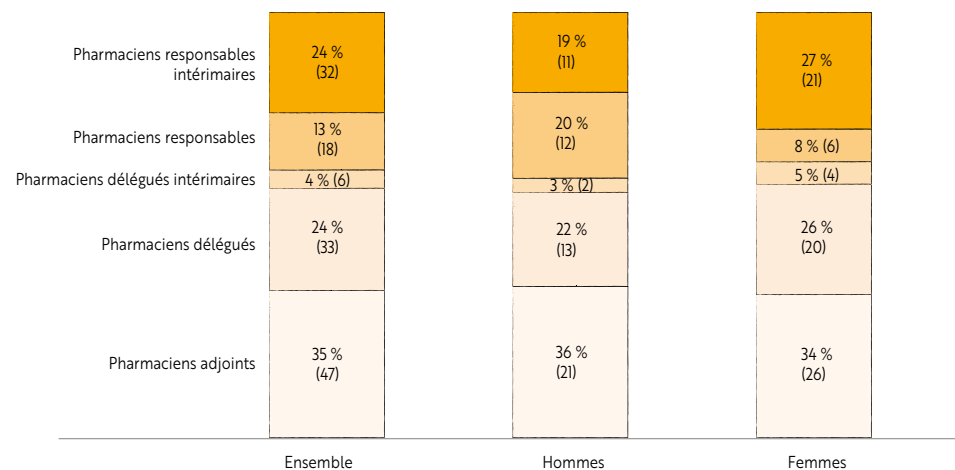


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de fonction.

Depuis 2016, les mouvements au sein de la section C concernent dans plus d'un tiers des cas les pharmaciens adjoints (35 % en 2021). Les pharmaciens délégués sont la deuxième fonction connaissant le plus de mouvements : 39 pharmaciens délégués (dont 6 intérimaires) ont changé de fonction en 2021. Enfin, 24 % des mobilités internes concernent les pharmaciens responsables intérimaires cette année. On retrouve donc les niveaux de 2019 après une baisse de la mobilité des pharmaciens responsables intérimaires en 2020.

Les mouvements au sein de la section C

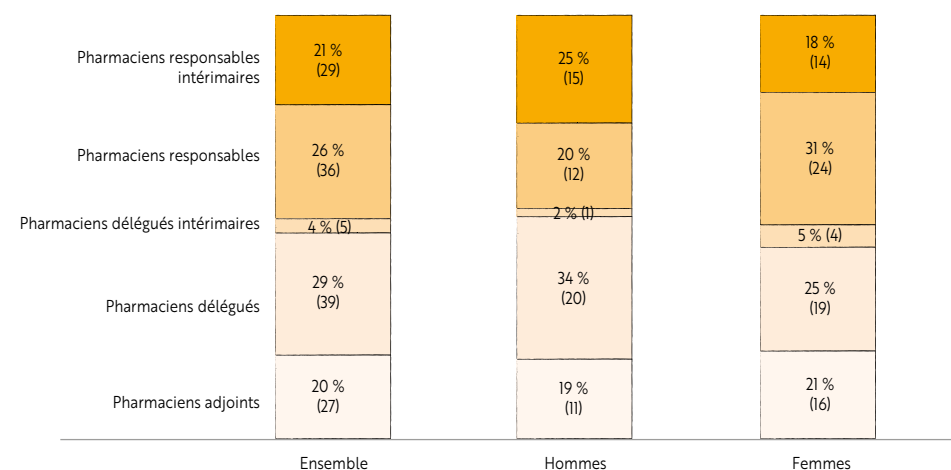
RÉPARTITION DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION SELON LA FONCTION INITIALE ET LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de fonction en 2021.

La répartition des mouvements selon la fonction n'est pas la même selon le genre. Chez les hommes, 20 % des pharmaciens ayant changé de fonction étaient des pharmaciens responsables contre seulement 8 % chez les femmes. 27 % des femmes ayant changé de fonction en 2021 étaient des pharmaciens responsables intérimaires contre 19 % des hommes.

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS AU SEIN DE LA SECTION SELON LA FONCTION NOUVELLE ET LE GENRE



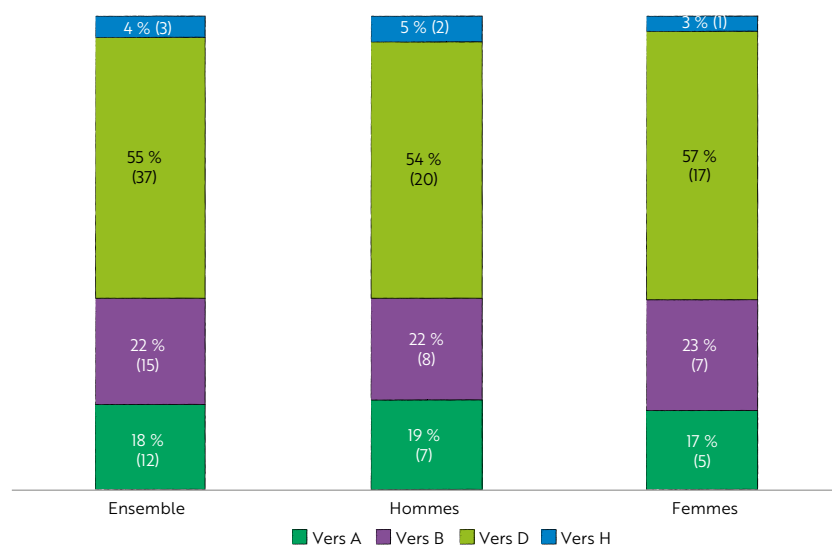
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de fonction en 2021.

Il y a également des différences entre les hommes et les femmes pour ce qui est des nouvelles fonctions exercées après un changement. 31 % des changements de fonction des femmes sont en direction des postes de pharmaciens responsables contre 20 % chez les hommes. À l'inverse, 34 % des mouvements des hommes sont en direction des postes de pharmaciens délégués contre 25 % chez les femmes.

6.2 Les mouvements inter section (mobilité externe) : les passages d'une section à l'autre

Les mouvements depuis et vers la section C

TAUX DE MOUVEMENTS DES PHARMACIENS DE LA SECTION C VERS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE

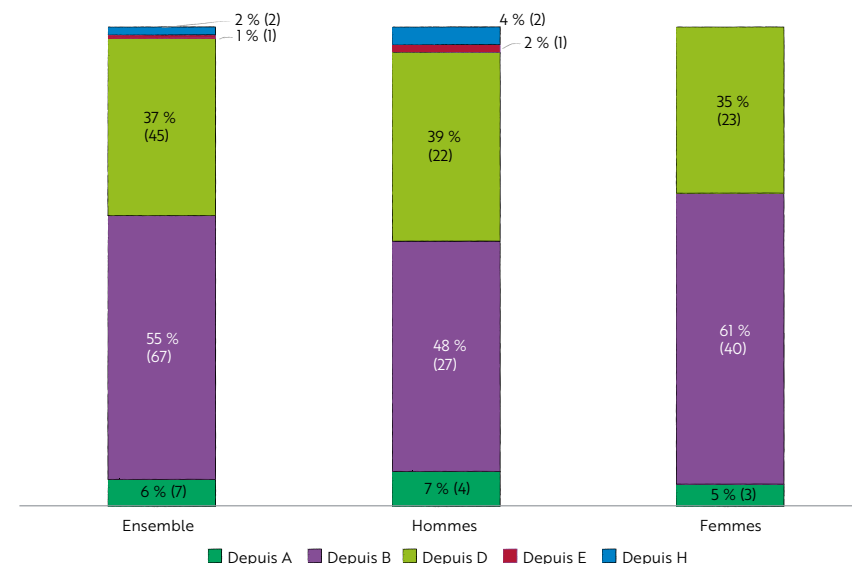


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de section en 2021.

Seuls les mouvements vers les sections A, B, D et H sont mentionnés dans ce graphique car ils représentent 100 % des mouvements depuis la section C.

55 % des mouvements depuis la section C se font vers la section D et 22 % se font vers la section B. Les mobilités inter sections, depuis la section C vers les autres sections, se font dans les mêmes proportions chez les hommes et les femmes.

TAUX DE MOUVEMENTS DES PHARMACIENS VERS LA SECTION C DEPUIS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE



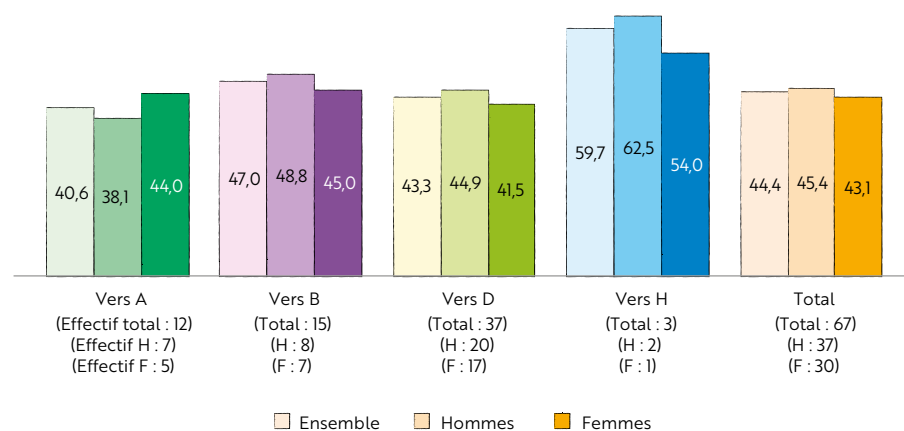
Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section pour la section C en 2021.

55 % des mouvements vers la section C se font depuis la section B, 37 % se font depuis la section D. Les mouvements des pharmaciens des autres sections vers la section C sont plus anecdotiques. En 2021, 3 pharmaciens ont quitté les sections E et H pour s'inscrire en section C.

L'âge moyen des pharmaciens ayant changé de section (depuis ou vers la section C)

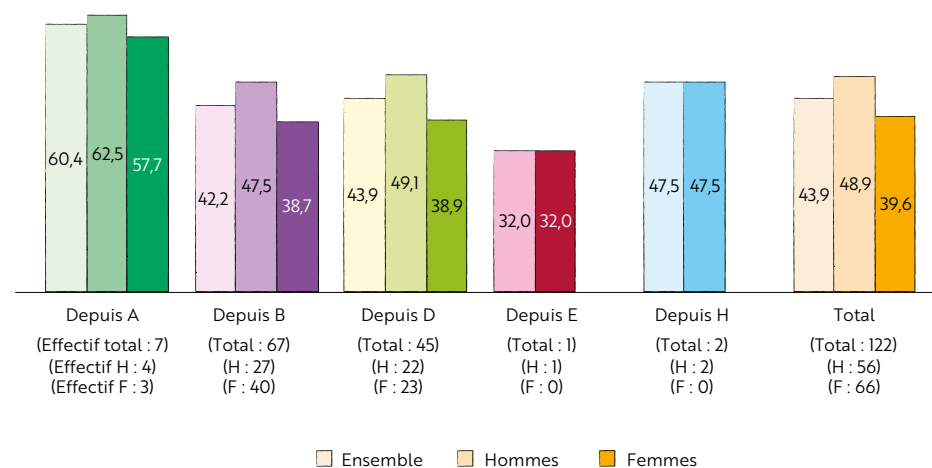
Les changements de section se font en moyenne entre 40 et 45 ans pour la majorité des cas.

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION C AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS D'AUTRES SECTIONS SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens en section C ayant changé de section en 2021.
Note : Les moyennes d'âges ne sont pas interprétables lorsque l'effectif des pharmaciens est trop faible.

MOYENNE D'ÂGE DES PHARMACIENS AYANT EFFECTUÉ UN CHANGEMENT VERS LA SECTION C SELON LE GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens ayant changé de section pour la section C en 2021.
Note : Les moyennes d'âges ne sont pas interprétables lorsque l'effectif des pharmaciens est trop faible.

Seul le changement de la section A vers la section C se fait plus tardivement.



SECTION B

PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE

L'industrie pharmaceutique demeure un secteur dynamique, attractif avec une population relativement jeune. Au cœur des innovations, sa vocation reste celle de la santé des patients dans la lutte contre les maladies.

Le nombre de pharmaciens inscrits en section B évolue de manière croissante depuis 2013 avec une stabilisation en 2021, tandis que le nombre d'établissements reste quant à lui relativement stable depuis 2016 et celui des entreprises croît de 3 % depuis 2020, indiquant ainsi la séparation des activités au sein des entreprises.

Le secteur est particulièrement attractif pour les jeunes offrant un large panel de métiers ainsi qu'un véritable parcours évolutif aux responsabilités pharmaceutiques riches et diverses.

Aujourd'hui, la féminisation du secteur constitue une réalité forte qui se poursuit d'année en année, une tendance qui s'observe notamment auprès des nouveaux inscrits. A contrario, on observe que sur des postes de pharmaciens responsables, la population de pharmaciens reste majoritairement masculine. L'âge moyen des pharmaciens responsables est d'environ dix ans de plus que celui de l'ensemble des pharmaciens inscrits en section B (51,3 ans vs 41,9 ans) : cette différence s'explique par la nécessité d'acquérir une solide expérience, essentielle pour veiller à la qualité et à la sécurité du médicament dans l'intérêt des patients.





1

Chiffres clés 2021

**4 066¹**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹

-1,1 % par rapport à 2020

**41,9**

ÂGE MOYEN

-0,1 an par rapport à 2020
(-4,8 ans par rapport à l'âge moyen
des pharmaciens)**481**ENTREPRISES
PHARMACEUTIQUES

+3,0 % par rapport à 2020

**64%**

FEMMES

**36%**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**+66 ans****55**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS1,4 % des inscrits en section B
en 2021 (1,7 % en 2020)**772**

ÉTABLISSEMENTS

-0,6 % par rapport à 2020

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ainsi, le nombre de pharmaciens inscrits en section B est de 4 066 tandis que le nombre de pharmaciens rattachés principalement à la section B est de 4 001.



2 Éléments généraux

2.1 Une population féminisée et relativement jeune

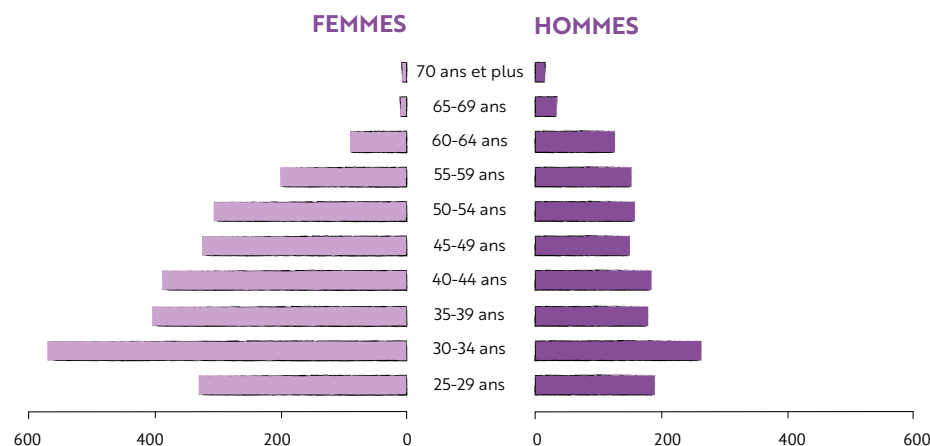
En 2021, 64 % des inscrits en section B sont des femmes, 36 % sont des hommes.

Les femmes inscrites en section B de l'Ordre national des pharmaciens sont relativement plus jeunes que leurs confrères masculins.

La pyramide des âges ci-dessous révèle que seulement 4,2 % des femmes inscrites en section B ont 60 ans ou plus contre 12 % des hommes. 50 % des femmes inscrites en section B ont moins de 40 ans, contre 43 % des hommes inscrits dans cette section. Au total, **47 % des inscrits en section B ont moins de 40 ans.**

En section B, l'âge moyen des inscrits est de 41,9 ans. Il est d'environ 41 ans pour les femmes et de 44 ans pour les hommes. La moyenne d'âge est cependant tirée vers le haut par certaines valeurs sensiblement plus élevées, ce qui s'explique par la présence de quelques pharmaciens inscrits âgés de plus de 70 ans. L'âge médian des personnes inscrites en section B est de 41 ans.

PYRAMIDE DES ÂGES

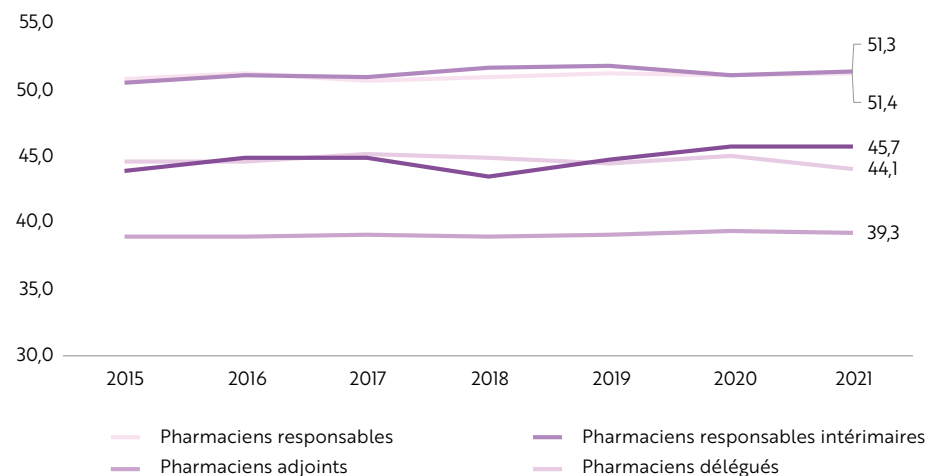


Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : Pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Note : La tranche d'âge « 25-29 ans » comprend 1 homme et 5 femmes âgés de 23 ou 24 ans, de ce fait elle n'a pas été ajoutée au graphique afin de simplifier la lecture des données.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN SELON LA FONCTION DE 2015 À 2021



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Malgré une population relativement jeune, il existe une disparité dans la moyenne d'âge des pharmaciens de la section B selon leur fonction. En effet, depuis 2015, l'âge moyen des pharmaciens adjoints est d'environ 39 ans tandis qu'il est de 44 ans pour les délégués, 45 ans pour les délégués intérimaires et d'environ 51 ans pour les pharmaciens responsables et responsables intérimaires.

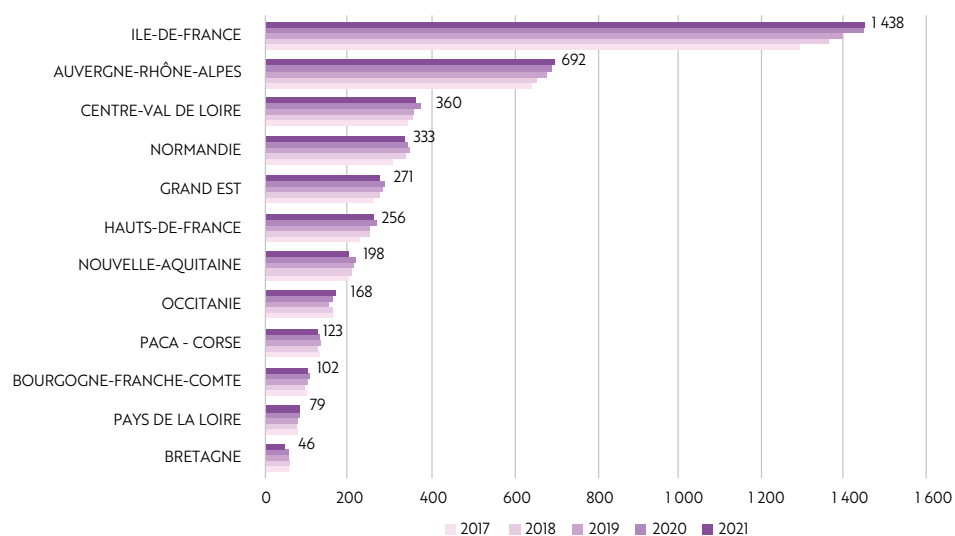
Cette moyenne d'âge élevée s'attache au fait que ces postes à hautes responsabilités répondent à une exigence forte et nécessitent des compétences et une expérience pratique acquises tout au long du parcours professionnel : ils sont donc généralement occupés par des pharmaciens plus expérimentés.

2.2 La répartition des inscrits en section B par région

Au niveau national, la progression observée depuis plusieurs années du nombre de pharmaciens dans l'industrie semble se stabiliser en 2021 avec une légère baisse du nombre d'inscrits en section B (-1,1 % par rapport à 2020).

Les pharmaciens inscrits se concentrent fortement en Ile-de-France (35%), en raison notamment de l'implantation des sièges sociaux des entreprises à activité d'exploitant et en Auvergne-Rhône-Alpes (17%) qui concentre de nombreux sites de production et de centres de recherche et développement^{2,3}.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION B DE 2017 À 2021



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme première inscription secondaire.

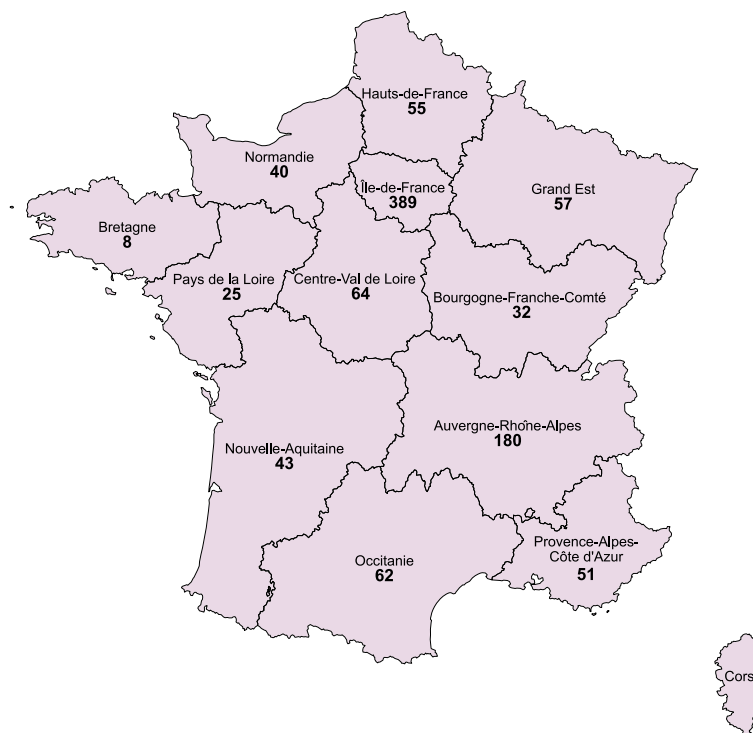
+17,8 %

d'inscrits en section B
en 10 ans

² Repères sur l'industrie du médicament en Auvergne, Les Entreprises du Médicament (LEEM), juin 2018

³ L'industrie pharmaceutique en France : emploi et localisation, Les Entreprises du Médicament (LEEM), décembre 2021
(<https://www.leem.org/l-industrie-pharmaceutique-en-france-emploi-et-localisation>)

NOMBRE DE PHARMACIENS RESPONSABLES ET DÉLÉGUÉS PAR RÉGION EN 2021



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

On compte **805** pharmaciens responsables (y compris intérimaires) et **201** pharmaciens délégués (y compris intérimaires) en France métropolitaine en 2021

En 2021, on dénombre au total 468 pharmaciens responsables et 337 pharmaciens responsables intérimaires. Ils se concentrent fortement en Ile-de-France (45 % d'entre eux sont situés dans cette région).

Les pharmaciens délégués sont au nombre de 154 et de 47 pour les délégués intérimaires. 15 % d'entre eux exercent en Ile-de-France.

3

Une diversité de fonctions au sein de la section B

3.1 Répartition des effectifs de la section B par fonction

75 % des effectifs de cette section sont constitués de pharmaciens adjoints, travaillant au sein des établissements fabricant, exploitant ou importateur de médicaments. Viennent ensuite les pharmaciens responsables et pharmaciens responsables intérimaires qui représentent 20 % des effectifs et enfin, les pharmaciens délégués y compris intérimaires (5,5 %).

Cette répartition s'explique par le fonctionnement des entreprises pharmaceutiques placées sous la responsabilité d'un pharmacien responsable, mandataire social, tandis que les établissements pharmaceutiques sont sous la responsabilité d'un pharmacien délégué, suppléé par un ou plusieurs adjoints.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION

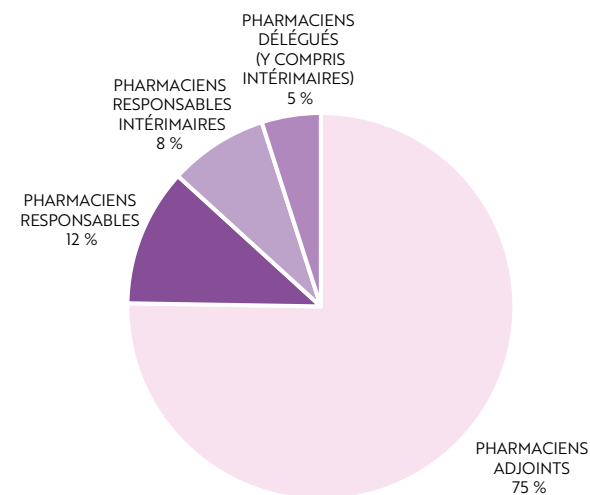
	2020	2021	Évolution 2020/2021
Pharmaciens adjoints	3 080	3 060	-0,6 %
Pharmaciens responsables	454	468	+3,1 %
Pharmaciens responsables intérimaires	352	337	-4,3 %
Pharmaciens délégués (y compris intérimaires)	225	201	-10,7 %
Total	4 111	4 066	-1,1 %

Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou secondaire.

Les effectifs de cette section sont en légère baisse (-1,1 % en valeur absolue entre 2020 et 2021), avec une croissance limitée au nombre de pharmaciens responsables (+3,1 % en valeur absolue entre 2020 et 2021).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS D'INSCRITS EN SECTION B PAR FONCTION



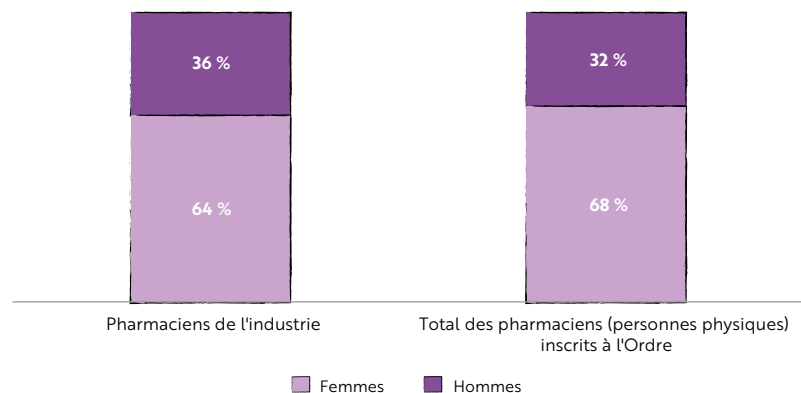
Source : Données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

La répartition par fonction est sensiblement similaire à 2020.

3.2 Des profils de pharmaciens différents selon les fonctions

PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES AU SEIN DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS ET DE LA SECTION B

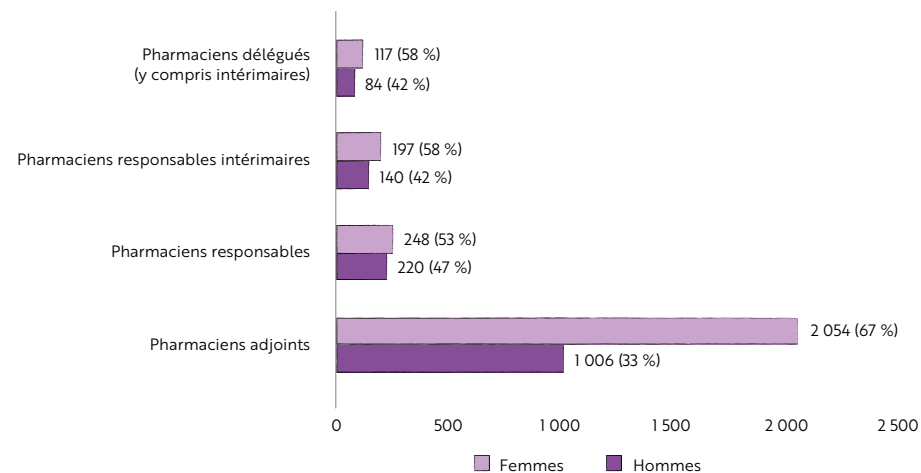


Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Ensemble des pharmaciens inscrits à l'Ordre.

Au sein de l'Ordre national des pharmaciens, les femmes sont majoritaires. Ainsi, parmi l'ensemble des pharmaciens rattachés à une section principale, on compte 68 % de femmes contre 32 % d'hommes en 2021 (cf. Données générales).

En section B, environ 36 % des pharmaciens inscrits (en section principale ou en première inscription secondaire) sont des hommes, 64 % sont des femmes.

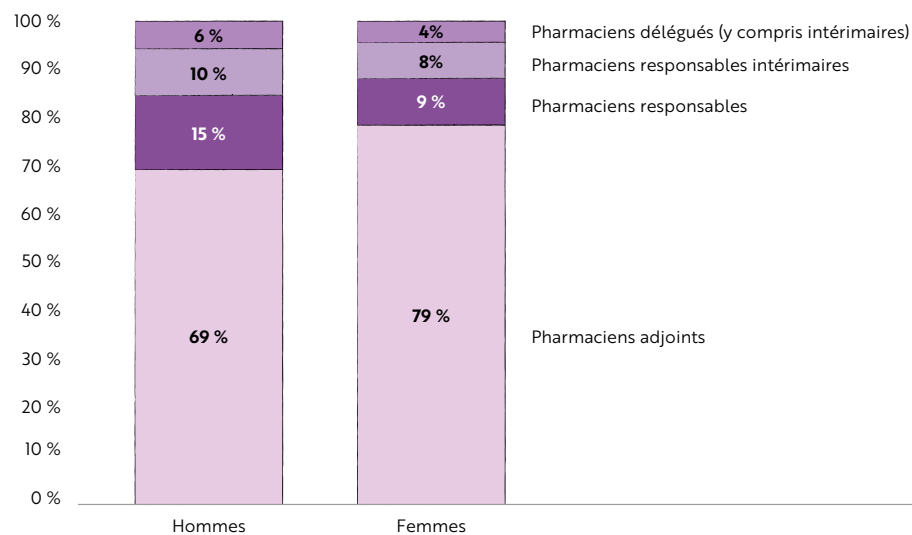
EFFECTIFS DES PHARMACIENS DE L'INDUSTRIE EN 2021, PAR GENRE ET PAR FONCTION



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

La présence féminine au sein même de la section B est très variable en fonction des postes. Ainsi, les femmes représentent 67 % des pharmaciens adjoints contre 53 % des pharmaciens responsables. 58 % des pharmaciens responsables intérimaires sont des femmes, soit 5 points de plus que pour les pharmaciens responsables.

RÉPARTITION HOMMES FEMMES PAR FONCTION EN 2021

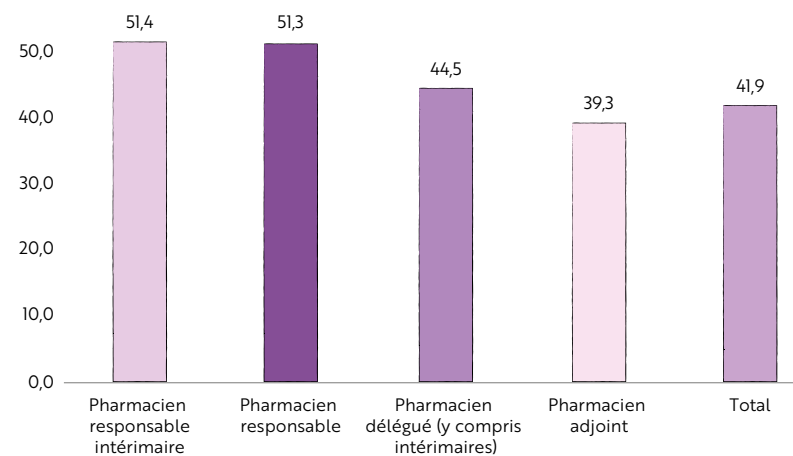


Source : Données CNOP, traitement Credoc.

Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

Si l'on s'intéresse à la répartition des fonctions par genre, on note que 9 % des femmes occupent le poste de pharmacien responsable contre 15 % chez les hommes. 69 % des hommes sont pharmaciens adjoints en section B pour 79 % des femmes.

ÂGE MOYEN SELON LA FONCTION EN 2021



Source : Données CNOP, traitement Credoc.

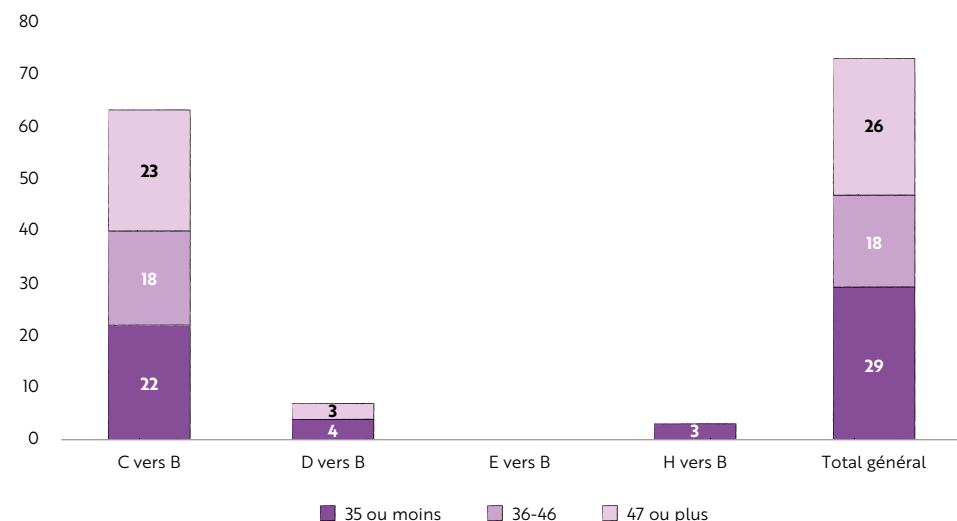
Champ : pharmaciens inscrits en section B comme section principale ou comme inscription secondaire.

L'âge moyen est très différent selon la fonction. Les pharmaciens adjoints sont la population la plus jeune, tandis que les pharmaciens responsables (intérimaires compris) demeurent les plus âgés. L'expérience et donc l'âge, apparaissent comme un facteur clef pour accéder à des fonctions à fortes responsabilités.

4

Mobilité vers la section B

NOMBRE DE PASSAGES DE PHARMACIENS INSCRITS À L'ORDRE VERS LA SECTION B EN 2021



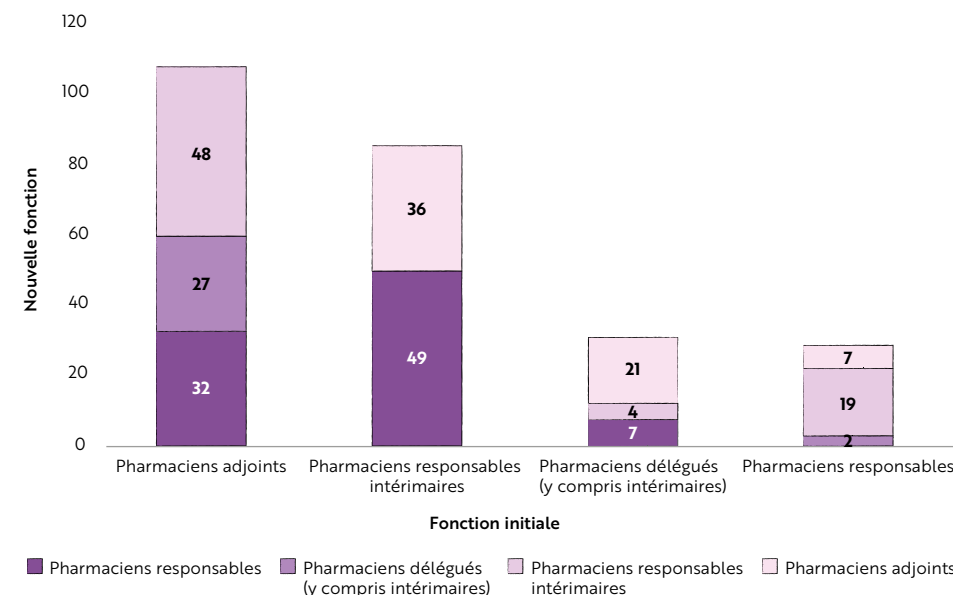
Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : Nombre de passages d'inscrits à l'Ordre national des pharmaciens vers la section B en 2021.

Au total, 73 passages d'inscrits vers la section B ont été constatés en 2021, contre 111 en 2020, soit une diminution de 34 %.

A l'instar des dernières années, les passages en section B proviennent majoritairement de la section C (86 % des changements) bien qu'ils soient moins nombreux qu'en 2020 (97 en 2020 contre 63 en 2021). 63 % des pharmaciens quittant la section C pour la section B ont moins de 47 ans. Ces mouvements s'expliquent par le fait que les établissements pharmaceutiques relevant des sections B et C sont pour partie soumis à une réglementation et des bonnes pratiques communes et par le fait qu'un certain nombre d'établissements sont autorisés pour des activités relevant de ces deux sections. La fonction la plus accessible pour le passage de la section C vers la section B est celle de pharmacien adjoint, l'accès aux fonctions de délégué ou de pharmacien responsable (dont intérimaire) requérant une expérience pratique industrielle "fabricant" ou "exploitant".

4.1 Mobilité au sein de la section B

RÉPARTITION DE LA MOBILITÉ INTERNE DANS LA SECTION B EN 2021



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : Nombre de changement de fonction en section B en 2021.

En 2021, 107 pharmaciens adjoints ont changé de fonction, ils représentent 42 % de la mobilité interne de la section B. Parmi eux, 30 % sont devenus des pharmaciens responsables et 45 % ont accédé à la fonction de pharmacien responsable intérimaire.

Les pharmaciens responsables intérimaires sont eux 85 à avoir changé de fonction en section B : 49 sont passés pharmaciens responsables.

Les pharmaciens délégués (intérimaires compris) sont 32 à avoir changé de fonction en 2021. 7 sont devenus pharmaciens responsables et 4 pharmaciens responsables intérimaires. Seulement 6 % des pharmaciens responsables et 3 % des pharmaciens adjoints ont effectué un départ vers une autre fonction au sein de la section B en 2021.

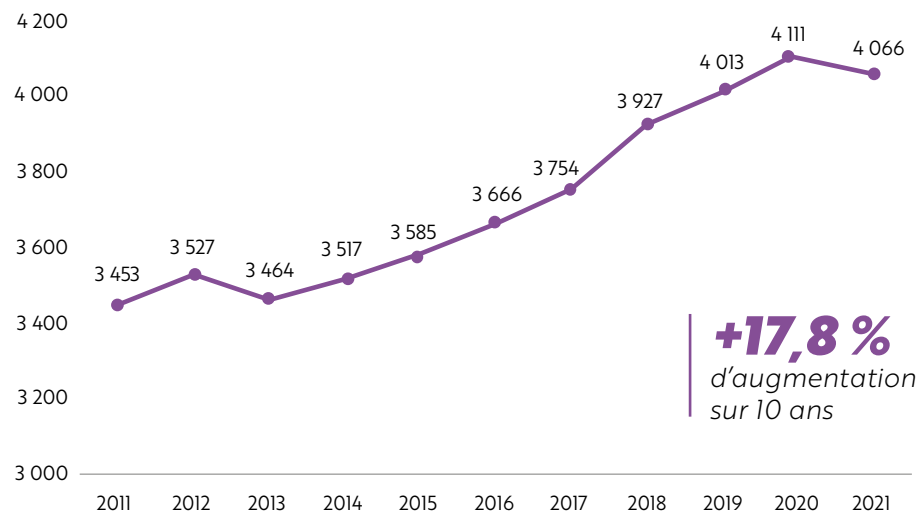
5 Évolution du nombre de pharmaciens et d'établissements au sein de la section B

Entre 2011 et 2021, le nombre d'établissements de la section B a diminué de 3,6 % passant de 801 en 2011 à **772 établissements en 2021**.

Cependant, malgré cette légère baisse, le nombre de pharmaciens inscrits en section B a connu une augmentation de 17,8 % sur 10 ans, passant de 3 453 inscrits à **4 066 inscrits en 2021**.

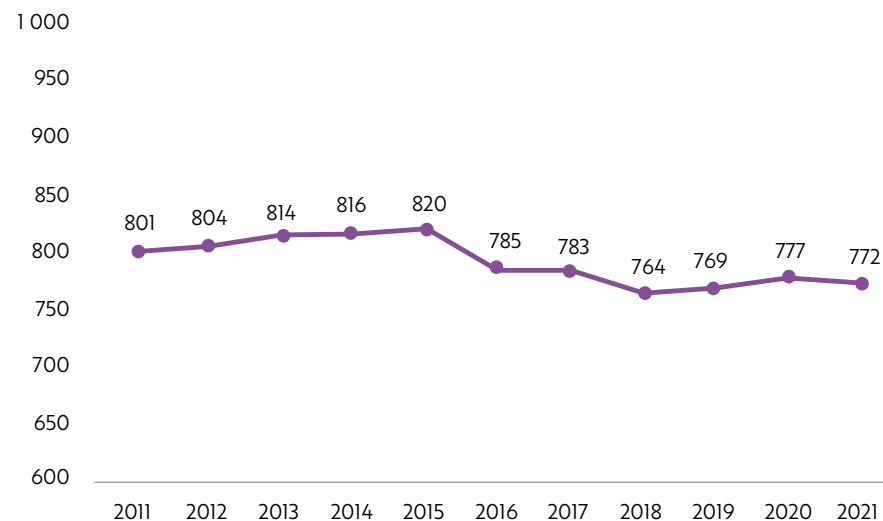
On compte en moyenne 5,3 pharmaciens par établissement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DE LA SECTION B DEPUIS 10 ANS



Source : Données CNOP, traitement Credoc.
Champ : pharmaciens inscrits en section B.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE LA SECTION B DEPUIS 10 ANS



Source : Données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : établissements de section B.

Le nombre d'établissements baisse légèrement cette année, avec une perte de 5 établissements par rapport à 2020 (**soit -0,6 %**).

Une diminution du nombre
d'établissements de
3,6 %
sur 10 ans

6

Une multiplicité d'activités en section B

Une entreprise peut disposer de plusieurs établissements et un établissement pharmaceutique peut cumuler plusieurs activités autorisées. On dénombre en 2021, un total de **772 établissements pour 481 entreprises**. C'est donc en 2021 un ratio de 1,6 établissement par entreprise, contre un ratio de 1,7 en 2020.

Le Code de la santé publique définit différents types d'activités pharmaceutiques à l'article R. 5124-2 pour les médicaments à usage humain et l'article R. 5142-1 pour les médicaments vétérinaires, notamment :

- **La fabrication** concerne l'achat des matières premières et des articles de conditionnement, les opérations de production, de contrôle de la qualité, de libération des lots, ainsi que les opérations de stockage des médicaments ;
- **Les activités d'importation** recensent les activités d'importation, de stockage, de contrôle de la qualité et de la libération des médicaments ;
- **L'exploitation** comprend les opérations de vente en gros ou de cession à titre gratuit, de publicité, d'information, de pharmacovigilance, de suivi des lots et, s'il y a lieu, de leur retrait ainsi que, le cas échéant, les opérations de stockage correspondantes.

Les autorisations d'ouverture d'établissement pharmaceutique sont délivrées par l'ANSM (ou l'ANMV-ANSES pour le médicament vétérinaire) et sont consultables dans la base européenne EUDRA. Elles précisent les activités autorisées ainsi que leur périmètre qui peut être limité à certaines opérations (exemple : fabrication limitée au conditionnement secondaire).



SECTION E

PHARMACIENS DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Les chiffres de l'année 2021 nous permettent de constater la stabilité de l'exercice des pharmaciens en outre-mer. Mais derrière ces chiffres, le contexte de tension et d'incertitude dans lequel ils ont dû exercer cette année encore, doit être rappelé et les pharmaciens salués pour avoir répondu à ce défi.

Car les pharmaciens exerçant dans les collectivités d'outre-mer ont dû faire preuve de souplesse pour s'adapter, dans un contexte de pandémie, à des règles sanitaires métropolitaines et locales changeantes, à des missions élargies et à des sollicitations en hausse, avec une contrainte géographique particulière.

La stabilité de leur nombre et de leur répartition dans les différentes collectivités, a contribué à la solidité du réseau pharmaceutique ultra-marin et permis de poursuivre la prise en charge des patients dans tous les maillons de la chaîne pharmaceutique.

Mieux encore, les inscriptions, en progression constante depuis 10 ans, ont encore connu une hausse en 2021. Si cette tendance est due en particulier aux pharmaciens adjoints d'officine de plus en plus nombreux à venir exercer en outre-mer, cette année a vu une hausse notable des inscriptions de pharmaciens exerçant dans des établissements de santé, témoignant de la vitalité et de l'attractivité des exercices en outre-mer.





1

Chiffres clés 2021

**1 937**PHARMACIENS INSCRITS
À L'ORDRE¹+40 inscriptions par rapport à 2020
(soit +2,1 %)**46**

ÂGE MOYEN

Stable par rapport à 2020
(soit -0,2 an par rapport
à l'âge moyen des pharmaciens)**613**

OFFICINES

-2 officines par rapport à 2020
(soit -0,3 %)**58 %**

FEMMES

**42 %**

HOMMES

RÉPARTITION GLOBALE

**131**SITES DE
BIOLOGIE MÉDICALE

+14 par rapport à 2020

**30**

PUI PRIVÉES

- 4 par rapport à 2020

**156**SPFPL²

+24 par rapport à 2020

**+66 ans****201**PHARMACIENS
DE 66 ANS ET PLUS+23 par rapport à 2020
(soit 10,4 % des pharmaciens inscrits
en section E)**35**

PUI PUBLIQUES

+ 1 par rapport à 2020

¹ Les pharmaciens peuvent être inscrits dans plusieurs sections. Ici, le nombre de 1 937 pharmaciens inscrits fait référence au nombre de pharmaciens rattachés à la section E.² Sociétés de Participation Financière de Profession Libérale

2 Éléments généraux

1. Répartition et évolution des pharmaciens en outre-mer

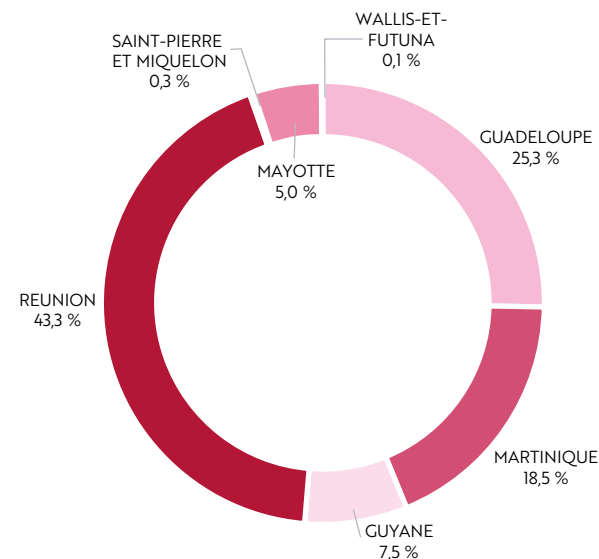
La section des pharmaciens d'outre-mer regroupe tous les pharmaciens exerçant dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion) et certaines collectivités d'outre-mer (Saint-Pierre et Miquelon et Wallis-et-Futuna).

EFFECTIFS PAR MÉTIER ET PAR TERRITOIRE

	Titulaires d'officine	Adjoints d'officine	Pharmaciens de l'industrie	Pharmaciens de la distribution en gros	Pharmaciens biologistes	Pharmaciens des établissements de santé	Total	%
Guadeloupe	174	204	-	14	50	48	490	25,3 %
Guyane	56	48	-	4	17	20	145	7,5 %
Martinique	147	114	-	11	43	44	359	18,5 %
Réunion	293	356	3	21	82	84	839	43,3 %
St-Pierre et Miquelon	1	-	-	-	2	3	6	0,3 %
Mayotte	24	47	-	3	9	13	96	5,0 %
Wallis-et-Futuna	-	-	-	-	1	1	2	0,1 %
Total	695	769	3	53	204	213	1 937	100 %

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS DANS LES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

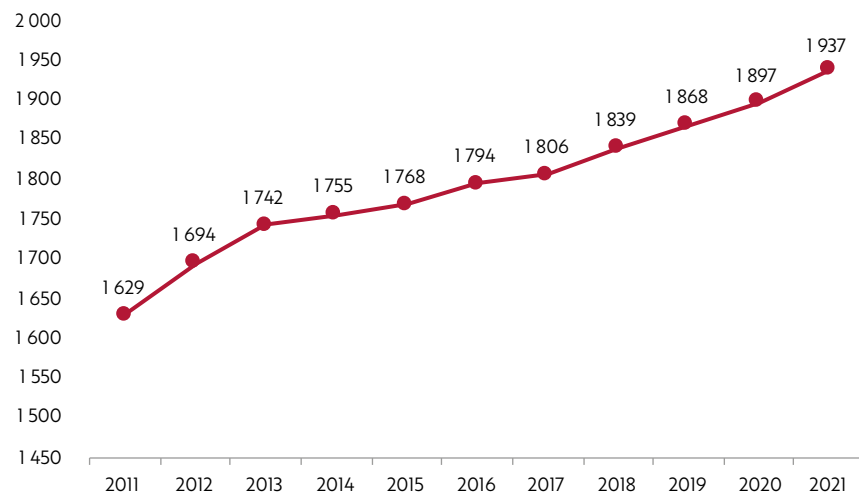
Environ 87 % des effectifs sont concentrés sur :

- La Réunion (43,3 %)
- La Guadeloupe (25,3 %)
- La Martinique (18,5 %)

+2,1%

En 2021, le nombre de pharmaciens inscrits en section E a augmenté de 2,1 % en raison notamment de la hausse du nombre de pharmaciens d'établissements de santé (+5 % entre 2020 et 2021, contre +3,6 % l'année dernière). En 2020, la hausse des effectifs provenait du nombre d'adjoints d'officine (+4,7 % entre 2019 et 2020, contre +3,6 % entre 2020 et 2021).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E ENTRE 2011 ET 2021



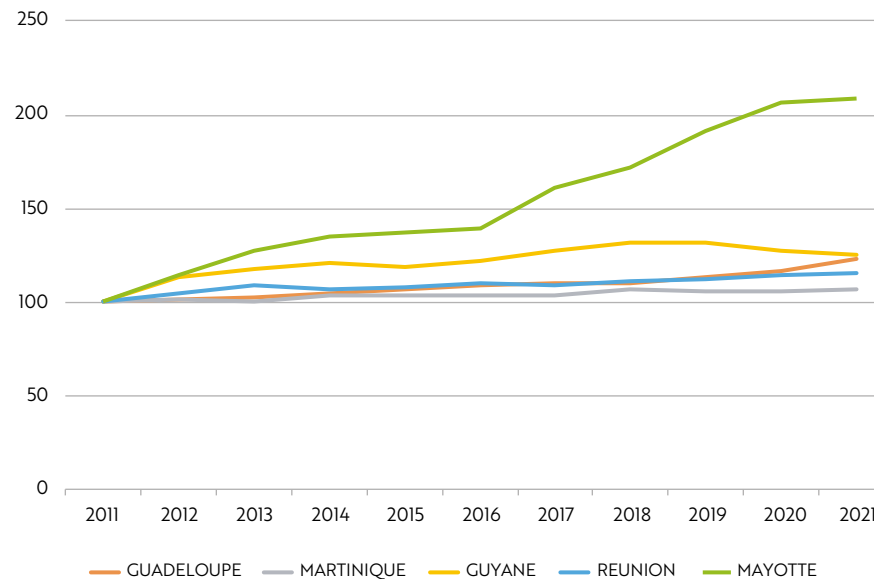
Source : données CNOP.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2011 à 2021.

+19%
en 10 ans
(de 2011 à 2021)

Cette hausse est principalement liée à celle du nombre de pharmaciens adjoints qui a augmenté de 48,2 % en 10 ans (+250 pharmaciens adjoints) et des pharmaciens des établissements de santé (+50 % sur cette période, soit 71 pharmaciens).

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PHARMACIENS DANS CHAQUE TERRITOIRE D'OUTRE-MER, ENTRE 2011 ET 2021 (BASE 100 POUR 2011)



Source : données CNOP.

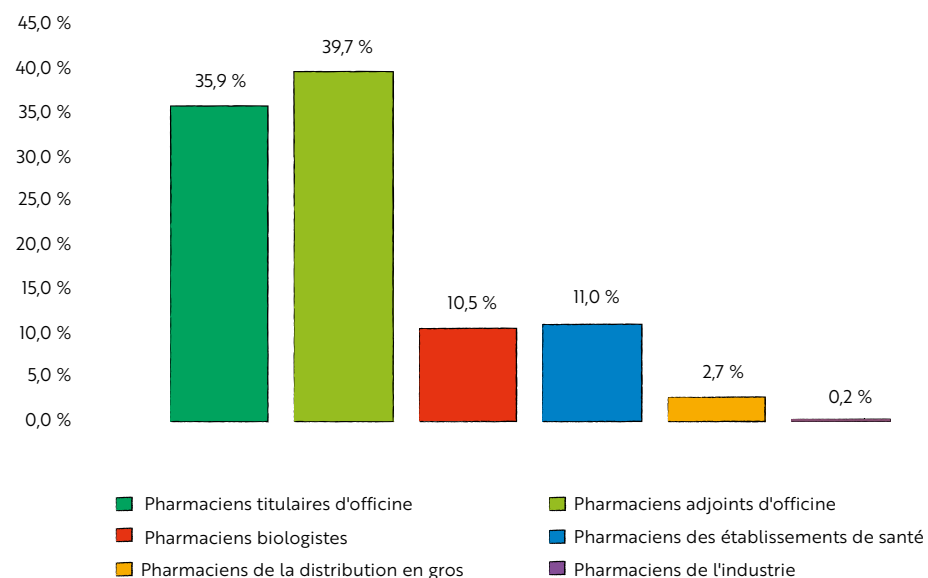
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2011 à 2021.

Note de lecture : l'indice en base 100 pour l'année 2011 nous permet de mesurer l'évolution du nombre de pharmaciens dans chaque territoire d'outre-mer en partant d'une même grandeur de départ. Par exemple, pour la Guyane, l'indice est passé d'une base 100 en 2011 à 125 en 2021. Cela signifie que les effectifs des pharmaciens en Guyane ont augmenté de 25 % sur cette période.

Remarque : Les collectivités Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas représentées sur ce graphique en raison de leur faible effectif : on compte seulement 6 pharmaciens à Saint-Pierre et Miquelon en 2011 et 2021, tandis que le nombre de pharmaciens dans les îles de Wallis-et-Futuna varie entre 1 et 2 sur cette période.

Comme le montre le graphique ci-dessus, le territoire **d'outre-mer à avoir connu la plus forte hausse du nombre de pharmaciens entre 2011 et 2021 est Mayotte**. Ses effectifs ont été multipliés par 2 sur cette période, passant de 46 pharmaciens en 2011 à 96 en 2021. La deuxième évolution la plus forte en termes d'effectifs de pharmaciens entre 2011 et 2021 concerne la Guyane (+25 % sur cette période), suivie par la Guadeloupe (+23 %), la Réunion (+16 %) et la Martinique (+7 %).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS D'OUTRE-MER PAR MÉTIER

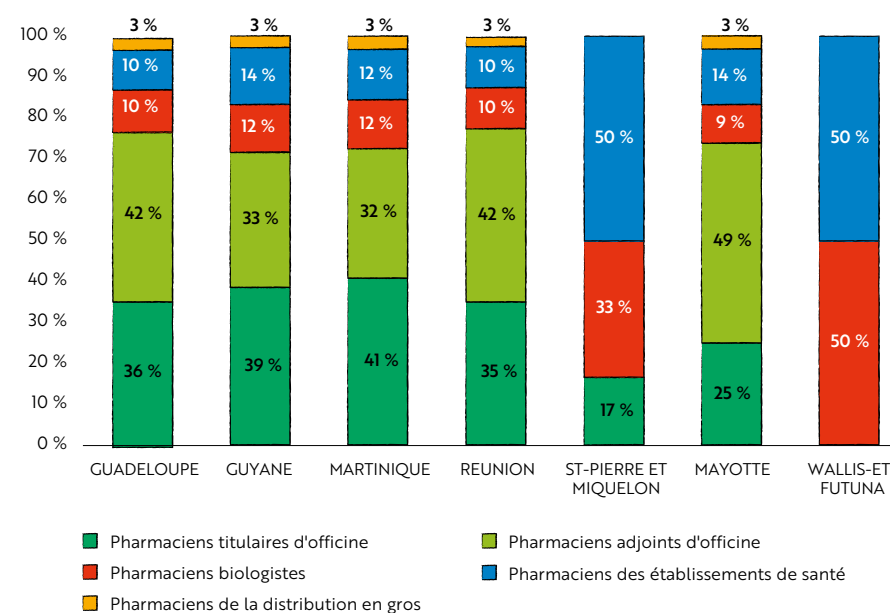


Source : données CNOP.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

En 2021, près de **76 %** des pharmaciens d'outre-mer exercent en officine, soit plus de $\frac{3}{4}$ des effectifs.

RÉPARTITION DES PHARMACIENS D'OUTRE-MER PAR MÉTIER ET TERRITOIRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

Note : les effectifs de pharmaciens de l'industrie n'ont pas été représentés pour des questions de lisibilité. On compte 3 pharmaciens industriels à la Réunion.

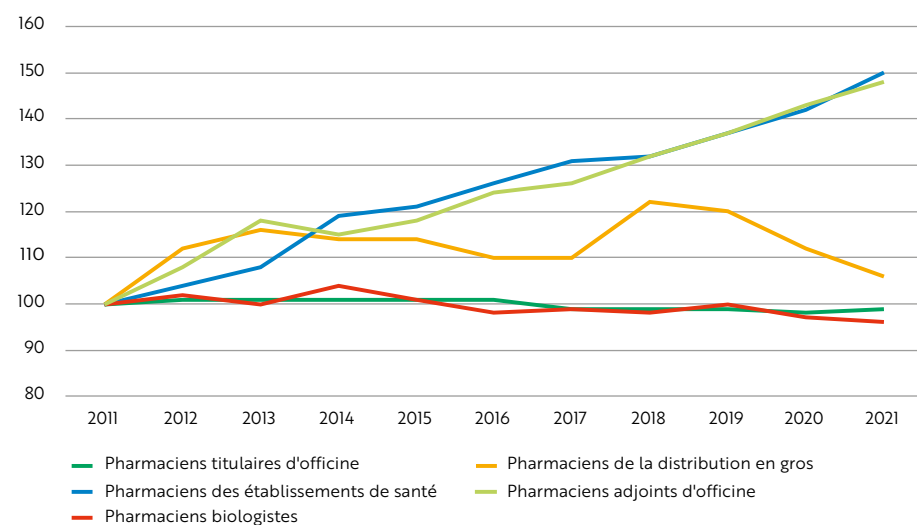
Le territoire ayant la plus grande proportion de titulaires d'officine est celui de la Martinique (41 %) tandis que pour les pharmaciens adjoints d'officine, il s'agit de Mayotte, pour laquelle ils représentent presque la moitié (49 %) de l'effectif de ce territoire.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR MÉTIER SUR 10 ANS (2011-2021)

Métier	Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution sur 1 an (2020-2021)	Évolution sur 10 ans (2011 - 2021)
Pharmaciens titulaires d'officine		701	709	706	711	707	706	697	693	691	689	695	+0,9 %	-0,9 %
Pharmaciens adjoints d'officine		519	560	610	595	615	644	655	687	709	742	769	+3,6 %	+48,2 %
Pharmaciens biologistes		212	216	212	221	215	208	209	208	212	205	204	-0,5 %	-3,8 %
Pharmaciens des établissements de santé		142	148	154	169	172	179	186	188	195	202	213	+5,4 %	+50 %
Pharmaciens de la distribution en gros		50	56	58	57	57	55	57	61	60	56	53	-5,4 %	+6 %
Pharmaciens de l'industrie		5	5	2	2	2	2	2	2	1	3	3	0 %	-40 %
Total		1 629	1 694	1 742	1 755	1 768	1 794	1 806	1 839	1 868	1 897	1 937	+2,1 %	+19 %
Taux d'évolution annuel		1,9 %	4,0 %	2,8 %	0,7 %	0,7 %	1,5 %	0,7 %	1,8 %	1,6 %	1,6 %	2,1 %		

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2011 à 2021.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS INSCRITS EN SECTION E PAR MÉTIER SUR 10 ANS (2011-2021) (BASE 100 POUR 2011)



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E de 2011 à 2021.

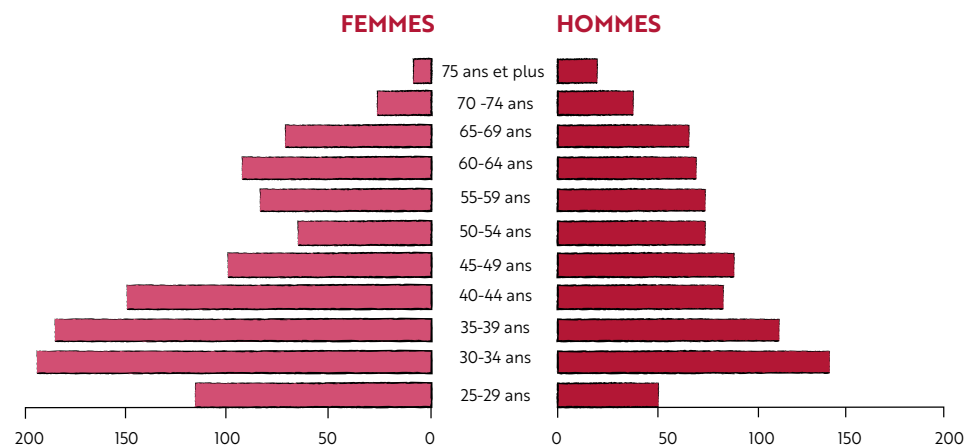
Note de lecture : l'indice en base 100 pour l'année 2011 nous permet de mesurer l'évolution du nombre de pharmaciens en section E par métier exercé en partant d'une même grandeur de départ. Par exemple, pour les pharmaciens adjoints d'officine, l'indice est passé d'une base 100 en 2011 à 148 en 2021. Cela signifie que les effectifs de pharmaciens adjoints ont augmenté de 48,2 % sur cette période.

On observe que les **pharmaciens des établissements de santé** ainsi que les **pharmaciens adjoints d'officine** poursuivent une augmentation régulière et similaire sur les dix dernières années (+50 % et +48,2 % respectivement sur 10 ans).

Les titulaires d'officine connaissent une faible variation sur les dix dernières années (-0,9 %).

2. Caractéristiques démographiques des pharmaciens d'outre-mer

PYRAMIDE DES ÂGES

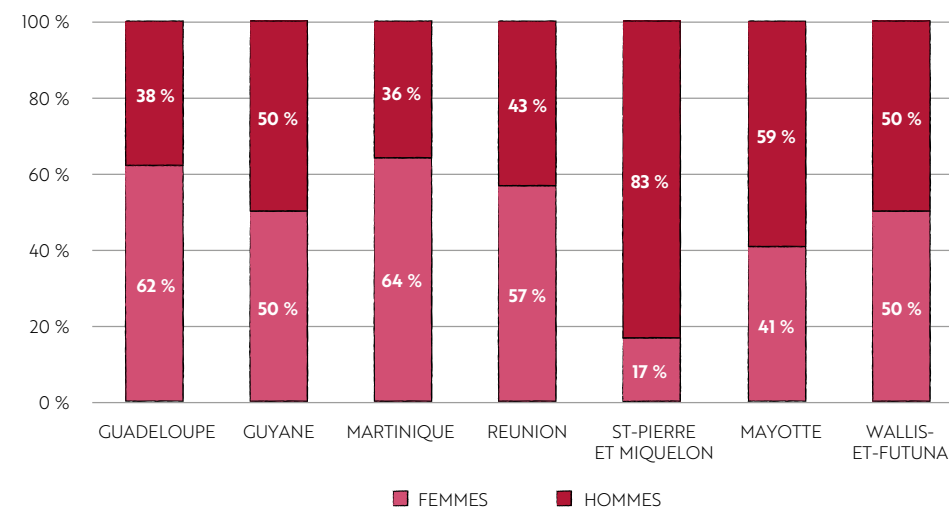


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

Note : En-dessous de la tranche des « 25-29 ans », il y a 5 femmes de 24 ans et 2 femmes de 23 ans.

Les femmes sont majoritaires (58%). Ceci s'explique par leur forte présence chez les pharmaciens de moins de 45 ans inscrits en outre-mer (64%). Au-delà de cet âge, le ratio hommes/femmes s'équilibre (48 % pour les hommes et 52 % pour les femmes).

RÉPARTITION DES PHARMACIENS D'OUTRE-MER PAR TERRITOIRE ET PAR GENRE



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des pharmaciens inscrits en section E en 2021.

Comme en métropole, la proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes en outre-mer, à l'exception de Saint-Pierre et Miquelon (5 hommes et 1 femme) et Mayotte (57 hommes et 39 femmes). Les trois territoires ayant la part de femmes la plus importante sont : la Martinique (64 %), la Guadeloupe (62 %) et la Réunion (57 %).

Les deux territoires avec une proportion équivalente d'hommes et de femmes sont la Guyane (72 femmes et 73 hommes) et Wallis-et-Futuna (1 homme et 1 femme).

3. Les pharmaciens dispensateurs

RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DES EFFECTIFS DE PUI ET D'OFFICINES EN 2020 ET 2021

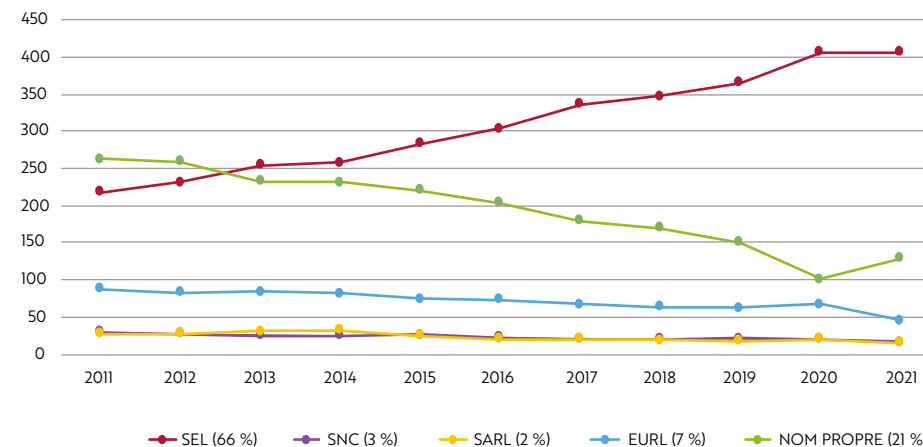
Territoire	Nombre de PUI		Nombre d'officines	
	2020	2021	2020	2021
Guadeloupe	18	18	159	159
Guyane	7	5	49	49
Martinique	19	19	136	135
Réunion	21	20	246	245
St-Pierre et Miquelon	1	1	1	1
Mayotte	1	1	24	24
Wallis-et-Futuna	1	1	0	0
Total	68	65	615	613

Source : données CNOP.

Champ : ensemble des PUI et officines d'outre-mer en 2020 et 2021.

Le nombre d'officines en outre-mer est de 613 en 2021, soit 2 de moins qu'en 2020. La Réunion est le département d'outre-mer qui compte le plus d'officines, suivi par la Guadeloupe et la Martinique. On compte également 65 Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) soit 3 de moins qu'en 2020.

ÉVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION DES PHARMACIES D'OUTRE-MER ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.

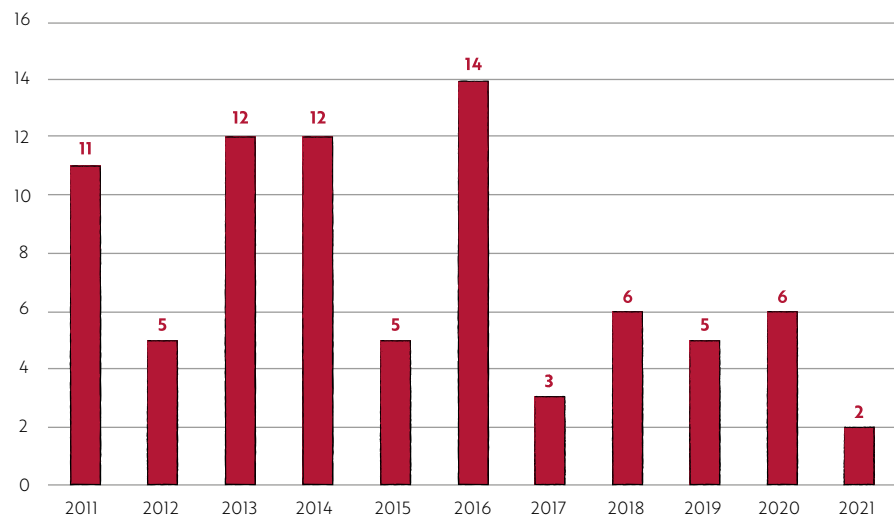
Champ : ensemble des pharmacies d'outre-mer de 2011 à 2021.

Note de lecture : les pourcentages indiqués à côté des étiquettes en légende, indiquent la proportion de chaque mode d'exploitation juridique dans le total.

Après une phase de croissance de 2011 à 2020, **le nombre d'officines exploitées en Société d'Exercice Libéral (SEL) dans les départements et collectivités d'outre-mer se maintient cette année à 407 comme en 2020 (soit 66 % des officines)**. Le nombre d'entreprises choisissant cette forme juridique a, en effet, presque doublé depuis 2011 (+87 %) alors que le nombre de sociétés exploitées en nom propre diminue (-51 %). Cependant, sur l'année 2021, nous constatons une légère augmentation du nombre de sociétés exploitées en nom propre (+28 % sur 2021).

Depuis 2013, la SEL est le mode d'exploitation majoritaire. Les types de SEL ayant connu une forte hausse sur les dix dernières années sont les Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées (SELAS) puis les Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée (SELARL). Le nombre de sociétés exploitées en Société A Responsabilité Limitée (SARL), Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) et Société en Nom Collectif (SNC) continue à diminuer lentement.

NOMBRE DE FERMETURES D'OFFICINES EN OUTRE-MER SUR 10 ANS (2011-2021)

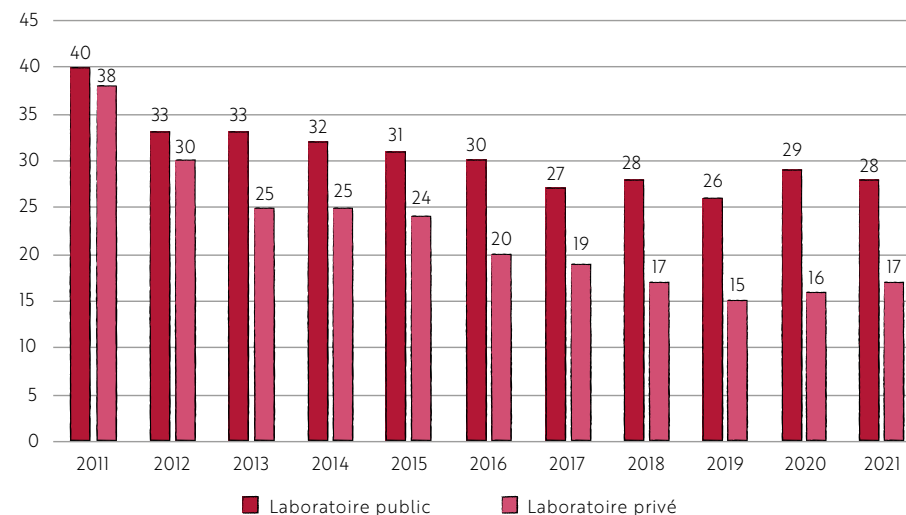


Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : nombre de fermetures d'officines en outre-mer de 2011 à 2021.

Le nombre de fermetures d'officines en 2021 est presque cinq fois moins élevé qu'en 2011. Ce nombre varie de 14 à 2 fermetures sur ces dix dernières années.

4. La biologie médicale

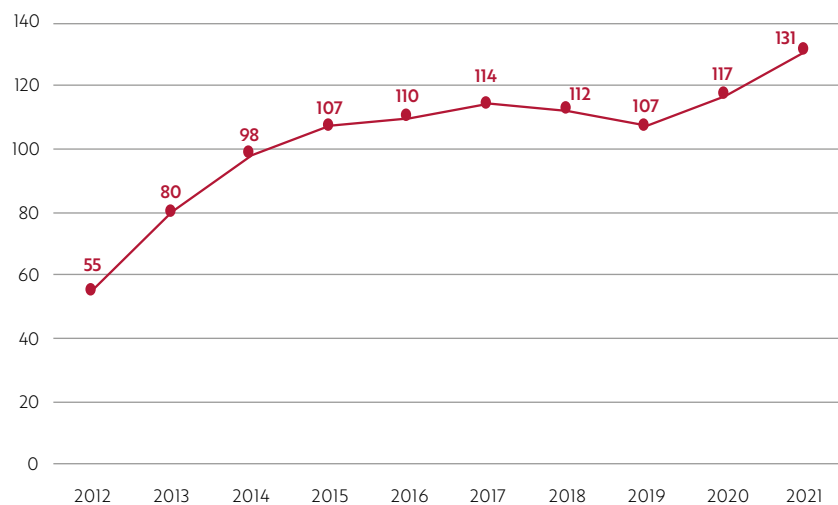
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MÉDICALE PUBLICS ET PRIVÉS ENTRE 2011 ET 2021



Source : données CNOP.
Champ : ensemble des laboratoires de biologie médicale en outre-mer de 2011 à 2021.

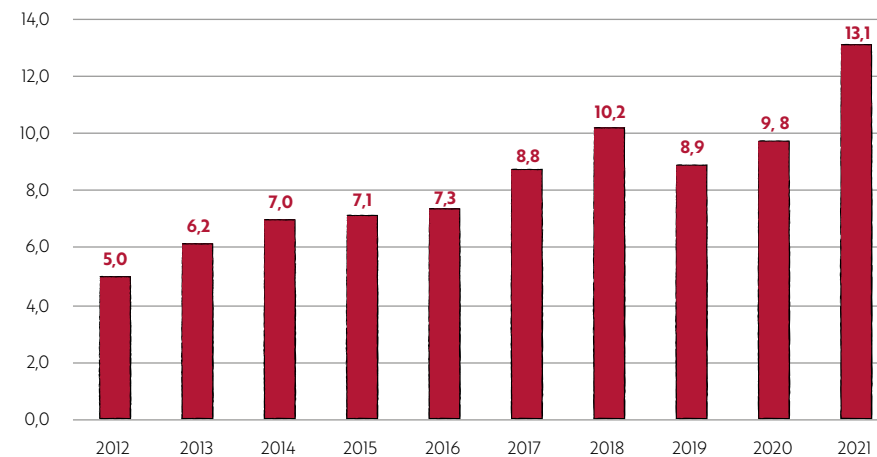
Sur les dix dernières années, le nombre de laboratoires publics et privés a régulièrement diminué (-12 laboratoires publics et -21 laboratoires privés entre 2011 et 2021) avec un écart de plus en plus important au fur et à mesure des années.

ÉVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE SITES ENTRE 2012 ET 2021



Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires de biologie médicale en outre-mer de 2012 à 2021.

Après une légère décroissance en 2019, le nombre de sites a repris sa progression sur les deux dernières années (+22 %). En 2021, le nombre de sites est égal à 131, soit plus du double de celui de 2012.

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE SITES
PAR LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ENTRE 2012 ET 2021

Source : données CNOP, traitement Crédoc.
Champ : ensemble des laboratoires et établissements LBM en outre-mer de 2012 à 2021.

Le nombre moyen de sites par laboratoire de biologie médicale est passé de 5 à 13,1 entre 2012 et 2021, en raison de la progression très forte du nombre de sites, tandis que le nombre de laboratoires de biologie médicale est resté globalement stable sur la période.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES PAR LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ENTRE 2012 ET 2021

Année	Nombre d'entreprises en LBM	Nombre de sites	Nombre moyen de sites/LBM
2012	11	55	5,0
2013	13	80	6,2
2014	14	98	7,0
2015	15	107	7,1
2016	15	110	7,3
2017	13	114	8,8
2018	11	112	10,2
2019	12	107	8,9
2020	12	117	9,8
2021	10	131	13,1

Source : données CNOP, traitement Crédoc.

Champ : ensemble des laboratoires et établissements LBM en outre-mer de 2012 à 2021.

Avant janvier 2010, une structure pouvait exploiter jusqu'à 5 laboratoires d'analyse de biologie médicale (LABM) au maximum. Depuis janvier 2010, une structure exploite un laboratoire de biologie médicale (LBM) implanté sur un ou plusieurs sites sans limitation de nombre. Cette évolution a provoqué un mouvement de restructuration et de regroupements, avec une augmentation du nombre moyen de sites par LBM, passant de 5 sites en 2012 à 10,2 en 2018. Après une baisse en 2019 (moyenne de 8,9) et une légère remontée en 2020 (+0,9 point par rapport à 2019), 2021 marque la plus forte augmentation sur un an depuis 2012 soit 3,3 points par rapport à 2020.

